PN-PAR-007
86878

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF AGRICULTURE

BILAN DIAGNOSTIQUE DUE SECTEUR AGRICOLE 1980 - 1990

Direction des Enquêtes Agro-Economiques
et de la Planification Agricole
(DEAPA)

Février 1993

Cameroon Agricultural Policy and Planning Project

Produced with technical assistance from Washington State University and the Consortium for International Development under funding from USAID/Cameroun Contract No. 631-0059-C-00-9015-00

BEST AVAILABLE COPY

SOMMAIRE

LISTES DES ABREVIATIONS..... 1
RESUME..... 5

INTRODUCTION
1. Justification..... 6
2. Objectif de l'étude.....
3. Méthodologie..... 7
4. Différentes parties de l'étude..... 8

CHAPITRE I : CONTRIBUTION DU SECTEUR AGRICOLE ET FORESTIERE DANS L'ECONOMIE CAMEROUNAISE

INTRODUCTION..... I.1
1. L'équilibre de l'emploi..... I.1
2. L'équilibre alimentaire..... I.2
3. La balance commerciale..... I.8
4. Conclusion..... I.15

CHAPITRE II : LES FACTEURS DE PRODUCTION

INTRODUCTION..... II.1
I. Climatologie..... II.1
II. Utilisation de la terre..... II.2
III. Approvisionnement en engrais et presticides... II.5
IV. La vulgarisation..... II.8
V. La recherche agronomique..... II.13
VI. Main d'oeuvre..... II.19
VII. Mécanisation..... II.22
VIII. Matériel végétal..... II.25
IX. Financement..... II.26
X. Conclusion..... II.29

CHAPITRE III : CULTURES VIVRIERES DU SECTEUR TRADITIONNEL

INTRODUCTION..... III.2
I. Objectifs de production.....
II. Analyse des tendances..... III.4
III. Le marché des produits vivriers..... III.6
IV. La transformation des produits vivriers..... III.12
V. Conclusion et perspectives..... III.12

CHAPITRE IV : LE ROLE DES FEMMES DANS LA DEFINITION ET LA MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT RURAL

INTRODUCTION..... IV.1
II. La femme en milieu rural : ses conditions et problèmes..... IV.1
III. Politique et stratégie d'intégration de la femme camerounaise..... IV.3
IV. Evaluation de l'impact des politiques agricoles sur les femmes..... IV.9
V. Conclusion et perspectives.....
IV.10

CHAPITRE V : CULTURE D'EXPORTATION DU SECTEUR TRADITIONNEL

INTRODUCTION
I. Analyse de l'évolution de la production..... V.1
II. Conditions de commercialisation..... V.3
III. Activités de transformation..... V.12
IV. Conclusion..... V.12

CHAPITRE VI : CULTURES DU SECTEUR MODERNE

INTRODUCTION..... VI.1
I. Objectifs de production..... VI.2
II. Production.....
III. Activités de transformation..... VI.15
IV. Les conditions de commercialisation..... VI.17
V. Perspectives..... VI.26

CHAPITRE VII : SECTEUR FRUITS ET LEGUMES

INTRODUCTION..... VII.1
I. Prévisions des Ve et VIe plans.....
II. Caractéristiques de la production..... VII.2
III. Conditions du marché..... VII.4
IV. Activités de transformation..... VII.5
V. Infrastructures..... VII.6
VI. Nouvelles orientations suivant le PAS et la NPA
VII. Conclusion..... VII.7

CHAPITRE VIII : LE SOUS-SECTEUR FORESTIER

INTRODUCTION..... VIII.1
I. Prévision des plans quinquennaux.....
II. Production forestière..... VIII.2

III. Commercialisation..... VIII.5

CHAPITRE IX : LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

INTRODUCTION..... IX.1
I. L'état d'avancement au Cameroun.....
II. Le développement sectoriel et son impact sur l'environnement..... IX.3
III. La politique camerounaise en matière d'environnement de 1980 à 1990..... IX.10
IV. Conclusion..... IX.17

CHAPITRE X : ANALYSE DES POLITIQUES ANTERIEURES 1980/1990

INTRODUCTION..... X.1
I. Option fondamentale de la politique socio-économique camerounaise..... X.3
II. Politique de développement rural au cours du 5ème plan.et analyse critique des objectifs..... X.4
III. Polique de developpement rural au cours du 6ème plan et analyse critique des objectifs..... X.21
IV. Principales réalisations..... X.28
V. Nouvelle politique agricole..... X.42

CHAPITRE XI: STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR FORESTIER DE 1980-1990

INTRODUCTION..... XI.1
I.Analyse des Vème et VIème plans..... XI.1
II.Impact de la crise économique..... XI.8
III.Plan d'action forestier tropical(PAFT)..... XI.11
IV.La mise en oeuvre de la nouvelle politique forestière au Cameroun..... XI.17

LISTE DES ABREVIATIONS

ACP	=	Afrique, Caraïbes, Pacifiques
AD	=	Adamaoua
AVV	=	Agent Vulgarisateur de Villages
BCD	=	Banque Camerounaise de Développement
BEI	=	Banque Européenne d'Investissements
BIP	=	Budget d'Investissement Public
BIRD	=	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
C	=	Province du Centre
CAF	=	Coût, Assurance, Fret.
CAMCUL	=	Cameroon Cooperative Credit Union Line
CAMSUCO	=	Cameroon Sugar Company
CCC	=	Complexe Chimique Camerounais
CCCE	=	Caisse Centrale de Coopération Economique
CDC	=	Cameroon Development Corporation
CENEEMA	=	Centre National d'Etude et d'Expérimentation du Machinisme Agricole
CFI	=	Compagnie Fruitière Internationale
CHB	=	Compte Hors Budget
CIRAD	=	Centre International pour la Recherche Agronomique et le Dévelop
CRA	=	Centre de Recherche Agronomique
DEAPA	=	Direction des Enquêtes Agro-Econmiques et de la Planification A
DF	=	Direction des Forêts
DIRAGRI	=	Direction de l'Agriculture
DP	=	Division des Projets
DPA	=	Délégation Provinciale de l'Agriculture
DSCN	=	Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale
E	=	Province de l'Est
EAMI	=	Exploitation Agricole de Moyenne Importance
EN	=	Province de l'Extrême-Nord
FAC	=	Fond d'Aide et de Coopération
FCFA	=	Francs de la Communauté Financière Africaine
FED	=	Fonds Européen de Développement
FF	=	Franc Français
FONADER	=	Fonds National de Développement Rural
FSAR	=	Fonds Spécial d'Actions Rurales
GAM	=	Groupes d'Agriculteurs modernes
HA	=	Hectares
HEVECAM	=	Hévéa-Cameroun
HURACA	=	Huilerie et Raffinerie Camerounaises
IRA	=	Institut de la Recherche Agronomique
IRHO	=	Institut de Recherche sur les Huiles et les Oléagineux
L	=	Province du Littoral
MAISCAM	=	Maïserie du Cameroun
MARHUCAM	=	Margarinerie, Huilerie Camerounaise
MIDENO	=	Mission de Développement du Nord-Ouest
MIDEVIV	=	Mission de Développement des Cultures Vivrières
MINAGRI	=	Ministère de l'Agriculture
MINASCOF	=	Ministère des Affaires Sociales et de la Condition Féminine
MINDIC	=	Ministère de l'Industrie et du Commerce
MINPAT	=	Ministère du Plan et de l'Aménagement du

		Territoire
N	=	Province du Nord
NCRE	=	National Cereal Research and Extension
NOSUCA	=	Nouvelle Sucrerie du Cameroun
NPA	=	Nouvelle Politique Agricole
NW	=	Nord-Ouest
O	=	Province del'Ouest
OCB	=	Office Camerounaise de la Banane
ONADEF	=	Office National de Développement des Forêts
ONCPB	=	Office Nationale de Commercialisation des Produits de Base
ONG	=	Organisation non Gouvernementale
PAS	=	Plan d'Ajustement Structurel
PNVFA	=	Programme National de Vulgarisation et de Formation Agricoles
PVD	=	Pays en Voie de Développement
S	=	Province du Sud
SCM	=	Société Camerounaise de Métallurgie
SEMRY	=	Société d'Expansion et de Modernisation de Riz
SFI	=	Société Financière Internationale
SNI	=	Société Nationale d'Investissements
SOCAFEL	=	Société Camerounaise de Fruits et Légumes
SOCAPALM	=	Société Camerounaise de Palmeraies
SODEBLE	=	Société de Développement du Blé
SODECAO	=	Société de Développement de Cacao
SODECOTON	=	Société de Développement du Coton
SODERIM	=	Société de Développement de la Riziculture dans la Plaine du Mbo
SONEL	=	Société Nationale d'Electricité du Cameroun
SOSUCAM	=	Société Sucrière Camerounaise
SPNP	=	Société de Plantations Nouvelles de PENJA
SW	=	Province du Sud-Ouest
T	=	Tonnes
TV	=	Training Visit
UCCAO	=	Union Centrale des Coopératives Agricoles de l'Ouest
UDEAC	=	Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale
UNVDA	=	Upper Noun Valley Development Authority
ZAPI	=	Zones d'Actions de Projets Intégrés

LISTE DE TABLEAUX

Tableau II-1: structure par âge des exploitations cacaoyères et caféières.
Tableau II-2: utilisation de la terre; secteur moderne et secteur traditionnel.
Tableau II-3: disponibilité des engrais par % des agriculteurs ayant obtenu respectivement les quantités voulues et types désirés.
Tableau II-4: raisons avancées par les agriculteurs pour l'insuffisance de l'approvisionnement des engrais.
Tableau II-5: évolution de la population rurale.
Tableau II-6: évolution de la main-d'oeuvre agricole.
Tableau II-7: évolution de la population agricole par âge.
Tableau II-8: évolution du budget de fonctionnement du MINAGRI.
Tableau III-1: objectifs de production des cultures vivrières.
Tableau III-2: évolution des superficies,de la production, et du rendement en maïs (1984- 1989).
Tableau III-3: évolution des superficies,de la production et du rendement du riz du secteur traditionnel.
Tableau III-4: évolution des superficies, de la production et du rendement en mil/sorgho.
Tableau III-5: projection de la demande alimentaire à partir de 1985.
Tableau III-6: structure des dépenses alimentaires par province d'origine de chef de famille.
Tableau III-7: prix au détail à Yaoundé et Bafoussam.
Tableau V-1: évolution de la production des cultures d'exportation du secteur traditionnel (1981-1990).
Tableau V-2: évolution des prix de cultures d'exportation du secteur traditionnel.
Tableau VI-1: objectifs de production des cultures du secteur moderne.
Tableau VI-2: structures de production du secteur moderne.
Tableau VI-3: évolution de la production du secteur moderne.
Tableau VI-4: superficies, production, rendement du mais à la SODEBLE.
Tableau VI-5: superficies, production, rendement du mais à MAISCAM.
Tableau VI-6: prix moyen du thé sur le marché international.
Tableau VII-1: objectifs de production des fruits et légumes.
Tableau VII-2: évolution des importations de la CEE de certains fruits et légumes d'origine Camerounaise.
Tableau VII-3: évolution des exportations camerounaises de fruits et légumes.
Tableau VIII-1: objectifs de production et de transformation du bois suivant les plans quinquennaux.
Tableau VIII-2: principaux intervenants dans le secteur forestier.
Tableau VIII-3: évolution de prix FOB de certaines essences.
Tableau VIII-4: évolution du nombre d'exploitants forestiers.
Tableau VIII-5: évolution du budget alloué à l'administration forestière.

Tableau VIII-6: évolution de la production et de la transformation de bois d'oeuvre.
Tableau VIII-7: évolution de la production de bois d'oeuvre par province.

LISTE DES ANNEXES

Tableau 1:	évolution des exportations camerounaises des produits forestiers et dérivés.
Tableau 2:	évolution de la production des semences améliorées(projet semencier cacao-café).
Tableau 3:	évolution de la production des semences améliorées (projet semencier vivrier Sud).
Tableau 4:	évolution production semences améliorées(projet semencier Nord).
Tableau 6:	énergie utilisée pour les labours(secteur traditionnel).
Tableau 7:	bilan de la coopération dans le secteur rural.
Tableau 8:	produit national brut au prix constant.
Tableau 9:	% de contribution du PNB par secteur .
Tableau 10:	exportation totale du cacao et du café.
Tableau 11:	production, transformation, et exportation du bois.
Tableau 12:	évolution de la régénération forestière.
Tableau 13:	évolution semences améliorées (projet cacao-café).
Tableau 14:	prix annuel des produits agricoles (Yaoundé et Bafoussam).
Tableau 15:	état de cadres d'agricultures formés dans les écoles camerounaises de 1963-1990.
Tableau 16:	budget de fonctionnement MINAGRI et MINEPIA.
Tableau 17:	production des produits agricoles.
Tableau 18:	évolution crédits FONADER.
Tableau 19:	personnel MINAGRI.
Tableau 20:	évolution de la consommation d'engrais et de pesticides.
Tableau 21:	évolution des importations des fruits et légumes au Cameroun.
Tableau 22:	coton; évolution production, superficies, rendement , qualités et prix .
Tableau 23:	riz; évolution superficies, production, rendement, et prix au producteur.
Tableau 24:	cacao; évolution superficies, production, prix FOB et prix au producteur.
Tableau 25:	café; évolution superficies, producteur, prix FOB et prix au producteur .
Tableau 26:	évolution pluviométrie au niveau de différentes localités nationales.

RESUME

L'objectif principal de l'étude est de faire le point sur les différents programmes et politiques agricoles retenus dans les plans quinquennaux de 1980 à 1990, de les évaluer et de les analyser aux fins des travaux préliminaires de la préparation du VIIème plan de développement du secteur agricole et forestier du Cameroun.Ce document se veut par conséquent plus complet que la "revue du secteur agricole" de la Banque Mondiale relative à l'agriculture du cameroun.

La stratégie générale du gouvernement dans la lutte contre la crise est clairement exposée dans le document du plan d'ajustement structurel(PAS).Dans ce contexte , de fortes conditionalités liées aux capitaux extérieurs, il devient primordial de faire ressortir, pour chaque activité menée, les réalisations obtenus et les contraintes qui pourraient entraver son développement.

Pour ce faire, les points suivants ont été successivement examinés ; la contribution du secteur agricole et forestier à l'économie nationale, les facteurs de production, les cultures vivrières du secteur traditionnel,les cultures d'exportation du secteur traditionnel, les cultures du secteur moderne, le sous-secteur forestier et l'analyse des politiques globales antérieures. Certains volets, en raison de leur actualité, ont fait l'objet d'un chapitre particulier; c'est le cas de la femme en milieu rural, de l'environnement et du sous- secteur fruits et légumes.

1- Le secteur agricole a toujours occupé une place importante au sein de l'économie camerounaise.En effet au moins 60% de sa population vit en milieu rural.Au cours de la période 1980-1990 le secteur agricole (bien que les prix des produits d'exportation aient connu des baisses sur le marché international) n'a pas totalement failli à ses missions traditionnelles notamment; l'emploi,
l'alimentation et le commerce.

-Au niveau de l'emploi, l'effectif de la main-d'oeuvre active est passé de 2,528 millions en 1980 soit 69,9% en valeur relative à 2,625 millions en 1987 soit 63,8%.Il apparait en valeur relative une baisse sensible de la main-d'oeuvre active agricole par rapport à la population totale. Cette baisse pourrait s'expliquer soit par un transfert de la main-d'oeuvre active agricole vers d'autres secteurs d'activités soit par simple exode rural.

- Au niveau alimentaire, le secteur agricole a contribué autant que faire se peut à l'équilibre alimentaire des populations grâce à une production satisfaisante. Mais à cause d'une distribution inadéquate, les denrées alimentaires ainsi produites ne parviennent pas toujours à toute la population camerounaise.

- Au niveau commercial, les recettes d'exportations agricoles ont successivement representé 61,6% en 1979\80 et 41,3%

en 1987\88 des recettes totales d'exportations du pays, pendant les mêmes périodes les importations alimentaires représentaient respectivement 4,86% en 1980\81 et 11,95% en 1987\88 des importations totales.

2- S'agissant des facteurs de production, les prévisions des Vème et VIème Plans Quinquennaux n'ont pas été atteintes eu égard aux différentes réalisations. Pourtant une attention particulière des pouvoirs publics a été portée sur certains facteurs de production, notamment; les engrais, les produits phytosanitaires , le crédit rural, et le matériel végétal.
La baisse des cours des produits agricoles sur le marché mondial ces dernières années n'a pas incité à l'utilisation de ces facteurs . Par ailleurs ces facteurs se sont caractérisés au cours de la dernière décennie par leur indisponibilité au niveau du paysan à temps et en quantité suffisante.

3- Concernant les cultures vivrières du secteur traditionnel dont la production repose essentiellement sur les paysans. Les prévisions du Vème et VIème Plans ont été globalement atteintes notamment dans le domaine de l'autosuffisance alimentaire.Malgré cette performance, ce secteur affiche cependant d'énormes faiblesses qui sont;

-le manque d'un système organisé de collecte de données non fiables.

-la rigidité au niveau de la réglementation(permis de collecte, la licence de 4ème catégorie...etc) et le manque de débouchés réels. Ces facteurs ci-dessus n'ont pas toujours favorisé l'éclosion de la commercialisation.

-les pratiques culturales traditionnelles peu performantes.

-l'enclavement des zones de production et l'état des routes.

-l'absence d'infrastructure adéquate de transformation et de conditionnement des produits en vue de l'obtention d'une valeur ajoutée agricole.

4- Pour les cultures d'exportation du secteur traditionnel, les productions du cacao et du coton ont enregistré une hausse plus ou moins importante alors que celle des cafés et du tabac ont enregistré plutôt une stagnation voire une baisse au cours de la période 1980\1990. Plusieurs raisons peuvent expliquer la situation réelle de la production dans ce secteur. Il s'agit notamment;

-du déclin des actifs agricoles(1,9 hbts/actif agricole en 1974 à 2,1 hbts/actif agricole en 1984).

-de la baisse de rendement des différentes cultures suite au manque d'entretien(manque d'apports d'inputs),au vieillissement des plantations et des planteurs.

11

-de la chute drastique des prix sur le marché mondial qui a eu des effets négatifs sur les prix payés aux producteurs.

-de la concurrence au niveau des producteurs entre certaines cultures d'exportation (café arabica) et les cultures vivrières plus rémunératrices.

-de l'existence d'un programme de régénération de plantations moins ambitieux et peu réaliste.

-de l'absence d'une organisation performante des planteurs et de la commercialisation.

-du non respect de délai de paiement des récoltes aux planteurs.

5- Quant aux cultures du secteur moderne, les objectifs fixés dans les 5ème et 6ème Plans n'ont pas été atteints, à l'exception du thé dont les objectifs de production ont atteint 105,07% . Plusieurs faits peuvent expliquer cette situation,notamment;

-la recrudescence de maladies dans certaines grandes plantations (fomès pour l'hévéa).

-le vieillissement de certaines plantations et l'obsolescence des usines (SOCAPALM et CDC).

-l'absence de protection du marché des produits locaux.

- l'insuffisance de la compétitivité de certains produits camerounais tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

-l'indélicatesse des gestionnaires de certaines sociétés agro-industrielles.

6- S'agissant de la production de fruits et légumes, on note une variation de production importante, compte tenu des disparités importantes existant dans l'écologie du pays.Les prévisions de production du Vème et VIème Plans n'ont pas été globalement atteintes dans ce secteur (pour la banane, le taux de réalisation a varié entre 54-84% et pour l'ananas il a varié entre 8-50% au cours de période). En effet, ce secteur a toujours souffert d'un manque d'attention et regorge des contraintes à toutes les étapes de la chaîne de production.On peu citer :

-le manque d'informations et de professionnalisme des opérateurs économiques.

-l'inorganisation des producteurs et le manque d'utilisation d'inputs.

-les surfaces éparses, réduites et anarchiques des cultures.

-le mauvais état des pistes de collecte.

-l'insuffisance d'infrastructures de transformation et de conditionnement.

-la faible consommation intérieure de certains fruits et légumes.

7- Le secteur forestier apparait indubitablement comme l'un des grands pourvoyeurs de devises. La valeur de ses exportations a évolué entre 18 et 53 milliards de fcfa dans la période 1980-1989. La production du bois est assurée simultanément par les sociétés d'exploitations forestières(secteur formel), les scieurs de long(secteur informel) et les particuliers pour usage domestique.Le contrôle assez suivi des quantités et des normes de bois exploités par les sociétés d'exploitation permet d'évaluer périodiquement et avec une précision certaine la production
dans ce secteur. Les scieurs de long et les particuliers bénéficient de manière ponctuelle des autorisations de coupe, mais la dispersion de leurs activités dans le pays rend le contrôle onéreux et pratiquement incertain pour les moyens humains, matériels et financiers dont dispose actuellement l'administration forestière. Mais on estime que la production de bois d'oeuvre, de bois d'énergie et de service a évolué presqu'au même rythme que celle des grumes.Entre 1980 et 1990, la production des grumes a connu une nette croissance, mais en raison de la vétusté des usines, le volume exploité est resté très proche de 2 millions de m3 pour une capacité installée de plus de 3 millions de m3. Les taux de transformation projetés (60% suivant la loi forestière et 70% suivant le 6ème Plan Quinquennal de Développement) n'ont pas été atteints. Le seuil de 100% souhaité dans les milieux forestiers relève encore de l'impossible.

8- De l'analyse des politiques antérieures, le Vème et le VIème Plans auront concentré leurs efforts non seulement sur le développement agricole et forestier en particulier, mais d'une façon générale sur le développement rural dans son ensemble. Il s'agissait spécifiquement de procéder à la décentralisation de l'action de l'administration, à la redynamisation de l'encadrement en dotant chaque grande zone agricole d'une structure de développement autonome, de promouvoir les exploitations de moyenne importance, de fixer les prix assez rémunérateurs pour les produits agricoles afin de rendre la profession plus attrayante. Ces différents plans auront plus souligné les objectifs à atteindre qu'ils n'auront explicité les moyens et méthodes à mettre en oeuvre à cet effet. Les résultats s'avèrent très peu concluants lorsque l'on compare les objectifs retenus aux résultats obtenus car le niveau de vie de la plupart des paysans est resté extrêmement bas. A la fin du 6ème Plan, le secteur traditionnel présente encore toutes les caractéristiques d'une agriculture extensive à faible productivité, à fort exode rural, mal encadré par les agents de développement rural dont la formation n'est pas toujours adéquate.Le secteur moderne ne comporte toujours que quelques exploitations de taille moyenne,

intermédiaire entre les plantations agro-industrielles et les plantations villageoises traditionnelles de petite taille(1,74 ha en moyenne). L'interventionnisme poussé de l'Etat notamment dans le contrôle de la commercialisation des produits d'exportation,la production et la distribution des inputs, aura généré une faible attraction du secteur,pour les capitaux privés. Ainsi, les stratégies de développement préconisées par les Vème et VIème plans se seront révélées elles aussi inefficaces devant l'immuable politique de développement restée presque la même après trois décennies, et dont les objectifs peuvent être résumés en l'élévation du niveau de vie des paysans, l'augmentation durable de la production en vue de générer les revenus, la distribution plus équitable des revenus,l'offre des emplois ruraux et la consolidation de l'autosuffisance alimentaire et nutritionnelle des populations rurales et urbaines./-

INTRODUCTION

1. Justification

Cette étude a été effectuée dans le cadre des travaux préliminaires en vue de la préparation du VIIème plan de développement du secteur agricole et forestier du Cameroun. Elle fait suite à un précédent bilan diagnostic du secteur agricole réalisé sur la période 1960-1980, et qui aura permis de dégager les principales contraintes au développement du secteur agricole et d'isoler les tendances. Il aura ainsi été possible d'effectuer, sur la base des information ainsi obtenues, une analyse prospective du sous-secteur agriculture pour l'an 2000 ("Perspectives de développement pour l'an 2000, esquisses, sous-secteur agriculture", MINAGRI/DEP, janvier 1980).

La stratégie générale du gouvernement dans la lutte contre la crise est clairement exposée dans le document du plan d'ajustement structurel (PAS). Dans ce contexte de forte conditionalité des capitaux extérieurs, il devient primordial de ne plus réduire le plan national à un ensemble de suggestions sans priorités affirmées, et donc de l'élaborer à partir d'un travail de base efficace. A cet égard, une information plus complète ne peut rendre que plus aisée l'amorce de cette nouvelle planification; tout ceci explique la nécessité d'une analyse plus poussée que celle de la "revue du secteur agricole" en vue d'actions concrètes à définir dans le cadre de la stratégie du PAS. Plus que jamais l'anticipation se doit de se démarquer de la fiction ou de la prospective, la planification devant gérer plus le certain que l'incertain, en somme s'appuyer sur quelques points solides. Ce bilan permettra donc de définir les priorités et donnera une indication sur les donnees nécessaires à collecter dans le cadre des enquêtes agricoles.

2. Objectifs de l'étude

L'objectif principal de l'étude est de faire le point des informations disponibles sur les différents programmes et politiques agricoles de 1980 à 1990, de les évaluer, en vue d'analyses poussées, plus quantitatives que celles de la "revue du secteur agricole" de la Banque Mondiale, aux fins de définir des actions concrètes en vue de la mise en application de la stratégie présentée dans le PAS; tout ceci étant effectuée en vue de l'élaboration du VIIème plan quinquennal de développement économique, social et culturel du Cameroun.

L'examen des résultats obtenus, par les Instituts de recherche, les projets nationaux, les projets d'assistance technique bilatérale ou multilatérale, l'analyse des caractéristiques du marché des différentes productions agricoles, doivent permettre une meilleure appréciation des efforts à déployer en vue de résoudre les problèmes qui se posent dans le secteur agricole du Cameroun. Le travail demandé consistait donc

à:

- Identifier les potentiels problèmes du secteur agricole et forestier;

- Faire une évaluation des stratégies mises en oeuvre à travers les différents programmes et projets depuis 1980 en vue de dégager les priorités pour le VIIème plan de développement;

- Indiquer les implications des recommandations du PAS sur les divers projets et programmes et émettre un avis quant à leur renforcement, modification ou abandon.

3- Méthodologie

Une étude bibliographique préliminaire a été effectuée. Elle fut suivie de nombreuses descentes sur le terrain aux fins de collecte d'informations pour analyses et synthèse.

Les résultats de l'étude peuvent être regroupées en 4 grandes parties:

1- L'évolution de la production agricole et forestière et facteurs de production depuis 1980: Objectifs de production définis par les plans, réalisations observées;

2- L'analyse des tendances de la production, des facteurs de production et des disparités régionales;

3- L'analyse des politiques et des programmes agricoles et forestiers. Il s'agira pour chaque programme:

* d'analyser les objectifs définis dans les plans courant la période d'étude (1980-1990)

* de présenter les réalisations sur la même période;

* d'analyser les différences entre objectifs et réalisations;

* d'évaluer les moyens mis en oeuvre pour atteindre les objectifs;

* d'analyser le cadre institutionnel

* d'apprécier la contribution de chaque programme au développement du secteur;

* d'apprécier la contribution du secteur agricole et forestier à l'économie nationale;

* d'analyser les implications du PAS sur les programmes.

4- Les conclusions de l'étude qui portent sur:

* Les contraintes identifiées (repérage des problèmes - clés)

* La détermination des priorités

* Les actions spécifiques à entreprendre.

DIFFERENTES PARTIES DE L'ETUDE

Le document a été divisé en les parties suivantes:

- Contribution du secteur agricole et forestier dans l'économie camerounaise;

- Les facteurs de production;

- Analyse des cultures vivrières du secteur traditionnel;

- Cultures d'exportation du secteur traditionnel;

- Cultures du secteur moderne;

- Fruits et légumes;

- Secteur forestier.

- Analyses des politiques de développement rural (agricole et forestier);

Certains volets, en raison du caractère d'actualité qui leur est attaché ont fait l'objet d'un chapitre particulier. C'est le cas dans le cadre de l'analyse des stratégies agricoles et forestières, de l'environnement et de la femme en milieu rural.

CHAPITRE I

CONTRIBUTION DU SECTEUR AGRICOLE A L'ECONOMIE NATIONALE DE 1980-1990

INTRODUCTION

Le Cameroun compte essentiellement sur l'agriculture pour amorcer son processus de développement; l'importance qu'attachent les pouvoirs publics à ce secteur est révélatrice de cette préoccupation.

En retour, le secteur agricole a toujours occupé une place importante au sein de l'économie Camerounaise, ceci d'autant plus que plus de 60% de sa population vit en milieu rural.

Ainsi en a-t-il été de la période 1980-1990 au cours de laquelle le secteur agricole (bien que les prix de ses produits aient connu des baisses sur le marché international), n'a pas totalement failli à sa mission.

Les lignes qui suivent se proposent d'évaluer l'importance du rôle du secteur agricole dans l'économie Camerounaise de 1980 à 1990 à-travers:

- l'équilibre de l'emploi
- l'équilibre alimentaire
- la balance commerciale
- le produit intérieur brut (PIB).

I. EQUILIBRE DE L'EMPLOI

Plusieurs informations concordantes indiquent que l'effectif de la main-d'oeuvre active agricole a très peu augmenté au cours de la période considérée. Ainsi, avec un taux de croissance annuel moyen de 0,54%, cet effectif est passé de 2,528 millions en 1980 à 2,597 millions en 1985 et à 2,625 millions en 1987. Pendant le même temps, l'effectif de la population rurale, qui a évolué avec un taux de croissance de 1,44% par an, est passé de 6,025 millions en 1980 à 6,660 millions en 1987[1].

Une observation minutieuse de l'emploi dans le secteur agricole laisse apparaître:

- une baisse sensible du pourcentage de la main-d'oeuvre active agricole par rapport à la population active totale qui est passé de 69,9% en 1980 à 65,60% en 1985 et atteignant 63,8% en 1987

- une baisse du pourcentage de la main-d'oeuvre agricole par rapport à la population rurale totale qui est passé de 42% en 1980 à 40% en 1985 et à 39,40% en 1987

- une augmentation du nombre de têtes à nourrir (taux de dépendance) par actif agricole qui est passé de 2,41 en 1980 à 2,80 en 1985 et à 2,97 en 1987.

---

[1] Annuaire FAO de la production, Vol. 41, 1987.

Cette situation pourrait s'expliquer par l'exode rural qui provoque une sortie importante des paysans du secteur agricole au profit des secteurs secondaire et tertiaire plus rentables financièrement. En effet, selon les résultats du recensement agricole de 1984, les revenus obtenus des activités agricoles étaient en moyenne de 178000 FCFA (soit à peu près 15000 FCFA par mois) pour cette année sur l'ensemble du territoire national, avec des maxima de 464000 FCFA (39000 FCFA par mois) dans le Sud-Ouest et de 349000 FCFA (29000 FCFA par mois) dans le Littoral; ce qui est relativement faible par rapport aux revenus obtenus dans les secteurs secondaire et tertiaire ci-dessus cités.

Ainsi, l'on pourrait considérer que le secteur agricole a constitué un réservoir de main-d'oeuvre pour d'autres secteurs de l'économie.

II - EQUILIBRE ALIMENTAIRE

Il est intéressant de rappeler que le Cameroun est signataire du Plan d'Action de Lagos (PAL). Ayant constaté l'échec enregistré par les pays Africains en matière d'industrialisation et les difficultés auxquelles ceux- ci faisaient face pour payer leurs factures d'importations alimentaires de plus en plus importantes, ce plan avait dressé un programme d'action devant couvrir la période 1980 -1985 et stipulant entre autres, la réalisation de l'autosuffisance alimentaire et la constitution dans chaque Etat Africain, d'un stock de réserve alimentaire devant être pourvu chaque année par 10% de la production alimentaire nationale.

II.1. Le Concept de l'autosuffisance alimentaire

Un pays ayant assuré l'autosuffisance alimentaire de ses populations devrait présenter les caractéristiques suivantes:

- avoir la balance commerciale au niveau des produits alimentaires sinon positive, du moins équilibrée

- avoir une population jouissant d'un niveau alimentaire et d'un statut nutritionnel satisfaisants.

En dépit des disparités alimentaires relevées ici et là, et des calamités naturelles à l'instar de la sécheresse de 1983, l'on peut noter avec satisfaction que l'autosuffisance alimentaire[1] a été maintenue sur un plan global au Cameroun. Celle- ci est surtout l'oeuvre du secteur agricole traditionnel dont la production vivrière, quoiqu'aujourd'hui en diminution par rapport à 1984, évolue presqu'au même rythme

---

[1] D'après le deuxième critère ci-dessus mentionné.

que la demande nationale (l'offre énergétique quotidienne est supérieure à 2000 calories)[3].

II.1.1. Production alimentaire

Pour les principales spéculations agricoles, l'on peut retenir que[4]:

- la production du manioc passera de 1.385.510 tonnes en 1984 à 1.495.801 tonnes en 1986 puis à 1.336.115 tonnes en 1987, et 1.136.799 tonnes en 1989, accusant une baisse de 17,65%

- avec un taux de croissance moyen de -3,6% par an, le plantain passera de 1.001.872 tonnes en 1984 à 1.310.136 tonnes en 1986 et 835.024 tonnes en 1989

- la production du maïs passera de 408.762 tonnes en 1984 à 389.269 tonnes en 1986, et 366.735 tonnes en 1989

- la production du mil/sorgho enregistrera une augmentation de 63,92% entre la même période. Elle passera ainsi de 209.339 tonnes en 1984 à 541.472 tonnes en 1986 et 343.146 tonnes en 1989

- la production du riz connaîtra une baisse drastique de 50.528 tonnes en 1984, celle-ci ne sera que de 4.714 tonnes en 1989 (culture traditionnelle uniquement).

Toutes les autres productions vivrières enregistreront des baisses:

- la production d'igname passera de 137.712 tonnes en 1984 à 100.737 tonnes en 1987 et 58.215 tonnes en 1989

- celle de la pomme de terre diminuera également au cours de la même période, passant de 41.983 tonnes en 1984 à 20.850 tonnes en 1987 avec une augmentation de 10.268 tonnes (par rapport en 1987) en 1989

- la production d'arachide passera de 99.209 tonnes en 1984 à 84.252 tonnes en 1987 et 70.457 tonnes en 1989.

Ces performances du secteur traditionnel dans la production vivrière, quoique médiocres, ont surtout été liées à l'extension des surfaces cultivées. La modernisation de ce secteur reste freinée par les facteurs suivants:

- vieillesse des exploitants
- petite taille des exploitations

---

[3] Le Plan Alimentaire à Long Terme (1986) estime que l'autosuffisance alimentaire est assurée à 96% au Cameroun.

[4] Enquêtes permanentes, DEAPA/STD. (Les chiffres ci-dessous sont ceux du secteur traditionnel uniquement).

- faible consommation des facteurs modernes de production.

En ce qui concerne la production de la viande[5], il est intéressant de signaler que:

- l'élevage bovin a crû de 3,1% au cours du V° plan quinquennal, dépassant ainsi l'objectif qui était alors fixé à 2,5%. La bonne tenue de cet élevage est essentiellement due aux travaux de sélection et de diffusion des stations zootechniques de WAKWA (ADAMAOUA) et de LOUGGERE (NORD-OUEST).

- l'élevage porcin n'a pas atteint l'objectif que s'était fixé le V° plan à savoir un taux de croissance de 9%/an; cet échec est lié à l'épidémie de la peste porcine enregistrée dès Mai 1982.

En général, le manque de vaccin contre la peste porcine, la rareté d'aliments et l'insuffisance des producteurs de race constituent autant de problèmes qui freinent cet élevage. La fermeture en 1982/83 des stations d'élevage de Mvogbetsi et de Douala-Bassa a entraîné une régression de la production des volailles qui n'a atteint ses objectifs qu'à 78% au terme du V° plan, soit une production effective de 1,17kg/hbt/an contre une prévision de 1,59kg/hbt/an.

Au total, on estime[6] les effectifs du cheptel Camerounais aujourd'hui à:

- 4,4 millions de bovins
- 5,3 millions d'ovins et caprins
- 1,0 million de porcins
- 14,0 millions de volailles.

La production annuelle est de:

- 120.000 tonnes de viande
- 45.000 tonnes de lait
- 2.300 tonnes d'oeufs.

Quant aux activités halieutiques, le VI° plan quinquennal avance les statistiques de production suivantes au terme de la 4° année du V° plan:

Pêche artisanale ..... 35 000 tonnes
Pêche industrielle ..... 20 000 tonnes
Pêche continentale, et
pisciculture ..... 60 000 tonnes.

La pêche industrielle en particulier connaît actuellement une importante baisse d'activité car, de 35 tonnes par marée de 5 jours qu'on réalisait au début des

---

[5] Bien que la production ici ne relève pas des compétences du Ministère de l'Agriculture.

[6] Banque Mondiale, Revue de secteur agricole, 1988.

années 80, la production est tombée à 15 tonnes par marée de 8 jours.

II.1.2. Consommation alimentaire

La consommation alimentaire par tête et par an a connu une évolution à la baisse de 17,67% entre 1981 et 1985, passant de 721,3 Kg à 613 Kg. Cette évolution serait essentiellement liée à la diminution de la consommation des denrées à faible quantité de protéines comme les féculents. Dans le même temps, la consommation des denrées riches en protéines s'est accrue. On pourrait ainsi conclure que l'état nutritionnel de la population camerounaise s'est amélioré au cours de la période considérée.

Seule, la consommation des céréales (en ce qui concerne les produits végétaux) a subi une augmentation régulière La consommation de celles-ci est en effet passée de 70,4 Kg/tête/an en 1981 à 81,8 Kg/tête /an en 1986.

	1981	1982	1983	1984[7]	1985	1986
Céréales	70,4	85	87	64,1	77,7	81,8
Fécul.	329,1	257,4	241	245,2	236,2	227
Corps gr.	12,1	11,5	10,5	12,3	14,3	12,9
Légumes	43,1	43,5	42,4	41,8	41,1	
Sucres	41,6	36	22,9	38,9	41,7	39
Légumineu.	14,9	14,7	13,1	14,3	13,9	13,7
Fruits	67,5	51	48,9	58,2	56,8	58,1
Boissons	119,2	120,9	125,2	86,6	100,5	102
Lait	6	6,2	6,1	6,1	6	6,1
Viande	13	12,7	15,2	15,2	16,6	17,8
Poisson	4,6	4,5	5,4	7,7	8,3	10,1
TOTAL	721,3	643,5	617,6	590,3	613	

Source: Bilan de disponibilité alimentaire 1981-1986, MINPAT/DP/DR2, RC/FAO/PNUD/CMR/86/006

Cette évolution à la hausse de la consommation céréalière peut s'expliquer par la modification des habitudes alimentaires à mesure que l'urbanisation rend plus attirantes les céréales d'emploi plus pratique comme le riz et le blé.

---

[7] La chute brusque de la consommation alimentaire observée ici serait imputable aux effets de la sécheresse de 1983 qui a affecté la totalité du territoire national.

La consommation des produits d'origine animale a également évolué à la hausse:

- la consommation de la viande est passée de 13 kg/tête/an à 17,8 kg/tête/an de 1981 à 1986

- la consommation du poisson est passée de 4,6 kg/tête/an en 1981 à 10,1 kg/tête/an

- celle du lait a connu une timide augmentation passant de 6kg/tête/an en 1981 à 6,1 kg/tête/an en 1986.

Il faudrait absolument mettre un accent particulier sur la modernisation de l'élevage Camerounais (par l'amélioration des pâturages, l'utilisation des sous-produits agro-industriels et la création des points d'eau) qui n'est pas actuellement en mesure de satisfaire la demande totale estimée à 160.000 tonnes de viande[8].

La production alimentaire étant fonction du revenu moyen des consommateurs, il est à craindre une dégradation de cette autosuffisance alimentaire en raison de la réduction du pouvoir d'achat des Camerounais. Aussi s'avère -t-il nécessaire, pour consolider l'autosuffisance alimentaire du Cameroun, de mettre en place une politique de sécurité alimentaire.

II.1.3. La sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire vise les objectifs spécifiques suivants:

- assurer suffisamment la production des ressources alimentaires

- assurer la stabilité dans l'apport de ces ressources[9]

- permettre à tous ceux qui en ont besoin, d'entrer en possession de ces ressources.

C'est dans le souci de réaliser ces objectifs qu'un véritable programme de sécurité alimentaire, résultat d'une concertation entre la Banque mondiale et la République du Cameroun est en étude depuis 1988.

Ce programme s'appuie sur deux volets

- un volet concernant une série de réformes et d'ajustements du secteur agricole qui seraient appuyés par des financements du type "ajustement structurel"

---

[8] Banque Mondiale op. cit., p. 5.

[9] Il est à noter qu'il a été créé deux structures à savoir l'Office Céréalier et la MIDEVIV chargées d'assurer la distribution des vivres à-travers le pays; mais après la dissolution de la MIDEVIV en 1988, seul,l'Office céréalier reste fonctionnel.

- un volet concernant un ensemble d'actions et d'études qui seraient financées selon les modalités de type "projet".

Les études retenues dans le cadre du deuxième volet portent sur:

- la mise en place d'un système d'information et de commercialisation qui améliorera l'efficacité des circuits de commercialisation des produits vivriers et des prix aux producteurs

- la mise en place d'un système d'alerte précoce qui permettra aux décideurs de prendre des mesures nécessaires pour faire face aux calamités naturelles. On peut déjà signaler que le Cameroun a obtenu un don Japonais de 400 Millions FCFA pour l'exécution de ce projet

- l'identification des groupes à haut risque (les couches de population n'ayant pas un accès sûr aux denrées alimentaires) et la définition d'un programme d'action permettant d'accroître la sécurité alimentaire de ces populations

- la mise en place du programme de stockage communautaire au niveau villageois et la diffusion des technologies appropriées pour la transformation, la conservation ainsi que l'amélioration des marchés à l'intérieur du pays. A ce niveau, une étude de faisabilité d'un projet de stockage de produits vivriers en milieu villageois dans la province de l'Extrême-Nord a été finalisée en 1989

- le soutien aux groupements villageois pour la réalisation des micro-projets générateurs de revenus et d'emplois avec un accent particulier sur les groupes de femmes. Une étude portant sur le Fonds d'Investissement de Micro-réalisations Agricoles et Communautaires (FIMAC) a été menée par le Ministère de l'Agriculture en 1988

- l'amélioration de la structure de contrôle de qualité des produits alimentaires importés.

II.1.4. Aide alimentaire

En ce qui concerne l'aide alimentaire, et bien que celle-ci soit de nature conjoncturelle, l'on se doit de signaler l'assistance qu'a apportée le Programme Alimentaire Mondial (PAM) au cours de cette période à notre pays. En effet, le PAM a, en 1984, apporté une assistance à la population affectée par la sécheresse; une aide analogue a été apportée en 1988 aux populations victimes des inondations dans les provinces du Nord et de l'Extrême-Nord.

Au cours de la même période l'assistance du PAM a aussi intéressé :

- les centres de protection maternelle et infantile
- les centres des handicapés et léproseries
- les crèches et orphelinats.

C'est ainsi que cet organisme a distribué:

- 3.400 tonnes de riz en 1987, 1.952,60 tonnes en 1988 et 2.808,3 tonnes en 1989
- 292,68 tonnes de viande (en boîtes) en 1988 et 322,109 tonnes en 1989
- 179,808 tonnes d'huile végétale en 1987, 477,632 tonnes en 1988 et 564,553 tonnes en 1989
- 298,45 tonnes de sucre en 1988 et 96,5 tonnes en 1989
- 171,286 tonnes de lait (en poudre) en 1987 et 197,3 tonnes en 1988
- 169,356 tonnes de poissons (en boîtes) en 1987.[10]

Il est intéressant de noter que certaines denrées distribuées, à l'instar du riz, sont localement achetées par le PAM; mais cet organisme est régulièrement confronté à l'insuffisance des réserves disponibles suite à la faible production nationale (riz).

Comme il a été noté plus haut, le secteur agricole a autant que faire se peut, contribué à l'équilibre alimentaire des populations, grâce à une production quelque peu satisfaisante; mais à cause de leur mauvaise distribution, les denrées alimentaires ainsi produites ne parviennent jamais à toutes les populations camerounaises; pour cette raison, la mise en place d'un système de sécurité alimentaire est urgemment attendue. Il est opportun ici de saluer l'action du Programme Alimentaire Mondial (PAM) qui ne cesse d'apporter son aide chaque fois que cela s'avère nécessaire.

III - AU NIVEAU DE LA BALANCE COMMERCIALE

III.1. Exportations agricoles

Le Cameroun est un exportateur traditionnel de matières premières agricoles dont les principales sont: le cacao, les cafés Arabica et Robusta, le coton, le bois, le caoutchouc naturel et la banane.

De 179 Milliards en 1979/80, nos recettes d'exportation agricole ont atteint leur maximum en 1984/85 avec 283 Milliards, puis, ont régulièrement évolué à la baisse pour atteindre 179,6 Milliards FCFA en 1987/88, représentant ainsi successivement 61,6%, 50,13% et 41,3% des exportations totales du pays.

---

[10] Suite à la sécheresse et aux attaques acridiennes, une aide alimentaire de 5.382 tonnes de denrées dont 5.046 tonnes de riz et 336 tonnes d'huile végétale est prévue en 1991 pour la province de l'Extrême-Nord; les besoins étant évalués à 71.200 tonnes de denrées alimentaires.

Cette évolution à la baisse trouve son explication dans la situation de concurrence qui prévaut actuellement au niveau du marché mondial des produits agricoles.

En effet, durant cette période, les produits agricoles (cacao) de la Côte-d'Ivoire et des pays du Sud-Est Asiatique ont saturé les marchés internationaux causant ainsi la baisse des prix de ces matières premières; comme conséquence (aussi bien en termes réels que nominaux), nos recettes d'exportation ont subi d'importantes amputations qui sont en partie à l'origine de la crise économique que traverse actuellement le Cameroun.

La réduction en termes réels de la valeur des exportations agricoles du Cameroun se trouve être le fait de l'inflation. En effet, si 1979 est considérée comme année de base, il apparaît que, suite aux effets inflationnistes, la valeur réelle des exportations du Cameroun a été réduite de moitié entre cette année de base et 1988.

En définitive, force est de relever la stagnation ou même dans le cas de certains produits, la réduction en quantité et en valeur de nos principales exportations agricoles tout au long de la période considérée. A titre d'exemple, entre 1980 et 1987, la valeur des exportations du cacao a évolué avec un taux de croissance de -1,95% par an, passant de 272.471.000 US Dollars en 1980 à 237.310.000 US Dollars en 1987 pendant que la valeur des exportations du cacao Ivoirien enregistrait un taux de croissance de 2,15% par an (de 925.312.000 US Dollars en 1980 à 1.074.500.000 US Dollars en 1987)[11] .

Plus généralement, l'on retiendra qu'entre 1971-1980 et 1980-1984, le taux de croissance annuel des exportations agricoles du Cameroun est passé de 4,98% à -0,88%, taux qui s'est régulièrement amenuisé jusqu'à nos jours.

Les principaux acheteurs des produits agricoles du Cameroun ont été:

- Les Pays-Bas, l'Allemagne Fédérale, la France pour le cacao en fèves
- La France en ce qui concerne le beurre de cacao
- Le Gabon et le Congo pour ce qui est du Chocolat
- L'Allemagne Fédérale, la France, l'Italie, Les Pays-Bas et les Etats-Unis d'Amérique pour l'Arabica
- Les Pays-Bas, la France, l'Allemagne Fédérale, l'Italie, les USA et le Japon pour le robusta
- La France pour la banane fraîche
- La France, l'Allemagne Fédérale et le Japon pour le coton.

---

[11] Il faut tout de même préciser que cette situation qu'a connue le Cameroun provient de la chute des prix du cacao sur le marché international et que la Côte d'Ivoire a simplement réussi à combler le déficit qu'aurait pu entraîner la baisse de ce prix par une importante production.

Durant cette période, le cacao et ses produits dérivés, les cafés, le coton, et le bois ont en moyenne représenté respectivement 34,26%, 36,7%, 7,8% et 13,65% des exportations agricoles totales et seuls, le sucre et une partie du bois, du coton, du cacao, et du café ont fait l'objet de transformation avant l'exportation et ont représenté en moyenne environ 15,25% des exportations agricoles totales durant cette période. Cette faible proportion reflète en général le faible niveau d'industrialisation du Cameroun et en particulier des industries agro-alimentaires. Le Plan Directeur d'Industrialisation (PDI) et le nouveau code d'investissement du Cameroun insistent d'ailleurs sur la transformation sur place de nos produits agricoles, ce qui aura l'avantage d'accroître leur valeur ajoutée.

III.2. Importations des produits alimentaires

La production nationale est complétée par les importations alimentaires dont les factures sont en augmentation régulière. C'est ainsi que de 57,5 Milliards en 1983/1984, la facture de nos importations alimentaires a subi une légère baisse en 1984/85 (48 Milliards), puis a évolué à la hausse pour atteindre 87 Milliards en 1986/1987.

Ces importations, qui imposent une compétition très sérieuse aux structures modernes de production agricole et alimentaire, ont connu une évolution croissante. Ainsi, de 4,86% en 1980/1981, celles-ci représentaient 8,47% et 11,95% des importations totales respectivement en 1984/1985 et en 1987/1988.

En général, le taux de croissance annuel des importations alimentaires du Cameroun est passé de 5,54% entre 1971 et 1980 à 8,22% entre 1980 et 1984, et a régulièrement crû jusqu'à nos jours.

Les produits de minoterie occupent une place importante au sein des importations alimentaires du Cameroun; en effet, la facture des importations de ceux-ci a représenté 43,40% et 35% de la facture des importations alimentaires respectivement en 1983/84 et 1986/87.

Suite à la faible production nationale, le poisson constitue la deuxième denrée que l'on importe le plus au Cameroun. La facture des importations du poisson a ainsi représenté 29,20% et 21% de la facture totale des importations alimentaires respectivement en 1983/84 et 1986/87.

Viennent ensuite les céréales (le riz en est la principale composante) dont les achats se sont chiffrés 10,6 Milliards, 7,43 Milliards et 7,19 Milliards respectivement en 1983/84, en 1985/86 et 1987/88.

La facture des Huiles et Graisses a constamment décru ces dernières années, passant de 4,688 Milliards en 1983/84 à 4,120 Milliards en 1985/86 et à 2,295 Milliards en 1987/88.

Les achats de lait et des produits laitiers ont par contre évolué à la hausse de 1983/84 à 1987/88 avec respectivement 3,249 Milliards et 4,510 Milliards.

En dehors des bovins sur pied importés de la République Centrafricaine (RCA) et du Tchad (près de 100.000 têtes en 1987), le Cameroun importe de la viande (20.000 tonnes en 1987) dont presque la moitié sous forme de boeuf congelé de seconde qualité en provenance des pays de la C.E.E.. Notons qu'en raison des prix favorables (1000 $/tonne), l'importation de la viande congelée a connu une évolution à la hausse ces dernières années, passant de 5000 tonnes en 1984/85 à 9.500 tonnes en 1986/87. C'est ainsi que les achats de la viande sont passés de 2,153 Milliards en 1983/84 à 2,916 Milliards en 1984/85 et à 5,458 Milliards en 1986/87.

III.3. Balance commerciale

Au niveau de la balance commerciale, on notera que:

- la balance commerciale du Cameroun a été positive, passant de 169 Milliards en 1983/84 à 278 Milliards en 1984/85, puis a régulièrement évolué à la baisse pour atteindre 137,5 Milliards en 1987/88

- la balance commerciale au niveau des denrées alimentaires (uniquement) a, tout au long de la période d'analyse, été déficitaire. Ce déficit est passé de 11 Milliards en 1982/83 à 23,5 Milliards en 1984/85, puis de 48 Milliards en 1986/87 à 36 Milliards en 1987/88.

Globalement (tous produits confondus), le Cameroun a présenté une balance commerciale négative avec l'ensemble des pays du marché commun de 1979/80 (-35,5 Milliards FCFA) à 1982/83 (-100,20 Milliards FCFA) et en 1986/87 (-60,67 Milliards FCFA). Ce déficit a été beaucoup plus accentué avec la France, pays avec lequel le Cameroun a présenté une balance commerciale fortement négative tout au long de la période considérée (-70,8 Milliards FCFA en 1979/80, -118 Milliards FCFA en 1982/83, -117,46 Milliards FCFA en 1986/87).

Seuls, les Etats-Unis d'Amerique, les Pays-Bas et l'Italie (à partir de 1982/83) ont présenté des balances commerciales négatives à l'égard du Cameroun de 1979/80 à 1987/88.

Bien que leurs échanges soient faibles, le Cameroun a présenté une balance commerciale positive de 1982/83 à 1987/88 avec les pays Africains. Cette bonne tenue du commerce camerounais vis-à-vis de ses pairs d'Afrique est surtout liée au gain commercial que le Cameroun a enregistré vis-à-vis des pays de l'UDEAC, car avec les pays de l'UMOA[12], la balance commerciale du Cameroun a été déficitaire.

---

[12] Union Monétaire Ouest Africaine.

Le peu d'échanges observé à ce niveau est le résultat d'une mauvaise politique d'intégration économique des pays Africains qui offrent presque les mêmes produits sur les marchés.

En définitive, il serait souhaitable que le Cameroun procède à la révision de ses accords commerciaux avec les pays comme la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et les pays de l'UMOA avec lesquels il a présenté une balance commerciale régulièrement négative, ceci en vue de réduire de façon raisonnable, le déficit observé tout au long de la période de diagnostic.

Ce déficit pourrait également être amorti si le Cameroun acceptait de pratiquer une véritable politique de substitution des importations; c'est ainsi par exemple que:

- l'on pourrait réduire considérablement l'importation des produits de minoterie en encourageant la préparation et la consommation de la farine composée

- le Cameroun présentant d'énormes potentialités non encore exploitées dans la production des fruits et légumes, l'on pourrait encourager la production intensive de ceux-ci, en vue de réduire leur importation.

D'autres exemples pourraient être cités; dans la mise en pratique de cette politique, plusieurs Ministères devant travailler en étroite collaboration, seraient interpellés. Il s'agit:

- du Ministère du Plan pour la conception et le suivi de la politique

- du Ministère du Commerce pour le contrôle des importations et l'encouragement des investissements dans le domaine agro-alimentaire

- du Ministère de l'Agriculture pour la production

- du Ministère de la Recherche pour la mise sur pied de nouvelles formules susceptibles de rentrer dans le processus de transformation de nos produits agricoles.

IV - PRODUIT INTERIEUR BRUT

IV.1. En Francs courants

Le Produit intérieur brut (PIB) total a, entre 1980/1981 et 1987/1988, évolué à un rythme annuel de 11,17% . Ainsi, de 1796,3 Milliards FCFA EN 1980/81, il atteindra 3195 Milliards en 1983/84 et 4135,1 Milliards en 1985/86. Les prévisions pour 1986/87 et 1987/88 indiquaient une baisse de ce PIB (par rapport à 1985/86) de 3,15% et de 4,51% respectivement.

Pendant la même période, la valeur ajoutée du secteur agricole (en Francs courants) évoluait à un rythme annuel de 10% entre 1980/1981 et 1987/1988. En effet, de 488,1 Milliards en 1980/81, celle-ci atteindra 702 Milliards en 1983/84 et 907,9 Milliards en 1985/86. Les prévisions pour 1986/87 et 1987/88 étaient respectivement de 976 Milliards et 954 Milliards.

Ainsi, en termes relatifs, la valeur ajoutée du secteur agricole a représenté 27% du PIB en 1980/81; et, par la suite ce pourcentage a décru pour atteindre 20,60%. L'on observera un redressement de cette contribution à partir de 1985/86 avec 22% et 24,36% en 1986/87.

IV-2. <u>En Francs constants</u>

En termes réels, la valeur ajoutée agricole a tout au long de la période considérée, évolué à un rythme de - 0,8% ; en effet, de 460,5 Milliards en 1980/81, cette valeur ajoutée atteindra 496,6 Milliards en 1981/82, année à partir de laquelle elle décroîtra constamment pour atteindre 458,7 Milliards en 1984/85. Celle-ci observera une timide reprise en 1985/86 avec 473,4 Milliards. Les prévisions indiquaient une hausse de 0,25% pour 1986/87 et une baisse de 8,95% pour 1987/88, par rapport à 1985/86.

Sur la période considérée, Le PIB constant a évolué avec un taux annuel de 3,6% . celui-ci a enregistré une ascension modérée de 1980/81 avec 1.650,5 Milliards à 1985/86 avec 2.393,7 Milliards avec des baisses de 7% en 1986/87 et de 16% en 1987/88 par rapport à 1985/86 (prévisions), de telle manière que la contribution de la valeur ajoutée agricole à la formation du PIB, après avoir enregistré une augmentation de 28% en 1981/82 par rapport à 1980/81, s'est régulièrement amenuisée pour ne représenter que 19,8% en 1985/86. Une légère augmentation de 5,3% était prévue pour 1986/87. Les cul ures vivrières, les cultures pour l'industrie et l'exportation ainsi que la forêt ont constitué l'essentiel de cette valeur ajoutée.

En effet, en termes courants, la valeur ajoutée agricole a connu une ascension régulière jusqu'en 1986/87, année à partir de laquelle elle a enregistré une diminution jusqu'en 1987/88. Par contre, en FCFA constants, cette courbe présente une stagnation avec une légère tendance à la baisse; ce qui prouve clairement que la contribution du secteur agricole à la formation du PIB a connu une baisse durant la période d'analyse. Seuls, les effets inflationnistes seraient à l'origine de l'augmentation apparente de cette valeur ajoutée.

De plus, en considérant l'année 1980/81 comme année de base, (1980/81=100) l'on s'aperçoit que durant cette période:

- l'indice de prix (déflateurs) au détail pour les familles à revenus moyens à Yaoundé s'est alourdi de 45,22 points en 1983/84, 80,34 points en 1985/86 et 111,64 points en 1987/88

- l'indice de prix pour l'agriculture industrielle et pour les cultures d'exportation s'est alourdi de 34,36 points en 1983/84, 90,36 points en 1985/86 et 100,53 points en 1987/88

- l'indice de prix pour la pêche industrielle a augmenté de 8 points en 1983/84, 68,22 points en 1985/86 et 75,98 points en 1987/88

- l'indice de prix pour l'industrie forestière a augmenté de 34,36 points en 1983/84, 90,36 points en 1985/86 et 100,53 points en 1987/88.

L'évolution de ces chiffres prouve aisément que le taux d'inflation dans le secteur agricole a presque doublé de 1980/81 à 1987/88, ce qui explique l'évolution ascendante de la valeur ajoutée agricole en Francs courants.

CONCLUSION

En définitive et compte tenu de tout ce qui a été dit plus haut, l'on peut retenir que le secteur agricole a, autant que faire se peut, joué un rôle important dans l'équilibre alimentaire des populations tout au long de la période considérée (car, la production agricole a évolué au même rythme que la croissance démographique).

Mais, il n'en a pas été de même pour l'emploi. En effet, le rôle que l'on aurait pu attendre du secteur agricole dans ce domaine ne semble pas avoir été pleinement assuré, car l'exode rural s'est fortement accentué aggravant plutôt l'expansion du chômage ainsi qu'une urbanisation désordonnée. A ce titre, l'on retiendra que 16% de Camerounais vivaient dans les zones urbaines en 1965. Cette proportion est passée à 35% en 1980 et à 46% en 1987[13].

De même que pour l'emploi, le rôle du secteur agricole dans les exportations totales ainsi que dans la formation du PIB s'est considérablement amenuisé ces dernières années. Cette tendance qu'a observée le secteur agricole au cours de cette période illustre bien le fait que celui-ci, bien que regorgeant d'énormes potentialités, fonctionne actuellement en-dessous de sa capacité de pleine production. Cette pleine production pourrait globalement se traduire par:

- une sécurité alimentaire beaucoup plus renforcée
- un intérêt prononcé des populations aux activités agricoles
- la recherche d'un équilibre permanent entre la quantité à produire et la demande en ce qui concerne les produits d'exportation
- une utilisation rationnelle des différents intrants rentrant dans le processus de production
- la diversification des produits agricoles d'exportation
- la recherche des débouchés aux produits agricoles camerounais.

---

[13] Annuaires FAO de la production.

CHAPITRE II

LES FACTEURS DE PRODUCTION

II.UTILISATION DE LA TERRE

Pour une superficie totale de 475 000 km_2, la terre occupe 98% soit environ 465 400 km_2.

Selon le recensement agricole de 1984, la superficie cultivée par le secteur traditionnel est de 1.806.000 ha (3,9%) et celle du secteur moderne est de 139 919 ha (0,3%) soit une superficie totale cultivée de 1.945.919 ha (4,18%) par rapport à la surface physique. Cette proportion relativement faible de la surface cultivée témoigne s'il en était besoin de la faible utilisation du facteur terre dans la production agricole. Cependant, certaines régions du pays *sont nettement plus exploitées que d'autres c'est le cas notamment de l'Ouest (14,6%), l'Extrême-Nord (12,4%), le Nord-Ouest (11,6%) et le Sud-Ouest (9,1%).*

Dans certaines provinces par contre, la terre est encore faiblement exploitée ; il s'agit de l'Adamaoua (1,3%) de l'Est (1,25%), du Nord (2,25%), du Sud (2,74%) et du Centre (4%).

La surface exploitée est en grande partie occupée par le secteur traditionnel, le secteur moderne ne représentant qu'une proportion infime (0-1,69% par province). Malgré, la création et l'extension de nouvelles surfaces dans le secteur moderne, Cette proportion n'a pas varié d'une manière significative depuis 1984

De plus, la taille moyenne des exploitations dans le secteur traditionnel a évolué très faiblement de 1,68 ha en 1972 à 1,74 ha en 1984 (avec une taille moyenne de 1,13 ha pour les cultures vivrières et 0,61 ha pour les cultures d'exportation). Cette utilisation de la terre pour les cultures vivrières est très marquée dans certaines provinces notamment à l'Ouest où 68% de terres cultivées sont destinées aux cultures vivrières, au Nord 76%, au Nord-Ouest 78%, à l'Extrême-Nord 89,5% et à l'Adamaoua 94%.

Suivant la structuration par âge des exploitations de ces cultures d'exportation, on note que:

- *de 38,4% en 1972, les superficies des exploitations cacaoyères de plus de 20 ans sont passées à 44,8% en 1984 ; Alors que les superficies dépassant de celles de moins de 5 ans n'évoluaient que de 12,0% à 13,8% au cours de la même période ;*

- *de 21,5% en 1972, les superficies des caféiers Robusta de plus de 20 ans sont passées à 32,5% en 1984. Alors que les superficies de celles de moins de 5 ans ont régressé de 19,7% à 12,1 ;*

- *de 31,5% en 1972, les superficies de caféiers Arabica de plus de 20 ans sont passées à 37,1% en 1984. Alors que*

INTRODUCTION

Les facteurs de production restent et demeurent le nerf du développement agricole. Conscient de cette importance, le Cameroun a adopté des stratégies dans ce domaine qui sont soulignées dans les plans quinquennaux. Ces différentes stratégies sont pour la plupart accompagnées de mesures à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs définis. La présente analyse portera essentiellement sur les réalisations des objectifs fixés par les plans quinquennaux.

Certains facteurs de production ont fait l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics au cours de cette dernière décennie ; il s'agit de l'engrais, des pesticides et du crédit rural. Compte tenu de l'importance que revêt le secteur agricole, il s'agit de faire une analyse de l'évolution de différents facteurs de production exerçant une influence sur ce secteur. Pour ce faire, les facteurs suivants ont été retenus:

- la climatologie ;
- la terre ;
- les engrais et pesticides ;
- la vulgarisation ;
- la main-d'oeuvre ;
- la mécanisation ;
- du matériel végétal
- du financement
  . budget d'investissement public
  . financement extérieur
  . crédit rural.

I. CLIMATOLOGIE

Le climat camerounais comporte quatre grands ensembles:

- le climat soudanien ;
- le climat tropical de transition
- le climat subtropical
- le climat camerounien.

A l'intérieur d'une même zone climatique il existe des nuances liées au relief et aux activités anthropiques.

Du Sud au Nord, on recense des bandes écologiques favorables respectivement aux cultures de climat équatorial chaud et humide et aux cultures de régions à climat chaud et aride. Mais suivant le tableau climatique enregistré de 1982-1986, ces bandes écologiques ont subi des modifications notamment en 1982/83 où il n'y a pas eu assez de pluie sur toute l'étendue du territoire, et en 1984/85 où la sécheresse a particulièrement été sévère dans l'Extrême-Nord. Néanmoins les variations des températures et de quantité de pluie tombées au cours de la période n'ont pas été significatives pour affecter la production agricole.

les superficies de celles de moins de 5 ans régressaient de 18,7% à 9,4%.

De ce qui précède, on remarque que:

- la superficie utilisée pour l'agriculture est relativement faible (4,1% de la surface physique totale).
- la taille moyenne des exploitations est faible 1,74 ha dont 1,13 ha pour les cultures vivrières et 0,61 ha pour les cultures d'exportation ;l'agriculture n'a pas été assez attrayante pour favoriser la création ou l'extension de nouvelles superficies.

- les superficies des vieilles plantations sont en proportion assez élevées et cette proportion augmente au fil des années pour les cultures d'exportation ;en effet, les exploitations mises en place depuis les années des indépendances n'ont pas augmenté par suite de manque d'engoûment des jeunes à cette activité , qui semble-t-il, serait moins remunératrice que d'autres.Par ailleurs, les infrastructures à la campagne ne sont pas de nature à favoriser la sédentarisation afin de consacrer à l'activitè agricole.

- les superficies des jeunes plantations sont d'une proportion très faible et qui va diminuant au fil des années ; ce qui pourrait s'expliquer par le taux de régénération durant toute cette période.En effet, les moyens mis à la disposition du projet semencier cacao-café n'ont pas été suffisants pour réaliser les objectifs fixés.

Le facteur terre reste une ressource non encore utilisée. Pour l'exploiter d'une manière optimale, il serait souhaitable de résoudre à la base certains problèmes. On pourrait ainsi:

- dresser une carte d'aptitude des sols ;

- faire un plan d'aménagement du territoire à long terme ;

- revoir la législation forestière dans le sens de faciliter l'accès à la terre.

Tableau II-1: Structure par âge des exploitations cacaoyères et caféières.

	Superficie cacaoyère		Superficie café rabic.		Superficie Café Robus.	
	1972	1984	1972	1984	1972	1984
Moins de 5 ans	12,0%	13,8%	18,7%	9,4%	19,7%	12,2%
5 - 10 ans	17,9%	15,1%	25,6%	22,1%	25,5%	26,5%
11 - 20 ans	31,8%	26,3%	24,3%	31,4%	33,3%	28,9%
Plus de 20 ans	38,4%	44,8%	31,5%	37,1%	21,8%	32,5%

Source: Recensement agricole 1984 et 1972.

TableauII-2: Utilisation de la terre 'secteur moderne et traditionnel.

Province	Superficie physique	Superf.cultiv. sect.Tradit.		Superf.cult. sect.modern.		physique
Extrême-Nord	9 426 000	402 700	11,8%	23 200	0,67%	12,4%
Nord	6 780 000	149 000	2,2%	3 324		2,25%
Adamaoua	6 199 000	82 700	1,3%			1,3%
Est	10 890 000	134 500	1,2%	1 830		1,25%
Sud	6 894 000	256 200	2,4%	15.001	0,32	2,74%
Littoral	4 719 000	114 500	3,8	34.084	01,69	5,4%
Sud-Ouest	2 022 000	76 000	7,6	39.596	1,59	9,18%
Nord-Ouest	1 730 000	200 500	11,6	-	-	11,6
Ouest	1 389 000	199 800	14,4	3 070	02,2%	14,6%
Cameroun	46 340 000	1 806 000	3,9%	139 919	0,3%	4,18%

Source: L'Agriculture Camerounaise en Chiffres, 1986.

III- APPROVISIONNEMENT EN ENGRAIS ET PESTICIDES

Le passage d'une agriculture traditionnelle à une agriculture moderne s'accompagne nécessairement d'un emploi sans cesse croissant de certains intrants agricoles tels que engrais et produits phytosanitaires.

L'agriculture camerounaise ne fait pas exception à cette règle, étant donné son importance, le caractère essentiellement traditionnel des techniques pratiquées et la forte demande du pays en produits agricoles.

C'est en partie l'utilisation persistante de ces techniques traditionnelles qui n'a pas permis une exploitation intensive du potentiel naturel. C'est ainsi que faute d'utilisation rationnelle et dans les normes exigées d'intrants agricoles, l'agriculture camerounaise affiche encore des rendements moyens faibles. Ces rendements cachent des disparités, notamment:

- l'usage très répandu de ces produits dans les agro-industries et les cultures de rente (34% et 32% pour les engrais - 49% et 41% pour les produits phytosanitaires) et la quasi absence de leurs utilisations sur les cultures vivrières en milieu paysan.

En effet, il est à souligner qu'il a été mis en place au Cameroun un programme national d'engrais qui visait la nécessité de démontrer aux paysans l'emploi correct des fertilisants afin d'augmenter la fertilité du sol. Mais cette diffusion de technologies s'est cantonnée au secteur de cultures d'exportation ; ce qui justifie le double impact sur:

- l'accroissement constaté de la consommation en début de période de 1980/83 ;

- le plafonnement de la production agricole qui, dans sa grande partie, est constituée des cultures vivrières.

Les consommations d'engrais et produits phytosanitaires ont connu durant cette décennie une forte fluctuation. En ce qui concerne les engrais, elles sont passées de 85 822 t en 1980/1981 à près de 136 212 t en 1988/89, en passant par un pic en 1986/87 de 164.435 tonnes.

L'enquête 1990 a montré que la demande d'engrais n'a pas toujours été satisfaite quantitativement et qualitativement tel que l'indique le tableau suivant.

Tableau II-3: Disponibilité des engrais; pourcentage des agriculteurs ayant obtenu respectivement les quantités voulues et les types désirés.

Provinces	demande quantité satisfaite	demande qualité satisfaite
Est	0	67
Centre	67	50
Littoral	33	100
Sud-Ouest	67	67
Nord-Ouest	71	88
Ouest	74	92
Sud	100	100
Ensemble	67,1	86,6

Source: Enquête sur engrais; DEAPA 1990

Ainsi on peut constater que 67,1% des exploitants sont quantitativement et 86,6% qualitativement satisfaits de l'offre des engrais.

Trois raisons majeures ont été avancées pour justifier l'insuffisance de l'approvisionnement des engrais: l'offre, les revenus insuffisants et le crédit limité (voir tableau ci-après).

TableauII-4: Raisons avancées par les agriculteurs pour l'insuffisance de l'approvisionnement des engrais ;par pourcentage d'agriculteurs.

Provinces	offre\ demande	Revenus insuffisants	offre de crédit limité
Est	67	33	33
Centre	63	17	17

Littoral	17	17	33
Sud-Ouest	33	33	33
Nord-Ouest	8	13	13
Ouest	5	8	3
Sud	0	50	50
Ensemble	11,0	12,2	9,8

Source: Enquête sur engrais; DEAPA 1990
N.B L'enquête n'a pas été effectuée dans la partie septentrionale du pays.

Les systèmes de distribution

Les engrais comme les pesticides, ont toujours été soumis à un circuit à deux branches lors de leur entrée dans le pays:

- le circuit des documents et contrats divers qui implique, dans l'ordre les fabricants européens, les courtiers extérieurs, les importateurs, les commissions de marchés et structures assimilées, les sociétés de développement et les agro-industries.
- le circuit de produit physique qui implique les fabricants, les courtiers extérieurs, les importateurs camerounais et les sociétés et projets de développement avant d'atteindre le petit planteur.

Le système ci-dessus décrit sera complété par l'interférence du Ministère de l'Agriculture et des organismes de financement avant d'atteindre le petit planteur dans le cas des inputs subventionnés.

En 1987,le programme de reforme du sous-secteur engrais a par la suite été mis au point pour libéraliser autant que faire se peut la distribution des engrais et aboutir en quatre ans à la levée totale de la subvention appliquée sur ceux-ci.

L'Etat devra ainsi progressivement abandonner la subvention et toutes les transactions relatives à l'importation et la distribution des engrais et pesticides. Un programme de reforme du sous secteur des pesticides est également en cours de mise au point.L'idée maîtresse qui se dégage de toutes ces mesures est la responsabilisation plus accrue des agriculteurs.

La nouvelle politique agricole dans ce cadre s'est fixée entre autres objectifs la modernisation de l'appareil de production.

Pour atteindre cet objectif, il est prévu un train de mesures relatives à la production et la distribution du matériel végétal, à la présence sur le marché des engrais et pesticides, à la vulgarisation de la mécanisation agricole. D'autres mesures d'accompagnement telles que la facilitation

des activités de recherche et l'utilisation des résultats, la redynamisation de l'encadrement, la prise de mesures relatives à l'accès au crédit agricole et à la commercialisation des produits agricoles,ont été également retenues.

IV. LA VULGARISATION

La vulgarisation agricole apparaît dans les institutions du Cameroun en 1972 quand l'unification du Cameroun anime des réformes de l'Administration Centrale. Au sein du Ministère de l'Agriculture on retrouve un Service de la Prévulgarisation et de la Multiplication du matériel végétal. En 1974, ce Service devient le Service de la Vulgarisation et de l'Animation et les services extérieurs deviennent les Délégations Provinciales de l'Agriculture. A partir de 1965 également sont créés un grand nombre d'organismes d'encadrement et de sociétés agro-industrielles qui interviennent dans l'encadrement du monde rural.

Malgré toutes ces structures mises en place des analyses successives du secteur agricole ont revélé des indices de plafonnement de la production agricole et amené le gouvernement à se soucier sérieusement du bas niveau de la productivité.

Parmi les contraintes identifiées celles liées à la vulgarisation et à la formation furent particulièrement évoquées, notamment:

- le chevauchement des structures d'encadrement dans les divers programmes de vulgarisation ;

- une collaboration et une communication très limitées entre les chercheurs, formateurs, les vulgarisateurs et les agriculteurs dues en grande partie à des problèmes d'homme et parfois d'organisation des Ministères.

- la rareté des technologies expérimentées et leur orientation plus vers les cultures industrielles que vers les cultures vivrières.

- l'insuffisance de moyens logistiques et d'appui pour assurer un fonctionnement efficace des services de vulgarisation ;

- l'absence de suivi

- la base de la pyramide des agents d'encadrement agricole reste fragile car les agents qui sont en contact direct avec les paysans sont peu nombreux et insuffisamment formés, ce qui compromet l'efficacité de l'appareil.

- le taux d'encadrement actuel reste faible (1 encadreur pour 326 paysans) alors que des techniques.

Une stratégie cohérente a été élaborée , mais sa mise en oeuvre très lente. Dans le but de clarifier les diverses propositions émises, le Ministère de l'Agriculture organisera en Décembre 1985 un séminaire national sur la Vulgarisation et les interventions en milieu rural, séminaire à l'issue duquel l'élaboration et la mise en oeuvre d'un projet national de vulgarisation et formation agricoles ont été fortement recommandées pour atténuer voire supprimer certains handicaps sus-mentionnés et améliorer ainsi la performance des services de vulgarisation.Pour ce faire, le programme national de vulgarisation et de formation agricoles a été mis en place en 1989.

IV.1. METHODES D'ACTION DE QUELQUES STRUCTURES D'ENCADREMENT

La vulgarisation agricole entreprise au Cameroun au cours des dix dernières années revêtait des pratiques différentes selon les spécificités propres à chaque spéculation et selon la structure impliquée.

IV.1.1. LA DELEGATION D'AGRICULTURE (INTERVENTION DIRECTE ; STRUCTURE ETATIQUE

Cette structure est coiffée au niveau provincial par la Délégation Provinciale de l'Agriculture qui est ensuite subdivisée en Délégations Départementales, Délégations d'Arrondissements et enfin en postes agricoles au niveau respectifs des départements, des arrondissements et des villages. Les moyens en personnel vont des ingénieurs agronomes souvent en nombre insuffisant au niveau de la Province et du département, des ingénieurs de travaux ou des techniciens d'Agriculture et des autres agents techniques d'Agriculture au niveau de l'arrondissement. Les moniteurs agricoles qui sont en contact direct avec le paysan n'ont généralement pas de formation adéquate dans le domaine agricole pour prodiguer des conseils efficaces.

Les moyens matériels engagés sont allés s'amenuisant au cours de la dernière décennie. La distribution des pesticides, de certains matériels, a été trannférée progressivement aux sociétés d'encadrement, le rôle des services techniques du Ministère de l'Agriculture restant alors les conseils,et quelques activités telles que la collecte des statistiques, l'animation coopérative...etc.

IV.1.2. LA SODECAO (INTERVENTION DIRECTE: STRUCTURE PARAETATIQUE)

La Société de Développement du Cacao cmme son nom l'indique intervient dans la zone cacaoyère du centre et du sud. En plus de ses activités liées à la cacaoculture et à la caféiculture, elle effectue des prestations de services. En 1989, la société disposait d'un encadrement technique relativement dense (1 encadreur pour 276 planteurs) organisé au dernier moment selon un système apparenté au "T and V" system.

L'objectif assigné à la SODECAO en matière de cacaoculture était d'accroître la production du cacao dans la zone du centre et du sud ; mais la production est restée constamment en deçà des prévisions. Ses succès résident plutôt dans l'impact qu'il y a sur l'amélioration de l'univers rural (pistes rurales, écoles, Crédit rural, ccentre de santé...etc).

Dernièrement ,une décision ministérielle confiait à la SODECAO l'exécution technique du projet national de formation et vulgarisation agricole dans le Sud sous la supervision de la Délégation Provinciale de l'Agriculture.

Par suite d'une restructuration intervenue au cours de l'année 1990, le personnel a été réduit de 2800 à 539 employés. Le travail routier n'a été limité qu'à l'entretien des pistes existantes, à l'encadrement des planteurs et à la responsabilisation du planteur. Cette nouvelle approche sera mise en exécution pendant quatre ans et les résultats permettront de décider de la dissolution, de la reformulation ou la reconduction du programme.

V.1.3. LA MIDENO (INTERVENTION PAR SUPERVISION DES PROJETS)

La mission de développement du Nord-Ouest est un établissement mixte(Etat, ONCPB,SCB) d'intervention en milieu rural dont la zone d'action couvre l'étendue de la province du Nord-ouest. Son action essentiellement basée sur la supervision des projets spécifiques intervenant dans le développement rural de la région. La Délégation Provinciale de l'Agriculture est l'agence d'exécution pour la composante agricole.

La mission vise entre autres objectifs:

- le renforcement des services de vulgarisation agricole pour l'amélioration du ratio d'encadrement. Ce ratio est passée de 1 encadreur pour 2.000 planteurs en 1981/82 à 1/1000 en 1989, l'objectif étant de 1/400 ;

- la formation pré-service et in-service des vulgarisateurs et la fourniture des moyens de travail à ce personnel.

Il y a lieu de noter que la MIDENO constitue un modèle de réussite dans la coordination des actions de développement dirigées vers le monde rural. Elle y parvient en passant des accords avec les diverses agences d'exécution et autres structures traditionnelles (délégation d'agriculture et ses divers services, le service provincial des routes, PAFSAT... etc.)

IV.1.4. LA SEMRY (ENCADREMENT DIRECT INTENSIF: STRUCTURE PARAETATIQUE)

La Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua a pour objectif entre autres d'augmenter la production afin d'approvisionner le marché national déficitaire en riz et d'assurer la sécurité alimentaire des populations de sa sphère d'influence.

La stratégie d'intervention consiste à aménager les terres et à les céder aux agriculteurs pour qu'ils les cultivent avec un apport en prestation de service.

L'encadrement des planteurs se fait avec un encadreur pour 200 riziculteurs qui apportent les messages techniques auprès de chaque planteur mais qui sont aussi prêts à dénoncer et sanctionner tout écart des riziculteurs par rapport aux recommandations. De plus en plus cependant, la société recherche la participation active des planteurs dans les idées à mettre en oeuvre.

IV.1.5. LA SODECOTON (APPROCHE PARTICIPATIVE: STRUCTURE PARAETATIQUE)

La Société de Développement du Coton qui a emboîté le pas à la CFDT a pour mission d'assurer la production et la commercialisation du coton graine et de l'huile, mais aussi de distribuer le crédit agricole, assurer la protection phytosanitaire et le développement des cultures vivrières.

Son action est dirigée vers 170.000 paysans des Provinces du Nord et de l'Extrême-Nord. Depuis 1987, la vulgarisation à la base est l'oeuvre d'un animateur qui rend des visites fréquentes aux planteurs. Il assure la transmission des messages techniques et la formation des paysans dans les villages. La gestion des intrants, le recouvrement des crédits alloués et l'estimation des besoins sont entrepris par les moniteurs agricoles ou les paysans eux-mêmes dans les groupes autogérés.

IV.2. LE PROGRAMME NATIONAL DE VULGARISATION ET DE FORMATION AGRICOLE

Ce programme a été mis en place en 1989.L'objectif fondamental du projet est de soutenir les efforts gouvernementaux en vue d'accroître la productivité et la production agricole dans son ensemble et d'assurer des revenus agricoles plus élevés en perfectionnant l'expérimentation et la propagation des technologies nouvelles de façon à les rendre plus rentables. Pour y parvenir, les actions suivantes sont à mener:

- transformer la vulgarisation agricole en un service éducatif plus dynamique, plus souple et plus solide qui réponde aux besoins des populations rurales ;

- améliorer la formation permanente des vulgarisateurs en développant davantage leur capacité de communication, de maîtrise technique et de gestion ;
- arriver à une plus grande participation des agriculteurs, des femmes et des jeunes dans le processus de développement rural ;

- assurer le transfert continu des nouvelles technologies adaptées aux besoins des paysans dans les diverses régions

écologiques en renforçant les relations entre chercheurs, vulgarisateurs et agriculteurs.

- développer et perfectionner le système d'information et de communication dans le secteur agricole ;

- fournir aux agents de développement rural plus d'appuis tels que les moyens de transport, le matériel de formation, les outils, le matériel de démonstration ;

- définir clairement les rôles, fonctions et responsabilités des organismes para-publics, des agences de développement et des services du MINAGRI, et du MINEPIA pour éviter les chevauchements actuels.

Pour la réalisation de toutes ces actions, le projet devra renforcer au cours de la première phase de cinq ans, les domaines suivants:

- la vulgarisation agricole ;

- la recherche d'adaptation

- la formation

- l'information

- le suivi-évaluation

- la gestion.

IV.3. EN RESUME

Les organismes d'intervention en milieu rural, aujourd'hui en nombre très important, connaissent déjà depuis leur création de nombreuses insuffisances et lacunes imputables pour la plupart à certaines incohérences dans la programmation, l'exécution et le suivi des projets de développement. Leur création en série était d'abord justifiée par la volonté des pouvoirs publics de concrétiser les options de priorités au monde rural et ces mesures étaient facilités par l'importance des ressources. A ce jour, le maintien de toutes ces structures s'est avéré impossible compte tenu des effets de la crise économique.

Ainsi, l'ajustement structurel a préconisé la restructuration d'un certain nombre d'entre elles, pour mieux ajuster les objectifs et les actions à entreprendre par rapport aux moyens disponibles.

L'impact direct sur le paysan est la sollicitation à plus de participation dans le financement des inputs. Dans cette optique, la privatisation sera accentuée dans le cadre de la modernisation de l'appareil de production.

Un appui sera apporté aux paysans pour le maintien de la sécurité alimentaire, la promotion et la diversification des exportations, la transformation des produits agricoles. Il sera également procédé à un rééquilibrage des grandes filières de production.

V. LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

En 1984, la création d'un Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique donne à l'Institut de Recherche Agronomique la mission d'élaborer des programmes de recherche et de les mettre en oeuvre dans toutes les branches de l'agronomie et de la foresterie. L'IRA assure également la diffusion des résultats. Il existe actuellement en cours 22 programmes de recherche: 6 en cultures vivrières (céréales, tubercules, cultures maraîchères, plantain, fruits) ; 7 en
cultures industrielles (cacao, café, oléagineux, plantes à textiles, plantes à latex, banane; ananas; 1 en technologie alimentaire: 1 en pédologie; 3 en forêts (forêt dense, forêt de savane, recherche sur les bois, 1 en botanique, 1 en plantes médicinales, 1 en système de production, 1 en ressources génétiques. Pour mener à bien ces 22 programmes, l'IRA dispose de 6 centres de recherche, 16 stations, 29 antennes et 180 chercheurs (dont 130 camerounais).

V.1. LE PROGRAMME CEREALIER

Le programme céréalier est la composante essentielle de l'IRA parce qu'il bénéficie d'un important financement de l'USAID ; 43 millions de dollars assuré par l'USAID et 27 millions de dollars par le gouvernement camerounais soit au total 70 millions de dollars. Ce programme est aussi important par sa durée, 15 années.

V.1.1. Sorgho

Dans l'Extrême-Nord, deux variétés nouvelles sont en prévulgarisation, la S 35, avec un cycle de 80 jours et une productivité de 3,5 à 4 t/ha et la E 35-I, avec un cycle de 90 à 100 jours et une productivité de 3 à 3,5 t/ha.

Dans la province du Nord, la S-34 en prévulgarisation avec un cycle de 90 à 100 jours et une productivité de 4 à 4,5 t/ha.

V.1.2. Maïs

Dans la zone Nord, les variétés diffusées en 1983, Samaru 123 et Poo 216, ont été remplacées en 1984/85 par deux variétés plus productives, GUSAN T2B et TZPB dont le potentiel est d'environ 6,5 à 7,5 t/ha.Sur le plan de l'agronomie, l'IRA recommande de vulgariser la rotation coton, arachide, maïs,

dans la zone Sud de la Bénoué. Dans la zone de haute altitude, toute une série de variétés améliorées ont été développées. Ces variétés ont un potentiel de rendement compris entre 6-9 t/ha. Elles sont multiples et diffusées par l'UCCAO et la MIDENO. Dans la zone forestière de basse altitude, quatre variétés sont en cours de vulgarisation dont le potentiel est de 4,5 t/ha. Trois variétés d'un potentiel de 4,5 t/ha sont en cours de prévulgarisation (T2B, T2PB et TZSR(W).

V.1.3. RIZ

Dans la zone Nord, l'IRA collabore étroitement avec la SEMRY dans le cadre d'une antenne de recherche sur le riz irrigué

Pour le riz pluvial, l'IRA a sélectionné deux variétés qui sont en cours de vulgarisation: IRA T133 (98 j) et IRA T110 (120 j). Pour le Nord-Bénoué, la variété IRA T112 (92 j) est diffusé.

Dans la zone de l'Ouest, l'IRA a un contrat de recherche avec la SODERIM. A l'heure actuelle, l'IRA propose de vulgariser pour le riz irrigué ,les variétés suivantes ; CICA (140 j ; 5,5 t\ha) Nang HG Hiep 75-5 (135 j ; 6,5 t/ha)

V.2. PROGRAMME TUBERCULES

En matière de rechercher sur le manioc, l'accent a été mis au cours du Ve plan, sur la sélection variétale dans les différentes zones écologiques, à partir des pépinières établies avec des graines provenant des populations améliorées. Le programme d'amélioration mis en place en 1980 en est au stade de la prévulgarisation d'où il ressort que le matériel sélectionné est très nettement supérieur au matériel local. Les premières variétés sélectionnées de manioc sont disponibles depuis 1986.
Des pratiques agronomiques améliorées sont également mises au point pour les différentes zones écologiques.

S'agissant du macabo, le programme d'hybridation mis en place en 1980 pour tenter de créer des types nouveaux de macabo tolérants ou résistants à la pourriture raciniaire n'a pas encore donné de résultats. Le seul résultat tangible est la mise au point du pratiques culturales permettant de réduire l'incidence de la maladie en ralentissant son rythme de propagation.

Sur la patate douce, la variété TIB1, sélectionnée en 1982, a confirmé ses excellentes performantes dans toutes les zones écologiques. Elle allie une productivité élevée (plus de 30 t.ha dans certaines écologies) à une bonne qualité gustative.

V.3 PROGRAMME PLANTES OLEAGINEUSES

Les semences sélectionnées de palmier à huile ont été réalisées à la station de DIBAMBA. Les semences vulgarisées actuellement par cette station dans les plantations agro-industrielles ont un potentiel de 18 t/ha de régimes, soit 4 t/ha d'huile. Les recherches sur l'arachide ont démarré au Nord-Cameroun en 1982. Deux variétés à cycle court (90 j) ont une productivité supérieure de 30% par rapport à la 29-206 vulgarisé traditionnelement au Nord-Cameroun depuis plus de 20 ans.

Dans la zone Nord-Est Bénoué, trois variétés se sont montrées pendant trois années significativement supérieurs à la 28-206. Ce sont les M 226-78-I, M-513-77-I et 70-111.

S'agissant du Soja, les recherches démarrées en 1976 à la station IRA de Dschang ont permis de mettre au point les variétés et les techniques culturales. Ce paquet "technologique mis au point, a permis le démarrage en 1982 du projet de l'UCCAO, par une phase expérimentale de deux ans. les enseignements tirés et les diverses hypothèses testées sont favorables à la poursuite du projet.

V.4. PROGRAMME SUR LES PLANTES STIMULANTES

V.4.1. CACAO

En ce qui concerne le cacao, l'accent a été mis sur l'étude de la pourriture brune qui est le principal fléau de cette culture. Les principaux résultats obtenus après environ deux ans de recherche depuis 1982, sont les suivants:

- meilleure connaissance de l'épidemiologie de la maladie ;

- développement de tests efficaces et criblages de molécules chimiques ;

- en collaboration avec la SODECAO, mise au point d'une nouvelle méthode de traitement qui sera vulgarisée ;

- résultats sur le mécanisme biologique de la résistance au phytophtora. Il convient de noter que la production des cabosses sélectionnées dans les champs semenciers créés vers les années 1970 par l'ex-IFCC Nkoemvone, a été reprise en 1982 à la demande du MINAGRI.

V.4.2. Café Arabica

L'action menée pour l'IRA a consisté surtout à faire habiter les chercheurs s'accupant des recherches sur cette plante dans la zone de culture;notamment à Foumbot. Ce qui était contraire à ce qui se passait dans le passé. Dans le domaine de la fertilisation, la carte des besoins en engrais

pour les différents types de sols de la zone arabica a été réalisée et diffusée. La production des semences pour la variété java, en cours de vulgarisation a été reprise par le MINAGRI en 1987.

V.4.3 CAFE ROBUSTA

L'action essentielle a consisté en la sélection de 12 clones très productifs qui sont multipliés par boutures et diffusés auprès des paysans à raison de 8 clônes pour la zone robusta du Littoral et du Sud-Ouest et 8 pour celle de la zone Est (4 clônes sont communs aux deux zones).

V.5. PROGRAMME PLANTES A LATEX

L'IRA a débuté en 1982, la création de la station de recherche de la NIETE-NKO'OLONG, près de Kribi. Un plan de mise en valeur, sur 10 ans a été élaboré et transmis au MINPAT. Avec une superficie de 600 ha, dont environ 400 exploitables, elle permettrait en pleine production de s'autofinancer. L'objectf serait de porter cette superficie à 1.200 ha environ.Il y sera effectué un programme de sélection variétable de la Côte-d'Ivoire et, surtout, des nouveaux clônes prospectés en Amazonie. Ce programme de sélection servira d'appui aux développements futurs de cette culture (HEVECAM, CDC, SAFACAM...). Pour le moment, toutes les actions ont été supendues depuis 1987, faute de crédit.

Les études d'agro-physiologique, démarrées en 1982 ont abouti à la mise au point du diagnostic latex dont l'objectif est de définir les paramètres physiologiques permettant une exploitation optimum de l'arbre. Le test de ce diagnostic est en cours, dans les plantations de la CDC.

Enfin, le laboratoire d'EKONA continue à spécifier les caoutchouc produits au Cameroun. Il a également mis au point des mélanges maitres d'argile utilisant l'argile local à la place du noir de carbone pour la fabrication des pneus.

V. 6. PROGRAMME PLANTES TEXTILES

En 1981/82, deux variétés sélectionnées au Centre de Recherche Agronomiques (CRA) de Maroua étaient vulgarisées par la SODECOTON. Une autre variété a été crée au CRA de Maroua (IRMA 96 + 97). Elle est testée, avec succès, et elle remplace la L-142-9 (de l'ordre de 1800 kg/ha). Elle améliore de façon sensible les caractéristiques de la fibre. Cette variété sera elle-même remplacée par une autre plus performante dès la campagne 1988.

Les programmes d'agronomie et d'entomologie se poursuivent normalement. A noter cependant pour le dernier, le problème sérieux causé par l'apparition des cotons collants, qui entrainent des décotes commerciales très sérieuses sur les

marchés extérieurs. Il est actuellement effectué des études pour localiser à terme l'origine géographique des cotons collants. Avec le déplacement de la production vers le Sud de la Bénoué, la station de Maroua commence à être excentrique par rapport à la zone de développement de la culture cotonnière.

V.7. PROGRAMME PLANTES FRUITIERES

L'IRA a démarré la diversification fruitière en dehors de Njombé, par la création de verger de comportement:

- à Dschang, dans le cadre du projet de développement des hauts planteaux de l'Ouest ;

- à Nivi et à Nkolbisson, le dernier a été créé en 1985 dans le Nord à Kimatari (15 km au Sud de Garoua). Sa survie a été assurée depuis 1986 par les crédits du CIRAD. Les recherches menées depuis 1986 à Mbankomo, sur l'ananas, ont permis de montrer qu'on peut produire de l'ananas de qualité autour de Yaoundé à condition que la fertilisation soit faite correctement et qu'on maîtrise les symphiles (petites mille-pattes qui attaquent les racines).

V.8. PROGRAMME BANANE ET PLANTAIN

Grâce à la convention passée avec l'Office de Commercialisation de la Banane (OCB), l'IRA a mis au point et fait fonctionner le réseau d'avertissement cercosporiose. La cercospoiose a été l'un des facteurs qui ont entrainé la baisse de la production d'exportation au Cameroun à moins de 50.000 t en 1982. La protection des plantations vis-à-vis de cette maladie a été assurée totalement en 1984. Actuellement l'IRA recherche un financement pour poursuivre cette action;avec la présence de la firme DEL MONTE il est probable que ce financement soit mis en place. Par ailleurs, l'IRA a effectué une étude pédologique, diagnostic de toute la zone bananière du Cameroun (Mungo et Tiko) surtout dans la zone de Tiko. Ces zones sont tellement acidifiées par l'emploi de sulfate d'ammoniaque que leur exploitation n'est presque pas rentable économiquement.

Enfin, un programme spécifique de recherches sur le plantain a été adopté pour le comité des programmes de l'IRA en 1983. Compte tenu de l'importance alimentaire de cette plante. Les recherches ont été surtout basées à Ekona mais elles devraient démarrer aussi dans les environs de Yaoundé en 1986 et continuer
dans les autres régions.

V.9. PROGRAMME DE SYSTEME DE PRODUCTION

Ainsi qu'il avait été recommandé , un programme de recherches sur les systèmes de production a été formellement crée à l'IRA par le Comité de programme en 1983. Les

recherches ont démarré dans les différentes écologies du pays: Nord, Ouest et Nord-Ouest, Centre et Sud, Littoral. La mise en oeuvre de ce programme s'est heurté à la faiblesse des effectifs en agro-economistes à l'IRA.

Hormis l'adaptabilité des variétés des plantes (cultures vivrières) qu'il faut intégrer aux habitudes alimentaires des paysans suivant les régions, l'essentiel des programmes d'études concerne l'agro-foresterie qui vise à introduire les plantes améliorates dans le système de production des paysan pour qu'ils puissent améliorer leurs sols.

V.10. PROGRAMME DE RECHERCHES PEDOLOGIQUES

L'action essentiel a été la création du Centre National des Sols au sein de l'IRA chargé de mettre en oeuvre la politique du gouvernement dans la gestion du capital sol et de centraliser au niveau national, l'information pédologique. Un projet financé par la FAO, a permis de former des pédologues camerounais et de poursuivre les travaux en cours. Le Centre national des Sols a en charge la détermination des propriétés du sol en vue de l'établissement de cartes pédologiques.

V.11. PROGRAMME DE RECHERCHES FORESTIERES

En matière de foresterie, l'IRA exécute actuellement trois programmes de recherches ;en forêt dense ,en savane et en botanique.

Les recherches adaptatives menées jusqu'à présent ont permis le transfert d'un certain nombre de techniques de production utilisées actuellement par l'ONADEF pour renouveller et enrichir le patrimoine forestier. Ces techniques concernent essentiellement le fraké, le teck et l'okoumé

Des techniques de conduite des peuplements de ces espèces ont été mises en place dans des périmètres de reforestation. Des essences exotiques, à croissance rapide et pouvant permettre le démarrage d'un programme de reboisement pour le papier ont été sélectionnées dans la région d'Edéa. Les travaux récemment accomplis ont permis de mettre au point dans les conditions climatiques d'Edéa, des techniques de multiplication végétative de pinus caribaea et de Sangmélima arborea en vue de la création de verger à graines et parcs à clônes destinés à la production en masse de matériel végétal amélioré.

D'autres travaux accomplis dans cette région ont montré l'adaptation aux conditions locales de deux espèces légumineuses susceptibles d'être utilisées dans les systèmes agro-forestiers pour l'amélioration du sol.

Dans le Sud-Ouest du pays, de meilleures provenances de teck (ivoirienne et bénénoise) ont été sélectionées parmi d'autres provenances africaines et asiatiques. Les activités

de recherches menées dans le cadre du programme de recherches en savane sont en cours, des résultats fiables ne sont pas encore obtenus.

VI. MAIN D'OEUVRE

La population, en rapide progression est passée successivement de 5 825 000 hbts en 1975, 7 439 000 hbts en 1985, 10 927 000 hbts en 1990. Le taux de croissance démographique annuel est estimé à près de 2,9%.

Par ailleurs, le taux de croissance de la population urbaine est estimé à 7,9% par an, alors que celui de la zone rurale est de 2,5% environ.

En effet, dans un système économique qui encourage les échanges intersectoriels,cette différence de taux de croissance ne constitue guère un mal en soi ; puisque le secteur primaire produit avec un rendement plus élevé afin de pourvoir aux besoins croissants de la ville.

Au Cameroun, le plus grand courant de migrations internes demeure l'exode rural (les grands blocs migratoires étant l'Ouest, le Nord-Ouest et l'Extrême-Nord pour l'émigration, le Littoral, le Centre et le Nord pour l'immigration)

Le déclin de l'importance relative de la main-d'oeuvre agricole constitue dans la majeure partie, un blocage au décollage économique. En effet, de 1,9 habitant à nourir par actif agricole en 1974 on est passé à 2,1 habitant par actif agricole en 1984 ce qui revient à dire que le nombre de bouches à nourir par agriculteur est devenu plus élevé en 1984, et le sera certainement plus davantage les prochaines années. Pourtant les tailles des exploitations et les techniques agricoles n'ont pas du tout évolué depuis cette période, ce qui fragilise l'autosuffisance alimentaire.

Par ailleurs, la répartition de la population agricole par sexe et par âge nous montre que la tranche d'âge comprise entre 35 ans et 60 en est passée de 27,6% en 1972 à 26,8% en 1984. Cette tranche demeure relativement importante dans le secteur agricole. D'ailleurs la totalité de la production agricole est assurée par cette tranche dans le secteur traditionnel. Il y a lieu de s'inquiéter si rien n'est fait pour sa relève d'autant plus que certaines actions entreprises par le gouvernement pour encourager les jeunes à la pratique de la profession agricole ont été arrêtés sans qu'aucune solution de remplacement ait été envisagée .

Malgré le fait que la population Camerounaise soit actuellement en majorité rurale, le facteur main-d'oeuvre agricole risque à la longue poser de problème si rien n'est fait pour la maîtriser. Pour ce faire, il serait souhaitable de:

- rendre la profession plus attrayante en payant le prix juste au producteur ;

- créer des routes pour écouler les produits agricoles

- intensifier la formation des jeunes à la profession

- installer dans les zones rurales, des infrastructures sociales adéquates

- rechercher les marchés nationaux et internationaux pour l'écoulement des produits.

Ces préalables sus-cités concernent en partie l'agriculture traditionnelle. Mais l'évolution vers une agriculture plus intensive entraînerait une diminution de ce facteur au profit de la mécanisation.

Tableau II-5 : Evolution de la population rurale

année	Pop. Rurale	pourcentage $\frac{\text{Pop. rurale}}{\text{pop. totale}}$
1965	4 439 000	83,6%
1970	4 651 000	79,7%
1976	5 741 469	71,9%
1981	6 299 179	70,1%
1986	6 890 418	65,7%
1991	7 453 272	60,8%

Source : Recensement Générale de la Population DS\MINPAT 1987

Tableau II-6: Evolution de la main-d'oeuvre agricole

Province par	1972		1984	
	Volume de la m.d'oeuv	N.d'hbts par act. agric.	Volume de la m.d'oeuv	N.d'hbts act.agric.
Ext. Nord	(1)	(1)	987 000	1,6
Nord	718 700	1,95	290 000	2,1
Adamaoua	(1)	(1)	180 000	2,3
Est	194 600	1,6	210 000	2,3
Centre	(2)	(2)	330 000	2,8
Sud	517 600	1,9	174 000	1,7
Littoral	74 800	4,0	210 000	6,0
Sud-O	254 100	1,8	293 000	2,2
Nord-O	390 000	1,8	535 000	1,9
Ouest	547 800	1,6	767 000	1,6
Total	2 677 600	1,9	4 216 000	2,1

Source; Recensement agricole 1984, DEP\MINAGRI:
(1) chiffre retenu pour le grand nord
(2) chiffre retenu pour la zone sud.

TableauII-7: Evolution de la population agricole par âge

AGE	1972			1984		
	M	F	E	M	F	E
0 - 5 ans	17,6	15,6	16,5	18,3	16,3	117,2
5 - 14 ans	31	26,3	28,5	33,1	28,0	30,4
15 - 34 ans	23,3	30,8	27,3	22,0	28,3	25,6
35 - 64 ans	24,3	24,3	24,3	21,7	23,6	22,7
65 - et plus	3,8	2,9	3,3	4,9	3,6	4,1

Source: Recensement agricole 1984 DEP\MINAGRI
M=masculin
F=féminin
E=ensemble

VII. MECHANISATION

Le recensement agricole de 1984 montre que les proportions par type d'énergie déployée dans les travaux agricoles ont été les suivantes: 85,3% pour l'énergie humaine (à la main), 1,8 pour l'énergie mécanique (tracteur), 12,9% pour l'énergie animale

En effet, notre agriculture fait encore majoritairement appel à l'énergie humaine dans l'exécution de ses tâches ; ce qui explique sa faible productivité.L'énergie humaine est utilisée à 100% dans les provinces du Sud, Littoral, Ouest et Sud-Ouest.Pourtant, elle est moins utilisée dans le Nord et l'Extrême-Nord à cause de la traction animale dans les labours pour la culture de coton (33% pour l'Extrême-Nord, 52,7% pour le Nord et 8% pour l'Adamaoua).
L'exemple de la SODECOTON est explicite à cet égard ainsi que le montre les données suivantes:

Evolution des Labours effectués par la SODECOTON

ANNEES	1982/83	1983/84	1984/85	1985/86	1986/87
ATTELE	66%	56%	68,6%	67%	67,7%
MOTORISE	7%	7,3%	8%	8%	5,6%

Source: Rapport SODECOTON d'activités, 1989.

En effet, on note une utilisation plus élevée de la culture attelée par rapport à la culture motorisée à la Sodecoton. Cette situation est due au fait que la culture motorisée n'a été intensifiée que dans la zone Sud-Est Bénoué où les paysans sont mieux regroupés par rapport aux autres zones SODECOTON. L'énergie animale connait un taux d'utilisation de 0,4% dans le Nord-Ouest,ceci est dû à l'installation du projet PAFSAT dans la région. En effet,la culture attelée reste le passage presque obligé de la pratique d'une agriculture semi-intensive. En ce qui concerne l'énergie mécanique, on remarque une utilisation relativement élevée dans la province du Nord (7,1%) et de l'Adamaoua (5,2%) ce qui se justifie dans la première région par la vulgarisation de la culture motorisée dans la zone Sud-Est Bénoué et dans la deuxième région par l'existence de petites exploitations individuelles, utilisant des machines. L'amorce d'un véritable machinisme agricole dans le pays est freiné par la typologie des exploitations (faible taille 1,74 ha) et la nature des sols (accidentés, rocheux, racineux).

Par ailleurs la proportion d'énergie mécanique utilisée dans les autres provinces varie de 0 - 2,6%. Ce qui veut dire que notre agriculture utilise encore timidement l'énergie mécanique (1,8% d'énergie mécanique pour tout le pays).

En ce qui concerne le matériel agricole, il se ressort que le pulvérisateur est le matériel agricole le plus utilisé au Cameroun (33%), suivi de la charrue 13,4% et le dépulpeur à café (11,8%). Mais ces proportions sont particulièrement élevées dans certaines régions du pays compte tenu des cultures pratiquées.

VII.1. LE CENEEMA

Le Centre National d'Etudes et d'Expérimentation du Machinisme Agricole (CENEEMA), créé le 26 Janvier 1974, assure des tâches multiples ; étude et adaptation des machines agricoles aux conditions de l'agriculture camerounaise, homologation après test des machines agricoles à utiliser en milieu rural, formation des utilisateurs de machines agricole et des encadreurs des paysans, élaboration des dossiers de projet agricole notamment dans le volet mécanisation, assistance à toute personne morale ou physique dans le domaine du machinisme agricole, prestations de service en matière de mécanisation agricole.

En ce qui concerne le volet exploitation, en 1982/83, le CENEEMA a exécuté 4 260 heures de travaux dont environ 2 700 heures pour les particuliers. Le taux d'utilisation des engins est resté faible (40%) en raison de pluies, des pannes et d'une mauvaise logistique. En 1983/84, onze engins lourds d'une capacité de 13.200 heures ont réalisé 5 902 heures de travaux.

En ce qui concerne l'énergie renouvelable, des digesteurs ont été construits et installés sous forme de démonstration à Bamenda et d'autres ont fait surtout l'oeuvre de contrôle d'utilisation par le Centre (environ 30 digesteurs). Un prototype de séchoir solaire d'une capacité de 200 kg de maïs a été conçu. De plus, une étude complète pour l'installation d'une éolienne destinée au puisage d'eau a été entreprise.

En ce qui concerne la formation, l'absence du responsable de formation pendant un temps, a créé une suspension de ce volet. Néanmoins le Centre s'est attelé à la refonte des programmes.

En ce qui concerne la construction et la maintenance, le Centre a réalisé:

- de décortiqueuses d'arachide motorisée
- de moulin à maïs
- de vanneuses de noix de palme
- des râpes à manivelles motorisées
- de petits matériels agricoles (houe, plantoir, écabosseuses, égrainneuses à main, presse à brique, moule à raper).

VII.2. LA SCDM - TROPIC

Avec un outil de production performant et adopté aux besoins du pays, la Société Camerounaise de Métallurgie (SCDM - Trpic) se heurte pourtant à des contraintes structurelles graves. Son chiffre d'affaires a baissé de moitié en 3 ans (2,6 milliards en 1983 et 1,5 milliard en 1988). Cette situation reflète la baisse de revenus des agriculteurs. Mais les obstacles se situent aussi au niveau du coût de production dans un environnement marqué par un Franc CFA surévalué, par rapport au dollar et aux monnaies des Etats voisins comme le Nigéria. Les charges fiscales et sociales imposées aux entreprises sont également mises en cause.

Les importations autorisées ou non ont un impact considérable. Les prix de vente sur les marchés sont souvent inférieurs aux coûts de production de la SCDM. Les autres contraintes sont la hausse de prix de l'acie,r l'accroissement des lourdeurs administratives et la crise générale de la trésorerie des entreprises.

L'Etat Camerounais y détient (SNI) 86,8% d'action, le Groupe Bertoli 9,39% et des actionnaires privés camerounais 3,73%.

VII.3. PROBLEMES LIES A LA MECANISATION

1 jusqu'à présent, l'activité principale du CENEEMA a porté sur l'expérimentation des marchines agricoles compte tenu de l'écologie particulière du Cameroun très diversifiée. La relation entre ce Centre et la Vulgarisation n'a pas toujours existé si bien qu'aujourd'hui sur le terrain, il n'est pas évident de rencontrer les produits du CENEEMA pourtant très recherchés parfois . Ce manque de connaissance du secteur mécanisation a parfois poussé soit à une mécanisation intensive dont le taux d'utilisation du matériel est parfois très bas (cas du particulier qui acquiert des tracteurs puissants pour des petites surface) soit à une mécanisation très traditionnelle (houe, machettes, etc...) par les paysans.

Cette phase de mécanisation de transition (motorisation) n'existe pas ou n'est presque pas connue du grand public sauf dans certaines zones où des projets de développement s'y sont attelés (Nord-Ouest avec PAFSAT et Nord avec SODECOTON).

De plus, le problème d'acquisition de pièces de rechanges se pose avec accuité pour les planteurs ayant des engins comme les tracteurs. La formation et l'installation dans les zones de production des conducteurs et de reparateurs d'engins sont des handicaps sérieux pour un développement d'une agriculture moderne.

VII.4. PERSPECTIVES ET SOLUTION

La nouvelle politique agricole préconise une agriculture plus responsable c'est-à-dire qui ne fera presque plus appel à l'aide du gouvernement. Pour ce faire, il faut que l'agriculture depasse le stade traditionnel pour tendre vers un stade plus intensif faisant appel à la mécanisation. De ce fait compte tenu des problèmes sus-évoqués au niveau de la mécanisation, il serait souhaitable que le gouvernement adopte une politique cohérente dans ce domaine. Il faudra promouvoir les entreprises de fabrication du matériel agricole en instituant une fiscalité très douce et en les protégeant.

Tout ceci ne peut se faire sans qu'une mesure d'accompagnement très marquée au niveau de la formation (technicien et conducteurs des engins) ne soit faite. Compte tenu de la taille des exploitations souvent petites, il est préférable de développer les pools de gestion d'engins où les locations pourront être faites afin de rendre ces machines plus rentables.

VIII. MATERIEL VEGETAL

L'utilisation et la promotion systématique du matériel végétal sélectionné ou amélioré sont importants pour l'accroissement de la productivité agricole.

L'IRA et la MIDEVIV ont été chargé de mettre en place cette politique durant ces dernières années. Malgré les efforts déployés par ces deux structures, les objectifs de production fixés n'ont pas été globalement atteints. C'est ainsi que par rapport aux prévisions 88% de semences de maïs ont été produites, 35% de semences d'arachide, 61% des plants fruitiers, 92% de semences de niébé et 14% de rejets de bananes plantains ont été produits.

Alors que pour les cultures de rente 58,6% et 25,63% ont été respectivement réalisé pour les cabosses de cacao et les boutures racinées de caféier par rapport aux prévisions des deux derniers plans.

En effet, le pourcentage de réalisation par rapport aux prévisions varie d'année en année et évolue généralement en dents de scie. Pour la production des semences vivrières cette variation est essentiellement due:

- au déblocage tardif des subventions d'exploitation ;
- à la vétusté des machines agricoles conjuguée à une absence totale de maintenance dans certains autres ;
- aux variations climatiques perceptibles dans certains centres et qui ont été néfastes à la programmation des travaux de préparation de sol ;
- au sous équipement voire mauvais équipements de certains centres en machines agricoles adéquates.

En ce qui concerne la production de semences cacao-café, le tableau synoptique fait ressortir des taux de réalisation qui sont anormalement bas:cette baisse très importante dans le

nombre de cabosses distribués en 1986/87 résulte du fait que l'on a dû mettre à la disposition du planteur un grand nombree de cabosses saines qui n'ont pas été enlevées. Pour la campagne 1987/88, cette baisse résulte d'un très grand nombre de cabosses surmatures qui n'ont pas été récoltées par manque de main-d'oeuvre (problème financier). Ce sont les problèmes qui se présenteront dans les campagnes 1988/89 et 1989/90 avec pour la saison 89/90 des taux de réalisation plus que médiocres ; 7,6% pour les cabosses et 6,17% pour les boutures racinnées.

Cette situation est d'autant plus alarmante et préoccupante qu'elle hypothèque la production future, les superficies des exploitations de plus de 20 ans occupant près de la moitié des superficies totales de toutes les cultures d'exportation.

Il faudrait donc revoir et mettre en place une politique de redynamisation de ce facteur pour les cultures d'exportation à l'instar de ce qui a été fait pour les semences des cultures maraîchères.

IX. FINANCEMENT

Les principales sources de financement du secteur agricole ont été:

- le buget d'investissement public (BIP)
- les partenaires extérieurs (bailleurs de fonds)
- crédit rural

IX-1. Le budget d'investissement public

Avec la crise financière, la part du budget allouée aux investissements a été progressivement réduite alors que la provision pour le fonctionnement a connu une légère croissance. Cette augmentation du budget de fonctionnement trouve sa justification dans la nécessité d'accroître les effectifs des cadres supérieurs sortis des grandes écoles d'agronomie.

Tableau II-8: Evolution du budget de fonctionnement du MINAGRI (en millions F CFA)

	1982/83	1983/84	1984/85	1985/86	1986/87	1987/88
Salaire du personnel	7.917	9.194	11.950	14.135	17.193	18.668
Autres charges	2.158	2.429	3.004	3.236	3.178	2.320
Total	10.073	12.233	14.954	17.311	20.371	20.986

Source; BUDGET-MINAGRI de 1982 à 1988

IX-2. Les partenaires extérieurs

Les financements extérieurs ont été consentis à travers des projets spécifiques bien identifiés et localisés dans le temps et l'espace. Les principaux bailleurs de fonds ont été:

- la Banque Mondiale (BM)
- la Banque Africaine de Développement (BAD)
- la Caisse Centrale de Coopération Economique (CCCE)
- la Communauté Economique Européenne (CEE)
- l'Organisation des Nations Unis pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO) en collaboration avec le Prgamme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

- le Royaume de Belgique
- la Chine
- le Japon
- les Etats Unis
- la Suisse
- l'Italie
- l'Allemagne (RFA)
- le Canada.

Les principaux accords signés avec les différents partenaires ainsi que les montants de financements se présentent sont indiqués en annexe.

IX-3. Le crédit rural

Les circuits de crédit rural ont été de deux types: le circuit formel constitué par la BCD, la SNI, les Coopératives, les Caisses Populaires et le FONADER d'une part, et le circuit informel représenté par les mutualités non institutionnalisées, (tontines, etc...).

Le Fonader est resté La source la plus importante des crédits agricoles jusqu'à l'arrêt de ses activités en 1987. Viennent ensuite les coopératives et les caisses populaires.

Les montants alloués par le FONADER ont été variables d'une année et l'autre et d'une filière à une autre . En effet, on remarque que de 2,2 milliards de prêts accordés en 1980/81, le FONADER est passé à 46 millions de FCFA en 1987/88, année où il a arrêté ses activités dans ce domaine. De plus, il est à souligner que cette année a été l'année où le plus faible montant fut distribué. En 1984/85, la société a accordé le montant de prêt le plus élevé 7 milliards de FCFA.

Par ailleurs, ces prêts ont plafonné à 2 milliards de FCFA pendant 5 ans avant de remonter en 1985 à 7 milliards de FCFA.

La durée des crédits variait entre 6 mois et dix ans. Le taux d'intérêt étant de 9,25% pour le court terme et de 10,25% pour le moyen terme. Le taux de recouvrement initialement à

77% pendant les trois premières années, est tombée à moins de 30% par la suite pour se stabiliser pendant quelques années autour de 40%; ce qui était préjudiciable pour une institution de crédit. Au 30 Juin 1986, le montant de créances douteuses ou en retard s'élevait à 6 milliards de FCFA. Les garanties habituellement retenues étaient l'aval d'un tiers, l'hypothèque, les revenus de l'exploitation, le gage, l'assurance-décès et le nantissement.

Les pertes sur les crédits résultaient surtout des impayés des GAM, des Coopératives et de certaines sociétés de développement (ZAPI, WADA, SODERIM...). Les GAM se sont trouvés défaillants à cause de leur manque de stabilité, des détournements des prêts et des échecs techniques. Les Coopératives et les sociétés de développement, elles, distribuaient effectivement les crédits mais ne reversaient pas les sommes recouvrées au FONADER, les utilisant plutôt pour équilibrer leurs trésoreries.

Une analyse plus poussée montre que c'est la structure du FONADER même qui était à l'origine de son échec, car n'étant pas une structure bancaire, il ne pouvait prétendre aux ressources générées par le réescompte, l'épargne ou l'emprunt (toutes ressources réparties plus stables et permanentes que les subventions de l'Etat) d'où la reforme apportée en 1987 avec la création du CAC (Crédit Agricole du Cameroun) qui est appelé à remplacer le FONADER pour les opérations à caractère bancaire.

Par ailleurs, il existe d'autres types de financement agricole, notamment les coopératives de crédit et d'épargne et les coopératives de commercialisation des produits de rente (café, cacao).

Dans le premier cas, la CAMCUL (Cameroon Coopérative Crédit Union League) apparaît à plusieurs observateurs comme étant le plus viable. Elle compte 231 affiliation et 62 443 adhérents pour une masse de crédit de 6,4 milliards de FCFA et 1987 et dépargne de 8,9 milliards de FCFA.

A côté de la CAMCUL se rangent les caisses populaires, mais celles-ci n'ont jamais en un volume d'activités appréciable, faute d'une bonne organisation.

Le deuxième type de coopératives ne constitue pas à proprement parler une source de crédit à part. Elles fonctionnent tout simplement selon la formule du "crédit adhérent".

En marge, des circuits formels de crédit, se sont développés, des groupes non institutionnalisés à caractère mutualiste (tontines). Ce secteur financier a pris de l'ampleur en raison de sa fluidité de fonctionnement et des difficultés qu'avait le paysan à bénéficier de prêts dans les institutions spécialisées, notamment le FONADER. On estime que ces paysans contrôleraient à ce jour 60% de la masse monétaire en circulation dans les zones rurales.

X- CONCLUSION

Les prévisions des Ve et VIe plan quinquennaux dans le domaine des facteurs de production n'ont pas été globalement atteintes si l'on s'en tient aux différentes réalisations. Pourtant, une attention particulière des pouvoirs publics a été portée sur certains facteurs de production notamment: engrais, produits phytosanitaires, crédit rural, matériel végétal.

Mais, les actions menées n'auront pas eu les résultats escomptés. De plus, la baisse des cours des produits agricoles sur le marché mondial ces dernières années a emmené à s'écarter de plus en plus des prévisions. Constatant cet échec , le gouvernement a dû redéfinir des nouvelles stratégies notamment par le programme national de vulgarisation et de formation agricole, le programme de reforme du sous-secteur engrais et pesticides, etc...

Ces nouvelles stratégies devraient dépasser le stade de voeu pour être plus réalistes, tout en prenant en compte certaines mesures d'accompagnement notamment:

- le désenclavement des zones
- l'organisation des circuits d'approvisionnement d'inputs et de commercialisation des produits agricoles
- le regroupement réel des planteurs en coopérative.
- la mise en place d'une banque des producteurs agricoles.

CHAPITRE III

CULTURES VIVRIERES DU SECTEUR TRADITIONNEL

INTRODUCTION

Les cultures vivrières du secteur traditionnel occupent une place de choix dans le monde rural en ce sens qu'elles contribuent à l'alimentation des populations et constituent une source de revenu non négligeable dans les villages.

C'est la raison pour laquelle le bilan du secteur agricole doit nécessairement se pencher sur la question malgré la relative moindre importance attachée à ce secteur.

L'analyse des objectifs retenus et de quelques réalisations enregistrées ainsi qu'une observation des problèmes liés au marché et à la transformation peuvent nous donner une idée générale des performances du sous secteur vivrier traditionnel au cours des dix dernières années.

I. OBJECTIFS DE PRODUCTION

Le programme de production vivrière retenu dans le Vème plan s'articulait autour des mesures d'incitation à la production et des actions d'accompagnement. Le VIème plan par la suite a retenu pour objectif l'augmentation de la production vivrière de 4,32/an.

Les objectifs spécifiques fixés visent en gros une augmentation de la production par culture. Les objectifs quantitatifs retenus prennent en compte le potentiel effectif de production et les éléments de stratégie pour chaque produit.

Tableau I: Objectifs de production des cultures vivrières (10^3 tonnes)

CULTURES	84/85	86/87	90/91	Taux de croissance annuel
Céréales				
Mil/sorgho	207	400	496	5,5
Maïs	410	475	630	7,4
Riz	111	134	184	8,7
Sous-total	728	1 009	1 310	6,9
Féculents				
Plantain	1 001	1 063	1 224	3,4
Manioc	1 375	1 458	1 880	3,2
Patate	50	56	70	5,8
Igname	96	107	132	5,4
Macabo/taro	188	193	237	3,9
Pomme de terre	42	47	60	6,1
Sous-total	2 752	2 924	3 383	2,8
Légumineuses				
Arachide	99	107	125	3,9
Haricot/pois	51	57	70	5,3
Grains de courge	50	52	58	1,9
Sésame	13	14	15	2,4
Sous-total	213	230	268	3,8
Fruits et légume				
Banane douce	703	739	815	2,5
Autres fruits	55	65	89	8,3
Légumes	185	200	235	3,6
Sous-total	943	1 004	1 139	4,8
Huile de palme				
Huile de palme	82	94	122	6,9
huile de coton	10	11	14	4,2
sous total	92	105	138	6,6
Sucre	71	74	80	2

Source: Direction des Etudes et Projets (DEP), MINAGRI.

II. ANALYSE DES TENDANCES

Les tendances ci-après présentées concernent la période qui va de 1984 à 1989. Bien que de fiabilité relative, les statistiques enregistrées lors des enquêtes annuelles donne l'allure générale ci-dessous décrite par groupe de cultures.

II.1. LES CEREALES

II.1.1/ LE MAIS

Les enquêtes agricoles annuelles depuis 1984 donnent les résultats ci-après en ce qui est des superficies, de la production et des rendements.

Tableau II: EVOLUTION DES SUPERFICIES ET DE LA PRODUCTION DE MAIS DE 1984 à 1989

Année / Variable	1984	1985	1986	1987	1988	
Rendement (t/ha)	1,80	1,70	1,92	1,91	1,85	1,85
Produit° (t)	375063	309752	389269	386,887	366735	370874
Superf. (ha)	215688	192749	205999	207074	189304	203312

SOURCE: Recensement Agricole, MINAGRI/DEP, 1984.

N.B. Les superficies plantées n'ont pas toujours été récoltées entièrement c'est ce qui peut expliquer les éventuelles incohérences entre les superficies plantées enregistrées ici, les production obtenues et le rendement moyen.

La légère baisse de production observée de 1986 à 1989 est inhérente aux aléas climatiques dans la partie septentrionale du pays d'où provient une forte proportion du maïs produit au Cameroun notamment dans l'Adamaoua et le Nord.

II.1.2. LE RIZ

La production de riz a connu une chute importante de 51 908 t en 1984 à 4 714 t en 1984. Cette baisse est due entre autres au problème d'écoulement de la production qui a contraint les riziculteurs à réduire les superficies. Cependant, le climat relativement favorable en 1989/90 permet de croire à une relance de la production.

Les données recueillies au cours des enquêtes agricoles annuelles s'établissent ainsi qu'il suit:

Tableau III: EVOLUTION DES SUPERFICIES ET DE LA PRODUCTION DE RIZ DU SECTEUR TRADITIONNEL

Année / Variable	84	85	86	87	88	89
Rendement (t/ha)	2,72	0,98	2,14	1,97	2,65	2,8
Production (t)	51 908	8 148	12 118	8 492	4 884	4 714
Superficies (ha)	19 415	8 455	5 746	4 499	1 863	2 085

SOURCE: Recensement Agricole, MINAGRI/DEP, 1984.

II.1.3. MIL ET SORGHO

Les rendements et les superficies de mil et sorgho ont évolué de facon globalement positive atteignant respectivement plus d'une tonne/ha et 511 922 ha. La chute observée à partir de 1988 est due essentiellement aux aléas climatiques. Les récoltes de sorgho des saisons sèches ont été particulièrement compromises à cause de la très courte durée de la saison des pluies.

Le tableau ci-après donne l'évolution des superficies et des rendements en mil/sorgho sur 6 ans.

Année / Variable	84	85	86	87	88	89
Rendement t/ha	0,57	0,77	1,06	0,70	0,82	0,66
Production (t)	203232	338525	541472	236264	418175	343146
Superficie (ha)	374470	447700	511922	346849	517804	515954

SOURCE: Enquêtes annuelles du secteur agricole traditionnel, SOE/DEAPA/MINAGRI

Certains féculents ont connu une ascension sur le plan des superficies; c'est le cas du plantain suite à la campagne gouvernementale lancée en faveur de la diversification des productions agricoles. On a cependant observé une chute de rendements aussi bien pour le plantain que la banane d'exportation. Cette chute de rendements peut être imputée aux pro[illegible] phytosanitaires et notamment la cercosporiose noire.

Le manque de moyens financiers ayant entraîné le relâchement dans l'entretien des plantations. Quand à ce qui concerne la patate douce et le macabo/taro, on observe une évolution assez timide en ce qui concerne les superficies, les rendements et même la production. Cette évolution peut être tout à fait conforme à la réalité en raison d'importantes difficultés rencontrées dans la collecte des statistiques pour le secteur traditionnel.

Les rendements en manioc sont restés relativement élevés avec des valeurs oscillant autour de 13 000 à 15 000 kg/ha.

Les activités de production de cultures vivrières du secteur traditionnel ont été considérablement affectées par la chute des prix du cacao et du café dont les revenus servaient au financement de la production et par la suite il y a eu comme une relance avec la prise de conscience des agriculteurs.

III. LE MARCHE DES PRODUITS VIVRIERS

III.1. La population

La population camerounaise en 1991 est estimée à 11,9 millions d'habitant inégalement répartis sur le territoire national. Cette population compte 62,7% de ruraux et 37,3% de citadins.

Le dernier recensement général de la population et de l'habitat donne les informations ci-après quant à la répartition par province.

Adamaoua.....	495 185	Nord.....	832 165
Centre.....	1 651 600	Nord-Ouest.....	1 237 348
Est.....	517 198	Ouest.....	1 339 791
Extrême-Nord....	1 855 695	Sud.....	372 798
Littoral.....	1 352 831	Sud-Ouest.....	838 042

Les habitudes alimentaires semblent épouser les contours des unités géographiques et administratives qui consacrent grossièrement les grands ensembles socio-culturels dont l'analyse augure d'une connaissance des marchés potentiels de vivriers.

III.2. La demande en produits vivriers

Les données démographiques associées à l'influence des classes de revenu et la région d'origine du chef de ménage permettent de dégager une idée grossière de la demande potentielle de produits vivriers par région géographique. Une autre estimation peut se faire à base des consommations par tête et par an des divers types d'aliments comme calculée pour l'année 1985 et projetée pour l'an 2000.

Tableau IV: PROJECTION DE LA DEMANDE ALIMENTAIRE A PARTIR DE 1985

	1985 per capita consumption kg/person/year	Estimated total consumption 1985	Projected par capita consumption in 2000	Estimated total consumption 2000 (t)
Cereals				
Millet/sorghum	36.28	335 000	24.13	371 700
Maize		480 000	41.63	631 564
Rice	46.98	100 000	-	-
Wheat	10.21	120 000	14.30	220 280
Starchy foods		870 000	150.81	
Plantains	12.26	85 000	-	
Irish potatoes		800 000	-	
Cassava	89.17	180 000	-	
Sweet potatoes	8.68	20 000	-	
Yams		300 000	-	
Cocoyams	81.71	130 000	32.27	497 087
		75 000	-	
Legumes	18.38		-	
Grounds nuts	8.78	105 000	13.21	203 487
beans/peas	30.63		28.98	446 100
Fats and oil				
Palm oil	33.50			
Fruits and vegetable	13.28			
	7.66			
	13.67			
	10.72			
	29.62			
Sugar	5.62		6.63	102 130

SOURCE: "Food Consumption and consumption projection in Cameroon", NKAIN et al, 1988.

Tableau V: Structure des depenses alimentaires par province d'origine du chef de famille. Pourcentage des dépenses alimentaires consacrées aux vivriers énumérés ci-dessous:

Province	Riz	Maïs	Plant.	Manioc	Patate douce	Macab.	Taro	Igname
Centre/Sud	13	05	21	21	1	20	0	4
Est	30	14	27	19	0	9	0	0
Littoral	14	2	21	14	0	29	2	4
Nord	10	16	27	10	0	20	0	4
Nord-O.	32	4	12	7	2	9	0	11
Ouest	22	1	21	12	0	13	2	5
Sud-O	20	0	11	7	0	27	0	28

SOURCE: Enquête budget consommation, MINPAT, Yaounde, 1987.

L'élasticité de la demande en produits vivriers par rapport au revenu peut également donner une idée de la demande en produits vivriers pour le Cameroun.

Tableau VI. Elasticité de la demande en quelques produits vivriers par rapport au revenu au Cameroun

Riz	1.2	Café	1
Maïs	0	cacao	1
Mil/sorgho	0.3	viande de boeuf	1
Igname	- 0.1	viande de porc	0.7
Manioc	- 0.8	chèvre/mouton	0.8
Plantain	- 0.3	autres viandes	0.8
Patate douce	0.2	abats	0.75

Source: Plan alimentaire à long terme.

Ces valeurs d'élasticité donnees par le plan alimentaire à long terme semblent discutables pour certains cas notamment les viandes où les chiffres reels sembleraient plus élevés. La valeur de l'élasticité de la demande par rapport au revenu pour les tubercules montre que la plupart de ces aliments sont des produits de qualité inférieure.

Les tendances de la demande en vivrier

La demande en produits vivriers au file des ans évolue en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment la population, le revenu des individus, les prix des produits .

Le tableau donne une estimation de la demande en quelques produits vivriers au cours des années 1985, et projections en l'an 2000 (t).

L'observation de ces données nous amène à noter que la demande en céréales en général ira croissante au file des ans, de même que la consommation par tête. par contre pour le cas des féculents, la consommation totale va croître, mais la consommation par tête va décroître en raison des changements sur le revenu des individus; la plupart des féculents étant classés comme des commodités de qualité inférieure. Des estimations du plan alimentaire à long terme prévoient que la consommation par tête des féculents passera de 238.20 kg/personne/an en 1980 à 223,68 en 1985 pour tomber à 153,82 kg/personne/an en l'an 2000.

III.3. LES PRIX, LES INFRASTRUCTURES DE MARCHE

Les prix des denrées varient en fonction du lien et des saisons. A l'exception du riz dont les prix sont fixés par un texte ministériel des denrées sont déterminées par la foi de l'offre et de la demande. Le prix du kilogrammes de riz local est fixé à 161 F/kg et le riz importé. Ces variation laissent cependant la possibilité d'établir des moyennes annuelles.

Le tableau ci-après donne les moyennes annuelles des prix de quelques denrées sur les marchés de Yaoundé et de l'Ouest.

TABLEAU VII: RETAIL PRICES, YAOUNDE/WEST PROVINCE (FCFA/KG)

	YAOUNDE RETAIL PRICES							WEST PROVINCE					
YEAR	CORN grain	RICE bulk	PLANT-AIN	MACA-BO	MANIOC roots	BEANS white dry	TOMAT. local	GROUND-NUTS shelled	PLANT-AIN	BEANS red	CORN grain	TOMAT local	POTAT.
1975	55	143	32	33	24	173	124	178	--	--	--	--	--
1976	76	113	29	33	26	162	132	165	--	-	-	--	--
1977	106	125	54	51	37	187	135	219	-	-	--	--	--
1978	76	138	64	63	39	332	186	212	-	--	--	--	--
1979	56	150	57	51	34	320	197	189	-	--	--	--	--
1980	97	149	70	51	30	277	182	290	-	--	--	--	75
1981	131	161	74	69	34	379	180	351	20	113	56	40	82
1982	126	174	81	75	45	417	213	355	27	138	56	67	125
1983	160	170	132	113	75	401	206	313	40	132	72	78	90
1984	141	185	123	88	63	523	229	359	33	144	41	74	82
1985	171	198	93	67	56	587	287	422	33	112	62	67	105
1986	167	179	119	102	58	480	291	369	37	147	70	72	
MEANS 75 80	79	137	53	50	32	212	159	209					
81 85	146	178	101	82	55	461	223	360	33	128	57	65	91
PER CENT MEANS 75 80	84.0%	29.6%	91.1%	64.5%	72.2%	90.9%	39.9%	72.4%					
81 85	76.9%	4.3%	118.5%	87.7%	23.5%	60.3%	47.0%	63.0%					
85 86	30.9%	22.9%	25.7%	-3.3%	56.2%	54.9%	60.0%	20.1%	68.1	0.5	10.0	70.7	9.7
	-2.8%	-9.6%	27.7%	52.9%	3.6%	-18.3%	1.1%	12.5%	12.3	31.0	12.9	7.3	28.7

*Relationship is white vs red beans

Le nombre d'intermédiaires, le transport font l'ossature du prix des denrées commerce.Le transport couvre environ 50 - 70% de la marge (ONGLA 1979).

En matière de réglementation concernant la commercialisation des produits vivriers des mesures visant la libéralisation ont été engagées, c'est le cas de la suppression du permis de collecte des produits vivriers institué en 1983. En 1990, la collecte des produits vivriers est en conséquence libérale au Cameroun mais un certain nombre de textes restent en vigueur.

- C'est le cas de la licence de 4e catégorie exigée pour le transport des produits vivriers;

- les tickets de marché et les patente sont exigés pour la commercialisation des vivres sur les marchés locaux;

- A l'exportation des produits vivriers, un certain nombre de taxes sont exigées, il s'agit notamment:

  . de la taxe d'inspection sanitaire vétérinaire ou de contrôle phytosanitaire, soit 50 F/tonne de produit à exporter;
  . de la taxe de préférence communautaire, soit 0,1% de la valeur du stock
  . la taxe d'emballage, 5% de la valeur du stock
  . la taxe à l'exportation 2% de la valeur du stock
  . prélèvement de 2% de la valeur CAF du produit.

A en croire les opérateurs économiques. ces dispositions réglementaires restent assez contraignantes et des révisions sont suggérées. Il y a cependant lieu de noter l'absence de dispositions réglementaires relatives à la normalisation qui semble être un préalable indispensable à une amélioration des productions concernées.

III.4. LES IMPORTATIONS

Les importations de produits vivriers concernent le riz, d'autres céréales et farine en plus des produits animaux, de pêche et les conserveries. Les importations de riz comme celles de céréales diverses et de farines ont connu une évolution croissante de 1981 à 1988 en quantité et en valeur ce qu'il semble important de relever pour analyser les causes.

Les produits importés et notamment les huiles de table, le riz et le sucre étant généralement de prix compétitif, la caisse de péréquation a été créée pour la protection de la production locale. Depuis sa création en 1988, cette caisse n'a pas fonctionné comme il se doit. Les défaillances dans l'application de ce texte ont amené à concevoir la création imminente d'une caisse de péréquation pour les céréales destinées aux brasseries et provenderies pour le riz importé.

IV. TRANSFORMATION DES PRODUITS VIVRIERS

La transformation des produits vivriers au Cameroun est menée par les secteurs traditionnel et moderne.

Le secteur traditionnel regorge d'un très grand nombre de techniques qui varient d'une région à une autre, d'un produit à un autre et en fonction de l'usage à faire des produits transformés. Un recensement récent a répertorié les technologies utilisées en milieu traditionnel en fonction des groupes d'aliments.

Plus d'une cinquantaine de technologies de transformation de conservation et de conditionnement des produits vivriers ont été décrites mais il faut relever qu'un grand nombre d'entre elles restent mal connues malgré tous les avantages de rentabilité financière et technique qu'elles présentent. Bien au-delà de la cinquantaine décrite, les technologies de traitement des produits vivriers en milieu rural représentent une très large gamme de connaissances inexploitées. Une réflexion dans le sens d'un inventaire des technologies diverses de traitement des produits vivriers et d'identification des méthodes les meilleures pour mieux canaliser les potentialités du milieu rural en matière de transformation, de conservation, de conditionnement des produits vivriers en milieu rural s'avère nécessaire.

Le secteur moderne quant à lui reste très peu développé. Un peu plus de trente entreprises de transformation et de traitement des produits alimentaires ont été recensés et la diversité des productions vivrières existant dans le pays. Les fruits et légumes parce qu'essentiellement périssables et produits en très grande quantité offrent d'importantes possibilités de traitement ou de transformation par delà ouvrent de grandes perspectives d'essor de la production.

Le grand handicap de l'activité de transformation réside également dans les faiblesses, voire l'absence d'une réglementation appropriée permettant l'épanouissement du secteur.

Les autres problèmes non moins importants à prendre en compte pour la promotion de l'activité de transformation ou de conditionnement des produits vivriers relèvent de la diversité culturelle et des habitudes alimentaires qui varient selon les régions.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

La production vivrière à ce jour repose essentiellement sur le secteur traditionnel qui pourrait concerner plus de 90% de l'appareil de production vivrière du pays. Ce secteur malgré sa grande importance affiche cependant d'énormes faiblesses qui empêchent une certaine rigueur dans la planification. Il n'existe pas un système même des exploitations. Les méthodes d'estimation

souvent employées par les services étatiques de statistiques ne rencontrent pas toujours une collaboration fructueuse de la part des agriculteurs.

En plus de l'organisation d'un système de collecte de statistiques, le secteur vivrier traditionnel a souffert d'une réglementation par trop rigide au cours de la décennie 1980-90 en plus des techniques et méthodes culturales qui n'ont pas toujours favorisé l'éclosion de l'activité de production.

Au niveau de la production, les superficies sont restées très faibles, l'absence d'inputs performants et les techniques rudimentaires ont constamment contraint à des rendements bas. L'activité de commercialisation qui peut jouer le rôle incitateur s'est souvent heurtée au problèmes de réglementation rigide (permis de collecte, licence 4e catégorie, contrôle routiers...); du mauvais état de routes et au problème des débouchés pour ne citer que ceux-là.

Les mesures de relance du sous secteur vivrier envisagées par l'Etat ne sont pas engagées fermement en raison dit-on de la conjoncture économique difficile. Il y a cependant lieu de signaler la mise en oeuvre d'un certain nombre de projets tels que:

- le Système National d'Alerte Rapide de Sécurité Alimentaire destiné à faire fonctionner un réseau national d'informations agricoles;

- la construction de marchés frontaliers et la réhabilitation de quelques marchés ruraux;

- la levée de mesures restrictives telles que le permis de collecte.

Dans la pratique cependant rien se semble être fait pour la suppression des contrôles routiers pour les véhicules transportant les vivres, de même qu'on ne note pas encore une volonté politique affichée pour la relance de la production vivrière au Cameroun.

Si en fait un très grand nombre d'études ont été menées pour l'amélioration de la commercialisation des produits vivriers, très peu de choses a été fait pour la dynamisation de la production ou de la transformation.

Ainsi semble-t-il opportun de mener une étude destinée à identifier les voies et moyens pour la relance de la production vivrière en même temps qu'il y a lieu d'organiser un atelier national pour recenser les technologies traditionnelles de traitement, de conditionnement ou de transformation de produits vivriers. Ces technologies que foisonnent dans nos sociétés traditionnelles peuvent donner naissance à des activités peu couteuses mais qui garantissent une bonne valeur ajoutée et la promotion de la production vivrière.

CHAPITRE IV

LE ROLE DES FEMMES DANS LA DEFINITION ET LA MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT RURAL.

I. INTRODUCTION

L'année 1975 inaugurait la décennie des Nations Unies pour la femme. Il avait dès lors été question de l'intégration effective des femmes au développement économique. La conférence des Nations Unies organisée à Naïrobi en 1985 a marqué la fin de cette décennie. Quel en est le bilan pour le Cameroun? Cette conférence de Naïrobi a par ailleurs approuvé à l'unanimité les stratégies prospectives d'action pour la promotion de la femme, et confirmé la validité des principes et mesures spécifiques proposées en 1979 par la CMRADR (Conférence Mondiale sur la Réforme Agraire et le Développement Rural) en ce qui concerne l'intégration des femmes jugée essentielle pour la planification du développement rural. Il en est de même pour les recommandations formulées lors de la consultation gouvernementale sur le rôle des femmes dans la production vivrière et la sécurité alimentaire des pays d'Afrique, organisée par la FAO en 1984.

L'on peut donc se poser la question de savoir si depuis des politiques et programmes spécifiquement conçus pour la femmes ont été entreprises au Cameroun, et quel en est le Bilan?
Ceci nous amène à scruter dans l'horizon camerounais, ce qui a été fait pour la promotion de la femme dans l'intervalle d'étude 1980-1990.

II- LA FEMME EN MILIEU RURAL: SES CONDITIONS ET PROBLEMES

Il est reconnu que les femmes sont les actrices principales de la production agricole. Dans le continent africain, elles accompliraient 60 à 80% des travaux agricoles. Dans la population active féminine, la proportion des femmes occupées dans l'agriculture était en 1986 de 89% exerçant dans le secteur primaire. C'est dans les cultures vivrières et maraîchères que l'activité agricole des femmes se manifeste le plus.

Les femmes rurales combinent les activités agricoles avec les soins aux enfants et les travaux ménagers. Cependant, l'épanouissement de la femme est entouré par de nombreuses contraintes que l'on peut résumer comme suit:

II.1 —Accès des femmes rurales aux ressources et aux opportunités d'emploi

* Accès à la terre, des obstacles étant d'ordre institutionnel (absence de mécanisme de mise en oeuvre des lois, faible représentation des femmes dans les structures de prise de décisions), d'ordre culturel (attitudes négatives des hommes, coutumes défavorables aux femmes), des conceptions stéréotypées (les femmes sont déjà surchargées, sont incapables d'exploiter efficacement la

terre, etc...).

* Accès aux ressources financières, les obstacles étant un système bancaire aux procédures de crédit rigides, inappropriées, alors que le taux d'intérêt n'est pas un obstacle pour les femmes rurales, et aussi une fragmentation du système de crédit disponible aux femmes rurales à travers divers projets d'impact limité.

II.2 Capacité des femmes rurales à utiliser les ressources

* Système de vulgarisation ne considérant pas les préoccupations des femmes, avec des personnels insuffisants et parfois insuffisamment formés;

* Information et sensibilisation insuffisante;

* Dégradation de l'environnement;

* Austérité due aux PAS, les programmes en faveur des femmes n'étant pas considérés comme prioritaires.

II.3 Participation des femmes rurales aux organismes de développement et aux processus décisionnels

Le fonctionnement des associations féminines se heurte à des obstacles:

- Socio-culturels (religion, rapport de domination de l'homme);

- Administratifs (procédures compliquées, ingérences de l'administration);

- Formation insuffisante (gestion, techniques de production, etc)

- Ressources insuffisantes;

- Charges de travail;

- Manque de liberté d'opinion et d'expression.

Les cadres agricoles féminins existent, mais leur mission d'encadrement des paysannes est compromise par:

* La concentration des cadres féminins dans les centres urbains;

* Leurs contacts limités avec les réalités locales;

* Leur participation réduite à la prise des grandes décisions concernant la politique et les stratégies agricoles.

III- POLITIQUE ET STRATEGIE D'INTEGRATION DE LA FEMME CAMEROUNAISE

III.1 Objectifs du 5è plan

Le 5è plan quinquennal de développement en son programme d'animation des populations rurales considère la dynamisation des villages comme un objectif prioritaire, "le programme d'activités comportant plus particulièrement des actions des femmes et des jeunes et des investissements d'intérêt collectif".

Des actions spécifiques seront engagées en faveur des femmes dans les domaines de l'économie domestique, de l'éducation nutritionnelle, de la protection maternelle et infantile, de l'hygiène domestique, de l'artisanat féminin, etc..., en vue d'accroître leurs capacités et leur savoir-faire et de leur permettre de jouer pleinement leur rôle dans le développement économique, social, culturel de leurs communautés et de la société rurale toute entière".

Il est aussi question d'appuyer des groupes de femmes pour la mise en oeuvre de petits projets générateurs de revenus. En tout cas, le 5è plan reconnaît l'importance des femmes rurales comme épine dorsale de l'économie rurale sur laquelle repose notre système de développement économique, préconise une plus grande participation des femmes aux développement et prévoit des structures de base et programmes de formation afin de promouvoir leurs capacités et augmenter leurs ressources.

Dans le secteur spécifique du développement rural, où il est constaté une nette féminisation de la population des villages du fait des migrations vers les villes et des complexes agro-industriels, il est reconnu l'importance de mesures visant à l'augmentation de la productivité des femmes rurales et l'amélioration de leurs conditions de travail et de vie. D'où l'appui aux programmes d'hydraulique villageoise et d'électrification, d'ouverture de pistes rurales et axes de communication, petite mécanisation, technologies appropriées.

Un accent particulier se devait d'être mis sur la formation et l'animation des femmes rurales,leur enrôlement dans le mouvement coopératif pour une meilleure organisation de la production, de la conservation et de la commercialisation des produits. Il était aussi question de former davantage de moniteurs et monitrices pour répondre aux nécessités d'encadrement des communautés rurales et surtout des populations féminines.

III.2 Réalisations pour l'animation et le développement rural du 5è plan

80

On peut les résumer comme suit:

Des actions de sensibilisation et éducation sont effectuées grâce à des "pools" d'animation, des maisons de la femme, les coopératives, les centres de santé villageois.

34 Pools d'animation étaient ainsi fonctionnels, 376 animations et leaders villageois féminins exerçaient dans toutes les Provinces.

12 nouvelles maisons de la femme étaient entrées en fonctionnement portant ainsi leur nombre à 19. Dans le cadre du mouvement coopératif, 200 groupes de femmes ont été identifiés et suivis, la plupart étant engagés dans la production vivrière et la commercialisation de ces produits.

Au plan administratif, 1984 aura vu la création du MINASCOF chargé de coordonner les problèmes de la femme dont le suivi était auparavant éparpillé.

III.3 Objectifs du 6è plan

Ils restent les mêmes que ceux du 5è plan, soit également de réunir toutes les conditions pour une participation plus accrue des femmes au développement de tous les secteurs de l'économie, par une amélioration du statut de la femme dans la société et son plein épanouissement. Il s'agira donc de continuer les actions entreprises durant le 5è plan et de tenter d'éliminer toute forme de discrimination à l'encontre de la femme.

Dans le cadre du développement rural, les actions s'orientent vers:

- L'organisation du paysannat féminin (coopératives féminines)

- L'amélioration du cadre de vie et des conditions de travail (approvisionnement en eau, électricité, etc)

- La création des centres de formation et d'information de la femme rurale

- La réalisation des structures sociales telles que les garderies et les crèches.

III.4 Réalisations au cours du 6è plan

III.4.1 Intégration des femmes dans le développement

Le cameroun a prévu le soutien infrastructurel nécessaire et l'introduction de techniques susceptibles d'alléger la tâche des femmes. Les principales conclusions et recommandations du séminaire d'Avril 1986 sur les technologies alimentaires appropriées portent entre autres sur:

-L'encouragement de toutes les initiatives pouvant permettre aux femmes d'accéder aux moyens d'acquisition de technologies appropriées, notamment le recours aux fonds de crédits rotatifs.

- La mise en route d'actions concrètes de diffusion et de vulgarisation des technologies appropriées en matière de récolte, transport, traitement, conditionnement, transformation, etc.

Des exemples de transformation de produits agricoles et alimentaires sont connus et vulgarisés. C'est le cas de produits à base de manioc (à base de farine de manioc et à base de manioc rapé). On peut aussi citer la confection des confitures, le stockage d'oignons.

Pour ce qui est de l'amélioration du cadre de vie et des conditions de travail en milieu rural, l'on peut citer:

- Les projets sociaux tels que les A.E.P, l'habitat amélioré

- L'aménagement de périmètres irrigués pour les cultures maraîchères;

- Les activités des pools d'engins lancés dans l'Adamaoua.

Le pays a effectué un grand pas en créant le Ministère de la Condition Féminine, organe chargé de promouvoir les intérêts des femmes dans divers domaines. La Direction de la promotion féminine qui suit l'ensemble des problèmes d'intégration de la femme au développement. Une collaboration est établie entre le Ministère de la Condition féminine et les départements ministériels sectoriels disposant de services chargés des problèmes de la femme. Pour le Ministère de l'Agriculture, il s'agit du service des Activités agricoles du développement communautaire.

Au plan politique, l'on compte l'existence de l'organisation des femmes du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (OFRDPC), organisation annexe du parti, jouant un rôle d'intermédiaire privilégié entre l'autorité administrative et la population féminine dans l'amplification, l'explication des consignes en matière de développement.

Pour la méthode collecte et présentation des données statistiques relatives à l'identification, la reconnaissance et valorisation de la participation des femmes aux activités agricoles productrices, le Cameroun s'emploie à faire une distinction entre les sexes dans les systèmes de recensement et de collecte des données nationales.

Pour accentuer la participation des femmes aux activités de développement rural, le MINASCOF a entrepris des actions sur un double plan:

- Promotion des projets dont l'intérêt central est porté sur la femme, mais dont l'exécution peut intégrer sa famille;

- Introduction d'une composante féminine dans des projets de développement régional de manière à spécifier l'ensemble des actions à mener en direction de la femme pour y assurer sa participation effective (projet intégré dans le projet du Nyong et Mfoumou exécuté par la SODECAO, Projet Intégré dans le projet Haute-Sanaga).

III.4.2 Egalité juridique

La constitution camerounaise consacre la non-discrimination entre l'homme et la femme, cependant il existe une différence notable entre le statut de facto et de jure des femmes. Les droits accordés à celles-ci par le code civil restent souvent lettre morte. De nombreuses formes de discrimination subsistent à cause notamment d'attitudes sociales tirant leur ressource de la coutume et de l'histoire. L'ignorance par les femmes de leurs droits n'arrange pas non plus les choses.

III.4.3 L'accès des femmes à la terre et aux services ruraux

1- Accès à la terre

Les coutumes et droits de succession continuent à générer des discriminations en défaveur des femmes. Les efforts visant concrètement à élargir l'accès des femmes à la terre ont été négligeables.

2- Accès aux coopératives

Elles ne sont pas officiellement interdites aux femmes. En 1988, il existait 11 coopératives de femmes sur 458 coopératives. ceci semble être l'approche choisie devant les difficultés d'intégration des femmes aux coopératives comprenant des hommes, avec alors une quasi-impossibilité de participer à l'administration de la structure et aux décisions.

3- Accès aux crédit

La part des femmes dans le crédit agricole est de moins de 10%. Leur accès au crédit est limité malgré leur rôle éminent dans la production vivrière, à cause notamment de leur ignorance concernant le crédit institutionnel, leur incapacité de fournir les garanties requises par des banques totalement déconnectées des réalités du milieu, leur analphabétisation. Mais elles ont souvent eu recours aux mutuelles informelles d'épargne et de prêts (Caisses populaires, tontines, etc...).

4- Femmes et commercialisation

Elles sont présentes à tous les stades de la

commercialisation des produits alimentaires, pour des marges bénéficiaires en général faibles.

Elles assurent le ravitaillement des centres urbains par la vente des surplus des récoltes. Il existe aussi les "Bayam-sellam" qui sont les intermédiaires entre producteurs et consommateurs. Le taux de participation des femmes dans les circuits de distribution est de 65% en général d'après certaines études, alors qu'il n'est que de 9% dans le commerce général où 91% des grossistes en produits alimentaires sont des hommes.

Sur une population de 41428 impliquée dans la vente du vivrier, on dénombre 34407 femmes, soit 83,1% de cette population pratiquant le commerce de détail: au niveau régional on relève:

80% des femmes à Yaoundé;
74% à l'Ouest
60,1 % en zone savane
60% à Douala

Plusieurs obstacles concourent à la non-maîtrise du secteur par les femmes:

- L'enclavement des zones contraignant la femme à assurer le transport des produits du champ à la tête ou à l'aide des hottes (38% des femmes assurent cette tâche);

- Le manque d'infrastructures de distribution et d'équipement permettant d'alléger certaines corvées à la femme;

- Le manque d'infrastructures de stockage, conservation et conditionnement pour pallier à la nature périssable des denrées alimentaires.

Pour pallier à cette situation, le gouvernement a créé des pistes de collecte pour désenclaver certaines zones, construit des marchés pour organiser les femmes et développer des points précis de vente des denrées. De petits équipements de transport sont aussi octroyés aux femmes.

5- Vulgarisation et formation agricole

Il a été mis en place au Cameroun, un programme national de vulgarisation et de formation agricoles ayant pour but essentiel d'améliorer à long terme la productivité agricole par la mise en place d'un système de vulgarisation harmonisé et adapté aux conditions régionales et locales. La vulgarisation va fonctionner selon le système TV (Training Visit), avec un programme de formation régulière de l'agent vulgarisateur de village (AVV) toutes les deux semaines. Le système s'articule donc autour de 3 axes:

- La transmission des recommandations techniques de production aux agriculteurs sur des thèmes variés (à partir d'un petit nombre de paysans de contact)

- La formation continue et permanente des vulgarisateurs;

- Le renforcement des liens avec la recherche.

Cette nouvelle approche permet d'évaluer dans un premier temps les besoins des femmes en matière de vulgarisation agricole, et d'y répondre ensuite.

Le Ministère de la Condition Féminine réalise des projets pilotes utilisant des informatrices chargées d'organiser les femmes en groupes que rencontreront régulièrement les encadreurs.

6- Recherche agricole et technologie

Il est essentiel pour que les femmes tirent partie de la vulgarisation agricole, que le message qui leur est offert corresponde à leurs besoins, c'est-à-dire par exemple aux cultures qu'elles produisent.

A cet égard, le Cameroun a mis en place des programmes de recherche portant sur des cultures vivrières de base (racines, tubercules, sorgho,...), plantes essentiellement cultivées par des femmes qui seront donc les principales bénéficiaires de ces résultats de recherche.

Les cultures vivrières restent faiblement mécanisées, le transport en agriculture étant assuré essentiellement par le porte-tout et les brouettes. Le CENEEMA créé en 1974 est chargé de promouvoir la politique de la mécanisation de l'agriculture camerounaise (expérimentations des matériels agricoles, formation des utilisateurs de machines, conception des prototypes de machines, prestations des services).

7- Associations féminines

Ces associations donnent aux femmes plus de prise sur les ressources, s'opposant ainsi à leur exploitation et leur permettant d'accéder aux services et programmes officiels. Les femmes sont plus indépendantes et plus à même d'exercer un droit de regard sur leurs revenus.

La situation des groupements féminins au Cameroun répertoriés en date du 1er Avril 1990 est la suivante (certaines Provinces ont cependant été sous-évaluées), notamment le littoral):

- Concentration géographique.

Sur 1214 groupements féminins sur tout le territoire, 419 sont au centre (34,5%), suivi du sud avec 159, Nord-Ouest 148, et Est avec 49 soit 4%. Le Département du Nyong et Soo, dans la Province du Centre est de loin celui qui contient le plus grand nombre de groupements (114 recensés), suivi du Dja et Lobo (Sud, 87), au Bui (Nord-Ouest 71)

- Activités

On dénombre 15 catégories d'activités définies. La production agricole vient largement en tête avec 75,7% puis la commercialisation avec 48,5%, les tontines 37,6%, l'artisanat 17,9%, l'élevage 11,2%, la transformation 5,2%. Les autres catégories sont en dessous de 4%.

- Besoins exprimés

En termes d'équipement de matériel, ils sont souvent en dessous de 10.000 $. Les principales demandes se situent à trois niveaux:

* Formation en gestion
* Education au mouvement coopératif
* Animation auprès de membres et de leurs conjoints.

Ces groupes économiques doivent évoluer au stade de pré-coopératives et de coopératives de plein exercice. Ils sont encadrés par des animatrices rurales apportant une assistance permanente à la réalisation et à la gestion des projets, et jouant aussi le rôle d'intermédiaires entre les groupements pré-coopératifs et les services techniques intéressés.

Les associations informelles féminines d'épargne et prêts ont aidé les femmes à mobiliser collectivement des capitaux pour le crédit en leur offrant la possibilité d'épargner et d'emprunter.

IV- EVALUATION DE L'IMPACT DES POLITIQUES AGRICOLES SUR LES FEMMES

De nombreux programmes ont été conçus en vue de l'intégration de la femme dans le processus de développement.
Ils étaient basés sur l'inventaire descriptif des différentes tâches qu'effectuent les femmes, sans prendre en considération les conséquences possibles sur la vie des membres de la communauté, spécialement les femmes rurales.

Par exemple, l'introduction des cultures de rente a augmenté les revenus des hommes, mais a eu des effets négatifs sur les femmes par une sollicitation plus accrue de leurs services dans les plantations des hommes, alors qu'elles sont déjà surchargées de travail. Ceci réduit leurs possibilités d'engagement dans des activités génératrices de revenus par ailleurs indépendants, ceci ayant des répercussions sur les possibilités d'alimentation de la famille et le statut nutritionnel des enfants.

Ainsi, certains programmes agricoles ont plutôt augmenté la charge de travail des femmes, réduit leur pouvoir de décision, et renforcer rôle traditionnel de nourrir la famille.

La création de nouvelles plantations de cultures de rente a souvent éloigné davantage les femmes des maisons d'habitation, ce qui contribue à les fatiguer davantage.

V- CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

S'il est indéniable que la mise en place d'une structure visible pour l'intégration des femmes dans le développement est souhaitable, du fait surtout qu'elle entraîne une prise de conscience faisant évoluer les mentalités, il n'en demeure pas moins vrai que le développement dépend en dernière analyse de l'attitude des autres ministères techniques qui ont une incidence sur le rôle des femmes dans le développement dans leurs domaines respectifs.

La réalité contrastant encore beaucoup avec le droit sur le plan de l'égalité juridique, la mise en place de services juridiques (par des associations féminines) pourrait améliorer à long terme la situation. Il est recommandé que la représentativité des femmes dans les structures de prise de décision, conseils ruraux, comités d'allocation des terres et la formation des groupes de pression aux différents niveaux de prise des décisions, soit significative. Un mécanisme de contrôle et de suivi de l'accès des femmes à la terre est nécessaire.

Le problème de l'accès des femmes au crédit est d'autant plus crucial que du fait de l'exode rural, un nombre de plus en plus important de femmes assurent la gestion des exploitations agricoles. Ceci est imputable entre autres raisons à leur absence de participation aux projets de développement. Il faut donc pour remédier à cela, prévoir des volets d'appui aux activités des femmes rurales dans les budgets des communes rurales, des ONG et des projets de développement et veiller à ce que ces prévisions soient effectivement réalisées. Il est préférable de prendre des mesures nationales plutôt que de se borner à confier à des institutions féminines l'exécution des programmes spéciaux de fermes.

Il faut accentuer la formation des femmes dans les domaines de la commercialisation, de la comptabilité et de la gestion.

En clair, l'auto-promotion de la femme rurale passe par:

- Son éducation, sa formation et son information;
- Son organisation;
- La réduction de la pénibilité de sont travail
- L'amélioration de son cadre de vie
- L 'assainissement de son environnement
- La promotion de ses activités génératrices de revenus.

S'appuyer sur le dynamisme et les intérêts des femmes est

une condition essentielle au developpement rural, dans la mesure où elles s'insèrent dans des créneaux non accaparés par les hommes, leur dynamisme permettant la restructuration des paysanneries africaines./-

CHAPITRE V

CULTURES D'EXPORTATION

SECTEUR TRADITIONNEL

INTRODUCTION

Les cultures d'exportation du secteur traditionnel ont été depuis longtemps la source importante de revenus du paysan et du gouvernement camerounais. Ces cultures ont bénéficié de ce fait une attention particulière de la part du gouvernement. Cette attention s'est traduite dans le fait par une production plus ou moins importante au fil des années dont nous nous efforcerons d'expliquer les tendances dans les pages suivantes. De plus, ces cultures ont mobilisé beaucoup d'intervenants, d'industries de transformation et même la mise en place des infrastructures.Il s'agira de faire une analyse de l'évolution ; de la production, des prix mondiaux et locaux, des infrastructures et des industries de transformation mises en place depuis une décennie.

I- ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA PRODUCTION

I.1 CACAO

Cette culture a enregistré au cours du Vème plan, une stabilité de sa production autour de 110.000 t pour remonter à près de 120.000 t au cours du VIème plan. Il faut noter les mauvaises conditions agro-climatiques qui ont caractérisé la période de 1982/83 (106.000 t) et ont été l'une des causes de la baisse de la production. Par ailleurs, il ressort que la production la plus élevée a été en 1987/88 soit 132.000 t. Ce maximum de production s'implique par l'amélioration de l'encadrement (SODECAO), par l'augmentation des prix aux producteurs; et par l'octroi des subventions dans les programmes de luttes phytosanitaires. Mais il est à craindre qu'avec des nouvelles mesures prescrites par le PAS et la chute du prix au producteur, que la production se retrouve à un niveau bas. Cependant, l'espoir du maintien ou de l'accroissement de la production viendrait du fait que le programme de renouvellement du potentiel de production pourra pallier à certaines contraintes de production.

I.2 CAFE ARABICA

La production de cette culture a enregistré une baisse remarquable au cours des dix dernières années. En effet, elle est passée de 27.000 t en 1979/80 à 15.000 t en 1988/89. Cette situation de chute drastique de production est d'autant plus compromettante que ce produit est prisé actuellement sur le marché mondial. Plusieurs causes peuvent expliquer cette tendance à la baisse:

- La chute des prix au producteur due à la baisse des cours mondiaux.

- La concurrence entre cette culture et les cultures vivrières plus rémunératrices.

- La pénibilité du travail propre à cette variété de café;

- Les arriérés accumulés dans le Nord-Ouest depuis 1988.

I.3 CAFE ROBUSTA

La production du café robusta malgré une chute importante en 1983/84 (47.000 t) a connu une tendance à la hausse régulière pour atteindre en 1986/87 le niveau de 124.000 t ce qui a dépassé largement les objectifs de 96.000 t fixés dans le plan. Ces résultats sont d'autant plus remarquables qu'aucune action particulière n'a été mise en oeuvre jusqu'alors pour cette culture. Il est à craindre alors une baisse de cette production dans le futur car le programme de régénération n'est pas assez ambitieux pour pallier au vieillissement de plantations; les mesures proposées par le PAS concourent peu ou prou à relever ou à maintenir le niveau de production notamment le programme engrais mis en place depuis un certain temps et qui consiste à la suppression de la subvention des engrais.

I.4 COTON

Cette culture a connu ces dernières années un accroissement de production remarquable. Elle est passée de 80.000 t en 1979/80 à 165.000 t en 1988/89. Les rapports 1989/90 et 90/91 de la SODECOTON expliquent cette situation pour plusieurs faits, notamment:

- L'introduction des variétés plus performantes;Irma 1243 remplace la variété L-142-9 , le rendement est passé de 1250kg/ha à 1600kg/ha.

- L'encadrement efficace réalisé par la SODECOTON; les surfaces labourées, traitées aux herbicides, ont évolué considérablement

- L'augmentation du nombre de planteurs;de 120000 en 1981/82, il est passé à 169700 en 1988/89.

- L'augmentation des superficies traitées; de 56800ha en 1981/82 à 84000ha en 1989/89.

- La maîtrise des techniques culturales par les planteurs; la culture attelée est passée de 36800ha en 1981/82 à 65000ha en 1989/90

- L'augmentation substantielles des prix au producteurs;de 90frcfa/kg en 1981/82 à 135frcfa/kg en 1988/89 puis 95fcfa/kg en 1989/90.

- L'abandon des zones marginales de production; En effet, les cultures cotonnières se sont déportées plus vers le sud de la région septentrionale (le Nord de l'Adamaoua).

I-5 TABAC

II ressort des données du tableau de production des tabacs de cape que les prévisions des Vème et Vième plans n'ont pas été atteintes, ni même approchées.

Ceci s'explique par l'effondrement en 1979 de la demande en tabac du marché international. En effet le prix du tabac camerounais sur ce marché est tombé à la moitié décourageant ainsi la production camerounais.

Les fluctuations des prix observés traduisent les efforts d'adaptation à la demande de marché. Quelquefois ces prix sont influencés en plus ou en moins par les aléas de la production.

S'agissant des tabacs de coupe proprement dit la SCT et le BAT semblent avoir fait les efforts de production ; mais les coûts de production très élevés ont justifié l'abandon de la production de ces types de tabacs par les 2 structures.

PRODUCTION DES PRINCIPALES CULTURES D'EXPORTATION DU SECTEUR TRADITIONNEL. (en tonnes)

PRODUITS	ANNEE	81.82	82.83	83.84	84.85	85.86	86.87	87.88	88.89	89.90
CACAO	P	123 155	127 247	131 050	130 966	127 888	131 980	136 203	140 361	145898
	R	118 349	105 153	106 050	120 081	119 040	132 000	124 203	125 722	94700
CAFE RO	P	82 471	84 292	86 153	88 050	120 840	183 388	124 251	125 020	125895
	R	8 421	103 154	105 105	117 854	76 829	74 566	117 954	76 433	14525
CAFE AR	P	28 255	30 488	32 896	35 496	19 893	21 806	22 830	23 903	25026
	R	25 076	22 812	17 000	19 000	18 967	13 027	15 380	9 985	4174
COTON	P	89 228	97 650	106 870	116 959	101 402	109 676	114 063	118 625	123370
	R	79 819	72 368	94 580	97 902	133 348	113 699	165 432	103 000	113000
TABAC	P	1 800	2 200	2 400	2 600	2 158	2 279	2 406	2 540	2682
	R	1 071	1 209	1 219	1 252	1 470	1 061	866	865	

Source : - 5e et 6e plans quinquennaux
- Rapports annuels 81/90 MINAGRI

P : prévisions des plans
R : réalisation.

II- CONDITIONS DE COMMERCIALISATION

II-1 PRIX DU MARCHE MONDIAL

II-1.1 Cacao

L'analyse du prix FOB montre que c'est au cours de la

décennie 1980/90 que le cacao s'est très bien comporté sur le marché mondial par rapport aux dernières décennies. L'évolution de ce prix a été marquée par de légères augmentations. En effet, ce prix est passé de 401 F CFA/kg en 1980 à 553 FCFA/kg en 1988/89. Il est à noter que le prix le plus élevé a été observé en 1984/85 (812 FCFA/kg).

Actuellement avec le stock de production observé sur le marché mondial et l'envahissement des produits asiatiques, on assiste à une tendance à la baisse du prix.

II-1.2 Café arabica

Le prix de ce produit avait déjà par le passé connu un très bon comportement sur le marché mondial notamment en 1976/77 où celui-ci était de 1113 FCFA/kg. Ce prix a connu une baisse continuelle malgré la reprise observée en 1979/80 (de 613 - 786 FCFA/kg); mais cette reprise n'était qu'éphémère puisque le prix au kilo allait rechuter à 573 FCFA/kg en 1980/81 avant de remonter progressivement pour se situer en 1985/86 (1412 FCFA/kg) soit pratiquement le double de son niveau de 1980/81.

Par la suite ce prix chutera de moitié, les campagnes suivantes passant ainsi de 1412 à 767 FCFA/kg en 1988/89. Cette chute observée serait due à la saturation du marché mondial.

II-1.3 Café robusta

Ce produit a connu une tendance à la baisse de son prix sur le marché mondial depuis 1976/77, campagne au cours de laquelle le prix FOB était de 1025 FCFA/kg. Son évolution a suivi une courbe à l'allure semblable à celle du café arabica. Le café arabica plus prisé sur le marché mondial se vend cependant plus cher que le robusta d'où la différence de prix FOB assez grande en 1982/83. La différence était de 233 FCFA/kg et en 1985/86 elle était de 398 FCFA/kg.

Après 1976, l'on a assisté à une régression du niveau du prix malgré la légère hausse retrouvée en 1979/80 où le prix est passé de 608 FCFA/kg en 1978/79 à 706 FCFA/kg en 1979/80.

Par contre, en 1980/81, il y a eu chute. Le prix est passé de 706 - 521 FCFA/kg. C'est à partir de cette dernière campagne qu'on assiste à une remontée intéressante puisqu'en 1984/85, le prix a été de 1142 FCFA/kg. Au delà de cette campagne on a assisté à une baisse progressive de prix. C'est ainsi qu'en 1988/89 le prix a été de 555 FCFA/kg (moins que le prix d'il y a dix ans). Cette situation décourage les grands producteurs qui marquent un relâchement de leurs activités.

On pense que la surproduction constatée actuellement sur le marché mondial est due à:

- L'entrée en production de nouvelles plantations;

- La présence sur le marché mondial des produits des pays

asiatiques;

- La faiblesse de la demande mondiale.

II-1.4 Coton

Le prix du coton sur le marché mondial (New-York) a évolué, d'une manière générale en dents de scie. En effet, dès la campagne 1979/80, il y a eu remontée légère de prix par rapport à la campagne précédente. Le prix est ainsi passé de 361 à 476 FCFA/kg. Par contre en 1983/84, le coton s'est très bien comporté sur le marché mondial (707 FCFA/kg). Mais il baissera l'année suivante à 663 FCFA/kg puis se stabilisera à environ 410 FCFA/kg les années suivantes.

En conséquence, la politique pratiquée par la SODECOTON connaîtra des modifications à savoir l'extension des zones de cultures et l'utilisation des engrais. Certaines observateurs estiment que la propension à consommer les fibres synthétiques par
les pays sous-développés provoquera certainement une baisse de la demande en fibre. Ceci pourrait compromettre l'avenir du coton sur le marché mondial.

II-1.5 Tabac

L'évolution en dents de scie du prix sur le marché mondial avec le temps, traduit en partie le caractère spéculatif du système de vente de ce produit.

Globalement cependant, l'allure des prix présente deux périodes:

- Celle allant de 1980 à 1985, qui peut être considérée comme celle de "vaches grasses";

- Celle couvrant les années 1986 à 1990, qui coïncide en gros avec l'effondrement des cours de matières premières agricoles en particulier.

II-2 PRIX AUX PRODUCTEURS

II-2.1 Cacao

Depuis 1980, le prix aux producteur a augmenté presque de 50% jusqu'en 1988/89. Ce prix est ainsi passé de 300 FCFA/kg en 1980/81 à 450 FCFA/kg de 1985 à 1988, pour chuter ensuite à 250 FCFA/kg en 1989/90. Cette situation de la dernière année est probablement imputable au mauvais comportement de ce produit sur le marché mondial. De l'analyse du rapport entre le prix au producteur et le prix FOB, on constate que le planteur n'a bénéficié d'un prix appréciable qu'en 1987/88 (87,7%) et en 1988/89 (78,7%) puis en 1980/81 (74,8 %);

Par contre, le planteur a bénéficié moins en 1984/85 (54,2 %), en 1985/86 (56 %), et en 1983/84 (56,3 %). Mais ces dernières années, le rapport a augmenté suite à la baisse du prix sur le marché mondial et à la restructuration de l'ONCPB.

II-2.2 Café arabica

Le prix au producteur a observé une progression linéaire au fil des années pour amorcer la baisse en 1988/89 suite à la chute du prix sur le marché mondial depuis 1987/88.

En effet, le prix au producteur a augmenté de près de 48 % entre 1980 et 1987/88. Par contre, une analyse du rapport prix au producteur et prix FOB montre qu'il a diminué au fil des ans, pour être relevé ces dernières années par suite des mesures prises par le gouvernement. En effet, de 1980 à 1985/86 ce rapport est passé de 61,1 % à 36,8%. Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que des interventions faites par l'état en faveur du planteur et de certaines sociétés d'état demandaient à être financées.

Par ailleurs, ce pourcentage a été relevé dès 1986/87 à 68% pour atteindre 71,5 % en 1987/88 et 61,9 % en 1988/89 marquant ainsi le désengagement de l'état de certaines activités (engrais et pesticides).

II-2.3 Café robusta

Le prix au producteur a évolué progressivement de 1980-1989 passant de 320 FCFA/kg à 470 FCFA/kg soit une augmentation de près de 46 % pendant dix ans.

Par contre le prix payé au producteur par rapport au prix FOB a varié au fil des ans. En effet, de 61,4 % en 1980/81 il est passé à 34,2% en 1983/84, puis 39,2 % et 46,9 % les années suivantes. Il est à noter que les années sus-citées étaient plus favorables au niveau du prix FOB.

II-2.4 Coton

Le prix payé au producteur de coton a doublé au cours de la dernière décennie passant ainsi de 70 FCFA/kg en 1979/80 à 140 FCFA/kg en 1988.89. Il a ensuite chuté en 1989/90 à 90 FCFA/kg pour retrouver ainsi le niveau de prix d'il y a presque 10 ans. Cette situation se justifie par le mauvais comportement du prix sur le marché mondial.

Le rapport prix au producteur prix FOB observés dès 1985 montre que de 34 %, il est descendu à 18 % en 1989/90 retrouvant ainsi le pourcentage (enregistré) de 1980 à 1985. En effet, à ce niveau, la SODECOTON se portait relativement bien; c'est lorsque ce rapport s'est situé à 34 % qu'elle a connu des périodes difficiles.

II-2.5 Tabac

Dans la production des tabacs de cape, la qualité influence énormément le prix. L'achat des tabacs de cape aux planteurs obéit à une classification très rigoureuse des feuilles en lots divers auxquels correspondent des prix d'achat différents. A la fin des opérations d'achat se dégage un prix d'achat moyen.

Ce prix a régulièrement augmenté de 425 FCFA/kg en 1980 à 717 FCFA/kg en 1986 pour décroître de 505 FCFA/kg en 1987 à 538 FCFA/kg en 1990. Entre le prix au planteur et le prix du marché mondial apparaît un écart très important (7724 FCFA/kg en 1984 et 2840 FCFA kg en 1990) qui s'explique par de nombreuses opérations de conditionnement et de commercialisation engagées par la SCT.

Tableau : **EVOLUTION DES PRIX**

Year	Arabica			Robusta			Cacao
	Fob CFA	Prod CFA	Prod/fob (%)	Fob CFA	Prod CFA	Prod/FOE (%)	Fob CFA
79/80	786	350	29,7	706	310	43,9	498
80/81	573	340	59,3	521	320	61,4	401
81/82	735	350	47,6	602	330	54,9	446
82/83	929	370	39,9	695	350	50,3	493
83/84	1177	410	34,8	1142	390	34,2	657
84/85	1350	450	33,3	1174	460	39,2	812
85/86	1412	520	36,8	1013	470	46,4	804
86/87	765	520	68,0	847	470	55,5	606
87/88	727	520	71,5	576	470	81,6	513
88/89	816	475	58,2	507	455	89,8	553
89/90	423	250	59,2	292	175	59,9	
90/91		250			155		

Sources:

Prix aux Producteurs: 1960/61-1978/79, excepté 76/77, MINAGRI "Bilan Diagnostic du Secteur Agricole, 1960-1980", p. 160

1976/77, 1980/81 et après, MINPAT 1979/80; MINAGRI/DEP

FOB prices: 1960/61-77/78, MINAGRI "Bilan Diagnostic du Secteur Agricole, 1960/80", p. 160.

II-3 PAYS IMPORTATEURS

II-3.1 Cacao

Les Pays-Bas sont les plus grands importateurs du cacao camerounais. En effet, en 1980, ils ont acheté du cacao pour près de 31,46 milliards FCFA. Cette valeur a augmenté considérablement au fil des années pour atteindre 80 milliards de FCFA en 1984/85. Elle a diminué dès 1985 pour atteindre le niveau le plus bas en 1987/88 (40 milliards de FCFA); cette situation serait probablement due au mauvais comportement du prix sur le marché mondial.

L'Allemagne de l'Ouest est l'un des importateurs les plus importants de cacao camerounais. En effet, il est le deuxième importateur de ce produit. Il est probable que son poids en tant qu'acheteur du cacao camerounais augmente par suite de la réunification des deux Allemagne. En valeur, l'importation a évolué en dents de scie oscillant entre 3,5 milliards de FCFA en 1979/80 et 1,2 milliards de FCFA en 1987/88.

La France est l'un des importateur privilégiés du cacao camerounais. En valeur, l'exportation vers ce pays a varié de 3,8 milliards de FCFA en 1983/84 à 266 millions de FCFA en 1987/88. Cette situation serait due à la chute de prix observée sur le marché mondial et à l'offre sur ce marché des produits asiatiques à des meilleurs conditions.

- Les achats de cacao camerounais par l'URSS datent depuis 1983/84 pour un montant de 1,8 milliards de FCFA. cette valeur a progressé jusqu'à 10,4 milliards de FCFA, pour rechuter en 1986/87 à 3,7 milliards de FCFA et puis à 2,7 milliards de FCFA en 1987/88.

- Les sous-produits du cacao sont exportés surtout en France depuis 1985/86 pour des valeurs très appréciables. En effet, en 1985/86 ils ont été exportés pour un montant de près de 1,2 milliards de FCFA et en 1986/87 pour un montant de 12,8 milliards de FCFA.

- le chocolat a été exporté au Gabon et au Congo pour des valeurs successives de 81 millions de FCFA en 1985/86, de 379 millions de FCFA en 1986/87 et de 372 millions FCFA en 1987/88.

II-3.2 Café arabica

ce produit est exporté essentiellement vers les pays suivants: France, Italie, Allemagne de l'Ouest, USA, Pays-Bas. Mais depuis 1984, les USA n'importent plus ce produit du Cameroun.

De tous ces pays, l'Allemagne de l'Ouest est resté le plus grand importateur lorsqu'on tient compte des valeurs enregistrées depuis 1980.

En effet, en valeur, le café arabica a évolué au plus haut niveau en 1983/84 donnant ainsi au gouvernement un montant de 30,4 milliards de FCFA. Par ailleurs, ces valeurs ont chuté les années suivantes pour se retrouver au niveau le plus bas c'est-à-dire 11,8 milliards de FCFA en 1988/89.

II-3.3 Café robusta

Les principaux pays importateurs sont: France, USA, Italie, Allemagne de l'Ouest, Pays-Bas, Japon.

Les Pays-Bas restent les plus grands importateurs. Ils ont à eux seuls importé près de 23 % de café robusta total sauf en 1981/82 où cette proportion n'était que de 15 %;

La France apparait aussi comme l'un des grands importateurs car elle a importé près de 20 % du café robusta, mais cette proportion est tombée en 1987/88 à 12 %.

Par ailleurs, les valeurs d'importation ont évolué en dents de scie depuis 1980, passant ainsi de 27,2 milliards de FCFA en 1981/82 à 82,5 milliards de FCFA en 1985/86. L'amplitude de variation a été plus ou moins grande suivant les années et dépendant ainsi des quantités importées ainsi que des prix sur le marché mondial.

II-3.4 Coton

Les grands pays importateurs du coton sont: France, Japon, Taïwan, Allemagne de l'Ouest, Nigéria.

Il faut noter que l'importation de ce produit vers ces différents pays n'a été effective qu'à partir de 1985/86. Ce produit était consommé localement ou vendu dans certains pays en infime quantité. C'est donc à partir de 1985/86 que les échanges commerciaux ont commencé avec les pays sus-cités, pour des valeurs totales de 11,8 milliards de FCFA en 1985/86, puis 13,2 milliards de FCFA en 1986/87 et 8 milliards de FCFA en 1987/88.

La France reste le plus grand importateur avec l'Allemagne de l'Ouest, car à eux seuls ils ont importé pour une valeur de près de 30% des valeurs totales. La diminution de ces valeurs ces dernières années s'explique par le stock important de produit qui se retrouve actuellement sur le marché mondial et à la surproduction en Inde, Chine et URSS.

II-4 INSTITUTIONS ET INFRASTRUCTURES DU MARCHE

II-4.1 Institutions

a) L'ONCPB

De par sa politique de stabilisation des prix de produits de base, l'ONCPB devait pendant longtemps, constituer des

liquidités importantes et garantir le niveau de revenu des paysans. Cette Institution a:

- Financé des organismes d'interventions (SODECAO, Projets Hauts-Plateaux de l'Ouest, Zapi-Est...) pour améliorer la qualité des produits et augmenter annuellement leurs quantités;

- Financé le désenclavement des zones de production;

- Effectué des placements auprès des banques commerciales et du trésor public pour l'achat des produits auprès des paysans.

Toutes ces opérations ont été rendues possibles grâce aux modestes réserves constituées à un moment où les cours étaient favorables.

La chute brutale depuis sur le marché mondial et le financement de quelques actions en faveur de développement ont épuisé les réserves de stabilisation perturbant de ce fait la régulation financière du système de commercialisation. Les pertes enregistrées à l'exportation des produits, conjuguées à la situation généralisée d'illiquidité de l'économie mettaient à rude épreuve les mécanismes d'intervention de l'ONCPB.

Il s'en est suivi un accroissement de l'endettement de l'Office vis à vis des exportateurs et celui corrélatif de ces derniers à l'égard des banques. Il fallait donc à priori reconstituer la trésorerie de l'ONCPB et quelques temps après le système de commercialisation du Cameroun a fait l'objet d'une mutation consécutive à de vigoureuses mesures de restructuration initiées par le Gouvernement. La redéfinition des rapports ONCPB - Trésor Public s'est traduit pour l'Etat par l'abandon des droits de sortie et autres taxes à l'importation jusqu'au rétablissement de l'équilibre de la filière.

L'aide à la reconstitution et au maintien des réserves de stabilisation devrait s'effectuer par la renonciation à la politique de prélèvement et des subventions sur les ressources de l'Office au bénéfice d'autres organismes. Les prix d'achat du café et du cacao seront garantis ainsi que la définition et la mise en place d'un système transparent de la répartition des résultats nets positifs de l'ONCPB entre les planteurs, les fonds de stabilisation et le Trésor-cession aux structures coopératives de l'activité de pré-contrôles. Un mécanisme de prix plancher sera mis en place avec une clé de répartition en cas d'excédent, le prix au producteur comprendra ainsi une partie fixe - minima - et une partie flexible, fonction de l'évolution de la conjoncture.

b) LES COOPERATIVES

Le mouvement coopératif a pris naissance au Cameroun au milieu des années 1920. A partir de cette date, son évolution s'est heurté à des freins notamment la formation insuffisante de

la population au regard des difficultés à surmonter pour créer les conditions d'une bonne gestion des sociétés coopératives naissantes.

En 1973, une loi fut votée en vue de réaliser les objectifs de l'Etat Unitaire. Il fallait procéder à la refonte des textes existants n'a guère dans les états fédérés en matière de réglementation et de législation coopératives. Cette loi fixait les conditions dans lesquelles s'exerce la tutelle des pouvoirs publics dans ce domaine. Cette loi s'est concrétisée à l'égard des coopératives par l'éducation de leurs membres et la formation de leurs responsables;

- L'agrément des sociétés naissantes et la nomination de leurs cadres dirigeants;

- Le contrôle de gestion et de fonction des unités;

- L'approbation des budgets, des bilans et des grands projets d'investissement qui les concernent;

A travers les 400 coopératives et pré-coopératives existantes, ce sont près de 2.000.000 de personnes qui bénéficient directement des bienfaits du mouvement . Les bienfaits sont perçus notamment à travers la commercialisation du café et du cacao, la promotion de l'épargne et du crédit, ainsi qu'à travers d'autres activités telles que l'élevage et l'artisanat.

Les effets du mouvement se traduisent du reste par quelques résultats:

- Près de 200.000 t de produits commercialisés chaque année.

- Plus de 8 milliards de FCFA d'épargne collectée.

Face à la persistance de la crise et après les résolutions du séminaire national sur les coopératives tenue au Plais des Congrès de Yaoundé du 11 au 15 Juillet 1988, la politique dans ce domaine visera la libéralisation. Il est question d'appliquer la loi coopérative de 1973 de façon plus libérale en attendant l'élaboration d'une loi beaucoup plus adaptée à la situation actuelle. Par ailleurs, cette libéralisation a provoqué une réelle concurrence dans le domaine de la commercialisation des produits de base (cacao, café) ce qui a mis en difficulté certaines coopératives notamment les jeunes Union (Centre, Sud et Est). Dans les autres zones: UCCAO et NWCA, l'Etat a établi des accords avec les bailleurs de fonds bilatéraux.

Pourtant, malgré sa jeunesse l'Union des coopératives du Littoral a réalisé des bénéfices énormes alors que la SOWEFCU (Sud-Ouest) a vu ses activités décroître.

II-4.2 Infrastructures de marché

Les infrastructures de marché sont restées presque inexistantes depuis l'indépendance. La création ou la mise en place de certaines sociétés de développement a permis de réaliser quelques infrastructures qui sont cependant négligeables par rapport aux besoins globaux. En effet par le biais de la SODECAO il y a eu l'ouverture et l'entretien des quelques kilomètres de pistes rurales. De même la Zapi-Est a construit certains centres d'achat de cacao. L'UCCAO de son côté a réalisé un certain nombre de pistes et construit des centres de marchés périodiques. Dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest il n'y a pas eu dégagement de financement par le biais d'une structure de développement pour réaliser ces infrastructures.

Quant aux moyens de transport, ils sont restés surtout sous la responsabilité des exportateurs. Car les coopératives n'assuraient pour la plupart que les achats aux producteurs. Compte tenu de l'état généralement défectueux des routes, la maintenance des véhicules de transport représentait une charge très importante que l'importateur s'efforçait de répercuter sur le producteur à l'achat de ses produits.

Mais il est à souligner que le désenclavement de toutes les zones et la qualité du système routier sont des conditions indispensables à une commercialisation plus efficiente.

II-5 LES ACTIVITES DE TRANSFORMATION

Ces activités sont restées très timides durant cette dernière décennie malgré l'industrialisation importante qui s'est opérée dans d'autres secteurs. la production des cultures de rente a été toujours exportée à l'état brut.

Par ailleurs, certaines sociétés installées sur place depuis plus d'une décennie n'ont pas augmenté leur capacité de transformation. On pourrait plutôt noter une stagnation de cette activité; la consommation de la CICAM en fibres a presque stagné depuis 1980.

- La SIC-CACAO transforme près de 1 % par rapport aux quantités de cacao exportées;

- La transformation du café arabica et robusta reste embryonnaire car les produits ne sont pas bien connus de la population.

CONCLUSION

Le constat général à souligner est que l'agriculture camerounaise stagne depuis une décennie et a plutôt une tendance à la baisse. Les produits d'exportation n'ont pas connu une croissance remarquable. de prime abord on peut dire que cinq

grandes tendances caractérisent l'agriculture camerounaise:

1- L'autosuffisance alimentaire a été maintenue et sa consolidation implique actuellement le passage au stade de la sécurité alimentaire;

2- Les résultats atteints par les produits d'exportation indiquent plus une certaine tendance à la stagnation voire à la baisse;

3- Les contraintes (vieillissement plantations et planteurs, baisse du rendement, etc...) qui pèsent sur l'agriculture se sont aggravées (agriculture camerounaise en chiffres 1984 DEP/MINAGRI).

4- La mise en oeuvre de la politique agricole au cours des deux derniers plans s'est heurtée aux contraintes institutionnelles.

5- Les moyens dégagés pour le financement de l'agriculture n'ont pas été à la hauteur des besoins réels du secteur.

CHAPITRE VI

CULTURES DU SECTEUR MODERNE

INTRODUCTION

L'agriculture camerounaise est faite de 2 tendances:

- Une tendance traditionnelle

- Une tendance moderne.

Alors que le secteur traditionnel est composé d'exploitations de très petite taille (inférieure à 1 ha en moyenne), le secteur moderne comporte des plantations de taille relativement grande et où l'on utilise des facteurs modernes de production. Ce secteur quoique comprenant quelques grandes plantations à caractère privé est essentiellement constitué de sociétés para-étatiques constitué de 2 types d'organismes:

- Les organismes d'encadrement

- Les organismes de production.

Le second type (qui nous intéresse ici) comporte des plantations en régie spécialisées chacune dans une filière précise de production:

- Caoutchouc

- Banane

- Huile de palme

- Riz

- Sucre

- Thé

- Maïs.

Couplées aux cultures traditionnelles de rente (café, cacao, coton...), ces filières contribuent de manière significative au maintien voire à l'amélioration de la valeur ajoutée du secteur agricole par les recettes en devises que le pays en tire.

Par ailleurs, nonobstant les maux dont souffre le secteur (vétusté du matériel, faible taux d'utilisation, importations frauduleuses, sous-utilisation des équipements, tarification douanière inefficiente,...), celui- ci demeure le point d'achoppement sur lequel le Cameroun devra compter pour un développement soutenu de son agriculture, afin de satisfaire ses besoins sans cesse croissants.

I- OBJECTIFS DE PRODUCTION

TABLEAU VI- 1 Objectifs chiffrés de la production du secteur moderne au cours de la période 1980-1990.

ANNEE EXERCICE	CAOUTCHOUC NATUREL	HUILE DE PALME	RIZ	SUCRE	BANANE D'EXPORTATION	Thé	Maïs
1980/81	17968	61948	38954	58357	66043	2010	69472
1981/82	18639	69061	47855	63639	68226	2064	72216
1982/83	19428	75758	58790	69399	75069	2143	75069
1983/84	20250	83103	72223	75680	82599	2226	78034
1984/85	21107	91161	88726	82530	90000	2300	81116
1985/86	21866	100000	109000	90000	95000	2360	84320
1986/87	26200	100200	134000	97470	98007	2670	87524
1987/88	31246	100486	145000	105560	101055	2739	90849
1988/89	37102	107419	158330	114321	104895	2810	94301
1989/90	38438	118483	187777	123810	108881	1883	97884

N.B.: Les chiffres sont en tonnes
SOURCE: 5è et 6è plans quinquennaux

II- PRODUCTION

II-1 Structures impliquées

Les cultures du secteur moderne au Cameroun sont l'apanage des grandes sociétés agro-industrielles para étatiques ainsi que de certains opérateurs économiques du secteur privé.

Le Tableau de la page suivante fait état des diverses spéculations du secteur moderne ainsi que du lieu d'implantation des sociétés concernées.

Tableau: VI-2 Structures de production du secteur moderne

SPECULATION	SOCIETE	LIEU D'IMPLANTAT ON
Banane d'exportation	OCB	Littoral (L)
	CDC	SW (South-West)
	SPNP	L
Riz	SEMRY	EN (Extrême-Nord)
	SODERIM	OU (Ouest)
	UNVDA	NW (North-West)
Huile de palme	SOCAPALM	L, C, S
	CDC	SW
	PAMOL	SW
	SAFACAM	L
	SPFS	L
SUCRE	SOSUCAM	Centre
	CAMSUCO	C
	NOSUCA	L
CAOUTCHOUC	HEVECAM	SUD
	CDC	SW
	SAFACAM	L
Thé	CDC	SW, NW, OU
Fruits et légumes	ANACAM	L
	SOCAFEL	L
	jardin Foumbot	O
Mais	SODEBLE	A
	MAISCAM	A

II-1-1 CAOUTCHOUC

En dehors d'HEVECAM, la production de caoutchouc au Cameroun est assurée par la Cameroon Development Corporation Société d'Etat et la SAFACAM dont le capital est privé. HEVECAM est une société de développement au capital de 16,5 milliards de FCFA détenu par le Gouvernement du Cameroun et la SNI. La CDC et HEVECAM disposent chacune de 15000 ha de plantations.

Pour sa part, SAFACAM n'en possède que 3000 ha. Elles sont respectivement localisées dans le Sud-Ouest, le Sud (Kribi/Niété) et le Littoral (Dizangué). Le financement d'HEVECAM est assuré à 16% par le Cameroun et 84% par des organismes internationaux (Banque Mondiale, CAMDEV, CCCE et BEI).

II-1-2 BANANE

La production camerounaise de bananes est essentiellement localisée dans les départements du Moungo (Littoral) et du Fako (Sud-Ouest). Elle est l'oeuvre de 3 sociétés, l'une para-étatique (CDC) et 2 privées (OCB, SPNP). Deux grandes sociétés étrangères interviennent depuis quelque temps dans le secteur bananier camerounais: la multinationale américaine DEL MONTE associée à la Cameroon Development Corporation et la Compagnie fruitière Import (CFI) de Marseille en France qui a racheté l'ancienne société de plantation Nyombé-Penja.

DEL MONTE et la CFI se sont implantées chacune sur environ 1200 ha de plantations utiles, la première dans le FAKO et la deuxième dans le Moungo plus vallonné.

Précisons que DEL MONTE n'intervient pas dans le Fako en tant que planteur, mais à titre de Conseiller Technique de la CDC, avec un accord de commercialisation dûment signé.

Pour sa part, la CFI et ses associés ont racheté il y a quelques années dans le Moungo une plantation déjà existante, appartenant alors à Mr. Martin DELMAS, une vieille famille française de planteurs qui avait créé la Société des Plantations de Njombé-Penja qui est devenue plus tard la Société des Plantations Nouvelles de Penja.

Toutes ces deux sociétés ont réussi un temps record, (moins de 2 ans) mais de manière très différente, à relancer la production à partir de plantations nouvelles ou réhabilitées. En revanche, convient-il de le dire, l'interventionnisme de ces sociétés étrangères, s'il favorise la productivité, l'emploi et une certaine formation, entraîne celle-ci à rester le plus souvent maîtresse de l'évolution technologique de la filière et des marchés étrangers.

Engagées à peu près au même moment avec les objectifs de productivité semblables, ces deux challengers d'horizons culturels et économiques si différent se défendent bien officiellement de se livrer une quelconque bataille d'expert en matière de banane.

II.1.2.1 L'actionnariat de la SPNP

Au sein de la SPNP, la société française est majoritaire avec 45% du capital, le reste étant divisé entre 10 actionnaires privés camerounais influent dans le monde des affaires (25,5% des parts), la CCCE/PROPARCO (12%) et la SFI/BIRD (17%).

Le capital initial était de 600 millions de FCFA pour un investissement global de 3,5 milliards CFA.

La SPNP jouit sur ces terres d'un bail emphytéotique de 35 ans. Au moment de son rachat en Avril 1988, sa bananeraie était totalement effondrée et nécessitait une réhabilitation totale. Mais dès l'année suivante, sa production du 1er Juillet 1989 au 30 Juillet 1990 s'élevait à 22.000 tonnes brut de POYO sur 600 à 650 ha.

II.1.2.2 Un Conseiller pour la CDC

Pour sa part, la CDC (avec son Conseiller DEL MONTE) partie également de 0 en 1988 espérait atteindre en 1991 une production annuelle de 50000 tonnes avec une capacité d'emballage (sur 4 stations) et 25000 boîtes de GIANT CAVENDIS par semaine en catégorie extra et en catégorie 1 (les boîtes étant fabriquées localement par METROPOLITAN PLASTIC). Mais le montage très original qui associe cette entreprise para-publique à la multinationale américaine mérite d'être esquissé. Il a consisté tout d'abord pour DEL MONTE FRESH FRUITS à consentir un prêt de 65 millions FF (soit 3,25 milliards F CFA) à la CDC pour moderniser ses installations et embaucher 1200 ouvriers.

Parallèlement , DEL MONTE a créé avec le groupe International POLLY PECK (côté à Londres) une filiale locale chargée d'agir à titre de Conseiller Technique auprès de la CDC. Le prêt a servi pour l'essentiel à payer les fournitures conseillées par DEL MONTE CAMEROUN lui-même chargé de les mettre en place et de créer la nouvelle plantation.

Si au terme de l'entente entre DEL MONTE et la CDC les deux parties se séparent, l'entreprise publique camerounaise disposera alors des installations et du savoir-faire acquis au cours de l'association.

En revanche, la réelle maîtrise par la CDC de l'évolution technologique et du marché extérieur ne semble pas nécessairement garantie par l'accord.

II.1.2.3 Le mode de rémunération de DEL MONTE

DEL MONTE-CAMEROUN qui emploie environ 35 personnes dont 6 conseillers techniques expatriés est rémunéré pour ses services de consultation par DEL MONTE-FRESH Fruits (société mère aux USA) qui achète à un prix FOB fixe la production de la CDC. DEL MONTE Fresh Fruits est ensuite libre de vendre ses bananes à qui elle veut au prix qu'elle veut et de réaliser des résultats positifs, notamment sur le marché préférentiel français puisqu'il s'agit

de bananes camerounaises. Le prix fixé par DEL MONTE-Fresh Fruits à la CDC (tenu secret, jusqu'à présent) est le résultat d'une négociation préalable. Il a été établi pour un temps déterminé. Il couvre en principe le coût de production plus une marge dite bénéficiaire pour la CDC. Il n'est pas inutile de relever qu'en Mai 1990 en France, la banane se négociait au port de Marseille à 5,25 FF par kg, soit 262,5 FCFA.

II.1.2.4 Des commissions pour la CFI

L'accord de commercialisation entre la SPNP et la CFI est pour sa part beaucoup plus orthodoxe. La société Française agit en temps que Commissionnaire et vend les bananes à l'inter-profession Wagon départ Marseille selon l'offre et la demande, dans le cadre des accords préférentiels qui lient l'Etat français au gouvernement camerounais. LA compagnie retient alors pour ses services une commission de 4% et le résultat de la vente revient ensuite à la SPNP qui a couvert les frais d'approche et de mûrissage.

II.1.3 HUILE DE PALME

L'Etat camerounais avec l'aide des bailleurs de fonds a fortement investi dans des plantations industrielles de palmiers à huile, dont la productivité reste toutefois inférieure à celle des concurrents asiatiques.

II.1.3.1 Les grands producteurs

La SOCAPALM est le principal producteur du secteur, ses 5 plantations des Provinces du Littoral, Sud et Sud-Ouest couvrent 41% des terres consacrées aux plantations éléïcoles. Pour sa part, la CDC gère 8 plantations dans la Province du Sud-Ouest couvrant environ 30% de la superficie totale de ces plantations. Les autres producteurs industriels sont la PAMOL, filiale d'UNILEVER mise en liquidation depuis 1988, la SPFS qui est entièrement privée, la SAFACAM créée par la Société Française SOCFIN et la SNI avec l'appui de la SFI/Banque Mondiale. Accessoirement, on peut citer MUKETE et NJIKAM, plantations privées relativement petites par rapport à celles précédemment citées et localisées dans le Sud-Ouest.

Chaque producteur, à l'exception des 2 derniers, dispose de capacités de raffinage. L'ensemble de la filière garantit des revenus à des dizaines de milliers de personnes.

II.1.3.2 Les petits planteurs

Par ailleurs, la SOCAPALM et la CDC ont mis sur pied des programmes de soutien aux petits planteurs villageois (programmes satellites) situés en périphérie des grandes plantations. Il s'agit d'une stratégie de développement de la filière qui a pour objet de réduire le coût de production. De telles expériences ont

été, semble-t-il, menées avec succès en Côte-d'Ivoire mais avec une gestion privée, des prix librement établis par le marché et une commercialisation libre sans subvention.

Au Cameroun, les petits producteurs villageois reçoivent des intrants et une assistance technique et revendent une partie de leur production à la structure de soutien, l'autre partie étant destinée à l'auto-consommation. Leur rendement est en moyenne 20 à 30 % inférieur à celui des plantations industrielles.

Enfin, il existe dans le même contexte une vingtaine de planteurs citadins ou fonctionnaires qui ont créé des plantations de 50 ha et plus. Ils utilisent, à l'instar des villageois, l'assistance technique, les intrants et les débouchés fournis par le programme des satellites.

II.1.4 RIZ

Trois principales sociétés para-publiques sont responsables de la production du riz au Cameroun. Il s'agit de la SEMRY (Extrême-Nord), la SODERIM (Ouest) et l'UNVDA (Nord-Ouest). Accessoirement, on peut citer le Projet rizicole de plaine de Baïgom dont la production jusqu'ici demeure symbolique. Ce secteur reçoit le soutien financier de la CCCE à laquelle devraient s'ajouter le FAC et le FED après la signature de contrat de performance entre la SEMRY et le Gouvernement camerounais.

II.1.5 SUCRE

la filière camerounaise de sucre est l'oeuvre de 2 sociétés para-étatiques: la SOSUCAM (province du Centre), la CAMSUCO (province du Centre) et la NOSUCA (Province du Littoral).

Alors que la SOSUCAM et la NOSUCA bénéficient de l'assistance technique de la SOMDIAA qui est une filiale des Grands Moulins de Paris, les difficultés de gestion de la CAMSUCO ont mis fin à la collaboration que cette société avait avec la SOMDIAA. Sur le plan financier, cette filière reçoit l'appui de la Caisse Centrale.

II.1.6 THE

La culture du thé au cameroun est essentiellement le fait de la Cameroon Development Corporation qui dispose de 1300 ha sur 3 plantations: Tolé dans la province du Sud-Ouest, Ndu dans la province du Nord-Ouest et Djuttitsa dans la Province de l'Ouest.

II.1.7 MAIS

La production du maïs du secteur moderne a été la préoccupation de 2 structures au cours des 5è et 6è plans, l'une para-étatique (SODEBLE) et l'autre privée (MAISCAM), toutes 2 localisées dans la province de l'Adamaoua.

Créée en 1975, le SODEBLE a été dissoute en 1987 pour cause

de non rentabilité. Quant à elle, MAISCAM qui a été créée en 1982 n'est devenue opérationnelle qu'en 1986.

II.2 Evolution de la production

Le tableau n°3 fait état de l'évolution de la production des cultures du secteur moderne au cours de la période d'étude.

Tableau n°VI-3.: Evolution de la production du secteur moderne.

SPECULATION ANNEES	Caoutchouc NATUREL	Banane D'exportation	Huile de palme	Riz	Sucre	Thé	Maïs
1980/81	13053	55439		37792	61136	1879	3016
1981/82	15332	47581	70512	56219	65740	2126	6500
1982/83	14507	50851	71423	78337	67817	2120	7700
1983/84	14422	61985	64897	86371	56000	2104	5400
1984/85	17300	53516	82240	85371	71000	2299	2805
1985/86	19094	52822	75219	67500	74704	3205	2570
1986/87	23817	46536	105000	87205	70345	2797	-
1987/88	29116	42852	100.000	65070	64319	2882	7100
1988/89	33732	59528	95000	54325	76706	2452	22000
1989/90	35693	47328	90000	61633	72006	2407	25000

N.B: Les chiffres sont en tonnes
Source: Annuaires statistiques du MINAGRI.

Une comparaison des prévisions et des réalisations des productions du secteur moderne prouve qu'en dehors du thé (dont le taux de réalisation s'élève à 100,63% cf. tableau vI-4), les objectifs fixés dans les 5è et 6è plans n'ont pas été atteints. Ainsi appréhender les distorsions constatées dans ce secteur, chaque spéculation doit faire l'objet d'une analyse cas par cas.

II.2.1 CAOUTCHOUC NATUREL

Un peu timide au début (13053 tonnes en 1980/81), la production de caoutchouc naturel au Cameroun a commencé à galoper en 1984/85 avec la mise en saignée des plantations d'HEVECAM. cela a permis d'atteindre un taux d'accroissement de 32,1% en 1987/88 contre 16,7 % en 1986/87. Cette forte progression résulte de celles des principales sociétés productrices: HEVECAM (+ 90,8%=, CDC (+ 17,8%) et SAFACAM (+10,0%).

HEVECAM dispose d'environ 8000 ha en production et la récolte actuelle est évaluée à 9000 tonnes. Elle devrait passer

/11

à 35 000 tonnes à la fin de l'exercice 1991/92, ce qui correspond à peu près à la production actuelle de l'ensemble des plantations d'hévéa du pays (22000 tonnes pour la CDC, 9000 t pour HEVECAM, 4000 t pour SAFACAM). Près de 95% de cette production est exportée. En 1989/90, la production de caoutchouc du Cameroun était de 35693 tonnes, ce qui démontre le dynamisme de la filière dans une conjoncture positive, mais fragilisée par le fléchissement actuel des cours. Son taux de réalisation est de 83,78%.

II.2.2 BANANE D'EXPORTATION

La production annuelle de la banane qui s'élevait à 72000 tonnes avant l'indépendance du pays a considérablement chuté pour se situer autour de 50.000 t/an dans la décennie 1980-1990. Plusieurs causes peuvent être évoquées pour expliquer cette situation: les troubles politiques qui ont éclaté dans le Moungo dans les années 60 et la maladie de PANAMA qui a détruit une grande partie des plantations de la variété "Gros Michel"; signalons que celle-ci a été par la suite remplacée par la variété Poyo.

Pourtant, de par son rôle de plus en plus grandissant dans l'économie camerounaise, le secteur bananier est appelé a être le moteur de l'exportation fruitière.

En effet, le Cameroun bénéficie au niveau communautaire du traitement préférentiel accordé aux pays ACP et au niveau du marché français d'un quota égal à 1/6 soit 60.000 tonnes. L'objectif visé par l'ASSOBACAM (Association des Planteurs de Bananes au Cameroun) est de 130.000 tonnes pour l'année 1993. Une grande incertitude demeure en attendant la nouvelle législation pour le 1er Janvier 1993 sur l'harmonisation du marché bananier communautaire.

Actuellement, la France comme l'Italie et l'Espagne excluent de leurs marchés les bananes provenant des pays d'Amérique du Centrale (Honduras, Costa-Rica, Panama) et de l'Amérique du Sud (Equateur , Colombie) dites "Bananes dollars". ce régime préférentiel octroyé à l'époque du fait de la compétitivité des productions des pays ACP a été maintenu par les accords successifs de Lomé et a accentué le différentiel de productivité.

En accroissant la production de banane au Cameroun, les nouveaux opérateurs (DEL MONTE, Compagnie Fruitière Import) tablent au moins autant que le maintien d'un système protectionniste que des gains de productivité. L'écart de prix au niveau du marché de gros Européen est d'environ 20 à 25%. La suppression du régime préférentiel aura pour conséquence le retrait des opérateurs étrangers qui ne seront pas en mesure de compenser l'effondrement des cours de la banane ACP pour des gains de productivité correspondants.

Sur le plan de transport vers l'Europe, la relance des exportations bananières du Cameroun a généré un flux plus régulier de transport maritime spécialisé. La capacité des cales

d'un bananier étant de 2000 tonnes par semaine, la production actuelle n'est pas encore suffisante pour rentabiliser pleinement le service hebdomadaire rendu nécessaire pour maintenir la qualité et l'approvisionnement régulier du marché. Avec une production régulièrement répartie sur l'année, les exportateurs camerounais optimiseront le facteur transport quand ils auront atteint une production annuelle de 104.000 tonnes (52 semaines x 2000 t/semaine) c'est-à-dire en 1992/93. Le taux de réalisation de la banane s'élève à 60,16%.

II.2.3 HUILE DE PALME

Le développement de la filière huiles et corps gras qui devrait constituer en amont une source d'augmentation des recettes en devises pour le pays passe par plusieurs étapes: accroissement de la productivité des plantations, transformation locale de la ressource et maîtrise des importations et du marché national.

Compte tenu du fait que près de 80% des 100.000 tonnes par an d'huile de palme brute (qui constitue l'essentiel de la ressource en corps gras végétal du pays) sont produites par 2 entreprises para-publiques (la SOCAPALM et la CDC), toute action de développement de cette filière passe par un renforcement des activités de ces structures.

En outre, au niveau actuel des cours mondiaux (bas) et compte tenu du taux de change élevé au sein de la zone franc par rapport au dollar, les perspectives de privatisation des plantations étatiques sont probablement très limitées.

Entre 1980 et 1990, la production d'huile de palme du secteur moderne au Cameroun a oscillé entre 65.000 et 110.000 t par an et se répartissait de la manière suivante:

SOCAPALM	51%
CDC	26%
PAMOL	11%
SAFACAM	7%
SPFS	5%

Les décroissances observées dans ce trend (64897 tonnes en 1983.84 et 75219 tonnes en 1985/86) s'expliquent principalement par la chute des prix sur le marché international.

Par ailleurs, des facteurs tels que le vieillissement des palmiers à huile et l'arrêt de création de nouvelles palmeraies sont également à prendre en considération. le taux de réalisation de l'huile de palme est de 89,83%.

II.2.4 RIZ

Malgré de très bonnes performances techniques et un soutien massif de l'Etat et des bailleurs de fonds, la riziculture irriguée au Cameroun reste peu compétitive sur le marché mondial. Ce déséquilibre structurel auquel l'Etat camerounais est

confronté constitue un handicap sérieux pour les producteurs locaux qui doivent affronter la concurrence mondiale et des importations d'environ 200.000 tonnes de riz marchand par an en provenance du Sud-Est Asiatique (Thaïlande et Pakistan).

Même au cours de l'exercice 1986/87 (exercice ayant enregistré le maximum de la production de riz pendant la décennie d'étude), la production nationale n'a guère dépassé 87205 tonnes alors que la consommation nationale atteint 160.000 tonnes.

la courbe de production du riz au Cameroun de 1980 à 1990 est une parabole dont le maximum se situe en 1986/87 et qui s'explique par la maîtrise parfaite des techniques de production par la SEMRY, principale société rizicole du pays.

Depuis 1985, ce secteur a énormément souffert des importations frauduleuses. La longue distance entre les zones de production et les zones de consommation a contribué à détériorer la compétitivité du riz local sur le marché camerounais. A titre d'illustration, le coût de production d'un kg de riz à la SEMRY était de 186 FCFA en 1986/87 alors que le prix du kg de riz importé toutes taxes comprises n'était que de 98 FCFA à Douala.

La capacité de production de la SEMRY (Extrême-Nord) est de 48000 tonnes de riz marchand comparée à la demande de riz de la partie septentrionale du pays qui n'est que de 18000 tonnes. L'excédent de production devrait donc être transporté dans les grandes zones de consommation (Yaoundé et Douala) avec les coûts élevés de transport pratiqués par la REGIFERCAM.

C'est le facteur coût de production (qui est très élevé dans les structures camerounaises de production) couplé aux importations illicites (donc n'étant pas assorties des taxes conséquentes) qui explique l'accumulation des stocks de paddy observée à la SEMRY depuis quelques années; La décroissance constatée dans la production du riz à partir de 1987/88 en est un corollaire. Son taux de réalisation est de 105,07%

II.2.5 THE

Le Thé camerounais, considéré comme de qualité inférieure sur les marchés internationaux, avait des débouchés traditionnels en Afrique (Niger, Nigéria, Tchad, Soudan). Il est aujourd'hui sérieusement concurrencé par les thés chinois et également par ceux du Rwanda et du Malawi.

Au Cameroun, la production du thé est pratiquement homogène sur la période décennale d'étude. Son pic de production se situe en 1985/86 avec un chiffre de 3205 tonnes. C'est la seule culture du sous-secteur dont les objectifs ont été atteints, avec un taux de réalisation de 100,63%.

II.2.6 SUCRE

A la fin de l'exercice 1987/88, la filière camerounaise de

sucre se trouvait plongée dans une conjoncture plutôt morose, surtout due aux mauvaises performances de la CAMSUCO, entreprise para-publique mise en concurrence avec la SOSUCAM dont le capital est détenu en majorité par des intérêts privés Franco-camerounais.

Cette situation que ne cachent d'ailleurs pas les autorités fait actuellement l'objet d'une attention particulière de la part du gouvernement et des bailleurs de fonds.

Pourtant ultra protégée par les textes, l'industrie vivrière camerounaise souffre des mêmes maux que ceux frappant généralement les grands secteurs agro-alimentaires en Afrique: importations abusives, insuffisance du contrôle douanier, mauvaise maîtrise du marché national, vieillissement de l'outil de production, pouvoir d'achat limité de la population, éloignement des plantations, mauvais état des routes, etc...

De 1985/86 à 1988/89, les pertes de la filières sucre se seraient élevées à 10 milliards FCFA. En 1987/88, le chiffre d'affaires des 2 grands producteurs locaux (la CAMSUCO et la SOSUCAM) n'avait guère dépassé 11,7 milliards FCFA pour une production de l'ordre de 65000 tonnes. En 1986/87, le chiffre d'affaires cumulé des 2 sociétés avait été de 13,8 milliards FCFA.

La production de la CAMSUCO est passée de 45000 tonnes au cours de l'exercice 1986/87 à 36000 tonnes en 1987/88. En revanche, celle de la SOSUCAM n'a guère varié de manière significative jusqu'à présent et restait plafonnée aux environs de 30000 tonnes.

Néanmoins, selon des sources dignes de foi, la production de la SOSUCAM atteindrait 42000 tonnes en 1990/91 dont 25000 tonnes de sucre en morceaux. Si l'on ajoute les 13000 t produites par les nouvelles sucrières du Cameroun (NOSUCA) qui est la 3è unité de transformation du pays, la production nationale répond en principe aux besoins de la population évalués à 75000 t/an.

L'évolution de la production du sucre indique ainsi (cf tableau n°...) une croissance en dents de scie et les périodes décroissantes seraient imputables à la CAMSUCO qui depuis un certain temps connaît des difficultés dues à la vétusté du matériel d'exploitation et des problèmes de gestion. La SOSUCAM dont la gestion est mieux maîtrisée semble tirer son épingle du jeu même dans une situation de concurrence parfaite.

Le taux de réalisation du sucre s'élève à 80,71%.

II.2.7 MAIS

Comme mentionnée précédemment, la production du maïs du secteur moderne au cours de la décennie d'étude a été préoccupation de la SODEBLE et de MAISCAM.

II.2.7.1 Le maïs produit par la SODEBLE

Créée en 1975, la SODEBLE avait pour objectif social:

- La mise en oeuvre au Cameroun d'un programme de culture de blé ainsi que le développement des plantes d'assolement correspondantes;

- La commercialisation et la transformation du blé en farine;

- L'expérimentation en vue de l'amélioration des techniques culturales.

Le tableau ci-dessous résume les activités de cette société dans la production du maïs.

Tableau VI-5°...: Superficies cultivées, production et rendement du maïs à la SODEBLE.

EXERCICE	SUPERFICIES (ha)	PRODUCTION (t)	RENDEMENT (kg/ha)
1981/82	2612	6500	2400
1982/83	3400	7700	2250
1983/84	1900	5400	2700
1984/85	1352	2805	2600
1985/86	794	2570	3409

Source: Rapport annuel de la SODEBLE, exercice 1985/86

L'amélioration progressive du rendement s'explique par l'importation des hybrides H614 mais la production baisse à cause de la vétusté du matériel agricole, ce qui réduit les superficies cultivées.

N.B: La dissolution de la SODEBLE est intervenue en 1987.

II.2.7.2 Le maïs produit par MAISCAM

MAISCAM est versée dans la production de 3 spéculations: maïs, soja, tournesol. Jusqu'à présent, ses plus gros efforts ont porté sur une production intensive de maïs afin de satisfaire une demande nationale sans cesse croissante. Les chiffres du tableau ci-dessous résument les activités maïsicoles de cette société.

Tableau VI-6...: Superficies cultivées, production et rendement du maïs à MAISCAM.

EXERCICE	SUPERFICIES CULTIVEES (ha)	PRODUCTION (t)	RENDEMENT (t/ha)
1987/88	1000	7100	7,10
1988/89	3000	22000	7,33
1989/90	3500	25000	7,14

Source: Rapports d'activités de MAISCAM

Les semences utilisées viennent du Zimbabwe et peuvent permettre d'atteindre un rendement de près de 8t/ha (variété SR 142). Actuellement, l'objectif de la société porte sur l'exploitation de 5000 ha de maïs en culture pure. L'augmentation de la production au fil des ans s'explique par l'accroissement des superficies cultivées.

Notons pour conclure cette sous-partie que le maïs est la culture du secteur moderne qui a réalisé la plus mauvaise performance avec un taux de réalisation de 10,4%; ceci est dû principalement au fait que les projets préconisés dans le plan Maïs n'ont jamais pu être mis en oeuvre.

Le tableau VI-4 reprend pour les fins de comparaison aisée les prévisions des diverses productions du secteur moderne telles que définies dans les 5è et 6è plans quinquennaux ainsi que les réalisations qui ont pu être effectuées. Une 3è colonne se charge d'en déduire le taux de réalisation (en %), conclusion chiffrée de notre constat en matière de production.

II.3 Problèmes liés à la production

Parmi les spéculations du secteur moderne qui ont fait l'objet de nos investigations (caoutchouc naturel, banane, huile de palme, riz, sucre, thé, maïs), seuls le caoutchouc naturel et l'huile de palme connaissent à proprement parler des problèmes liés à la production, la morosité constatée dans d'autres filières étant surtout due aux problèmes directement ou indirectement liés à la commercialisation.

II.3.1 Le caoutchouc naturel

L'évolution positive de la production d'HEVECAM entraîne en contre-partie un certain nombre de problèmes dont la nature est parfois paradoxale. Ainsi, les perspectives de développement industriel dans le département de l'Océan où se trouvent les plantations de la société (port en eau profonde et usine de liquéfaction des gaz) font craindre, semble-t-il, des difficultés de recrutement d'une main d'oeuvre stable. Mais les responsables d'HEVECAM estiment que si le problème se pose, il ne sera pas un handicap insurmontable puisque des techniques nouvelles de saignée permettent de limiter les interventions à un jour sur 7 au lieu de 1 jour sur 3.

En revanche, les problèmes phytosanitaires sont plus complexes à résoudre. Les racines des arbres sont attaquées par une maladie appelée FOMES contre laquelle des méthodes d'éradication ont été mises au point, mais qui exigent un contrôle permanent. Par ailleurs, une maladie des feuilles du nom de GLEOSPORIUM apparue en 1980/81 a nécessité un recours massif à la défoliation artificielle anticipée. Cette technique a été étendue sur 2500 ha en 1985 puis sur 6500 ha en 1986 et enfin sur 4750 ha en 1987. Depuis, avec la diminution du potentiel

infestant, les applications ont pu être réduites.

II.3.2 L'huile de palme

Parmi les facteurs limitant la production d'huile de palme au Cameroun, on note également un retard important dans les programmes de renouvellement et d'extension des plantations.

La vie utile des palmiers à huile est de 20 à 25 ans et une large proportion a atteint la limite d'âge dans les plantations camerounaises.

Il en résulte une baisse significative de la production qui est passée de 105000 tonnes en 1986/87 à 100000 t en 1987/88 et à 90000 t en 1989/90. Les facteurs climatiques ne seraient qu'en partie responsables de cette contre-performance.

Le rendement des plantations de la SOCAPALM est de l'ordre de 9t/ha mais le contrat de performance signé avec l'Etat prévoit de le porter à 12t/ha. En général, en Afrique, les rendements se situent entre 12 et 16t/ha alors qu'en Malaisie, ils sont en moyenne de 18t/ha et peuvent atteindre 25t/ha. Par ailleurs, les coûts de production sont, au Cameroun, 2 fois plus élevés qu'au Nigéria voisin (source: Afrique Agriculture, Sept.90). La SOCAPALM dispose néanmoins de variétés nouvelles commercialisées par TROPICLONE (IRHO-CIRAD) dont la productivité peut atteindre en situation idéale 35t/ha. Selon la Direction Technique de la SOCAPALM, les plantations camerounaises peuvent obtenir des résultats considérables, de l'ordre de 35t/ha si les programmes de renouvellement des plantations étaient exécutés. Les terres fertiles se situent généralement en zones inondées, mais drainables, où les rendements peuvent atteindre en moyenne 16t/ha.

III. ACTIVITES DE TRANSFORMATION

Plusieurs unités de transformation des produits agricoles existent en territoire camerounais. A titre d'illustration, l'on peut citer les brasseries qui utilisent le maïs pour la fabrication de la bière, des unités de raffinage d'huile de palme et de transformation du latex en caoutchouc.

Récemment une nouvelle unité de transformation d'huile de palme a vu le jour (MARHUCAM) et sera orienté vers la production d'huile raffinée, de la margarine et autres produits utilisés en savonnerie. Dans le même ordre d'idées, la SCAN (Société des Conserveries Alimentaires du Noun) s'occupera de la transformation de la tomate en tomate concentrée.

En dépit de ces efforts indéniables, nous sommes bien loin d'avoir créé la synergie entre l'agriculture et l'industrie au Cameroun; l'absence d'intégration dans différentes filières en est une illustration patente. par exemple les camerounais ont

atteint une certaine maîtrise de l'aviculture, mais en amont. La production du maïs est insuffisante; plusieurs composants d'aliments pour la volaille sont importés.

Toutes ces structures font face à des spécifiques qu'il convient de signaler.

Dans le cas du riz, on note à la SEMRY un taux de transformation très faible (qui est passé de 50% à 12%) lié à la vétusté des machines à l'usine et probablement aussi à la qualité du paddy livré par les paysans.

A la SODERIM, l'usine est extrêmement sous-utilisée à cause d'une insuffisance notoire de production du paddy. Dans le cas de l'huile de palme, le taux d'extraction est généralement faible à cause de l'obsolescence du matériel d'usinage.

Pour les autres filières du secteur moderne, les mêmes problèmes (vétusté du matériel, faible taux d'utilisation, sous-utilisation des équipements) se posent. Pourtant l'agro-industrie oeuvre pour la disponibilité des ressources dans le temps et dans l'espace. En effet, la transformation des produits agricoles prolonge leur conservation et par conséquent, les rend disponibles en toute saison. Elle peut en outre contribuer à la maximisation de la production en réduisant les pertes pendant et après la récolte.

Malheureusement c'est en Afrique où les populations sont le plus menacées de famine que les pertes de production sont énormes. D'après les statistiques de la FAO, elles atteignent 60% pour certains produits tels que les mangues, les tomates, les avocats et les pommes de terre.

De par leurs effets d'entraînement multiples, les agro-industries pourraient jouer le rôle clef dans le processus de développement du Cameroun en général et dans l'édification de son appareil industriel en particulier. Malgré le fait que le potentiel de l'agro-industrie soit encore largement sous-exploité, ont peut constater que son poids dans le secteur industriel national soit assez significatif (environ 50% du chiffre d'affaires en 1986).

IV- LES CONDITIONS DE COMMERCIALISATION

IV.1 Produits écoulés localement

Tous les produits précédemment évoqués ont un marché local non négligeable, à l'exception du caoutchouc dont au moins 95% de la production est exposée. La banane pourrait dans une moindre mesure lui emboîter le pas car sa production provenant du secteur moderne (CDC/DEL MONTE, SPNP/CFI, OCB) est destinée pour la partie au marché français. Le maïs est en grande partie utilisé par les brasseries, et actuellement, la demande est supérieure à l'offre. Pour ce qui concerne les autres produits (riz, sucre, thé) la demande intérieure dépend de plusieurs facteurs.

- L'urbanisation; il a été constaté que la consommation du riz par exemple croît au fur et à mesure que l'on s'aproche des centres nanties. Dans les villages, le riz demeure un produit de luxe qui n'est consommé qu'à l'occasion des festivités. Le sucre est plus consommé en milieu urbain du fait des habitudes alimentaires.

- Le revenu: La demande locale de riz et du sucre augmente avec les revenus de la population. Ceci est d'ailleurs confirmé dans le plan Alimentaire à long terme qui affirme que l'élasticité de la demande du riz par rapport au revenu est de 1,2 au Cameroun.

- La population: Avec un taux de croissance annuel de 3,1%; la population camerounaise devient chaque année plus exigeante en ce qui concerne la demande quantitative de certains produits du secteur moderne, toutes autres choses restant égales par ailleurs. Nous faisons allusion ici au riz, sucre, banane. Malheureusement, les critères prix et qualité étant déterminants pour la demande, les produits camerounais souffrent d'une concurrence déloyale des mêmes produits importés (qui sont subventionnés dans leur pays d'origine).

Dans l'optique de permettre un écoulement plus facile de nos produits sur le marché local, le gouvernement a mis sur pied en 1987 une politique de jumelage pour la commercialisation du riz et une Caisse de péréquations des prix du riz, du sucre et des huiles raffinées.

IV.1.1 La politique de jumelage

Le problème saillant de la commercialisation des produits du secteur moderne est celui de la concurrence exercée par les produits importés dont l'offre est supérieure à la demande sur le marché international.

C'est ainsi qu'une politique dite de jumelage a été mise en oeuvre en 1987 pour contourner cet écueil. Celle-ci fixait les

quotas de riz commercialisables sur le marché national de la manière suivante:

- 2/3 en provenance de l'extérieur

- 1/3 produit localement.

Ce système obligeait donc en principe l'importateur à acheter un kg de riz de la SEMRY pour 2 kgs de riz importé. Il a bien fonctionné aussi longtemps que la différence de prix entre le riz local et étranger a été faible. Quand la différence s'est accentuée, les importateurs ont eu recours à diverses méthodes pour éviter cette contrainte de jumelage.

IV.1.2 La politique de la Caisse de Péréquation

Cette caisse qui avait pour but de protéger le secteur agricole des effets néfastes du DUMPING et des importations frauduleuses n'a malheureusement pas produit les effets escomptés à cause de la perméabilité de nos frontières et de la complaisance de nos douaniers.

A titre d'illusion, depuis 1988, les huiles de palme brutes et raffinées ainsi que les huiles de palmiste font l'objet d'une taxe complémentaire de 25%. En 1989, le secrétariat du Comité interministériel de péréquation a publié un rapport sur le activités de ladite caisse créée, convient-il de la rappeler pour réguler le marché national des produits alimentaires de base en stabilisant les importations. Les conclusions de ce rapport indiquent qu'au cours du second semestre de 1988, les douanes ne contrôlaient que très superficiellement les importations d'huiles et de corps gras. Sur les 26 importateurs autorisés par Ministère du Développement Industriel et Commercial (MINDIC), seulement 6 d'entre eux apparaissent dans les déclarations douanières.

Selon l'Office National des Ports du Cameroun (ONPC) et le Syndicat des acconiers, les importations ont été réalisées par une dizaine d'opérateurs dont 3 seulement ont payé la taxe. Le supermarché TIGRE, en important en Août 1988 8130 tonnes d'huile a payé à lui seul 75% des recettes de péréquation. Par ailleurs, en 1989, il était impossible d'évaluer à la douane, le détail des importations d'huile, celles-ci ne faisant pas l'objet d'un code douanier spécifique.

Ce rapport rappelle que la fixation d'une taxe unique de 100 FCFA le litre pour toutes les huiles raffinées présente les avantages suivants:

- Eviter la fraude qui consisterait à importer de l'oléine de palme en la faisant passer pour une autre huile raffinée;

- favoriser la consommation d'oléine de palme (en dissuadant par une forte péréquation la consommation des autres huiles) et préparer ainsi le consommateur camerounais à ce produit;

- Répercuter la hiérarchie des cours mondiaux sur le marché national.

Si en 1988/89 les prélèvements douanier ont été exécutés comme le préconise officiellement la plus haute autorité de l'Etat, la contribution attendue de la caisse de péréquation-au relèvement de la SOCAPALM pourrait s'élever à 150 millions FCFA pour les pertes de change, 350 millions FCFA pour les plantations villageoises et 870 millions de FCFA pour compenser les pertes de la société.

Enfin, le rapport du comité interministériel de péréquation met l'accent sur la nécessité de revoir la convention d'établissement d'HURACA qui l'autorise à importer de l'huile raffinée en vrac, sous le régime de la taxe unique, pour la mettre en bouteille et la vendre localement. Selon les information recueillies par le comité, le groupe allemand HOBUM a négocié au plus haut niveau, comme condition préalable à son installation au Cameroun, un régime préférentiel d'importation devant lui permettre de générer rapidement les fonds nécessaires pour financer ses investissements de raffinage.

Sur les 6 derniers mois de 1988, les importations d'HURACA auraient atteint 3000 tonnes, constituant alors une concurrence déloyale pour les importateurs sensés payer les taxes douanières classiques et une menace pour les futures unités de raffinage. En fin d'année 1989, cette question ne semblait pas avoir été résolue à la satisfaction de certains bailleurs de fonds tels que la Caisse Centrale.

S'agissant des savonniers, et en particulier du complexe chimique camerounais (CCC), la comité signale qu'il était envisagé d'interdire les importations de suif dans la mesure où les prix du savon ont été homologués sur la base d'un prix de revient comprenant l'achat d'huile de palme brute à 291 FCFA hors taxe par litre.

IV.2 PRODUITS EXPORTES

Parmi les produits du secteur moderne qui sont exportés, on cite, le caoutchouc, la banane, le thé.

IV.2.1 Prix mondiaux

a) Caoutchouc

Le tableau ci-dessous donne les prix qui ont été pratiqués sur le marché mondial pendant les exercice 1988/89 et 1989/90.

QUALITE ANNEE	INT1	CNR 10
1988/89	377	329
1989/90	288	256

N.B: Ces prix sont en FCFA/kg.
Source: Rapports d'activités de la CDC.

Les prix moyens de vente toutes qualités et ventes confondues se présentent de la manière suivante (en Francs CFA/kg):

1984/85: 345,45
1985/86: 277,88
1986/87: 255,22
1987/88: 313,32
1988/89: 310,26
1989/90: 249,82

b) Le THE

Le tableau VI-7 ci-dessous présente les prix moyens du thé sur le marché international pendant la campagne 1987/88, 1988/89 et 1989/90.

Exercice Ventes	1987/88	1988/89	1989/90
en tonnage	2272	3045	2885
en valeur ($x10^6$ CFA)	1335	1591	1728
prix moyen (FCFA/kg)	587,58	522,49	598,96

Jusqu'en 1986, la CDC vendait son thé relativement bien, à plus de 1000 FCFA le kg pour un prix de revient de 900 FCFA le kg. Depuis, on a assisté à un gonflement des stocks qui, en début d'année 1989, atteignaient 3100 tonnes soit 13 mois de production. Le prix de vente était alors tombé à 587,58 FCFA le kg en 1987/88.

c) BANANE

Pour ce qui est de la banane, celle-ci se négociait au cours de l'exercice 1989/90 à 5,25 FF (soit 262,5 FCFA) le kg au port de Marseille en France (Source: Afrique Agriculture, sept. 90). Toutefois, ce prix peut atteindre 11 FF (soit 550 FCFA) le kg voire plus selon les points de vente (grandes surfaces ou détaillants de marchés).

IV.2.2 Prix locaux

a) Huile de palme

Une guerre des prix se poursuit sans merci entre producteurs sur le marché national. En fin d'année 1989, le prix de gros était de nouveau tombé à 170 FCFA le kg hors taxe alors que le prix de revient moyen se situait autour de 200 FCFA. Pourtant, le prix homologué hors taxe par le gouvernement était de 291 FCFA le kg.

Cette situation met en péril l'extension des capacités

industrielles de fractionnement/raffinage en vue de la valorisation locale des dizaines de milliers de tonnes d'huile brute exportées à perte.

b) Sucre

Les financiers estiment que les problèmes d'homologation du prix du sucre camerounais par le MINDIC devraient être résolus en prenant en compte le coût de revient réel des producteurs. La dernière homologation est intervenue en 1987 avec une hausse de 16% alors que les sociétés sucrières demandaient une augmentation de 20%, soit l'équivalent de l'inflation. Des importations de sucre parviennent au Cameroun à des prix très inférieurs aux prix de revient des producteurs locaux qui sont actuellement de l'ordre de 240 FCFA le kg pour la SOSUCAM et 320 FCFA le kg pour la CAMSUCO.

Selon les informations de la dernière homologation, le prix du sucre en morceaux a été fixé à 248 FCFA le kg. Ce prix est donc proche (cas de la SOSUCAM), voire inférieur (cas de la CAMSUCO) au prix de revient déclaré des producteurs. Il en résulterait de ce fait une mévente pour les sucreries du pays et une dégradation de leur situation financière.

c) Riz

Le prix homologué du riz a été fixé par l'Etat à 153 FCFA le kg alors que le prix de revient réel du riz sorti usine de la SEMRY serait de l'ordre de 130 F à 140 FCFA le kg. A cela, s'ajoute le coût du transport vers les grands centres urbains évalué à 30 voire 50 FCFA le kg, ce qui porte le prix de revient CAF Douala du riz camerounais à 190 FCFA le kg.

Signalons que ce prix de revient de 190 FCFA le kg est une limite à ne pas dépasser car selon le MINDIC, l'examen des prix de vente du riz au détail sur les 10 dernières années montre que le prix le plus élevé accepté par le consommateur est 200 FCFA le kg.

Pour conclure, il n'est pas inutile de dire que bien qu'ils aient été homologués, ces prix n'ont jamais été pratiqués; en guise d'illustration, le kg (1 litre) d'huile de palme se vend sur le marché de détail à 350 voire 400 FCFA, le sucre en morceaux à 325 FCFA le kg et le riz à 175 FCFA le kg.

IV.3 PROBLEMES LIES A LA COMMERCIALISATION

IV.3.1 L'absence de protection du marché local

Parmi les problèmes qui entravent la commercialisation des produits du secteur moderne, l'on note l'absence de protection du marché local qui a pour conséquence immédiate la concurrence déloyale des importations souvent subventionnées dans leurs pays

d'origine. Les principales victimes de ce phénomène sont les filières huiles végétales, riz et sucre.

a) Huile de palme

Les prix de gros de l'huile de palme sont fixés par la gouvernement en consultation avec les principaux producteurs (291 FCFA le kg en 1989), ce qui n'empêche en rien la guerre des prix entre ces derniers. Mais en 1987, le marché national n'avait absorbé que 60% de la production locale, à cause notamment de l'insuffisance des infrastructures de raffinage et de la concurrence des importations licites et frauduleuses d'huile raffinée (notamment de soja) de l'ordre de 40000 tonnes. En revanche, les producteurs ont été contraintes d'exporter 40000 tonnes d'huile brute à un cours mondial (115 FCFA le kg) se situant bien en dessous de leur prix de revient moyen (200 FCFA le kg).

Il existe en effet sur le marché mondial une forte concurrence de l'huile de soja Nord-Américaine ou Brésilienne, qui est en réalité un sous-produit subventionné dont le cours se situe entre 90 et 120 FCFA le kg. L'effet cumulatif de la guerre des prix et d'un cours dépressif s'est donc traduit, selon la Banque Mondiale, par une perte de 14 Milliards FCFA pour les producteurs camerounais.

Par ailleurs, le gouvernement camerounais a été jusqu'à récemment peu enclin à favoriser la mise en place d'une industrie de raffinage des huiles. Il semblerait qu'une nouvelle réflexion se soit engagée à cet égard. Elle permettra peut-être de résoudre l'énigme de la création du complexe d'HURACA (Huilerie Raffinerie du Cameroun), propriété d'un groupe Ouest-Allemand, et il est apparu pour un temps comme une unité de raffinage. Or il semblerait qu'il soit en fait devenu essentiellement un centre de conditionnement d'huiles raffinées importées, bien qu'il ait bénéficié de conditions d'installation très favorables en rapport avec sa vocation première.

b) Riz

Plusieurs économistes estiment que le cours mondial du riz asiatique ne reflète pas vraiment une réalité économique puisque les producteurs de ce continent sont le plus souvent subventionnés et bradent leur surplus à l' étranger.La Caisse Centrale serait à cet égard en faveur d' un contrôle du volume des importations, ce qui a été tenté, semble-t-il, sans succès. Pour sa part, la Banque Mondiale reste ferme sur ses positions de principe et estime que les importations ne devraient pas faire l' objet de restrictions quantitatives. Seules la tarification douanière et la caisse de péréquation sont en mesure de constituer un compromis au déséquilibre de la filière causé par un taux de change surévalué. Aussi, les sociétés d'encadrement de la riziculture camerounaise (SEMRY,SODERIM,UNVDA) situées loin des centres urbains se trouvent-elles aujourd'hui dans des situations financières difficiles, voir catastrophiques.

En effet, en 1988/89, le déficit cumulé de ces structures de soutien s'élevait à plus de 10 millions F CFA avec pour la seule SEMRY un trou de 8,6 milliards F CFA. Au total, les pertes annulées pourraient atteindre 15 milliards F CFA. Cette situation déplorable de la filière s'explique, selon certains bailleurs de fonds par l'absence de protection de marché national, l'inefficacité du système de jumelage et le niveau bas des cours mondiaux.

Parallèlement, la caisse de péréquation créée en 1988 pour prélever les droits de douane sur le riz importé et soutenir la production locale ne semble pas, jusqu'à présent, avoir rempli son rôle de manière satisfaisante. Si elle l'avait fait, la riziculture camerounaise aurait du bénéficier d'un apport de capitaux de 9 milliards F CFA en 2 ans alors que les versements de soutien n'ont été que de 130 millions F CFA dont 100 millions pour la seule SEMRY (source: CCCE).

Dans son rapport de février 1989, le comité interministériel de péréquation indique qu'entre Juillet 1988 et Janvier 1989, les licences d'importations levées par les importateurs de riz ont porté sur 176800 tonnes alors que la Douane avait perçu 173,8 millions FCFA. Or le taux de péréquation étant fixé à 30 FCFA le kg, la perception douanière avait dû s'élever à plus de 5 milliards FCFA.

Selon l'Office des ports du Cameroun (ONPC) et le Syndicat des Acconiers, on dénombre 6 importateurs de riz. Seul le plus important, la société Aminou et Compagnie a payé l'intégralité des taxes de péréquation.

Par ailleurs, selon le rapport dudit comité, il apparait qu'un nombre important de licences d'importation ont été délivrées par le MINDIC sans consulter ni informer la Caisse de Péréquation. Celle-ci ne pouvait, de toute évidence assumer la mission à elle confiée.

En 1989, la Douane exigeait toujours le paiement comptant de la péréquation alors qu'il était prévu que celle-ci soit réglée à 90 jours avec caution bancaire pour permettre aux importateurs de s'acquitter de leur charge fiscale grâce au produit de leurs ventes. Le paiement comptant a eu pour conséquence, selon le rapport du Comité, d'accentuer les fraudes.

Le comité interministériel de péréquation poursuit: "Force est de constater qu'à tous les niveaux, la situation est totalement incontrôlée et anarchique. Cela se traduit par l'entrée massive d'importations illégales, inconnues de la Douane et non taxées. La fraude et la corruption demeurent donc la règle générale". Outre l'absence de protection du marché par la péréquation, cela montre l'ampleur des recettes douanières non encaissées pour l'Etat.

Il faut relever que les frontières avec le Tchad et le Nigéria sont de véritables passoires et que des quantités considérables de riz y transitent sans contrôle.

c) Sucre

La mauvaise tenue de la filière nationale de sucre est largement imputable aux importations abusives, voire frauduleuses.

Ainsi, depuis sa création en 1986, la NOSUCA a eu recours à des fournisseurs extérieurs (France-CEE) pour assurer son fonctionnement, en dépit des directives visant à stopper la concurrence étrangère. Cette unité d'agglomération avait été mise ne place pour transformer le sucre de la CAMSUCO en cubes avec une capacité de 15000 t par an.

Parallèlement, pour protéger la filière, le gouvernement camerounais avait interdit (sous réserve de pénurie sur le marché intérieur) les importations de sucre. Or selon ce projet, la CAMSUCO devait vendre sa production à la NOSUCA au cours mondial, c'est-à-dire à perte si l'on admet que le sucre disponible sur le marché international est souvent subventionné par les pays producteurs.De plus, il convient de savoir que l'unité de la NOSUCA est située à Douala, à plus de 450 kms des installations de la CAMSUCO, ce qui, compte tenu de l'état des routes, contribue largement à augmenter le prix de revient du sucre camerounais.

Selon les informations recueillies à la Direction de la société, la CAMSUCO ayant refusé dans ces conditions d'alimenter la NOSUCA, le MINDIC a pris l'initiative en Décembre 1988 d'autoriser de nouvelles importations de sucre. Cette levée d'embargo exceptionnelle ne faisait d'ailleurs que normaliser une situation préoccupante. En effet, une enquête menée par le comité interministériel de péréquation devrait montrer que malgré l'interdiction formelle d'importation réitérée au cours du mois de Mai 1988, au moins 1387 tonnes avaient été débarquées entre Juillet et Novembre au port de Douala. Selon le rapport de ce comité, ces cargaisons étaient certainement destinées à NOSUCA. Aucune taxe n'aurait été perçue sur ce sucre étranger bien qu'une caisse de péréquation ait été créée à cet effet en 1988, fixant les prélèvements à 80 FCFA le kg de sucre.

D'autres sources signalent également que 17000 tonnes de sucre seraient entrées au Cameroun au cours des 8 derniers mois de Mai 1989. Mais il s'agirait, dit-on officieusement, de cargaisons de transit pour le Tchad en provenance de la CEE.

Les autres fournisseurs du Cameroun en matière de sucre seraient le Nigéria, les Etats-Unis, le Brésil et le Tchad.

IV.3.2 La non compétitivité des produits camerounais

Le second problème auquel se heurte la commercialisation des produits du secteur moderne est la non-compétitivité des produits camerounais tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. L'exemple de 3 produits (caoutchouc, banane et riz) illustrent parfaitement ce phénomène.

a) Caoutchouc naturel

Le prix de revient du caoutchouc à HEVECAM reste très supérieur à celui des 2 autres sociétés (CDC et SAFACAM) puisque ses plantations ne sont pas encore totalement productives. Il est actuellement estimé à 480 FCFA le kg contre 295 FCFA le kg pour la CDC et 335 FCFA le kg pour SAFACAM.

Les rendements qui peuvent atteindre dans le pays 2 t à l'ha sont relativement avantageux si l'on se réfère à ceux du Sud-Est Asiatique. En revanche, les prix de revient restent trop élevés par rapport aux cours mondiaux. La main d'oeuvre est plus coûteuse en Afrique mais il faut aussi bien tenir compte du glissement du dollar US par rapport au FCFA. Les monnaies asiatiques suivent généralement les aléas de la devise Américaine, ce qui permet d'ajuster leur coût de production en fonction de la tendance des cours des principaux produits de base sur les marchés mondiaux. Ainsi, les pays producteurs de caoutchouc naturel (Malaisie, Indonésie et Thaïlande) ont pu maintenir le prix de leur production au niveau de 1983/84 alors qu'au Cameroun, la chute des cours en référence au FCFA a atteint 40%.

b) Banane d'exportation

Parmi les handicaps auxquels le Cameroun doit faire face dans un proche avenir s'il désire étendre ses parts de marchés dans les monde, on note le coût de production, beaucoup plus élevé, semble-t-il qu'en Amérique Latine et en Asie du Sud.

Au niveau des fournitures par exemple, on constate que le coût d'emballage et des engrais est 25% plus élevé qu'en Amérique Latine.

De manière générale, le coût de la main d'oeuvre est 2 fois plus élevé au Cameroun (ce qui préjuge en rien du pouvoir d'achat des uns par rapport aux autres) et représente 60 à 80% du coût total d'exploitation.

L'encadrement généralement expatrié, revient 4 fois plus cher qu'en Amérique Latine. Au niveau des ouvriers des plantations, le salaire moyen au Guatemala ou au Costa-Rica et aux Philippines serait de l'ordre de 3 dollars US par jour alors qu'au Cameroun, il atteint 4,60 dollars US par jour.

Cependant, le rendement en Amérique Latine serait 2 fois plus élevé qu'en Afrique.

Au niveau du transport des cargaisons de l'Afrique vers l'Europe, le tarif de base est de 3,44 dollars US la boîte alors que pour une même quantité, le coût ne serait que de 1,5 dollar US entre le Guatemala et la Grande Bretagne. (source: Afrique Agriculture, Sept. 1990).

c) Riz

c) Riz

Ici, le même problème de coût de production se pose et avec la même acuité. Par exemple, le riz Asiatique est côté à 100 FCFA CAF Douala (et parfois moins) alors que le prix payé aux cultivateurs de la SEMRY (qui est le plus gros producteur) était, en 1989, de l'ordre de 78 FCFA le kg de paddy. Si l'on ajoute toutes les charges récurrentes nécessaires pour obtenir le riz marchand et l'acheminer vers des grandes zones de consommation, on obtient un prix de revient CAF Douala voisin de 190 FCFA le kg.

La SEMRY, un cas préoccupant

La Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua (SEMRY) qui, jusqu'à présent produisait et commercialisait la quasi totalité du riz camerounais ne soutient le choc du déséquilibre mondial que par sa réalité stratégique. Elle constitue en effet un soutien économique voire alimentaire pour environ 100.000 ruraux, littéralement tenus à bout de bras par l'Etat et les bailleurs de fonds internationaux.

Mais paradoxalement, le riz n'est pas une culture vivrière de base pour les populations qui le cultive. On constate que les céréales traditionnels et notamment le sorgho constituent en effet une concurrence non négligeable pour la riziculture.

Le riz est en fait une culture d'appoint (voire de rente) qui devrait en principe être acheminée vers les zones urbaines à forte consommation. Or ce n'est pas toujours le cas et la SEMRY accumule des stocks considérables d'invendus (20.000 tonnes utilisables en fin d'année 1989 et 20.000 tonnes perdues).

De ce fait, la production est passée de 80.000 tonnes par an à 35.000 t l'an en 1988/89 et les riziculteurs n'effectuent plus qu'une seule campagne au cours de l'année. En 1989, les cultivateurs n'avaient pas été payés depuis 4 campagnes et la société leur devait 1,5 milliards FCFA. Le déficit cumulé de la SEMRY était de l'ordre de 17 milliards FCFA. Les aménagements et le matériel se sont depuis gravement dégradés.

Pourtant, la réussite technique de la SEMRY est incontestable. Le riz a connu entre 1971 et 1987 la plus forte croissance de toutes les cultures camerounaises (16%) et les rendements sont passés de 1t/ha en 1978 à 5 voire 6t/ha en 1983.

V- PERSPECTIVES

V.1 Le caoutchouc naturel

Un certains nombre de mesures ont été envisagées pour améliorer les performances du caoutchouc naturel au Cameroun.

Quoique les hévéas aient des rendements comparables à ceux d'autres pays, le coût élevé de la main d'oeuvre, les faiblesses de gestion des entreprises et des moyens de transport nuisent à sa compétitivité, compte tenu des cours mondiaux . Le glissement du dollar par rapport au FCFA est en partie la cause du décalage des termes de l'échange. Les mesures suggérées par la Banque Mondiale pour assainir la filière portent essentiellement sur la réduction des coûts et la privatisation des sociétés d'Etat. Les zones marginales de culture devraient être supprimées et des plantations nouvelles devraient être encouragées dans des régions plus productives.

Il faudrait en outre promouvoir les petites et moyennes plantations autour des exploitations d'Etat de manière à réduire sensiblement les coûts de production. Enfin, il devrait être possible de diversifier les productions et promouvoir le développement des entreprises privées.

Malgré un fléchissement en termes réels en 1989/90, le marché mondial devrait se redresser. Le marché potentiel des dérivés du caoutchouc tels que les pneus des véhicules, le caoutchouc liquide et la mousse devrait faire l'objet d'études pour connaître les débouchés locaux et ceux existant au sein de l'UDEAC. Le gouvernement camerounais envisage d'ailleurs de créer une unité de fabrication des pneus et s'est déjà lancé dans la recherche des partenaires. La production de cette usine serait exportée dans la sous-région.

En revanche, le marché de l'Europe Occidentale est de l'ordre de 958.000 tonnes/an de caoutchouc naturel. LA production africaine représente actuellement 239.000 tonnes environ et devrait atteindre 300.000 tonnes en 1990. Elle répondra alors à 31% des besoins de la consommation de l'Europe Occidentale.

Le caoutchouc naturel est produit à 95% par le Sud-Est Asiatique et à 5% par l'Afrique. Il présente des avantages particuliers qui expliquent notamment son emploi exclusif dans l'aviation et quelques autres secteurs (préservatifs par exemple). Soumis à des efforts répétés, le caoutchouc naturel ne s'échauffe pas et ne se ramollit pas. Il présente des qualités de résilience et une bonne résistance à la fatigue et au déchirement.

V.1.1 Le point de vue d'HEVECAM

Selon HEVECAM, la position concurrentielle des produits camerounais pourrait être améliorée par:

- L'abaissement des taux de fret (plus élevés pour COA/Europe que Sud-Est Asiatique)

- Une ouverture vers le marché Nord-Américain compte tenu de l'abaissement du taux de fret

- La mise au point de qualités spéciales (caoutchouc à constante viscosité ou caoutchouc séché à basse

température et latex centrifugé)

- Des accords préférentiels internes à la zone franc ou bien aux pays ACP.

V.1.2 Les projets du gouvernement

En marge de ceux d'HEVECAM et SAFACAM, 2 autres projets de développement agro-industriel sont prévus dans les années à venir: une plantation de 2500 ha d'hévéas à la CDC pour un investissement de 6,5 milliards FCFA et une plantation de 300 ha à Sangmélima.

La Caisse Centrale a été sollicitée pour financer ce second projet qui suscite tout de même quelques préoccupations; celles-ci portent essentiellement sur le coût de transport jusqu'à Douala et l'aptitude agro-climatique de la région. On peut s'attendre en effet à des problèmes phytosanitaires et des champs d'expérimentation devraient être mis en place pour étudier l'évolution des clones. Une étude pédologique devrait également être envisagée.

Par ailleurs, la CCCE estime qu'une planification du programme de plantation d'hévéas doit être menée à l'échelle du Cameroun afin de dégager le degré de priorité des différents investissements.

V.2 La banane d'exportation

Le programme de restructuration du secteur bananier du gouvernement a été amorcé par la dissolution le 15 Juillet 1987 de l'organisation camerounaise de la banane (OCB), laquelle bénéficiait depuis plusieurs années de subventions importantes.

Pour accompagner cette restructuration de la profession, un programme de relance et d'amélioration de la qualité de la production est envisagé. La Caisse centrale ayant investi dans des études de faisabilité, il est désormais envisagé de procéder à des actions de replantation, à des investissements en moyens d'irrigation, de transport routier, d'ateliers de conditionnement et de transport câblé dans les bananeraies camerounaises.

Rappelons qu'un nouveau terminal fruitier a été réalisé au port de Douala sur le financement de la Banque Mondiale. L'axe routier Douala-Nkongsamba a également été amélioré. Selon les bailleurs de fonds dont la caisse centrale, la production camerounaise qui devrait atteindre plus de 100.000 t voire 110.000 t dans les années à venir permettra de remplir la totalité de son quota sur le marché français. Sur ces 110.000 t, la CDC/DEL MONTE en produirait 50.000 t et la SPNP/CFI 40.000 t (source: CDC); le surplus pourrait, avec une organisation commerciale efficace, être placé dans des conditions acceptables sur d'autres marchés (bassin méditerranéen, Allemagne et Grande-Bretagne) même si ces marchés sont moins rémunérateurs que le

marché français.

LE MARCHE FRANCAIS EN VOIE DE SATURATION

La production de bananes de la zone franc atteind aujourd'hui 520.000 tonnes par an alors que la consommation française stagne à 460.000 tonnes par an, de l'avis du président d'Agrisol S.A, 2è importateur français après POMONA.

"Si le Cameroun veut conserver ses marchés dans un contexte de surproduction, il devra faire des efforts importants au niveau de la qualité et de la productivité", a-t-il renchéri puisqu'Agrisol importe 70.000 tonnes de bananes par an dont une dizaine de millions en provenance du Cameroun (7000 t produites par la CDC/DEL MONTE et 3000 t par la SPNP/CFI)

En 1993, au moment de l'ouverture définitive du grand marché européen, il est envisageable que de nombreux exportateurs de bananes auront accès au marché français, mettant fin en pratique aux accords préférentiels dont jouissent les Antilles françaises et plusieurs pays d'Afrique de la zone franc dont le Cameroun.

En France, la banane est actuellement un fruit relativement cher: elle peut atteindre 11 FF (soit 550 FCFA) le kg voire plus selon les points de vente (grandes surfaces ou détaillants de marchés).

Selon une étude d'AGRISOL, sur les 11 FF, 4,5 FF couvrent la part du détaillant, 1,30 FF les frais du mûrisseur, 1,50 FF le transport maritime, 0,80 FF les frais d'emballage. Il reste approximativement 2,50 FF pour le producteur .

Il y a Actuellement en France 10 importateurs de bananes et les 4 premiers contrôlent les 2/3 du tonnage. Les importations proviennent pour 2/3 des Antilles et pour 1/3 d'Afrique.

V.3 L'huile de palme

V.3.1 Rétablir l'équilibre des sociétés d'Etat

La stratégie immédiate consiste à obtenir des gains de productivité et à atteindre les coûts de production des structures étatiques. Des études ont montré que l'abandon de 50% des plantations les plus âgées, tout en maintenant la main d'oeuvre actuelle, pourrait doubler la productivité et abaisser les coûts de production. Ceux-ci passeraient de 140 FCFA à 120 voire 110 FCFA le kg. Le Prix hors usine de l'huile de palme tomberait à 180 FCFA le kg (source: Banque Mondiale). Les bailleurs de fonds préconisent essentiellement des mesures permettant de rétablir rapidement l'équilibre des sociétés d'Etat qui, pourtant, ont été maintenues sous perfusion depuis de nombreuses années, voire plusieurs décennies. La gestion de ces entreprises repose encore pour certains cas sur les expatriés.

Des frais généraux élevés (y compris les coûts salariaux) compromettent la compétitivité des plantations. En 1988/89, la SOCAPALM enregistrait un déficit budgétaire de l'ordre d'un milliard FCFA (ce déficit était double 1 an plus tôt) et la CDC de près de 2 milliards FCFA.

Bien qu'un contrat de performance ait été signé en Juin 1989 entre la SOCAPALM et le gouvernement Camerounais, les négociations se sont poursuivies entre les 2 parties. Il s'agissait notamment de s'assurer que l'Etat garantisse réellement une certaine maîtrise du marché local par une péréquation sur les importations avant d'imposer une obligation de résultat à la SOCAPALM. On constatait en effet que malgré la création de la Caisse Centrale de Péréquation en Janvier 1988, les entrées massives d'huiles et de corps gras sans contrôle ni taxation se poursuivaient en fin d'année 1989. Rappelons à cet égard que la Caisse Centrale a financé une étude concernant le marché des huiles et corps gras ainsi que la mise en place d'un mécanisme de péréquation.

V.3.2 Les mesures préconisées par les bailleurs de fonds

a) Au niveau de la transformation de la ressource

- La protection du marché national par la Caisse de Péréquation et le contrôle rigoureux des importations légales ou frauduleuses;

- La mise en place des capacités industrielles de fractionnement, raffinage à la SOCAPALM et à la CDC. Des études de faisabilité on été réalisées récemment et soumises aux bailleurs de fonds. La CCCE a financé en partie la Société des Raffineries du Littoral (SRL) qui devait usiner 8.000 tonnes d'huile par an à partir de 1990. On estime que compte tenu de l'évolution démographique, le Cameroun compterait 16 millions d'habitants vers l'an 2000 et que par conséquent, la consommation nationale d'huile de table devrait atteindre 160.000 tonnes par an.

- Une entente entre les producteurs pour mettre fin à la guerre des prix: Parmi les suggestions, on a retenu la mise sur pied d'un pool de commercialisation. Il s'agirait d'une structure souple qui réunirait toutes les sociétés, lesquelles vendraient leur production au même prix dans le cadre d'une commercialisation commune de leurs huiles (CCCE).

A contrario, la Banque Mondiale propose de libérer les prix hors usine de l'huile de palme et envisage les actions ci-après: étudier la possibilité d'exportation vers les pays de l'UDEAC et soutenir les plans d'investissement auxquels participe le secteur privé en matière de raffinerie d'huile de palme. Cette institution estime que le Cameroun n'a pas d'avantage comparatif en ce qui concerne la production d'huile de palme pour l'exportation hors zone Afrique. La stratégie future devrait donc viser à satisfaire la demande d'huile raffinée au Cameroun et

dans les pays voisins.

Sur le marché national, le gouvernement devrait en outre promouvoir une substitution aux importations avec un avantage comparatif à long terme.

b) Au niveau de la productivité des plantations

- Le renouvellement des plantations de la SOCAPALM et de la CDC: des études de faisabilité ont été finalisées et remises aux bailleurs de fonds. Compte tenu du temps de maturité des plantations et de la concurrence Asiatique, cette mesure est considérée comme étant urgente.

- L'encadrement soutenu des petits planteurs privés de la périphérie des grandes plantations: mais parallèlement, il est prévu que la SOCAPALM réduise son prix d'achat des régimes aux planteurs de 27.000 à 20.000 FCFA la tonne, conformément au contrat de performance signé avec l'Etat.

V.4 Le riz

En marge des perspectives globales de toute la filière et qui concernent la protection du marché national et la réduction des coûts de production, la SODERIM et l'UNVDA présentent des perspectives qui leur sont propres.

V.4.1 Diversification et relance de l'élevage à la SODERIM

La société de développement de la riziculture dans la Plaine de Mbo (SODERIM) enregistrait en 1988/89 un déficit de fonctionnement de l'ordre de 900 millions FCFA avec des recettes de 117,5 millions et des dépenses dépassant le milliard. (source: SODERIM et Banque Mondiale)

Cette société au capital de 1,5 milliard de FCFA est constituée par l'Etat largement majoritaire avec 1,175 milliards de FCFA, la Caisse de stabilisation du prix du cacao et celle du café robusta avec chacune 200 millions FCFA. Le chiffre d'affaires qui atteignait près de 119 millions FCFA en 1985 est tombé à 66 millions en 1987 puis à 43,5 millions FCFA en 1988 mais devrait remonter, selon la Direction de la Société à plus de 148 millions en 1990.

Outre la riziculture, la SODERIM produit des cultures maraîchères, vivrières et légumières. Ses principaux marchés se situent dans les provinces de l'Ouest (45%), du Littoral (30%), du Centre et du Sud (25%). la société a récemment investi 64,3 millions FCFA dans l'achat des tracteurs et accessoires. Les perspectives de développement envisagées sont les suivantes:

- Un accroissement des surfaces aménagées pour la riziculture irriguée; à cet égard, la CCCE a fait savoir

qu'elle envisageait en 1990, si la protection du marché est effective, de financer l'aménagement d'environ 1000 ha de rizières sur la plaine de Mbo pour un coût total de 3 milliards FCFA;

- Une intensification de la diversification des cultures

- La relance de l'élevage (bovin, porcin, caprin, volaille, etc...)

- Le maintien de l'objectif principal qui est le développement intégré de la plaine de Mbo.

V.4.2 La mise en liquidation de l'UNVDA serait-elle justifiée?

La société de Développement de la Haute Vallée du Noun (UNVDA) située dans un site particulièrement isolé du Nord-Ouest est littéralement acculée à la faillite et se trouverait en liquidation.L'Etat aurait en effet décidé de ne plus soutenir cette opération.

Pourtant, on constate avec étonnement des stocks de riz asiatique sur les marchés des localités situées à proximité. Ce riz a dû être transporté sur des centaines de kms de pistes jusqu'au point de vente, à quelques kms de la zone de production camerounaise.

Le déficit de fonctionnement de l'UNVDA était de l'ordre de 600 millions de FCFA en 1988/89. Toutefois, en 1989, le budget a été considérablement réduit, passant de 2,8 milliards en 1987/88 à 1 milliard en 1988/89 et le nombre d'employés est tombé de 380 à 72 personnes.

Ainsi, la production commercialisée de l'UNVDA est passée de 6000 t de paddy en 1986/87 sur environ 1400 ha à 1800 t en 1987/88.Le prix du paddy payé aux cultivateurs est, lui tombé de 78 FCFA à 30 FCFA le kg. Toutefois, sur le marché informel de la région, le riz local était côté à 45 FCFA le kg. Les installations des périmètres ne sont, pour ainsi dire, plus entretenues et elles ont été en outre fortement endommagées par des inondations.

La Direction estimait en fin d'année 1989 que la liquidation de cette société d'encadrement constituait une véritable catastrophe économique pour cette zone rizicole alors que les populations locales ne sont pas en mesure de prendre en charge les installations. Les responsables locaux n'en estiment pas moins que la production de l'UNVDA pourrait être compétitive si le marché était protégé.

V.5 SUCRE

V.5.1 Les projets de la NOSUCA

NOSUCA qui reçoit l'appui technique de la SOMDIAA, filiale des Grands Moulins de Paris, s'oppose aux prélèvements de la Caisse de péréquation. Elle est, dit-elle, obligée d'importer du sucre de la CEE, compte tenu de l'insuffisance de la production de la CAMSUCO.

La péréquation, ajoute-t-on par ailleurs, ne servirait qu'à soutenir une entreprise publique déficitaire et condamnée à l'échec. Cette mesure pourrait nuire à la rentabilité de la filière privée car NOSUCA prévoyait avant Décembre 1990 de doubler sa production de sucre en morceaux pour la porter à 24.000 tonnes.

Les importations de sucre à destination du seul Cameroun devraient donc augmenter et atteindre 15.000 t par an, à moins que la CAMSUCO ne se redresse soudain et retrouve sa production nominale de 50.000 tonnes.

V.5.2 Vers une réhabilitation de la CAMSUCO

Selon des informations concordantes, la société (créée en 1973 sur financement CCCE) se trouve confrontée à une baisse notable de son rendement. Ces difficultés se sont aggravées avec le ralentissement des activités des entreprises consommatrices du sucre. La SOMDIAA qui en assurait l'assistance technique a mis fin à sa collaboration et ne fait plus partie de l'équipe de gestion.

Ainsi, la tendance à la baisse des résultats globaux s'accentue malgré les mesures gouvernementales. Les autorités estiment donc qu'une action de fond doit être entreprise pour reconstituer les capacités d'investissement de la société, rajeunir l'outil de production et assurer des débouchés commerciaux. C'est dans cette perspective que les bailleurs de fonds, dont la Caisse Centrale, pourraient être amenés, une fois de plus, à soutenir la filière.

Mais toutes les conditions sont-elles réunies pour en assurer une réhabilitation durable?

V.5.3 L'avenir des sociétés sucrières

Certains sponsors internationaux envisagent d'un bon oeil la privatisation de la CAMSUCO, une mesure jugée bénéfique et qui devrait être accompagnée d'un contrôle rigoureux des importations.

En ce qui les concerne, la SOSUCAM et la NOSUCA affichent une bonne tenue. La SOMDIAA est engagée dans le fonctionnement de ces 2 complexes agro-industriels qui jusqu'à présent ont dégagé, semble-t-il, des bénéfices.

V.6 Thé

Selon les bailleurs de fonds, la seule solution qui s'offre actuellement pour relancer la filière serait de la privatiser. La CCCE et la Proparco (filiale de la Caisse Centrale chargée notamment d'intervenir dans le capital des sociétés Franco-Africaines) sont particulièrement intéressées par cette perspective. Mais certains s'interrogent sur l'intérêt que peut représenter la filière dans son état actuel. Outre le problème de qualité, la compétitivité du produit est également réduite par un conditionnement inadéquat.

Par ailleurs, selon la Banque Mondiale, les perspectives de développement des exportations sont limitées par la diminution de la demande en provenance du Moyen-Orient.

La CCCE a , à l'issue d'une mission de restructuration effectuée à la CDC, proposé un certain nombre de mesures pour redresser la filière thé. Ainsi, en plus de la formule de privatisation, il s'agirait essentiellement de réduire les charges de fonctionnement (personnel, intrants), d'assurer une meilleure gestion du patrimoine foncier et des équipements d'usinage et de conditionnement et enfin, d'appliquer une meilleure politique de commercialisation.

V.7 Le maïs

Pour ce qui est du maïs, le potentiel de production demeure sous exploité et en outre, le marché est porteur. En effet,l'offre actuelle en maïs est de loin inférieure à la demande si bien que la seule société impliquée dans la production du maïs du secteur moderne (MAISCAM) est obligée de compléter sa production (afin de remplir ses différents contrats) avec du maïs acheté aux paysans environnants.

La stratégie à mettre en oeuvre consisterait donc à utiliser efficacement les résultats de la Recherche (IRA/NCRE) dans leurs zones de prédilection respectives afin d'augmenter les rendements et la productivité.

Par ailleurs, des initiatives privées (à l'instar de MAISCAM) doivent être multipliées.

CONCLUSION

Au terme de nos investigations, force est de constater que le secteur moderne au Cameroun regroupe les grandes plantations appartenant généralement à l'Etat, sans perspective confirmée d'initiative privée se pointant à l'horizon. Les quelques plantations non étatiques qui existent appartiennent surtout aux expatriés, les nationaux y étant en majorité présents sous forme

de main d'oeuvre.

Ce secteur utilise intensément les facteurs modernes de production mais implique la mise en oeuvre d'importants capitaux. La productivité agricole y est généralement élevée.

Le développement des agro-industries de ce type est fortement entravé par de nombreux problèmes, dont les principaux sont:

- Les difficultés de gestion, les problèmes de prix et de commercialisation se traduisant en fin de compte par des besoins de subvention énormes;

- Dans certains cas, l'insuffisance des études de base entraînant des écarts importants dans la réalisation des objectifs;

- Un système de suivi/évaluation non encore suffisamment maîtrisé;

- La quasi-inexistance d'un secteur intermédiaire qui aurait permis aux élites à faibles capitaux de créer leurs propres exploitations agricoles.

- Les possibilités très réduites de mobilisation des investissements nécessaires par le secteur privé national.

Peut-on espérer qu'avec la mise en oeuvre de la Nouvelle Politique Agricole, le secteur moderne sortira enfin de sa léthargie ?/-

56

CHAPITRE VII

SECTEUR FRUITS ET LEGUMES

INTRODUCTION

Le Cameroun bénéficie de conditions climatiques très variées et favorables à la production d'une gamme de fruits et légumes divers, sur une longue période de l'année. Les principaux fruits et légumes rencontrés sont :

L'ananas, la banane, l'avocat, la mangue, les agrumes, la goyave, la noix de coco, la papaye, le corossol, les pommes, les fraises, les pastèques, les melons etc...

Côté légumes : haricot vert, tomate, oignons, ail, pomme de terre, gombo, piment, carotte, laitue, poivron, courge, aubergine, choux, navet, persil, céleri, radis etc...

I- PREVISIONS DES V ET VI PLANS

Faute de statistiques concordantes pour tous les légumes , les prévisions dans le tableau suivant ne concernent que la banane douce et l'ananas d'exportation. Les taux de réalisation des objectifs de production sont généralement en dessous des prévisions . Pour la banane, on obtient un taux de réalisation moyen de 58% et 69% respectivement au cours des V et VI plans, et 30% pour l'ananas au cours du VIème plan.

Tableau VII-1: PREVISIONS DES Vème ET VIème PLANS

ANNEES	Banane d'Exportation	Banane d'Exportation	Ananas d'Exportation	Ananas d'Exportation	Taux de Réalisation	Taux de Réalisation
	P	R	P	R	Banane	Ananas
1980	71.000			9.000		
1981						
1982	87.100	47.500	6.400		54 %	
1983	90.200	50.800	7.300		56 %	
1984	93.300	56.500	8.200		62 %	
1985	96.600	59.000	9.300	3.300	61 %	35 %
1986	100.000	53.500	10.500	4.250	53,5%	40 %
1987	62.600	52.800	6.303	3.130	84 %	49,6%
1988	66.600	46.500	7.200	2.720	70 %	37 %
1989	70.800	42.800	8.300	1.003	60 %	12 %
1990	75.200	59.000	9.500	751	79 %	8 %

Source : 1°/ Veme et VIeme plans quinquennaux
2°/ MINPAT/DSCN.

II-CARACTERISTIQUES DE LA PRODUCTION

II-1 STRUCTURES IMPLIQUEE

Il existe trois catégories de producteurs:

- les paysans
- les producteurs de moyenne importance
- les industriels

Les plantations paysannes fournissent la quasi totalité des agrumes, avocats, mangues et safous. La production ici est inorganisée et anarchique, les plantations éparses, la commercialisation peu efficiente, une grande partie est perdue en champ et une autre auto-consommée. Cette situation rend l'estimation de la production et des autres indicateurs difficile. C'est pourquoi les statistiques proviennent essentiellement des plantations de moyenne importance et des industriels. La production de ces derniers se caractérise par une utilisation plus ou moins rationnelle des facteurs modernes de production (plans sélectionnés, engrais pesticides etc...), une production orientée vers les marchés Nationaux et Internationaux, et une organisation en association de producteurs. les producteurs sont encadrés par les services techniques du Ministère de l'Agriculture, par les coopératives, les centres de recherche et d'autres opérateurs économiques pour le calibrage et la qualité des fruits et légumes d'exportation.

Les tableaux ci-après donnent un aperçu des caractéristiques de la production des divers fruits et légumes au cameroun ces dernières années.

Tableau VII-2: Evolution des importations de la C.E.E de certains fruits et légumes d'origine camerounaise (tonnes).

Annee	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Speculation						
Ananas	3304	4250	2778	1947	820	727
Haricots verts	1604	1830	991	123	142	297
Bananes	54157	53540	52718	46749	35863	54627

SOURCE:COLEACP.

Tableau VII-3: Exportations Camerounaises en fruits et légumes.

Q = en tonnes
V = en milliers F CFA

Produits, Pays Chauds	1984		1985		1986		1987		1988		1989	
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
Bananes fraiches	51985	6663	53516	6764	52822	5670	46536	9371	42852	7760	59528	13560
Ananas	2508	110	3802	192	3130	277	2720	243	1003	64	751	79
Avocats-mangues-goyav.	115	8	85	15	157	26	73	15	92	16	379	36
Oranges	3	1	34	10	95	12	246	159	140	23	178	16
Fruits à noyaux frais	0	0	646	75	958	56	853	27	320	24	176	12
Tomates	11	4	148	37	119	17	307	37	300	33	50	5
Oignons	106	7	172	28	267	25	248	23	96	12	45	11
Pommes de terre	-	-	6	2	30	2	20	6	26	7	9	1
Legumes autres frais	1245	219	1535	461	1194	341	153	36	92	17	104	20
Lég & pltes conservées	-	-	-	-	5	1	1	-	-	-	76	26
Lég & pltes congelées	-	-	472	368	446	245	15	5	10	1	30	3
Lég.& pltes desséchées	8	1	15	1	11	1	-	-	11	1	10	1
Haricots écossés	3	-	105	17	86	11	5	1	24	3	87	17
Noix de coco	-	-	6	-	-	-	9	3	6	3	3	1

SOURCE: MINPAT/DSCN

De l'analyse de ces tableaux, il ressort que les importations de la C.E.E des productions camerounaises ont connu une diminution continue de leur quantité globale depuis 1984; il s'agit d'ananas, du haricot vert et de la banane. Alors qu'au cours de la même période, certains pays tels que le KENYA, La Côte d'IVOIRE, le BURKINA FASO ont plutôt enregistré une augmentation considérable de leurs exportation vers la C.E.E pour les mêmes produits. Si on relève aussi qu'au cours de cette période, le volume des approvisionnements d'origine A.C.P n'a pas varié de façon significative, on peut en conclure que les quotas acquis jusqu'en 1984 par le CAMEROUN, ont été perdus en faveur d'autres pays Africains. La reprise constatée en 1989 pour la banane est due à la récente restructuration de la filière Banane au Cameroun.

II.2. EVOLUTION DE LA PRODUCTION

On note des variations importantes de rendement compte tenu des disparités régionales existant dans l'écologie, ainsi que dans les modes de production qui diffèrent selon qu'on se trouve en milieu paysan, dans les plantation de moyenne importance, dans les plantations industrielles ou dans les stations de recherche.

En ce qui concerne l'ananas par exemple, on obtient un rendement moyen de 15t/ha dans les plantations paysannes, 41,5t/ha dans les plantations industrielles. Cet écart est essentiellement dû à la différence dans l'utilisation des moyens et facteurs modernes de production.

II.3. PROBLEMES LIES A LA PRODUCTION

_ **Stockage et Conditionnement**

Le secteur vivrier en général, fruits et légumes en particulier, souffre d'un manque d'infrastructures appropriées de stockage et de conditionnement, aussi bien au niveau des zones de production qu'au cours des activités de commercialisation. Le caractère très périssable des fruits et légumes, et les mauvaises conditions de stockage et de conditionnement lors du transport des produits aggravent les pertes déjà importantes en champ.

_ **Transport**

Divers modes de transport s'offrent au choix des opérateurs du secteur fruits et legumes : routes, voie ferrée, voie aérienne voie maritime.

S'agissant du réseau routier, les pistes de collecte ne sont pas praticables en toute saison, ce qui entrave l'acheminement régulier des fruits et légumes vers les zones de consommation.

La voie aérienne est la plus indiquée pour les échanges inter-régionaux des produits frais ou surgelés. Le Cameroun dispose à cet effet de sept (7) Aéroports opérationnels, géographiquement bien répartis.

III. CONDITIONS DU MARCHE

III.1. PRIX LOCAUX

Au niveau national, les prix dépendent de plusieurs facteurs tels que: Offre, proximité des centre de communication, conditions de commercialisation. Ajouté à cela une demande nationale faible pour les fruits et légumes, dont le prix n'est pas toujours à la portée de tous, d'où l'existence de fluctuations importantes des prix sur le marché, dans l'année et même au cours d'une journée.

On a pour résultat, des intermédiaires qui font d'importants bénéfices, au détriment des producteurs, avec qui, ils ne sont liés le plus souvent que par des accords tacites, les producteurs n'ayant pas les moyens d'organiser la commercialisation de leurs produits.

L'on retiendra donc que, si la majorité des producteurs font quelque bénéfice, les prix ne sont pas assez incitateurs pour qu'ils produisent plus, ou qu'ils utilisent plus de facteurs modernes de production .

III.2.PRIX AU NIVEAU INTERNATIONAL

Les prix ici sont fonction de la qualité du produit. Pour certains produits à l'exemple de l'Ananas, les prix sur le marché International se situe à un très bon niveau, malgré la compétition ; si les productions ont connu la chute constatée, c'est moins à cause des prix que par manque de professionnalisme et d'encadrement des opérateurs intervenant dans la chaîne de production et de commercialisation.

Les grandes sociétés et quelques coopératives commercialisent elles-mêmes leurs produits, à l'instar de la CDC, SPHP, SBM, COPROVINOUN, UCCAO et autres. Le transport des produits à l'exportation se fait par voie terrestre, maritime (banane, ananas) et aérienne. L'une des contraintes est le coût élevé du fret de la CAMAIR qui, aux dires des opérateurs, ne tient pas compte de la valeur des produits sur le marché International, et des coûts inhérents à leur évacuation du lieu de pré-conditionne-ment jusqu'aux installations de la CAMAIR à Douala.

Afin d'avoir des prix rémunérateurs, et pour ne pas pénaliser le producteur qui doit faire face à des coûts incompressibles, il s'avère nécessaire de diminuer les coûts de commercialisation.

Du côté de la production, il faudrait mettre un accent sur la qualité des produits compte tenu des exigences du marché cible.

De même, étant donné le caractère périssable des fruits et légumes, il serait souhaitable de maîtriser certaines contraintes administratives (tracasseries policières, disparités des lieux de paiement de diverses taxes etc...)

IV. ACTIVITES DE TRANSFORMATION

Etant donné les caractéristiques du secteur fruits et légumes à savoir : production anarchique et dispersée, inorganisation de la production et des circuits de commercialisation, les activités se trouvent limitées en attendant le démarrage effectif de la Société des conserveries alimentaires du Noun (SCAN), quelques unités de transformation de faible envergure existent, notamment dans le domaine de la conserverie (confitures, jus de fruits, légumes, plantes ou fruits frais ou cuits conservés dans du vinaigre, dans l'huile ou dans le sucre), la minoterie, le séchage ("chips").

Selon certaines études[1], à l'exception du concentré de tomate, le marché intérieur du Cameroun n'est pas très florissant en ce qui concerne les conserves; ceci tient aux habitudes alimentaires très stables et aussi au faible pouvoir d'achat des consommateurs. Il faudrait donc se tourner vers le marché extérieur.

Les principales contraintes ici, compte tenu des caractéristiques sus-évoquées, sont liées au coût élevé des activités de transformation, malgré la grande disponibilité de la matière première, sa constante et sa variété, (excédent des fruits non importés).

V-INFRASTRUCTURES

_ Stockage et Conditionnement

Le secteur vivrier en général, fruits et légumes en particulier, souffre d'un manque d'infrastructures appropriées de stockage et de conditionnement, aussi bien au niveau des zones de production qu'au cours des activités de commercialisation. Le caractère très périssable des fruits et légumes, et les mauvaises conditions de stockage et de conditionnement lors du transport des produits aggravent les pertes déjà importantes en champ.

_ Transport

Divers modes de transport s'offrent au choix des opérateurs du secteur fruits et légumes : routes, voie ferrée, voie aérienne voie maritime.

S'agissant du réseau routier, les pistes de collecte ne sont pas praticables en toute saison, ce qui entrave l'acheminement régulier des fruits et légumes vers les zones de consommation.

La voie aérienne est la plus indiquée pour les échanges inter-régionaux des produits frais ou surgelés. Le Cameroun dispose à cet effet de sept (7) Aéroports opérationnels, géographiquement bien répartis.

VI. NOUVELLES ORIENTATIONS SUIVANT LE P.A.S ET LA N.P.A

Le plan d'Ajustement Structurel (P.A.S), aussi bien que la Nouvelle Politique Agricole (N.P.A) constituent un ensemble de

---

[1] Etude sectorielle Fruits et Légume, Cameroun- GTZ, Avril 1989.

stratégies qui traduisent la volonté du Gouvernement Camerounais de préserver les acquis et de poursuivre le développement du pays.

Pour la N.P.A, ces stratégies se matérialisent par un certain nombre d'objectifs prioritaires. Pour atteindre ces objectifs, divers programmes et projets ont été envisagés dans tous les secteurs de l'agriculture. En ce qui concerne le secteur fruits et légumes, les mesures de consolidation et de relance de ses activités touchent toute la filière notamment :

- les facteurs de production,
- la conservation et la transformation,
- la commercialisation.

VII. CONCLUSION

VII.1 LES PRINCIPALES CONTRAINTES

Les principales contraintes pour un développement harmonieux du secteur fruits et légumes se retrouvent à toutes les étapes de la chaîne de production. En Amont, le manque d'information des opérateurs économiques du secteur sur les différents inputs et autres moyens de production existants aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays (Pour les inputs qui existent, ils ne sont pas toujours disponibles à temps et en quantité suffisante). L'inexistence d'un mécanisme de financement adapté aux conditions des producteurs.

Au niveau de la production elle-même, le handicap majeur réside dans l'inorganisation des producteurs et à la non utilisation des facteurs modernes de production. Par ailleurs les surfaces de production éparses, réduites et anarchiques, diminuent les chances d'augmentations des rendements.

Au niveau de la commercialisation, pour les raisons évoquées tantôt, les producteurs se trouvent dans l'impossibilité de négocier avec succès, des contrats de vente avec les Sociétés étrangères qui doivent faire face aux exigences du marché International à savoir, qualité, régularité et compétitivité. Il faut ajouter à cela, le manque de professionnalisme des intermédiaires, leur inorganisation, le manque d'informations régulières sur la situation des marchés cibles.

Le mauvais état des pistes de collecte et le manque d'infrastructures suffisantes de stockage et de conditionnement contribuent à accroître les pertes après récolte pour ces denrées hautement périssables.

Une autre contrainte non négligeable est la très faible consommation intérieure des fruits et légumes, hormis certains légumes tels que tomate, oignons, piment. Cela tient aux

BEST AVAILABLE COPY

BEST AVAILABLE COPY

habitudes alimentaires très notables des populations et au coût élevé de certains fruits et légumes.

VII.2. LES PERSPECTIVES

Les perspectives de développement du secteur fruits et légumes sont nombreuses. Elles tiennent d'abord des atouts naturels du Cameroun, à savoir un réseau hydrographique suffisamment étendu, des conditions éco-climatiques variées et favorables, ce qui offre d'énormes possibilités d'irrigation pouvant permettre la production de fruits et légumes de contre saison pour les marchés Européens; une infrastructure routière et ferroviaire suffisamment développée pour permettre en gros des échanges inter-régionaux et, un appel très net des marchés des pays voisins pour des fruits et légumes du Cameroun. Les perspectives tiennent ensuite au dynamisme inné des populations rurales et à leur réceptivité positive aux innovations.

Bien appliquées les mesures préconisées par la N.P.A dans ce secteur permettant de résoudre une grande partie des problèmes qui se posent. Certaines de ces mesures sont en train d'être réalisées,d'autres n'ont pas encore démarré.

A l'exemple du sous-secteur Bananier, des mesures de restructuration des autres sous-secteurs devraient être urgemment prises afin d'insuffler une dynamique nouvelle à ce secteur plein d'avenir/-

171

CHAPITRE VIII

LE SOUS - SECTEUR FORESTIER

INTRODUCTION

La forêt a depuis longtemps été reconnue comme la principale source énergétique pour les populations urbaines et rurales du Cameroun. De plus, avec l'avènement de l'exploitation industrielle et du Commerce International des bois, la forêt s'est avérée être une importante source de recettes pour soutenir la croissance économique.

Les exportations des bois et des ouvrages en bois ont connu une nette croissance au courant de la décennie passée. La valeur de ces exportations a évolué entre 18 et 53 milliards de francs CFA, ce qui dénote de l'importante contribution du secteur forestier aux recettes d'exportation.

Le bois d'œuvre vendu localement, de part la diversité des circuits de son exploitation (circuits formels et informels) ne peut être évalué avec précision. Cependant certaines estimations basées sur des mini-enquêtes menées auprès des principaux opérateurs permettent d'observer que celui-ci a pratiquement suivi les pas d'exportation dans leur évolution. Sa valeur actuelle se situant entre 25 et 30 milliards de FCFA.

Le bois-énergie et le bois de service (poteaux, piquets et perches) empruntant également des voies diverses et compliquées pour une évaluation plausible. Si le marché de poteaux de support de lignes téléphoniques et électriques peut être bien cerné à cause de son monopole par la Société Nationale d'Electricité (SONEL) il en est autrement de celui des perches et du bois-énergie. Cependant sur la base de quelques enquêtes effectuées dans les points de vente des bois de feu et du charbon de bois, il a été possible d'estimer que le bois-énergie représente un chiffre d'affaires de 35 à 40 milliards de FCFA.

L'importance du sous-secteur s'avère ainsi indéniable dans une économie basée sur la production des matières premières et l'exploitation des ressources naturelles.

En outre le sous-secteur forestier de part les recettes directes qu'il génère contribue à faire face aux difficultés de trésorerie. Entre 1980 et 1990, les recettes (taxes) payées au titre des redevances forestières ont oscillé entre 1,151 et 2,868 milliards de francs CFA.

I- PRÉVISION DES PLANS QUINQUENNAUX

Au cours des 5ème et 6ème plans QUINQUENNAUX de développement les objectifs ont principalement visé une meilleure connaissance du potentiel forestier en vue d'une meilleure planification, Les actions proposées s'inscrivaient dans le cadre des grandes orientations ci-après;

BEST AVAILABLE COPY

- rationalisation des exploitations
- amélioration de la productivité à travers l'exploitation d'un plus grand nombre d'essence
- promotion de l'exploitation et de l'utilisation des produits forestiers secondaires
- création de nouveaux complexes industriels notamment en milieu rural
- insertion accrue des nationaux dans la profession
- diversification de l'industrie forestière
- mise en place d'une stratégie adéquate pour assurer le renouvellement des ressources forestières
- intensification des actions de lutte contre les effets de la diversification.
- renforcement des actions entreprises dans le domaine de la promotion des bois et de leur utilisation
- renforcement du réseau de formation, notamment des ingénieurs d'application, des cadres des industries du bois et des cadres de la recherche.

Les montants de financements nécessaires pour les projets et les programmes retenus dans le cadre de la mise en oeuvre des actions proposées était estimé à 28,4 milliards au cours du Vème plan et à 124,4 milliards au cours du VIème plan.

Objectifs de production et de transformation des bois suivant les plans QUINQUENNAUX;(M³)

Année	1985/86	1986/87	1987/88	1988/89	1989/90	1990/91
Productio de grumes	2.350000	2.125000	2.351250	2.580000	2.827500	3.087000
Transformation	1.490000	1.317500	1.481287	1.677000	1.894425	2.160000
Taux de transformtion	-	62%	63%	65%	67%	70%

Source: Vème et VIème plans de développement.

II- PRODUCTION FORESTIERE

II-1 STRUCTURES IMPLIQUEES

La Direction du Forêt intervient comme le gestionnaire de la ressource forestière sur l'ensemble du territoire . Elle comprend;

-cinq services centraux
-dix services extérieurs appelés conservations des forêts
-49 sections (département)
-127 postes forestiers (arrondissements et autres localités importantes)

L'office national de développement des forêts (ONADEF) est chargé entre autres des inventaires en vue d'une meilleure connaissance de la ressource et de la réalisation des reboisements. L'ONADEF dispose à cet effet de 9 agences provinciales et d'une vingtaine de chantiers répartis sur l'ensemble du territoire.

L'exploitation forestière est répartie sur 9 millions d'ha et s'effectue généralement soit par la licence (superficie allant jusqu'à 200.000ha concédée pour une durée de cinq ans renouvelable) soit par vente des coupes (superficie maximum de 2.500 ha) . Au 31 janvier 1989, on dénombrait 39 exploitants titulaires de 87 licences sur 3,6 millions d'ha.

La transformation comporte deux niveaux;

-la première transformation donne les sciages et les placages
-la deuxième et la troisième transformation produisent les contre-plaqués et les ouvrages en bois(meubles).

La première transformation est assurée par 68 industries dont 59 scieries , 4 unités de déroulage et de contreplaqués ,1 unité de tranchage(Ecam-Plaquage),1 fabrique d'allumettes (UNALOR), 1 caisserie (SEFN) et 2 fabriques de panneaux lattés. La capacité totale de transformation de ces unités est évaluée à 2.030.000m3 de grumes.

En ce qui concerne la 2ème et la 3ème transformation , on peut distinguer;

-les entreprises de menuiserie et d'ébénisterie
-les entreprises spécialisées dans la construction des maisons en bois ou des maisons à ossatures en bois.
-les petites unités artisanales de sculpture, de fabrication de meubles, et de production de charbon de bois.

PRINCIPAUX INTERVENANTS DANS LE SECTEUR FORESTIER

STRUCTURE	LIEU D'IMPLANTATION
DIRECTION DES FORETS	ensemble du territoire
ONADEF	ensemble du territoire
39 exploitants forestiers	provinces de l'Est,SUD, LITTORAL, CENTRE SUD-OUEST, OUEST ,NORD-OUEST
Industries de 1ère transformation	
-59 scieries	EST, LITT, SUD, CENTRE, SUD-OUEST,OUEST
-4 UNITéS de déroulage et contreplaqués	LITT,CENTRE,EST
-1 unité de tranchage	CENTRE(Mbalmayo)
-1 caisserie	OUEST(Massagam)
-2 fabriques de panneaux lattés	LITTORAL
-1 fabrique d'allumettes	LITTORAL(Douala)
Industries de 2ème transformation	
+ateliers de menuiserie et d'ébénisterie	ensemble territoire national
+entreprises de construction de maisons en bois	CENTRE,SUD
+unités de sculpture , de fabrique de meubles et de production de charbon de bois	ensemble territoire national

II-2 - DEVELOPPEMENT DU SOUS-SECTEUR FORESTIER

Le développement du sous-secteur forestier est directement influencé par un certain nombre de facteurs qu'il convient d'observer en vue d'une analyse critique des performances réalisées. En raison de leur incidence appréciable, 4 facteurs ont été retenus:

- Le prix F.O.B des essences destinés à l'exportation
- Le nombre d'exploitants
- Le personnel de l'administration des forêts et des organismes d'intervention
- L'allocation budgétaire des services forestiers.

III- EVOLUTION DU PRIX DE VENTE DE 2 ESSENCES COURANTES DE LA FORET CAMEROUNAISE

Les deux essences choisies sont:

- L'ayous ou Obeche (Triplochiton Scleroxylon), de la famille des Sterculiacées. C'est une essence de bois blanc essentiellement utilisée en déroulage pour la fabrication de contreplaqués, d'emballages (caisserie) et des portes planes.

- Le Sapeli (Entandrophragma cylindricum), de la famille des maliacées. C'est une essence à bois de couleur brun rouge utilisée essentiellement en menuiserie et en tranchage (pour production de placages).

Les prix FOB (Free on board) de ces deux essences se sont améliorés de manière graduelle et soutenue depuis 1983, ce qui traduit la bonne tenue du marché du bois sur l'échiquier international. le développement de l'ensemble du sous-secteur forestier devrait donc le refléter.

Prix FOB en FCFA par m3 grume	Année	83/84	84/85	85/86	86/87	87/88	88/89	89/90
	Ayous	33883	39147	45103	46215	46142	47208	
	Sapeli	60578	66187	76156	74115	72822	75337	

IV- LE NOMBRE D'EXPLOITANTS FORESTIERS

On peut identifier 3 principaux groupes d'exploitants:

- Les nationaux
- Les expatriés
- Les sociétés d'économie mixte.

Le nombre d'exploitants a évolué très peu. Les nationaux ont représenté en moyenne 40 % des intervenants identifiés bien que la production réalisée par eux soit restée très médiocre (8 à 12%). Evolution du nombre d'exploitants forestiers:

	80/81	81/82	82/83	83/84	84/85	85/86	86/87	87/88	88/89	89/90
Nationaux	40	42	41	47	37	40	48	49	48	
Expatriés	50	73	48	60	72	68	68	68	67	
Société d'économie mixte	7	6	6	6	5	5	3	3	3	
TOTAL	97	121	95	113	114	113	119	120	118	

V- L'EVOLUTION DE L'EFFECTIF DES PERSONNELS TECHNIQUES DANS L'ADMINISTRATION ET LES ORGANISMES DE DEVELOPPEMENT DES FORETS

D'une manière générale nombre de cadres et agents techniques employés par l'Administration des forêts est allé croissant depuis 1980. La croissance la plus spectaculaire se remarque chez les agents techniques où le nombre a plus que doublé en 10 ans.

VI- L'ALLOCATION BUDGETAIRE

Administration forestière:

Année	Investissement Public	Fonctionnement	Financement extérieur	TOTAL
80/81	135.000.000	18.950.000	74.522.448	
81/82	100.000.000	24.772.000	60.000.000	
82/83	170.000.000	30.047.000	84.305.000	
83/84	365.000.000	22.826.000	84.000.000	
84/85	220.000.000	25.826.000	109.422.120	
85/86	518.000.000	17.155.000	107.560.000	
86/87	484.000.000	37.356.350	95.000.000	
87/88	205.000.000	18.218.000	58.032.532	
88/89				
89/90				

Source: MINAGRI/DPA.

VII- EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DE LA TRANSFORMATION DES BOIS

VII.1 La production de bois d'oeuvre

La production de bois est assurée simultanément par les sociétés d'exploitation forestière (secteur formel) les scieurs de long (secteur informel) et les particuliers pour usage domestique.

Le contrôle assez suivi des quantités et des normes des bois exploités par les sociétés d'exploitation permet d'évaluer périodiquement et avec une précision certaine la production dans ce secteur. Les scieurs du long et les particuliers bénéficient de manière ponctuelle des autorisations de coupe

précisant les localités et les essences à exploiter. Mais la dispersion de leur activité dans le pays rend le contrôle onéreux et pratiquement incertain pour les moyens humains, matériels et financiers dont dispose actuellement l'Administration forestière.

Entre 1980 et 1990, la production de grumes a connu une nette croissance, mais en raison de la vétusté du matériel, le volume exploité est resté très proche de 2 millions de m3 pour une capacité installée de plus de 3 millions de m3. La transformation en sciages et contreplaqués de ce matériel de ce matériel est restée très moyenne. Les taux de transformation projetés (60 % suivant la loi forestière et 70% suivant le VIème plan quinquennal de développement) n'ont pas été atteints, le seuil de 100 % souhaité dans les milieux forestiers relève encore de l'impossible.

VII-2 DISPARITES PROVINCIALES

La production des bois d'oeuvre obéit étroitement à la diversité éco-climatique du pays. La Province de l'Est passe pour être le principal pôle de production avec une contribution de près de la moitié de la production nationale. Les Provinces de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord considérées comme des Provinces marginales ne produisent évidement presque pas de bois d'oeuvre. (voir tableau 4 et figure 4)

VII.3- LA PRODUCTION DE BOIS DE SERVICE

La production des statistiques fiables sur le bois de service demeure assez difficile à cause de la diversité des usages et de leur variabilité suivant les régions. Alors qu'il constitue l'ossature principale de la quasi-totalité des maisons dans la zone forestière, le bois de service intervient essentiellement dans les charpentes en zone de savane humide et s'avère pratiquement absent des cases dans certaines zones marginales (savanes sèches).

La production de poteaux de support de lignes électriques et téléphoniques reste cependant assez suivie à cause de sa prise en charge par la SONEL. Depuis 1980 cette production est en nette croissance, elle est passée de 13.577 en 1980 à 35.513 en 1986 , les tailles de poteaux les plus sollicités étant 9 et 8 m de hauteur pour des classes de circonférence à la base oscillant entre 55 et 84 cm (17,5 - 26,7 cm de diamètre). Le tableau 5 et la figure 5 illustrent explicitement l'évolution observée dans cette production de poteaux.

VII.4- LE BOIS DE FEU

La production de statistiques sur le bois de feu constitue de nos jours un véritable puzzle à cause de la difficulté à trouver une unité de mesure facilement appréciable par la

ménagère et de la diversité des espèces consommées. Entre le bois véritable, les pédoncules de bambou, les rafles et la paille de graminées et bien d'autres résidus utilisés dans les ménages; il est assez difficile d'établir des équivalents calorifiques et d'en dégager des unités de mesures conventionnelles.

La consommation annuelle de bois énergie dans l'ensemble du pays est estimé à près de 8 millions de mètres cubes. Les projections en raison de la croissance démographiques porteraient sur plus de 12 millions de mètres cubes en l'an 2.000.

Le suivi des opérations de coupe d'arbres et de ramassage des bois morts est assez bien maîtrisé dans les Provinces septentrionales (Nord, Extrême-Nord, Adamaoua) en raison de la rareté de cette denrée et de l'obligation de protection de l'environnement.

Après avoir atteint un record de 180.000 Stères en 1984/85. La production de bois mort dans la Province du Nord s'est pratiquement stabilisée entre 50.000 et 80.000 Stères/an.

VII.5- Autres produits

Il s'agit dans ces cas d'essences secondaires exploitées à des fins médicinales (pygeun) ou pour l'ébénisterie (ébène). L'évolution de l'exploitation du pygeum a été très forte ces dernières années au point qu'il serait temps de redouter une disparition imminente de cette espèce dans nos forêts. Le cas du Nord-Ouest qui en est le principal foyer est tout simplement alarmant compte tenu du temps de régénération relative long.

EXPLOITATION DU PYGEUM DANS LE NORD OUEST

Année	1984/85	1985/86	1986/87	1987/88	1988/89	1989/90
Quantité (tonnes)	165,5	175,9	342,8	324,4	1075	

Source: MINAGRI, Conservation des forêts du Nord-Ouest.

L'exploitation des autres essences médicinales telles que le strophantus suivrait pratiquement la même courbe d'évolution. Il est à noter en 1984/85 la production totale de plantes médicinales s'élevait à 676 T.

D'autre essences spéciales telles que l'Awong, le Rotin, l'ébène, le Funtunia, le Difou, la kola (noix), le Chrisantenun et le Karité sont également exploitées, mais il reste difficile d'avancer des chiffres fiables.

PRODUCTION ET TRANSFORMATION DE BOIS D'OEUVRE(SECTEUR FORMEL) EN X 1000M3

Année	Volume exploitée	Volume transformé	Taux de transformation
1980/81	1613	798	49,4%
1981/82	1665	1038	62,3%
1982/83	1883	1056	56%
1983/84	1810	1105	61%
1984/85	1923	891	46,3%
1985/86	2093	985	47,2%
1986/87	2088	983	47%
1987/88	1971	898	45,4%
1988/89	2120	919	43.4%
1989/90	2479	1005	

Source: MINAGRI/DF.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE BOIS D'OEUVRE PAR PROVINCE(en x1000m3de grumes)

Ann.	EST	SUD	CENTRE	LITTO	SUD-OU	OUEST	N.O	AD	NORD	EXT-N
1980	796					18				
1981	741		175			24				
1982	752		258			16				
1983	916		227			14				
1984	1027	323	321			14				
1985	1134	311	336		515	9				
1986	1051	354	368		485	13	0,5			
1987	1013	372	350		505	20	0,2			
1988	1145	380	378			16	0,2			
1989	1300	371								
Moy.	987,5	352	301		501,6	16	0,3			

Source: MINAGRI, Conservation des forêts.

CHAPITRE IX

LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

INTRODUCTION

L'environnement est perçu comme l'ensemble des éléments naturels et artificiels qui entourent l'homme. Comme le souligne le 5è plan quinquennal, l'environnement est classé depuis plusieurs années comme une discipline ayant une capacité de nuisance qui, si aucune action n'est entreprise, risque de compromettre l'existence humaine (pollutions industrielles, surexploitation des terres, déséquilibre agro-sylvo-pastoral, déséquilibres écologiques).

I- L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT AU CAMEROUN

I.1 Problèmes globaux d'environnement

I.1.1 La pollution atmosphérique

Au cameroun, elle est essentiellement faite des gaz d'échappement des véhicules et engins d'industries chimiques, de raffineries ou de feux dits de brousse et de l'utilisation du bois-énergie. Il n'existe pas d'indication chiffrée sur le degré de cette pollution. Les industries chimiques et les raffineries sont concentrées autour des grandes villes et constituent un facteur supplémentaire d'aggravation de la pollution atmosphérique.

En zone rurale, la pollution atmosphérique procède aussi de facteurs anthropiques tels:

- La combustion du bois dans les foyers mal-conçus

- Des feux de brousse allumés destinés au renouvellement des pâturages et qui consument systématiquement toute savane herbeuse.

- Des brûlis agricoles avant la coupe des cannes à sucre sur des millions d'ha par les agro-industries.

I.1.2 Changements climatiques

Ils sont essentiellement le fait des émissions gazeuses dites à "effets de serre" dont principalement le dioxyde de carbone (CO_2) et le méthane (CH_4).

Au Cameroun, les facteurs générateurs de Co_2 sont les gaz des transports des industries, des feux de brousse et des brûlis agricoles.

Quant au méthane (CH_4), il résulte des activités agricoles (riziculture surtout) et pastorales, ainsi que des dépôts d'ordures ménagères des grands centres urbains.

Le Cameroun est aussi concerné par le réchauffement de la planète: l'effet de serre s'est déjà manifeste en Juillet 1987 par une augmentation de la température de 1 à 5°c autour du Lac Tchad(L'état de l'environnement au cameroun,1990; rapport MINPAT).

I.1.3 Réduction de la couche d'ozone

Les gaz responsables de cette réduction sont le chlorofluorocarbone (CFC), et les halons. Le Cameroun n'en produit aucun, mais les consomme. Le CFC est consommé par:

- Les fabriques de mousse à Yaoundé et Douala

- Les systèmes de climatisation et réfrigération dans l'industrie, le commerce, etc..

- Les bombes aerosol pour produits cosmétiques et insecticides.

Les halons sont utilisés par le truchement des extincteurs.

I.1.4 Pollution marine

Deux facteurs défavorables caractérisent la zone maritime camerounaise.

- Son enclavement au fond du golfe de Guinée;

- La convergence des vents et courants marins de surfaces chargées de pollution marine.

Le trafic maritime des pétroliers constitue un risque permanent de pollution. La forte industrialisation et le peuplement dense de la zone côtière entraînent une forte pollution.

I.1.5 Sécheresse et désertification

Ces deux préoccupants problèmes se posent dans la partie septentrionale qui represente 25% du territoire national avec environ le quart de la population nationale.

La désertification est un processus dynamique résultant d'une trop forte pression de l'homme sur la couverture végétale. Le sol mis a nu se dégrade du fait du soleil et des érosion éoliennes et hydrique.

I.1.6 Les catastrophes et les risques naturels

Les catastrophes sont constituées essentiellement par les eruptions volcaniques avec decharges des larves et gaz toxiques, séismes, inondations des lacs volcaniques avec décharges des gaz toxiques (MONOUN en 1984 et Nyos en 1986).

Les risques naturels consistent en l'érosion et en la

sédimentation marine liés aux courants et marées qui affectent le golfe de Guinée; les risques climatiques, surtout les pluies exceptionnelles des zones soudano-sahéliennes provoquant l'écroulement d'importants ouvrages routiers ou hydrauliques.

II- LE DEVELOPPEMENT SECTORIEL ET SON IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

II.1 Ressources naturelles renouvelables

II.1.1 Ressources forestières

Elles consistent en la Forêt dense (17.500.000 ha), la forêt dense dégradée (4.550.000 ha), les boisements de savane (4.000.000 ha). En prenant en compte toutes les formations végétales de savanes, on obtient une couverture forestière de plus de 70% du territoire. Les superficies exploitables sont cependant estimées à seulement 14.000.000 ha, dont la moitié ouverte à l'exploitation; cependant, l'exploitation effective ne porte guère que sur au plus 20% des surfaces ouvertes par an.

Du fait des coûts de main d'oeuvre et transport (40% des coûts de production), l'exploitation est très sélective: 30 sur 300 essences utilisables et sur 600 espèces inventoriées, dont 3 sur les 300 représentent les 60%. Il s'agit de l'Ayons, l'Azobé et le Sapelli.

D'après Guillard (l'état de l'environnement au cameroun, rapport MINPAT 1990), il existe une baisse de potentiel de 34.500.000 m3/an; par rapport au potentiel estimé à 310.000.000 m3, la perte est d'environ 11%/an. Mais les efforts de régénération sont ainsi qu'il suit:

- Plantation forêt dense: 23.000 ha
- Plantation savane humide: 8700 ha
- Plantation savane sèche: 4100 ha.

Sous l'effet combiné de l'exploitation et des défrichements agricoles, on assiste à une baisse continue du potentiel ligneux préjudiciable à terme à l'équilibre besoins/ressources, et un recul de la couverture végétale préjudiciable au climat, au régime des eaux et aux sols.

II.1.2 Diversité biologique

Le rapport MINPAT sur l'état de l'environnement au cameroun, 1990 mentionne que la faune camerounaise représente 40% des mammifères d'Afrique, 54% des oiseaux, 30 à 35 % des reptiles et 21% d'espèces de poissons. Les superficies actuellement protégées se répartissent ainsi qu'il suit (d'après rapport

10

annuel 87/88, Direction des Forêts):

- 127 réserves forestières

- 55 périmètres de reboisement

- 41 réserves de faunes (dont 7 parcs nationaux).

Soit un taux de classement de 8%. La réserve du Dja (560.000 ha) est classée réserve de la biosphère par l'UNESCO. Les projets de classements en cours portent sur 3.268.500 ha, ce qui entrainerait le taux à 15,2 %. Il faudrait cependant réactualiser ces chiffres, les zones classées étant insuffisamment protégées.

II.1.3 Impact sur l'environnement

Le rôle de la couverture végétale sur le climat, le régime des eaux et les sols est considérable. Il est de plus en plus admis aujourd'hui que 50% des précipitations enregistrées dans le Sahel proviennent de la ré-émission des vapeurs d'eau par les massifs de forêts situées plus au sud.

La majeure partie du territoire du Cameroun est constituée de sols tropicaux généralement médiocres et fragiles, et la présence de la forêt est essentiel pour lemaintien d'une certaine fertilité ainsi que la protection contre le lessivage et l'érosion.

L'exploitation rationnelle des forêts tropicales apparait cependant comme une opération indispensable à leur regénération, en veillant simplement à un bilan positif entre le renouvellement quantitatif et qualitatif des ressources, et leur utilisation.

Actuellement au Cameroun, d'après le PAFT, les consommation se sont élevées à 100 millions de m3 et le renouvellement à 27 millions de m3, soit 27% entre 1976 et 1986. 200.000 ha de superficies forestières sont perdues chaque année du fait des défrichements agricoles sur l'ensemble du territoire.

II.2 AGRICULTURE

Elle occupe 30% des terres cultivables, soit environ 5.300.000 ha. L'accroissement moyen des surfaces/an est de l'ordre de 200.000 ha; il existe donc encore de nombreuses possibilités de développement. Le caractère extensif de l'agriculture favorise la culture itinérente sur fonds de défrichements et de feux de brouse, ce qui entraine la destruction du couvert végétal sur de vastes espaces et la fragilisation des écosystèmes, et la diminution du potentiel de fertilité et de protection des sols.

La nouvelle politique agricole prescrit l'intensification de l'agriculture (modernisation de l'appareil de production,

etc), mais cette option conduit de maintes façons à la dégradation et l'épuisement des ressources naturelles. En outre, certains aspects de cette intensification, et des industries forestières et agro)industrielles connexes peuvent poser des problèmes spécifiques de pollution de l'environnement.

Impact du développement agricole sur l'environnement

L'influence des techniques et méthodes culturales en vigueur peut se résumer comme suit:

II.2.1.1 Défrichements et feux de brousse

L'ouverture de nouvelles terres agricoles au moyen des défrichements et feux a entrainé la destruction de l'espace forestier. Ceci a entrainé l'exposition des sols aux facteurs climatiques eau et vent (érosions), et entrainé la perte de fertilité des sols (décapage de la couche arable).

II.2.1.2 Culture itinérente

Elle a entrainé une perte de ressources inacceptable: chute des rendemnts pour ce qui est des sols, et destruction de la biodiversité des écosystèmes pour ce qui est des ressources forestières en tant que laboratoire de l'activité photosynthétique et des plantes médecinales et pourvoyeur de matière ligneuse.

II.2.1.3 Les plantations agro-industrielles

Leur implantation a entrainé la destruction d'une importante partie des écosystèmes forestiers locaux. La monoculture en grandes superficies a entrainé la pullulation des maladies et insectes nuisibles aux plantes cultivées. La lutte phytosanitaire par ses produits toxiques a engendré des problèmes graves: apparition de races résistantes aux produits chimiques, destruction des ennemis naturels des espèces nuisibles, formation de résidus indésirables et autres phénomènes préjudiciables au milieu. Mais la nécessité de recourir aux pesticides persiste malgré l'effort en faveur des procédés de lutte biologique.

De même, des effets nocifs sont observés là où il y a des applications excessives d'engrais (bien qu'en général le seuil critique d'utilisation des engrais chimiques soit loin d'être atteint), car les éléments fertilisants en plus de rester dans le sol, peuvent aussi être lessivés par les eaux de drainage ou se volatiser dans l'atmosphère (action sur la couche d'ozone).

Les matériaux organiques constituent une source d'engrais importante et sous-exploitée, mais le stockage et l'utilisation des déchets organiques peuvent poser des problèmes de pollution. Par exemple, l'eau de drainage ou de ruissellement quittant la ferme peut polluer les osurces d'eau potables et transporter des quantités considérables de phosphate et d'azote prélevés aux tas de fumier.

II.3 Ressources en eau

L'eau satisfait les besoins de base des hommes et des animaux; elle renferme une faume aquatique importante, présente de bons potentiels hydro-électriques et d'irrigation des sols. Sa gestion cependant, ne fait pas encore l'objet d'une grande priorité. Il existe cinq bassins de drainage bien répartis dans la pays:

- Le bassion de l'Atlantique
- Le "Cross Bassin"
- Le Bassin du Congo
- Le Bassin de la Bénoué
- La Bassin du Lac Tchad.

Au niveau de la pluviométrie, le Cameroun connait les plus fortes précipitations au monde (Mt Cameroun 10.000 mm/an), et est caractérisé par des isolyètes qui représentent des précipitations décroissants du sud au nord.

Impact sur l'environnement

On peut citer concernant la pollution de l'eau, les effets nocifs de l'évacuation des déchets sur la qualité de l'eau et aussi la salinité croissante des ressources en eau à mesure qu'on les exploite. Par leur effet sur les sols et climats, les ressources en eaux sont indirectement responsables des pénuries alimentaires et de la désertification. Leur qualité est à la base de nombreuses maladies hydriques (billarziose, cessité des rivières).

Tandis qu'en forêt dense, la plupart des rivières protégées par un marécage ne semblent pas affectées par l'érosion suite à des activités agricoles ou de chantiers forestiers, au Nord du pays, l'ensablement des rivières est un phénomène qui risque fort de se produire, car le déboisement des berges est souvent tel que la terre est entrainée dans le lit des rivières lors de grandes pluies.

De plus, au Nord, la disparition du couvert végétal et donc l'absence d'infiltration de l'eau de pluie dans le sol obligent les paysans à recreuser 30% des puits existants du fait de la baisse de la nappe phréatique.

II.4 Elevage

La production animale n'est pas négligeable, une forte tradition d'élevage existant dans le grand nord du pays et au Nord-ouest surtout.

Impact sur l'environnement

L'utilisation systématique des feux de brousse pour regénérer les pâturages cause de graves préjudices à l'environnement: pollution atmosphérique, destruction de la végétation, érosion des sols. Le nomadisme pastoral et la divagation des troupeaux villageois entrainent le surpâturage, provoquent des maladies par brassage avec les troupeaux de pays voisins. On signale aussi l'envahissememt des pâturages par les mauvaises herbes.

II.5 Pêche

A la fin du 5è plan, sa production correspondait à une consommation moyenne de 9,03kg/hab/an.

Impact sur l'environnement

On peut citer comme effets négatifs:

- L'épuisement précoce des potentiels par la surpêche

- La dégradation accélérée des écosystèmes côtiers tels que les estuaires, les marais, les marécages salés, les mangroves du fait du déboisement/déforestation pour séchage de produits de pêche.

- L'utilisation des techniques illicites de pêche telles que la capture des poissons avec des produits chimiques sont nuisibles tant pour l'environnement que pour les poissons (mortalité massive, diminution de l'espèce, dégradation de la qualité du poisson, etc). Certaines pêcheries ont connu des difficultés du fait que leurs produits avaient atteint, du fait de la contamination chimique, des niveaux de concentration excédant les normes.

II.6 Energie et impact sur l'environnement

Trois types d'énergie sont produites au Cameroun:

- La biomasse
- Les hydraucarbures
- L'électricité

Les feux de brousse en savane et les brulis agricoles en forêt, la combustion du bois dans les foyers à 3 pierres, la carbonisation du bois, la torrefaction, les animaux domestiques, le torchage associé à la production pétrolière, sont responsables d'émissions de méthane et de dioxyde de carbone (Co2).

Dans le Nord, la dégradation des savanes arbustives qui occupent environ 5 millions d'ha, progresse au rythme alarmant de 1 m3/ha/an. Situation agravée par la forte pression

anthropique et la crise climatique qui sévit dans la région depuis 1972 et qui a amené des populations à déboiser et abattre des arbres aux fins commerciales pour la survie, ce qui a entrainé la dégradation du terrain et la désertification.

La région du golfe de Guinée a été identifiée par le PNUE comme zone critique, réduisant les courants marins susceptibles de disperser les polluants dans la mer.

La déforestation a quatre type d'impacts sur le climat:

- La modification du cycle du carbone
- L'albédo
- Le cycle hydraulique
- La rugosité du paysage.

La prépondérance du bois-énergie dans le bilan énergétique national, le rythme de déforestation et la regénération de faible envergure entrainent l'effet de serre au Cameroun.

L'électricité présente des risques environnementaux liés aux équipements de production et au transport: Les retenus d'eau entrainent des déplacements de population et des inondations, constituent des sièges de maladies (paludisme, bilharziose, onchocercose).

III- Dechets et pollutions urbaines

La notion de déchets dangereux n'est perçue que par une élite intellectuelle et politique. Il existe deux types de déchets.

III-1 Déchets urbains

Ils sont composés d'ordures ménagères et de déchets de provenance diverses. Ils proviennent de la pollution de l'environnement urbain. Y sont inclus toutes sortes de déchets produits par les activités provenant des divers systèmes de production, de commercialisation et de consommation de l'écosystème urbain. Ils peuvent devenir dangereux s'ils sont mal gérés, perturbant la viabilité du système écologique tout en affectant l'harmonie, la fonctionnalité et l'esthétique des villes.

III-1-1 L'urbanisation

Le Cameroun compte 10 métropoles dépassant 100.000 habitants. De 1976 à 1987, le taux d'urbanisation est passé de 28,25% à 39,42%. Sur une population de 10.493.655 ha. Cette

urbanisation entraine entre autres l'habitat spontané et la promiscuité de l'habitat, qui ont une relation directe avec les déchets et pollution urbaine.

Dans les quartiers populaires, on recense 30 à 35 maisons à l'ha, avec des lattrines à l'extérieur n'étant pas plus éloignées des maisons, de 5m, polluant les puits creusés non loin de là. Du fait de l'habitat spontané, les maisons sont construites sur des terrains impropres à la construction: pentes, marécages. Durant les grandes pluies, il y a des inondations régulières entrainant des maladies tels paludisme et bilharziose.

III-1-2 Déchets humains

Le système d'évacuation des eaux usées par fosses septiques est utilisé par 16% de la population, tandis que 84% utilise celui des latrines, qui sont bien souvent proches de la cuisine et des puits.

III.2 Déchets industriels

III-2.1 Sur eaux superficielles

On distingue les agro-industries, les industries extractives, les industries manufacturières. D'une manière générale, on note une incidence des effluents industriels sur les eaux superficielles qui sont utilisées comme exutoire, entrainant des maladies diverses. L'industrie de la pate et du papier est responsable de graves pollutions de rivières et lacs où étaient évacués les effluents non-traités. L'évacuation des déchets organiques (écorces et particules ligneuses) peut être un facteur de pollution des eaux par perte d'oxygène, mais ces déchets peuvent être recyclés.

La contamination des denrées d'alimentation humaine et animale peut être produite par l'activité industrielle, les déchets industriels, les substances chimiques et les pesticides utilisés en agriculture qui s'insinuent dans la chaine alimentaire. Le manque de connaissance scientifique et d'une infrastructure appropriée pour le contrôle des aliments a eu pour conséquence plusieurs cas d'empoisonnement alimentaire.

III.2.2 Pollution atmosphérique

L'intense activité des zones industrielles et l'augmentation de l'utilisation du bois-énergie a entrainé un important accroissement des émissions de certains gaz à affet de serre tels Co2, CH4 et No2. Les émissions de gaz du fait de l'industrie pétrolière sont constitués par l'anhydride sulfureux So2, l'oxyde de carbone (Co), le dioxyde d'azote (No2), l'hydrogène sulfurique (H2s) et des composés organiques tels le méthane (CH4), l'éthylène (C2H4), etc...

Une analyse des données d'observation de la température moyenne de l'air au Cameroun depuis 1951 montre une légère

augmentation de la température de l'ordre de 0,6°c, les plus fortes ayant été observées à Kribi (+ 1,3°c), à Eséka (+0,2°c), alors que Garoua (+0,1°c), Akonolinga (+0,1°c) et Douala (+0,2°c) affichent des températures relativement stables.

Les incinérations de déchets urbains et de résidus à l'air libre (industriels, drèches, déchets médicaux) sont une autre forme de pollution atmosphérique.

IV- LA POLITIQUE CAMEROUNAISE EN MATIRE D'ENVIRONNEMENT DE 1980 A 1990

IV.1. Le 5è plan quinquenal 1981-1986

IV.1.1. Prévisions

La politique du pays en matière d'environnement se perçoit à travers plusieurs titres du 5è plan.

Dans l'énoncé du fondement de la politique d'aménagement, l'on perçoit l'objectif de la maîtrise de l'environnement, et dans les orientations générales de cet aménagement, il est explicitement mentionné: "Une organisation et une protection de l'environnement". A cet effet, le 5è plan s'est proposé d'étudier les principaux problèmes d'environnement qui se posent au Cameroun dans les domaines de l'eau, la forêt, les sols et de leur mise en valeur, ainsi que de l'habitat; la pollution industrielle devait faire l'objet d'un contrôle permanent, tandis qu'au niveau de la recherche et de la documentation, le comité MAB devait assurer un rôle important de concertation.

Pour ce qui est de la gestion des eaux dans le cadre de la pêche de renforcer les moyens de contrôle, élaborer une loi-antipollution et constituer des réserves aquatiques.

La politique sanitaire préconise un effort dans ce domaine, portant essentiellement sur l'amélioration de la distribution des poduits vétérinaires aux éleveurs en vue d'assurer des mesures de prophylaxie appropriées.

Pour ce qui est du secteur forpet et chasse, après avoir relevé entre autres problèmes l'absence de personnel d'un inventaire forestier national, des problèmes de personnel en qualité et en quantité, la méconnaissance qualitative et quantitative du patrimoine faunique, l'absence de collaboration des divers intervenants, le 5è plan s'est défini entre autres objectifs, l'amélioration de la reconnaissance du patrimoine forestier national, la rationalisation de la gestion forestière, la mise en oeuvre d'une politique cohérente de protection et d'aménagement de la faume sauvage (évaluation des réserves, inventaire du patrimoine faunique, création de jardins zoologiques à Yaoundé, Douala, Victoria et Garoua). C'est ainsi

que l'on a des projets de regénération en forêt, de reboisement en savane, de production de semences forestières, etc...

Dans la recherche des voies et moyens pour atténuer l'évolution de plus en plus hostile de l'environnement à l'homme, les activités du 5è plan dans ce domaine (recherche sur l'environnement) s'ordonnent autour de trois axes:

- Etude des écosystèmes

- Lutte contre la pollution

- Information et éducation en environnement

En matière d'habitat, le 5è plan s'attache particulièrement à limiter la prolifération de l'habitat spontané dans les principales cités, à renforcer les ouvrages d'adduction d'eau, créer ou étendre le réseau, compte tenu du caractère fondamental des besoins en eau potable des populations; il s'attache aussi à étendre les réseaux d'électrification dans les zones non encore alimentées.

IV.1.2 Réalisations

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, "une réflexion sur l'état de l'environnement a été menée en particulier sur les thèmes de la pollution urbaine industrielle, et sur les agressions de l'écologie en milieu rural. Dans le cadre de la lutte contre la désertification, des démarches ont été effectuées pour la réalisation de projets de reboisement, de correction des moyens, de création d'un bassin-école. Des opérations de reboisement et de construction de diguettes ont été poursuivies.

En matière d'hydraulique villageoise, seules 55% des localités rurales disposent d'un point d'eau en 1985, malgré les efforts du 5è plan. LA protection sanitaire du cheptel connait encore d'énormes difficultés.

Pour ce qui est de la constitution et de l'aménagement du domaine forestier, très peu a été fait: 35.000 ha classés sur les 6 millions prévus. Pour les plantations forestières, les moyens inscrits au 5è plan n'ont pas été mis en oeuvre.

Des études ont été entreprises en zone de forêt pour transformer certaines réserves de faume en parcs nationaux (Korup, Pangar, Djerem, etc). La lutte contre la sécheresse a atteint son paroxysme par l'opération "sauvetage de Waza" lancée par le Gouvernement. Des mesures législatives et réglémentaires ont été décidées par le gouvernement.

Les prévisions en vue de limiter l'habitat spontané n'auront été exécutées qu'à moitié, malgré d'importants moyens dégagés. L'adduction d'eau en villes a atteint un taux de réalisation de 40% et 60% en zones rurales, le principal problème pour ce dernier cas demeurant celui de la maintenance.

Pour ce qui est de la recherche sur l'environnement, cinq

programmes lancés en 1983/84 sont en cours d'exécution durant le 5è plan: la perception du milieu rural et urbain, la dynamique de la forêt humanisée, l'étude d'un écosystème cotier, l'étude de la pollution marine.

IV.1.3 Cadre juridique et institutionnel

Le cadre législatif et réglémentaire est régi par plus d'une cinquantaine de textes officiels pour la plupart d'une ambiguïté totale, comme par exemple celui sur la définition précise des espaces concernés (cas du territoire forestier national).

Il existe de nombreux intervenants pour les différents secteurs touchant aux problèmes d'environnement, et parfois plusieurs intervenants pour le même secteur avec les conséquences néfastes que cela a entrainé. C'est le cas pour le secteur forêt où l'établissement de trois corps séparés aux fonctions pas bien précisées ayant pouvoir sur le domaine forestier (CENADEFOR, ONAREF, Direction des Forêts) a conduit au gaspillage des ressources et à une perte d'efficacité de la Direction des Forêts.

La D.G.R.S.T, puis le MESIRES regroupent les principales institutions de recherche dont les activités touchent directement l'environnement (IRA, IRZ, IMPM, IRGM, MAB). Il existe aussi l'apport d'institutions scientifiques des pays développés tel la World Wildlife Fund.

IV.1.4 Conclusions

Il semble clair qu'il y ait eu durant le 5è plan, une nette ouverture aux problèmes de l'environnement. Le principe du rendement soutenu dans la gestion des ressources s'est clairement dessiné; la protection de l'environnement, la lutte contre la désertification sont nettement engagées.

En matière d'environnement, l'on ne dispose que d'informations assez fragmentaires. A ce stade, on ne peut que déduire la politique en la matière en étudiant les différents projets réalisés. Il n'existe donc pas de politique cohérente dans ce domaine, politique dont l'élaboration impliquerait la définition des objectifs et le choix des méthodes à mettre en oeuvre pour la gestion et la protection de l'environnement. En amont, l'on note déjà l'absence d'un plan national d'aménagement et d'utilisation du territoire; de même, l'on ne peut parler d'une politique forestière globale, les ressources forestières étant mal connues et les objectifs guidant leur développement étant définis en fonction de la demande, sans tenir réellement compte des possibilités de l'écosystème à fournir cette demande. Il y a manque de concertation entre les différents intervenants évoluant dans divers secteurs se chevauchant parfois.

Chacun des intervenants définit de façon sectorielle et souveraine ses propres objectifs de développement sans tenir compte de l'impact sur les autres, ni des possibilités d'intégration avec eux.

IV.2 Le 6è plan quinquenal 1986-1991

IV.2.1 Prévisions

La maîtrise de l'environnement apparait de manière explicite comme l'un des thèmes majeurs de la politique d'aménagement du territoire du 6è plan.

Dans les orientations de ce plan, l'on retrouve:

- Une politique plus volontaire de lutte contre la désertification

- La gestion rationnelle des espaces urbains et ruraux pour un meilleur équilibre ressources-population-développement;

- L'amélioration de la qualité de la vie

Et parmi les projets de ce plan, il est mentionné par rapport à l'environnement:

- Un inventaire général à entreprendre

- Une politique de gestion rationnelle du milieu humain

- La gestion de l'eau et du patrimoine naturel.

La liste exhaustive des projets de l'environnement dans le cadre de l'aménagement du territoire est la suivante:

- Etat de l'environnement
- Bassin Ecole de Gawar
- Impact sanitaire des barrages
- Action d'information
- Législation sur l'environnement
- Gestion des yaérés dans le Logone et Chari
- Sauvegarde du parc de Waza
- Aménagement du Serbeouel.

Dans le cadre du secteur élevage, pêches et industries animales, l'on peut citer l'intensification des programmes de protection sanitaire.

Dans le secteur des forêts, l'on retrouve:

- La connaissance de la forêt, constitution et aménagement du domaine forestier avec pour rôle de satisfaire les beoins nationaux en bois d'oeuvre et préserver l'environnement.

- la surveillance continue du couvert végétal et du milieu afin d'empêcher sa dégradation (protection du milieu naturel, érosion et dégradation des sols, lutte contre la désertification)

- Les plantations forestières, en régies pour l'ONAREF

- La vulgarisation sylvicole, la production des semences et la recherche dans les mesures d'accompagnement.

Dans le secteur faume et chasse, il a été convenu de protéger dans un premier temps, puis de développer le secteur grâce:

- Au renforcement des moyens de protection de la faume;

- A l'inventaire de la faume avec un accent sur les espèces en voie de disparition;

- A une saine gestion du patrimoine de faume

- A la création de zones cynégétiques dans le Sud et Est.

Pour ce qui est de la recherche sur l'environnement, elle est répartie en trois catégories:

1) Etude des problèmes

- Perception de l'environnement

- Recherche climatologique

- Pollution

- Législation

2) Etude des écosystèmes

- Projet-pilote de recherches écologiques en vue de l'aménagement intégré de la zone sémi- aride du Nord-Cameroun;

- Projet pilote identique pour la forêt dense humide du Sud-Cameroun

- Projet pilote identique pour la savane humide de l'Ouest-Cameroun

- Projet pilote de recherche écologique pour l'amanagement des zones cotières

3) Etudes d'impact, qui seront institutionnalisées comme préalables à tout projet de développement susceptible de dégrader l'environnement.

IV.2.2 Réalisations

Le 6è plan aura été dans sa réalisation pertubée par la très forte crise économique qu'aura connu le pays, cette situation ne permettant pas toujours de dégager les liquidités prévues pour les différentes opérations. Une commission de réhabilitation des

entreprises du secteur public et para-public a été mise sur pied en 1986 avec pour mission de déterminer les sociétés à privatiser, à liquider ou à conserver dans le porte feuille de l'Etat. Les études portent sur 74 entreprises. Pour le secteur Forêts, on peut parler globalement des 3 activités suivantes en rapport avec l'environnement:

- Les inventaires et aménagements forestiers
- la regénération et le reboisement des forêt
- La protection de l'environnement.

1) Les inventaires:

En inventaire de reconnaissance, les travaux démarrés en 1982 devaient s'achever en 1993 pour un taux de réalisation de 2 millions d'ha par an. Seules 14 millions ont pu se faire en 1990 sur les 22 millions que couvrent les forêts denses du pays, compte tenu de la situation économique.

- En inventaire d'exploitation, 8466 ha ont été réalisés, les travaux ayant été freinés par la nature des travaux (inventaire à 100%) et les coûts subséquents.

2) La regéneration et le reboisement des forêts

Le prévisions du 6è Plan étaient de:

- 2900 ha/an en forêt dense
- 1000 ha/an en savane humide
- 1400 ha/an en savane sèche.

Rien—ou presque—de tout cela n'a pu être fait à cause notamment en plus de la crise:

- du manque de suivi des superficies réalisées

- des méthodes sylvicoles inadéquates

-du coût d'installation élevé des plantations (650.000f/ha en forêt dense et 400.000f/ha en savane)

- des pertes dûes aux feux de brousse et attaques d'insectes.

3) La protection de l'environnement

Elle comporte: l'agroforesterie, la vulgarisation sylvicole, la foresterie urbaine et horticulture, la défense et restauration des sols. L'on peut citer en termes de bilan, les points suivants:

- Le projet PAM-ONAREF de vulgarisation sylvicole mis en place en 1986;

- Le projet Care-ONARE d'encadrement des paysans pour la

réalisation d'activités agro-sylvicoles. L'appréciation des deux premières phases (1983-1985 et 1986-1988) a montré un taux de survie des arbres plantés de 42%.

- Le projet SOS Louti-Nord dans la bassin-versant de Gawar, qui a connu des résultats encourageants;

- Le projet Brise-vert (Makary) d'agroforesterie, dans le cadre de l'aménagement du Serbeonel. 306 ha de sols impropres à viabiliser. 4600 m de brise-vert ont été réalisés en 1990;

- L'aménagement du bassin-versant de Bamenyam, par des actions de lutte anti-érosive d'agroforesterie et de restauration des sols. Il reste à élaborer le plan d'aménagement et trouver le financement.

On peut citer pour la protection de la faume, la création du parc de Korup en 1986 (faume et flore).

4) Les activités de recherche

L'IRA touche l'environnement par la recherche forestière, qui porte sur la connaissance de l'écosystème forestier, avec pour objectif primordial l'amélioration des plantations forestières. Des recherches sont aussi menées sur la conservation des ressources génétiques avec la FAO et le PNUD (Belabo, Edéa, Kumba, Campo).

La recherche botanique porte sur la connaissance et l'élaboration d'une carte phytogéographique de la végétation. L'IRZ exécute depuis 1985 un programme faume (inventaire des perroquets du Cameroun, repertoire des oiseaux, mammifères et reptiles, etc...)

L'IMPM s'active sur la connaissance des plantes médicinales.

L'IRGM a deux programmes concernant directement l'environnement: Programme hydrologie et Programme Energie.

IV.2.3 Cadre juridique et institutionnel

Le cadre institutionnel est tout autant marqué par de nombreux intervenants évoluant dans les secteurs divers, mais la période du 6è plan est caractérisée par une forte crise de liquidités entrainant de nombreuses restructurations. C'est ainsi que dans le secteur forêt, les deux organismes CENADEFOR et ONAREF ont fusionné en un organisme unique l'ONADEF en 1990, mais la faume et les parcs nationaux incombent toujours au tourisme contrairement à ce qui avait été suggéré par la FAO par exemple. Le MAB a purement et simplement été liqui[illegible].

Sur le plan juridique, de nombreux textes ne sont pas suffisamment clairs ou sont inadaptés. Par exemple, la loi forestière camerouanise (n° 81/13) définit le domaine forestier comme étant formé des forêt domaniales (classées), des

collectivités ou de particuliers et des forêts du domaine national. Pour ces dernières, dans la zone de forêt dense, les jâchères sont-elles du domaine forestier et gérer épar la Direction des Forêts? En zone de savane, qui doit gérer ces jâchères et le territoire considéré comme pastoral par les éleveurs?

La flore n'est pas prise en considération par le législateur autrement que dans les aires de protection; la faume n'est pas définie; les catégories de la faume sont déterminées par le seul critère du prélèvement. La législation autorise la chasse traditionnelle qui est déclarée "libre sur toute l'étendue du territoire, sauf dans les aires protégées", et soumet a permis la chasse avec armes à feu.

V. Conclusions

Durant le 6è plan, il y a une nette prise en compte des problèmes de l'environnement. Le programme principal de conservation de la forêt camerounaise qui consiste en l'acquisition par l'Etat de 20% du territoire national en est la preuve, même s'il comporte des imperfections.

La crise économique aura fortement entravé la bonne réalisation de ce plan, alors même qu'il reconnait par exemple pour les forêts la nécessité, pour atteindre ses objectifs, de renforcer l'efficacité du personnel de la Direction des Forêts, d'éliminer la contrainte que constitue le manque d'encouragement dinancier pour limiter les incursions illégales (surveillance), d'améliorer la qualité des équipements forestiers, de la construction de la route Yokadouma-Kribi pour l'accès aux forêts du Sud.

La plupart des contraintes identifiées durant le 5è plan n'ont pu être levées.

L'amélioration ou l'adaptation des politiques et stratégies de développement se traduisent par des programmes et projets dont la mise en oeuvre conduit à une utilisation écologiquement rationnelle des ressources. On peut concevoir deux trains de mesure:

- Celles visant à rationaliser la gestion des ressources naturelles en améliorant la fertilité du sol (engrais, etc), en gérant mieux l'eau, en tirant parti de la viabilité génétique existante et des combinaisons de gènes des variéts adpatées au milieu local, en intégrant la culture et l'élevage (agrosylviculture);

- Celles visant à combattre la dégradation et les pertes actuelles des ressources en luttant contre l'érosion et en restaurant les terres érodées dans tout un bassin versant à la fois, en adoptant des techniques appropiées pour

l'aménagement et la conservation des ressources en terres et en eaux (rotations culturales, etc), en combattant la désertification, en effectuant de vastes programmes de reboisement, en réduisant la pression sur les stocks ichtyologiques marins par l'aquaculture, en accordant une haute priorité à la conservation des ressources génétiques menaçées.

- Tout ceci, en intégrant les populations aux activités, elles qui à la fois dépendent des ressources naturelles et en abusent. Il sera nécessaire de combiner sanctions et indications pour atteindre les objectifs de cette politique, pour passer de la notion classique de protection de la nature (caractérisée par de lois essentiellement repressives) à celle de la conservation des ressources naturelles (lois ayant un côté incitatif au respect des dispositions édictées).

Les politiques en matière d'environnement se doivent désormais d'être élaborées en tenant compte du développement économique et social, de l'ampleur et de la répartition de la pauvreté, celle-ci étant l'une des causes et des conséquences principales des problèmes que pose l'environnement au plan mondial". Au niveau international: une nouvelle solidarité prenant en compte les impératifs d'un développement mondial incluant la dimension écologique et minimisant en conséquence le poids de la dette et les incertitudes des cours mondiaux des matières premières.

Au titre des perspectives, l'on peut citer:

- Pour le secteur forestier, le PAFT qui propose une foresterie moderne permettant d'exploiter rationnellement et rentablement l'ensemble des ressources tout en garantissant la préservation des écosystèmes existants;

- Pour le secteur agricole, la NPA préconise la modernisation de l'appareil de production, la maîtrise de la sécurité alimentaire, un développement agricole participatif, la protection du potentiel en sols celtivables, la mutation des méthodes culturales, la spécialisation régionale, la conservation et distribution des denrées), la promotion et diversification des exportations, la prise de conscience des populations rurales face aux défis de l'environnement.

On devrait pouvoir obtenir de la coopération internationale des résultats dans le développement durable, le transfert de technologie, la conservation des ressources naturelles renouvelables dont les forêts, la désertification.

CHAPITRE X

STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

1980 - 1990

INTRODUCTION

Dès son accession à l'indépendance en 1960, le Cameroun a choisi d'accélérer sa transition vers le développement par le recours à la planification.

Le développement économique vise à l'augmentation de la capacité de production de l'économie nationale, au moyen d'une rationalité la plus élevée possible dans l'utilisation des ressources en capital et autres.

Il existe un dualisme économique, différenciant un secteur moderne, d'un secteur traditionnel qui devait dépérir de lui-même du fait du développement, par effet d'entraînement du secteur moderne.

L'agriculture a dès le départ été considérée comme base de l'économie. Les causes en sont les suivantes:

- Grandes potentialités agricoles du pays;
- Inexistence ou état embryonnaire du secteur industriel;
- Services peu qualifiés;
- Ressources rares en capital et main d'oeuvre
- L'agriculture traditionnelle fournit l'essentiel de l'emploi, et du revenu de la nation.

Et c'est sur sa modernisation (de l'agriculture) que l'on fondera le développement socio-économique.

Le recours à la planification confirme la reconnaissance de l'insuffisance des mécanismes spontanés du marché pour induire une croissance économique harmonieuse et ordonnée, les imperfections du marché relevant pour l'agriculture de trois éléments:

- Espace économique peu unifié: information et marchandises circulent mal, du fait des moyens de communication et de transport rudimentaires;
- Economie de subsistance pour les vivriers, et débouchés uniquement d'exportation pour les cultures de rente, induisant un comportement oligopolistique dont l'Etat ne peut se désintéresser;
- Signaux du marché insuffisants pour entraîner les changements structurels necessaires, dans l'optique d'un développement accéléré.

Le rôle du plan est de remédier aux imperfections du marché et de les remplacer pour orienter le développement économique. Le manque d'expertise locale justifiera l'établissement d'un

secteur public productif consistant, qui sera l'opérateur de confiance de l'Etat pour la mise en oeuvre du plan, et le partenaire privilégié des relations nouvelles avec l'extérieur, les anciennes étant de type colonial.

La planification est alors une méthode permettant à l'Etat de mettre en oeuvre une croissance accélérée avec le moins de gaspillage possible, économique ou social, capable par sa dynamique d'assurer accumulation et modernisation de l'appareil productif, permettant ainsi le progrès rapide de la société.

Les quatres premiers plans quinquennaux (1960-1980) viseront les mêmes objectifs fondamentaux, à savoir:

- L'accroissement de la production agricole et l'amélioration de sa qualité pour ce qui concerne les produits d'exportation tout autant que pour les cultures vivrières;

- L'accroissement du revenu paysan;

- L'accroissement de la productivité agricole;

- La valorisation des produits agricoles, en les transformant localement.

Les mêmes problèmes seront soulignés dans chacun des quatres premiers plans, et continueront à former le noyau de toutes les analyses du secteur agricole, et à inspirer les programmes de développement.

Il s'agit notamment:

- Du vieillissement continu et marqué des exploitations paysannes et de la population rurale;

- De l'insuffisance grave de l'approvisionnement des paysans en inputs et en autres facteurs de production;

- De la densité très hétérogène d'un encadrement dont la qualité est trop souvent contestable, au niveau de la vulgarisation;

- De la stagnation à un niveau faible de la productivité moyenne, des exploitations agricoles;

- Des difficultés de gestion dans les sociétés d'Etat qui compromettent l'efficacité des efforts de la collectivité en faveur du secteur agricole au point que l'opportunité du maintien de ces sociétes, et en tout cas l'extension de leurs activités, sont parfois remises en cause.

La persistance de ces problèmes à travers les différents plans témoigne de la puissance des contraintes s'opposant au progrès de l'agriculture. Les plus lourdes, c'est-à-dire celles

qu'il n'est possible de desserrer qu'à long terme sont:

- L'exode rural;
- Le faible niveau relatif des revenus agricoles;
- Le faible niveau d'équipement des campagnes par rapport aux villes;
- Le retard accumulé par la recherche agronomique, surtout pour les cultures vivrières;
- La prééminence du droit traditionnel sur la législation foncière;
- L'insuffisance de la formation des agriculteurs et de tous les agents du développement du secteur agricole.

Le bilan des 20 premières années de développement agricole a révélé l'importance des obstacles à surmonter, et a motivé les choix faits dans les perspectives du secteur agricole à l'an 2000.

Le 5ème plan constitue la première tranche quinquennale de mise en application de ces nouvelles orientations.

Le 6ème plan en constitue la seconde, mais après deux années d'exécution il est abandonné à cause d'un environnement international des plus défavorables (chute des cours des produits de base, etc...), d'un service de la dette de plus en plus consistant; le pays soumis à de fortes conditionnalités de la part des bailleurs de fonds souscrit à un plan d'ajustement structurel (PAS) en 1989, puis élabore une nouvelle politique agricole (NPA) en 1990 orientant le développement de l'Etat vers une responsabilisation plus accrue des paysans. Il s'agit de creer les conditions de la relance de la production dans un cadre favorisant la participation effective et la responsabilisation poussée des populations rurales.

I-OPTIONS FONDAMENTALES DE LA POLITIQUE SOCIO-ECONOMIQUE CAMEROUNAISE

Au 5ème plan, le système économique camerounais est basé sur quatres principes fondamentaux:

Le libéralisme planifié qui traduit le fait que l'initiative privée est le moteur du developpement, et aussi qu'il appartient à l'Etat responsable de l'interet général, de mobiliser, coordonner et orienter les efforts pour le progrès;

- Le développement auto-centré, signifiant développement du

peuple par le peuple, répond à la nécessité de mobiliser toutes les ressources et énergies nationales en vue du développement;

- La justice sociale, impliquant que l'amélioration du niveau de vie ne résultant de l'effort productif et créateur du peuple, bénéficie à tous par une redistribution équitable des fruits de la croissance entre différentes catégories sociales;

- Le principe d'équilibre inter-sectoriel se justifiant par la variété et la diversité du pays. Equilibre à établir entre différents secteurs d'activités, entre la ville et la campagne, etc...

Au 6ème plan, les options fondamentales deviennent les suivantes:

- Le libéralisme communautaire, qui en plus du contenu du libéralisme planifié, impose aux camerounais le devoir de solidarité nationale;

- Le développement auto-centré, visant toujours à satisfaire le options de la nation à partir de ses propres efforts et des ressources nationales disponibles;

- L'ouverture démocratique en plus de la justice sociale, permettant à chacun de trouver son épanouissement au développement de la nation et de bénéficier des fruits de la croissance.

- L'intégration nationale, base d'un développement équilibré entre les différents secteurs d'activité, entre régions, entre ville et campagne, dans le respect de la diversité et la richesse culturelle du pays.

II- POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT RURAL AU COURS DU 5ème PLAN

Le 5ème plan élabore une politique de développement rural global visant à améliorer le niveau de vie des populations rurales. Le développement rural va au delà des objectifs du développement agricole en ce sens qu'il vise non seulement l'accroissement de la production agricole, mais surtout l'amélioration des conditions de vie des masses rurales.

Ainsi, les stratégies en vue de la mise en oeuvre de la politique de ce plan dit de "la maîtrise", intègrent des élements de développement agricole strict et des mesures d'accompagnement. Ces dernières mesures semblent occuper une place de choix dans la mise en exécution de cette politique.

Ces stratégies sont:

- Etablir de nouvelles relations entre l'administration et les paysans en les stimulant de plus en plus aux travaux agricoles;

- Doter chaque grande zone agricole d'une structure de développement ayant une autonomie administrative et financière;

- Fixer les prix des produits agricoles non seulement en fonction de l'intérêt des consommateurs urbains, mais aussi en fonction des revenus des agriculteurs;

- Généraliser et intensifier la formation et le recyclage de tous les agents intervenant en milieu rural;

- Accorder la priorité à la maîtrise de la production, de sa transformation et de sa consommation.

II.1 ANALYSE CRITIQUE DES OBJECTIFS DU 5ème PLAN

Le 5ème plan donne d'abord un bref aperçu des réalisations et des problèmes du secteur. Par la suite il élabore les objectifs principaux à atteindre et définit les projections de production pour les principales cultures. La présente analyse se propose de faire ressortir l'adéquation des programmes et projets de développement aux objectifs fixés dans le plan.

II.1.1 Bref aperçu du secteur agricole

La première année d'application du 5ème plan était 1981. Avant cette année un bilan du secteur agricole avait été dressé permettant d'apprécier les performances jusqu'alors réalisées dans ce secteur et d'identifier les problèmes. Ce bilan a fait ressortir plusieurs points positifs tels que la croissance de production observée dans les filières café-cacao dont la courbe accusait une baisse alarmante vers la fin du 3ème plan. La plupart des projets agro-industriels avaient été lancés bien que n'opérant pas encore comme prévu.

Toutefois, il y avait un certain nombre de problèmes identifiés à la fin du 3ème plan qui persistaient et qui relevaient de contraintes difficilement contournables à moyen terme. Ces problèmes dont certains réapparaissent aujourd'hui sont:

- Vieillissement des exploitations et de la population rurale;

- Insuffisance des inputs agricoles (engrais, semences améliorées);

- Disponibilité incertaine du personnel de vulgarisation

dont le niveau de formation était parfois insuffisant;

- Difficultés de gestion des entreprises de l'Etat;

Les principales contraintes à long terme ont jusqu'alors été:

- L'exode rural qui tend à se consolider et qui concerne surtout les jeunes;

- Le faible niveau de revenu dans le secteur agricole comparé aux autres secteurs;

- Le faible niveau d'infrastructures en milieu rural;

- Le retard dans la recherche agricole surtout en ce qui concerne les cultures vivrières;

- Le faible niveau d'instruction des paysans.

II.1.2 Les grandes lignes de la stratégie du 5ème plan

La stratégie du développement du 5ème plan reposait sur 7 principaux objectifs:

1. Responsabiliser les planteurs à travers le renforcement des mouvements cooperatifs;

2. Promouvoir les organismes de développement du secteur agricole, et s'assurer de l'autonomie d'action de ces organismes dans leurs régions respectives d'intervention;

3. Améliorer les conditions de vie en milieu rural;

4. Etablir une politique des prix de produits agricoles qui garantisse les intérêts des paysans producteurs et des consommateurs;

5. Améliorer la formation des paysans, des agents de vulgarisation et du personnel d'appui;

6. Accorder la priorité à l'augmentation de la productivité agricole;

7. Promouvoir la production, la transformation et la commercialisation à travers les structures de manutention et de stockage adequates tenues par les paysans eux-mêmes et des systemes de commercialisation plus efficaces.

Tels étaient les objectifs du gouvernement: considérés globalement avec leurs programmes d'execution respectifs, comme nous le verrons dans la section suivante, il apparait clairement

qu'il revenait à l'Etat de jouer le rôle le plus important dans le développement du secteur agricole. ce point n'était explicitement mentionné nulle part, probablement parce que comme on le croyait à l'époque, cela ne s'avérait pas nécessaire. Pour une analyse faite en 1990, des stratégies de développement est aujourd'hui très différent, mettant l'accent sur les forces du marché, l'entreprise privée et l'appui que peut apporter l'Etat. Toutefois, dans l'esprit des rédacteurs du 5ème plan en 1980, le développement devait être réalisé plus efficacement et plus rapidement grâce à l'intervention directe et persuasive de l'Etat.

Les premiers et troisièmes objectifs semblent contredire cela, mais en regardant de plus près il apparaît clairement que tout le modèle n'est pas discrédité. Comme le plan l'indique, "par conséquent, il est question de faire participer les paysans effectivement, à travers des coopératives, dans la prise de décisions qui le s'affectent et à la gestion des fonds qui leur sont alloués par l'Etat". Les paysans ne devront pas intervenir eux-mêmes directement dans le développement du secteur mais plutôt aider l'Etat à le déterminer. Les coopératives seront encouragées mais, comme nous le verrons plus loin pas en tant quantités autonomes. De même en poursuivant l'amélioration des conditions de vie en milieu rural dans le troisième objectif, les populations guideront l'Etat dans ses investissements plutôt que d'agir d'une manière indépendante.

L'intervention de l'Etat s'est finalement avérée difficile à supporter en raison de son inefficacité et des contraintes imposées sur ses ressources.

II-2 ANALYSE GLOBALE DU PROGRAMME

Le plan lui-même ne mentionne pas explicitement les moyens envisagés pour atteindre chaque objectif. Toutefois, les programmes décrits plus tard par le plan sont clairement liés aux objectifs et dans la partie qui suit nous avons tenté de voir quels programmes correspondent à quels objectifs. Il ne s'agit que d'une simple interprétation et la logique des moyens et des objectifs aurait été plus solide si le plan avait été plus clair par rapport à eux. Ce point sera développé davantage dans les conclusions de ce chapitre. Nous ferons également remarquer que les moyens disponibles ne doivent pas être pris en fonction des programmes financés séparément.

1- Responsabiliser les planteurs notamment en renforçant les mouvements coopératifs

Certaines mesures visant à stimuler les coopératives avaient été envisagées, telles que l'augmentation des rémunérations des services rendus et la création d'une union des coopératives dans chaque Province. Ces mesures devaient clairement rendre les coopératives plus fortes, du moins aussi longtemps quelles ressources de l'Etat continueraient à les soutenir. Mais elles

n'auraient pas pu donner à ces institutions plus d'autonomie d'action ou aboutir à l'octroi des pouvoirs aux paysans. Certaines réalisations ne peuvent avoir lieu que si la gestion des coopératives revient à un bureau élu par les adhérents eux-mêmes et si leurs revenus proviennent de leurs opérations d'achat et vente. En effet, en règle générale, des fonctionnaires ont été nommés à des grands postes de responsabilité et ne sont redevables que devant l'autorité centrale. Pour ce qui est des fonds alloués aux opérations, les coopératives se comportent essentiellement comme des agents d'achats de l'ONCPB et sont rémunérées, comme tel, selon un calendrier établi en grande partie par l'ONCPB. Ainsi, leurs revenus ont été établis par une entité dont le contrôle échappe à la fois aux coopératives et à l'autorité du Ministère de l'Agriculture (l'ONCPB relevant de l'autonomie du Ministère du développement Industriel et Commercial).

Il y a eu des exceptions remarquables à ces règles générales. Bien que le Directeur de la NWCA (Union des Coopératives du Nord-Ouest) soit nommé par des pouvoirs publics, elle dispose d'une structure de conseil et des élections qui donnent aux paysans la possibilité de contrôler les unités coopératives et l'association elle-même. Cependant, cette année, la NWCA s'est comportée comme un agent de l'ONCPB et par conséquent elle n'a pas joui d'une autonomie financière. Dans la Province de l'Ouest, l'UCCAO a pu exporter tout le café arabica produit dans la région; ce qui lui a donné une source de revenus propres bien que son autonomie financière fut de loin insuffisante puisqu'elle a acheté le café robusta et le cacao comme un simple agent de l'ONCPB. En pratique, l'UCCAO a aussi joui d'une certaine autonomie administrative vis-à-vis des pouvoirs publics mais sa structure est telle que le degré de contrôle de la base soit différent de celui du Nord-Ouest.

En somme, les bases d'une coopérative agricole vraiment autonome ou financièrement solide n'étaient pas jetées ou envisagées. Dès que l'ONCPB a connu des difficultés financières, les coopératives l'ont tout de suite ressenti en raison de leur dépendance à son endroit, et les paysans n'ayant le contrôle ni sur les dirigeants, ni sur les opérations de vente, ne pouvaient rien dans cette situation dont les négociants privés qui ont pu prospérer là où l'ONCPB et les coopératives ont échoué, (sauf à l'Ouest et au Nord-Ouest où le monopole des coopératives continue d'être protégé). Ceci n'est pas nécessairement un résultat indésirables puisqu'une véritable concurrence commerciale entre les négociants privés profiterait aux paysans. cependant, cette situation n'avait pas été envisagée dans le premier objectif du 7ème plan.

- <u>Promouvoir les organismes de développement du secteur agricole et mettre en place une structure jouissant d'une autonomie financière et de gestion pour promouvoir l'agriculture dans leurs régions respectives</u>

Le plan avait identifié plusieurs types d'organismes engagés

dans le développement rural, par exemple, des projets intégrés tels que:

- Les ZAPI EST (Zones d'Actions Prioritaires Intégrées) qui avaient pour mission de fournir toute la gamme des besoins des paysans allant du crédit aux produits commerciaux;

- Les projets consacrés à la production, tels que la SEMRY, HEVECAM, SOCAPALM, etc...

- Les organismes de prestation de services précis tels que le FONADER.

En dépit de la multiplicité de ces organismes, le plan avait indiqué que 90% des paysans n'étaient servis par aucun, rendant ainsi la rationalisation plus cruciale.

Toutefois, la rationalisation n'entraîne pas nécessairement un changement radical de stratégie mais plutôt la reprise plus effective de la politique actuelle; le plan insiste sur ce point en soutenant la nécessité d'un organisme pour superviser le développement agricole dans chaque région du pays. Dès lors, il ne sera pas question d'ignorer les deux problèmes fondamentaux qui affectent ce genre d'agence à savoir: la probabilité qu'une faible fraction seulement de l'ensemble des planteurs soit servie, la raison évoquée étant que le coût des services rendus à un grand nombre de planteurs serait exorbitant. Ce coût élevé qui est dû en majeure partie aux frais généraux, constitue le second problème qui est également mentionné dans le plan qui affirme que de tels projets sont des "gouffres à subventions". Le nombre de paysans servis peut être augmenté et le fardeau des frais généraux réduit grâce à une politique de rationalisation partielle.

Dans le plan, les tableaux qui montrent le projet de finance par Province démontra plus de 50 projets dont le coût global s'élève à 245 milliards FCFA pour une période de cinq ans du plan, 56% de ce coût global sont alloués aux sous-secteurs des exportations et produits vivriers (excepté la recherche financée par l'enseignement supérieur). En l'absence d'une réduction budgétaire, cet argent était dépensé tant que le projet existait sans tenir compte de sa rentabilité. En outre, dès lors que les fonds de l'Etat ne s'avéraient plus disponibles, le projet était réduit ou supprimé purement et simplement sans tenir compte de son importance, sauf si les fonds provenaient d'un donateur extérieur.

Le plan préconise l'autonomie financière pour les agences de développement mais cela signifie qu'elles devraient disposer d'un budget propre et non générer des bénéfices pour couvrir leurs dépenses. Les seules agences devant générer les bénéfices sont celles qui s'occupent de la production ou qui vendent leurs services aux paysans (tels que la préparation mécanisée des terres ou la vente des produits). Elles doivent en outre avoir des responsabilités supplémentaires telles que la construction

des routes ou des cliniques dont le financement revient à l'Etat.

3- Promouvoir les conditions de vie en milieu rural

L'objectif du plan dans ce domaine est d'atténuer l'exode rural. Deux programmes y sont consacrés notamment l'animation rurale (organisation paysanne) et les infrastructures sociales (création des points d'eau potables). Mais il n'est pas possible d'avoir des informations sur ces réalisations.

Toutefois, leurs réalisations ne pouvaient se faire que par le truchement du MINAGRI: l'amélioration des conditions de vie passant par un bon comportement des prix des produits agricoles sur le marché international. Mais il se trouve que le prix des produits est fixé par le MINDIC. Par ailleurs, les infrastructures rurales dépendent de plusieurs Ministères notamment: le MINTPT (routes), MINEDUC (écoles), MINSANTE (maladie) MINMEE (électricité et eau).

Tous ces faits sont aussi marquants dans certains volets du secteur agricole (recherche agricole, commercialisation des produits agricoles, agro-industries) ou la politique est élaborée et exécutée par d'autres départements ministériels.

4- Compromis de prix entre producteurs, consommateurs et l'Etat

Le prix est le facteur le plus limitant de la politique agricole. La difficulté majeure réside dans le fait qu'une mauvaise politique de prix pourrait entrainer la non réalisation de certains objectifs prévus par le gouvernement et créer ainsi une situation conflictuelle entre l'Etat, le producteur et le consommateur.

Le gouvernement devrait supprimer certaines taxes et laisser le prix au producteur s'ajuster au prix du marché mondial. Cette politique devrait aller avec des mesures d'accompagnement notamment:

- La connaissance des coûts de productions;
- La mise en place d'une cellule de suivi de l'évolution des prix;
- La création d'une Office chargée d'acheter et de stocker les produits pour pallier à la montée de prix en période de rupture;
- La mise en place d'un système de motivation aux producteurs différente de la subvention accordée sur les inputs.

L'objectif à long terme est d'ajuster le prix par rapport au coût de production. Mais, cet objectif sera difficile à atteindre car le prix est l'oeuvre du MINDIC et le coût de production celle du MINAGRI et du MESIRES.

Cependant le cout de production ne peut seul déterminer le [illegible].

-- <u>Promouvoir la formation des paysans, des vulgarisateurs et autres personnels de formation</u>

Les différents plans ont toujours mis l'accent sur la vulgarisation et la formation agricole. Malgré cette intention exprimée par le gouvernement dans les différents plans, une meilleure stratégie n'étaient pas toujours adoptée à cet effet.

La réforme ou la restructuration des stratégies mises en place n'était pas revue du fait que les sociétés de développement assuraient ces activités. Mais, les difficultés dans ce secteur ont toujours demeuré malgré les réalisations sur le terrain par ces sociétés de développement. Le financement de ce secteur a été au fur et à mesure réduit au fil des années dans ces différentes structures.

-- <u>Augmentation de la productivité agricole</u>

Pour atteindre cet objectif certains préalables devraient être remplis notamment: la vulgarisation, l'approvisionnement en inputs, la réforme de la loi foncière, l'encouragement de la recherche, l'atteinte des sociétés de développement à un stade de performance élevé avant de s'engager dans la vulgarisation et la création des exploitations de moyenne importance.

De toutes ces préalables, rien n'a été signalé dans le 5ème plan de développement en ce qui concerne la loi foncière et les exploitations agricoles de moyenne importance. Le problème de la loi foncière ne réside pas dans l'application mais surtout du fait que les lois coutumières ne sont pas favorables aux villageois.

Le probleme de paysans n'est pas celui de la vulgarisation et de la formation mais celui de la véhiculation de l'information technique appropriée. Il s'agit de faire un lien important entre les instituts de recherche et les services de la vulgarisation afin de mettre à la disposition des paysans les innovations les plus récentes.

Pour promouvoir l'agriculture moderne au niveau du planteur il y a eu deux programmes: engrais et pesticides.

Le programme engrais a été orienté vers la culture du café et les grandes sociétés productrices (SOCAPALM; CDC, CAMSUCO, SOSUCAM, SODECOTON, SODEBLE, SEMRY, etc...) et vers les cultures d'exportation (Cacao, café, coton, etc...

Dans la partie septentrionale, un programme de lutte anti-acridienne a été mis sur pied et financé par les agences de développement (FONADER) et les coopératives. Ces différentes interventions élevaient ainsi les couts de production et créaient d'autres problemes qui causaient le retard dans l'acheminement des produits aux paysans.

7- Promotion de la commercialisation et de la transformation des produits agricoles

Cet objectif est lié au stockage des produits après récolte, à une commercialisation efficace, à une politique de prix incitative qui favoriserait l'amélioration de la qualité et à l'encouragement des initiatives privées à l'investissement dans la transformation des produits.

Chacun de ces objectifs est un programme en soi, mais le programme stockage a jusqu'alors été le seul à recevoir une attention particulière notamment dans le Nord-Ouest, l'Ouest et le Nord.

Les autres programmes ne sont pas développés. En effet, le programme sur le prix et la commercialisation sera fait par la MINDIC.

CONCLUSION

Le grand mérite du 5ème plan (secteur agricole) est qu'il commence par un diagnostic des problèmes existants et souligne ceux nécessitant une attention particulière. Mais les problèmes internationaux, environnementaux et économiques (mondiaux) n'y sont pas soulignés d'une manière distincte. Cependant, ils sont exprimés dans les sept objectifs retenus dans le 5ème plan. En principe les idées dans le plan suivent une certaine logique en soulignant les problèmes, les buts et les objectifs. Mais cette logique n'est pas toujours respectée pour plusieurs raisons notamment:

- L'inexistence de liens étroits entre les différents objectifs du plan (plusieurs départements ministériels y sont impliqués);

- Le manque de définition de priorités dans les programmes et les projets. Par ailleurs, les sources de financements ne sont pas clairement définis.

II.3 POLITIQUES MACRO-ECONOMIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL AU COURS DU 5ème PLAN

Les principales politiques gouvernementales affectent le secteur se répartissent en quatres groupes:

II.3.1 Fixation des prix

Le gouvernement fixe les prix d'achat aux producteurs des principales cultures d'exportation sur recommandation de l'Office National de Commercialisation des Produits de Base (ONCPB) qui, dans certains cas tient compte de l'avis d'autres organismes tels l'UCCAO dans le cas du café arabica, ou de la SODECOTON dans le

[illegible] du coton

L'Etat a institué un système de ristourne pour les producteurs de cacao, café et coton, sur les marges retenues par l'ONCPB. Elles sont payées par cet organisme, à son entière discrétion, soit directement de l'organisme aux paysans, soit encore à travers les coopératives.

De même, l'Etat fixe par arrêté ministériel le prix aux producteurs et consommateurs des produits vivriers du secteur moderne; riz, huile de palme, sucre. Les produits vivriers du secteur traditionnel (ignames, macabo, maïs, etc... ne font pas l'objet d'un contrôle des prix (ceux-ci varient suivant l'offre et la demande) bien que le gouvernement ait légalement arrêté des prix de vente au détail de ces produits depuis 1971. Même l'Office Céréalier qui aurait pu avoir un certain impact sur les prix compte tenu de ses nombreux débouchés commerciaux, tend à s'adapter aux prix du marché.

[illegible] Les subventions

Le gouvernement accorde des subventions aux intrants de production qui sont [illegible] les pesticides [illegible] végétaux.

Dès 1971, année de la suppression de la subvention [illegible], le gouvernement a lancé un programme de subvention à concurrence de 40 à 65% du coût des engrais. Le recensement agricole de 1984 aura montré que 91% des planteurs de coton utilisent des engrais contre 55% pour les planteurs de café et 5[illegible] pour ceux de cacao. Seulement 33,2% des exploitations agricoles reçoivent des engrais minéraux.

De même depuis 1[illegible] l'Etat subventionne à 100% les traitements phytosanitaires afférent aux maladies du cacao, café, coton. Les planteurs reçoivent des pulvérisateurs à moitié prix et des pesticides gratuits pour le traitement de la pourriture brune. La SODECOTON distribue de même gratuitement les produits phytosanitaires.

Le circuit de commande et de distribution des engrais et pesticides est long: l'Etat déterminait le niveau des subventions, l'ONCPB décidait des fonds qui pouvaient être débloqués, les mettait à la disposition du FONADER en tant qu'administrateur financier de programmes de subventions pour le développement rural, qui finançait les marchés passés par la Direction de l'Agriculture.

On comprend que les fonds débloqués [illegible] milliards/an étaient souvent livrés avec un retard aux exploitants agricoles. D'autre part une partie de ces fonds servait au financement de fonctionnement de structures intervenant dans le cadre FONADER/MINAGRI.

Un plan semencier national [illegible] mis à point et son exécution confiée [illegible]

BEST AVAILABLE COPY

partiellement révisés. L'objectif de ce plan est d'obtenir une élévation du niveau des productions alimentaires par une amélioration de la qualité du matériel végétal des différentes espèces cultivées dans les sous-secteurs vivriers et fruitiers.

Mais il est apparu que beaucoup restait à faire, notamment dans la mise en place d'une infrastructure nationale de production semencière (conditionnement de qualité, coordination pour diffusion, etc).

Le projet semencier café-cacao également lancé durant le 5ème plan aura eu des résultats nettement insuffisants eu égard aux besoins très importants en semences du fait du programme de régénération cacaoyère et caféière lancé par le gouvernement.

Les subventions gouvernementales prennent aussi la forme de primes diverses: primes à l'arrachage, à la replantation, à la création de plantations nouvelles. L'on aura constaté des retards de paiements de ces primes de deux à quatre ans, ou tout simplement leur non-paiement comme dans le cas des primes à la création de plantations nouvelles.

Taxes à l'exportation

Bien qu'existant pour la plupart des produits [illegible] elles ne sont effectives que pour le café, coton et cacao. Elles consistent en une taxe douanière à l'exportation, les taxes diverses collectées à différents niveaux du conditionnement et d'embarquement, et une levée d'impôt s'accumulant à l'ONCPB aux fins de stabiliser des prix. L'ONCPB prélevait environ 33% du prix FOB de ces produits, ce qui est une marge relativement élevée. Pour le café arabica cependant, la taxe ONCPB était fixe et s'élevait à 20 FCFA/kg, et [illegible] de ces fonds étaient reversés à l'UCCM et utilisés pour les ristournes aux planteurs et autres.

A l'opposé, le gouvernement a institué des tarifs douaniers sur les importations concurrençant les productions nationales: riz, huile de palme, sucre. Par exemple, une taxe de 35% a frappé le riz importé depuis 1974, avec en plus une obligation de lui adjoindre le riz local dans un rapport de 30/70 du riz importé au riz local. La même taxe a frappé le blé et la farine de blé.

- Systèmes de commercialisation

Le gouvernement n'intervient pratiquement pas dans le système de commercialisation des produits vivriers, ce qui n'est pas le cas pour les exportations traditionnelles (café, coton, cacao) où l'ONCPB établit les règles de base, détermine les barèmes de prix chaque année pour toutes les opérations de la chaîne de commercialisation, et exerce son monopole à travers les coopératives et autres commerçants privés. Seuls le coton et le café arabica dérogent à cette règle, la CODECOTON vendant directement à l'extérieur, de même que l'UCCM.

BEST AVAILABLE COPY

II- IMPACT DE CES POLITIQUES SUR LE DEVELOPPEMENT RURAL

Il apparait que les diverses politiques appliquées par le gouvernement ont pu avoir des conséquences néfastes sur le secteur rural: impact negatif sur la production, les revenus ruraux, les recettes d'exportation.

Les resultats de ces politiques sont

1. La surevaluation du taux de change

Elle fait baisser les recettes des exportations agricoles. Une devaluation de la monnaie camerounaise n'est pas chose aisee, compte tenu de sa parite fixe avec le franc francais. L'alternative restante est pour l'Etat, des actions sur la fiscalité, mesures protectrices difficiles à administrer et pouvant avoir des effets secondaires indesirables. (tel est le cas de la caisse de perequation qui a été loin de jouer pleinement son rôle

2. Regimes fiscaux complexes pesant sur les producteurs

La lourde taxation des exportations agricoles trouvait son origine dans le souci de l'Etat de dégager des revenus de ce secteur, et de soustraire les producteurs aux fluctuations du marché international en constituant des reserves (caisse de stabilisation).

Elle a cependant eu tendance à décourager les investissements dans la production de café, cacao, et entrainer une diversion des ressources dans les cultures vivrières régies par un marché plus libre. Parallèlement, les subventions accordées aux facteurs de production, l'élevation périodique des prix, ainsi que d'autres mesures n'affectant pas les prix telles les initiatives de developpement rural, ont été insuffisantes pour compenser la taxation

3. Le contrôle de commercialisation par l'Etat

Du fait du "bareme" institué par l'ONCPB et de son inflexibilité les cooperatives et exportateurs agrées ne peuvent recouvrir leurs couts, ce qui incite à la fraude. Le secteur privé est donc à cet egard lourdement penalisé. L'ONCPB opere avec les cooperatives et autres intermediaires dans une atmosphere de suspicion.

Inefficacité et le mal être pour des politiques et programmes gouvernementaux

Il existe de nombreuse anomalies dans l'appareil de fonctionnement du developpement rural de l'etat. L'on peut citer le cas des delegations provinciales dépourvues de moyens

BEST AVAILABLE COPY

[illegible] politiques [illegible] par [illegible] centralisation des prises de décision [illegible] devant [illegible] l'action des sociétés d'état agissant dans leur sphère d'influence et dotées de beaucoup plus de moyens.

Interventions sur les facteurs de production

Mesure qu'augmente l'utilisation des facteurs de production les dépenses publiques consacrées aux subventions croissent parallèlement. Et compte tenu de la situation de récession économique l'Etat a moins d'argent à consacrer à d'autres actions nécessaires telles le développement de l'infrastructure dans les régions reculées.

Au total il en est résulté des structures inefficaces, se chevauchant ou s'opposant. "Il y a une faible attractivité des capitaux privés et une vulnérabilité aux fluctuations des cours sur le marché mondial destinataires finals de la majeure partie ou de la quasi-totalité de ses productions. Le cours monétaire [illegible] ajustement [illegible]

[illegible] Affectation des ressources au développement rural

L'évolution des dépenses publiques consacrées à l'agriculture par tête de la population agricole est passée de 2,32 entre 1975-79 contre 1,41 entre 1980-84 ; celle de la part des dépenses publiques consacrées à l'agriculture par rapport à la part de l'agriculture dans le PIB montre un taux de [illegible] entre 1975-79 et 15% entre 1980-84.

[illegible] restructurer [illegible] agriculture [illegible] les difficultés économiques [illegible] investissement [illegible]

[illegible] POLITIQUES TOUCHANT SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION

Les perspectives de l'alimentation des camerounais à la fin du 4ème plan semblaient compromises par l'exode rural militant contre la possibilité même de maintenir une certaine autosuffisance alimentaire au Cameroun à cela se sont ajoutées l'importante perte [illegible] des cultures [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

BEST AVAILABLE COPY

de diminuer le niveau des importations des aliments de base;

- Assurer une distribution plus équitable des denrées alimentaires aux populations en garantissant l'augmentation de la demande effective (pouvoir d'achat effectif) des couches sociales les plus défavorisées.

Les orientations et actions prioritaires proposées ont été:

- Des mesures décisives pour freiner l'exode rural;
- Des mesures pour accroître les motivations économiques aux producteurs;
- Des mesures pour combler les déficits identifiées produit par produit;
- Des mesures pour eviter les pertes de denrées alimentaires déjà produits;
- Des mesures pour augmenter le pouvoir d'achat des couches urbaines défavorisees;
- Des mesures de santé publique pour diminuer l'impact negatif de l'environnement;
- Des mesures d'accompagnement consistant en l'incorporation de l'éducation nutritionnelle dans les ecoles, la creation d'un centre de formation de nutritionnistes, la creation du comité national chargé de l'alimentation et de la nutrition comme organe technique au sein du conseil superieur du développement rural.

La situation de l'offre et de la demande à la fin du 5ème plan montre des taux de couverture très insuffisants pour les céréales (65,7%), légumineuses (46,8 %), huiles végétales (49 %). Seulement 6,3 % des produits alimentaires sont d'origine animale et 2,6 % des produits consommes proviennent des importations nettes (balance entre importations et exportations).

II-7 POLITIQUES DE PARTICIPATION POPULAIRE

La participation populaire est un élément capital de toute strategie de développement rural. Or, "les relations de l'administration avec les paysans ont eu tendance à se dégrader faute de s'être adaptées à leurs nouvelles preoccupations"...

"Une participation populaire à la formation, à l'exécution et à l'evolution des programmes est considérée comme étant cruciale si l'on veut que les pauvres puissent profiter du developpement"

- Les coopératives (organisations populaires)

Les grandes orientations du 5ème plan en matière cooperative portent essentiellement sur le renforcement des cooperatives existantes

BEST AVAILABLE COPY

En 1980, 90% des paysans ne se trouvaient pas dans une zone couverte par un projet, et avaient en face d'eux les services de l'agriculture sans moyens et les responsables des coopératives. Ces barrières entre l'agriculteur et ceux qui doivent l'aider étaient encore renforcées par le fait que les groupements paysans (coopératives, SOCOODER, GAM...) étaient très pauvres, faute de ressources stables et suffisantes et faute de formation en matière de gestion. Le caractère multifonctionnel de plus en plus marqué pris par les coopératives ainsi qu'une prise de conscience par les paysans du rôle essentiel qu'ils jouent dans la nation laissaient augurer un développement important de ces organisations professionnelles. Mais malgré l'émergence de groupement socio-professionnels de plus en plus nombreux, le développement du mouvement coopératif a rencontré les mêmes problèmes: un équipement de base insuffisant, une faible rémunération des services rendus (collecte et commercialisation des produits agricoles), des difficultés de gestion souvent accentuées par la faible dépendance des dirigeants de coopératives vis-à-vis des coopérateurs, l'insuffisance du système de suivi et de contrôle.

On ne peut attendre des coopératives qu'elles [illegible] pour des contraintes structurelles du monde rural, [illegible] remédier aux désavantages que le système social impose aux [illegible]. D'où la nécessité d'une réforme de structure préalable pour permettre une participation effective de la population au développement rural.

2. La décentralisation

La planification gagne en efficacité lorsque les fonctions de décision sont mieux partagées au niveau intermédiaire. Mais la décentralisation pose des problèmes tels la nécessité de bien définir l'enchaînement des fonctions, des liens de la coordination, la nécessité d'un budget décentralisé avec une maîtrise adéquate des fonds à l'échelon local. La politique institutionnelle du 5ème plan à cet égard est la généralisation progressive du recours à des organismes para-publics pour assurer le développement intégré des régions agricoles, l'allocation aux structures chargées du développement rural de moyens humains et financiers adéquats, la formation intensive de cadres pour le secteur rural.

la mission des sociétés de développement, bien qu'ayant évolué vers la recherche d'un développement intégré de leurs zones d'influence, ne concerne cependant qu'une fraction minoritaire de la population rurale. D'autre part, la décentralisation ne peut se traduire par une participation effective accrue des pauvres si les structures décentralisées sont dominées par des [illegible] ou même [illegible] puissants propriétaires au niveau local.

BEST AVAILABLE COPY

3. Accès aux facteurs de production, aux marchés et aux services agricoles

3.1 Accès au crédit

L'amélioration de la productivité passe par l'adoption de méthodes modernes de production nécessitant des fonds dont le paysan ne dispose pas, d'où l'importance accrue de l'acheminement de crédit au secteur rural en général, et aux petites exploitations en particulier. Le relais de l'organisme de financement (FONADER) au producteur est assuré par les coopératives ou les sociétés de développement.

Des progrès ont été réalisés concernant le flux de crédit vers le secteur rural: 4,2 milliards de FCFA ont été débloqués en 1982/83 contre un peu plus de 2 milliards en 1978/79; mais malgré cette tendance à la hausse du crédit aux producteurs, le FONADER ne jouait pas pleinement son rôle du fait des difficultés rencontrées dans le remboursement des crédits, la complexité des dossiers préalables à l'attribution du crédit, la tendance des paysans à privilégier le crédit social au détriment du crédit à la production, la situation statutaire du FONADER mal adaptée aux exigences financières de sa mission (pas de réescompte, etc...), d'où la décision du gouvernement de transformer le FONADER en une véritable banque de crédit agricole offrant aux exploitants une gamme de crédits dont les caractéristiques seront adaptées aux besoins de l'agriculture et aux spécificités de chaque spéculation.

L'on peut d'autre part affirmer que les petits cultivateurs avaient difficilement accès au crédit, la majeure partie allant aux organismes (Coopératives, etc), aux particuliers influents et aux fonctionnaires.

3.2 Accès aux facteurs de production

La consommation d'engrais reste faible d'une manière générale. Seulement 33,2 des exploitations agricoles reçoivent des engrais minéraux et 22% des engrais organiques. ceci est imputable au coût élevé de transports, le peu d'accès au crédit, la médiocrité des systèmes de livraison (retards de livraison) et la dispersion des exploitations.

De même, dans le but de pallier à l'inexistence des apports technologiques appropriés, le CENEEMA a été créé avec pour vocation de faire des expérimentations pour une mécanisation de l'agriculture camerounaise; il était rattaché à la recherche agronomique. Mais depuis 1[illegible], une nouvelle orientation lui a été donnée en vue d'en faire un véritable instrument de diffusion du machinisme agricole; [illegible] et rattaché au Ministère de l'Agriculture.

L'on a noté cependant au terme du 5ème plan une persistante

Recensement Agricole [illegible]

BEST AVAILABLE COPY

faiblesse de la mécanisation rurale: 13 des exploitants utilisent la traction animale et 2% la motorisation.

3.3 Vulgarisation et formation agricoles

Les agents en contact direct avec les paysans étaient très peu nombreux et insuffisamment formés au point que toute l'efficacité du système d'encadrement était compromise. L'encadrement des paysans et la formation des agents n'ont été opérationnels que dans les zones encadrées par des sociétés de développement assurant elles-mêmes la formation de leurs agents de base. Les méthodes d'approche, par ailleurs, n'ont guère évolué depuis l'indépendance alors que des techniques plus performantes ont été mises au point.

Le 5ème plan a donc mis l'accent sur:

- Une meilleure adéquation de la formation des agents aux besoins du secteur rural;

- Une réforme des méthodes de formation et de vulgarisation faisant appel aux méthodes modernes de communication;

- La formation dans les écoles des cadres des entreprises privées en plus des agents de l'Etat.

- Un renforcement des moyens de formation des agents en contact avec les paysans.

A la fin du plan, l'on note encore des défaillances dans le système d'encadrement "diffus" de type traditionnel assuré par l'administration. Les moyens logistiques sont toujours faibles et les encadreurs de base insuffisamment formés.

CONCLUSION

Le 5ème plan aura concentré ses efforts non seulement sur le développement agricole, mais d'une façon plus générale sur le développement rural dans son ensemble. Il s'agissait spécifiquement d'assurer l'approvisionnement des campagnes en eau courante et électricité, de mettre en place un système de formation permanente pour les agents du développement rural, de rendre efficient le plan semencier national.

Le plan aura plus souligné les objectifs à atteindre qu'il n'aura explicité les moyens et méthodes à mettre en oeuvre à cet effet. Les résultats s'avèrent très peu consluants lorsque l'on compare les objectifs retenus aux résultats, car le niveau de vie de la plupart des paysans est resté extrêmement bas.

A la fin du 5ème plan, le secteur traditionnel présente encore toutes les caractéristiques d'une agriculture extensive, à faible productivité, le sort du monde rural est encadré par des agents du développement rural dont la formation n'est pas toujours adéquate.

BEST AVAILABLE COPY

Le secteur moderne ne comporte toujours que quelques exploitations de taille moyenne, intermédiaire entre les plantations agro-industrielles et les plantations villageoises traditionnelles de petite taille (1,74 ha en moyenne).

L'interventionnisme poussé de l'Etat, notamment dans le contrôle de la commercialisation des produits d'exportation aura généré une faible attractivité du secteur pour les capitaux privés.

Ainsi, la stratégie de développement préconisée par le 5ème plan se sera révélée elle aussi inefficace devant l'immuable politique de développement rural restée la même après deux décennies, et dont les objectifs peuvent être résumés en: l'élévation du niveau de vie des paysans, l'augmentation durable de la production en vue de générer des revenus, la distribution plus équitable des revenus.

III-ANALYSE CRITIQUE DES OBJECTIFS DU 5ÈME PLAN

L'objectif majeur du 5ème plan est la modernisation de l'agriculture, en vue du dépassement du stade de l'auto-suffisance alimentaire et d'un soutien efficace à la croissance économique du pays.

Dans ce contexte, cinq orientations ont été choisies:

- Décentralisation de l'action de l'administration
- Redynamisation de l'encadrement
- Extension du secteur moderne de type agro-industriel
- Promotion d'exploitation de moyenne importance
- Insertion de jeunes en milieu rural.

III-1 DECENTRALISATION DE L'ACTION DE L'ADMINISTRATION

Sous cette orientation, deux types d'actions sont retenues, à savoir:

- L'option nette du développement des régions agricoles par le biais des organismes para-publics, devant à terme gérer l'ensemble des actions du monde rural;

- Le rôle du suivi et de contrôle de l'ensemble des actions de développement agricole devant aux Délégations Provinciales de l'Agriculture dans leur zone. Celles-ci évaluent pour le compte de l'administration centrale l'impact des actions entreprises par les sociétés de développement ou par les structures d'intervention direct.

BEST AVAILABLE COPY

Il serait plus exact de parler de déconcentration de l'action du pouvoir central, dans la mesure ou une véritable décentralisation impliquerait un transfert de ressources, de charges en même temps que de responsabilités.Or dans le cas des délégations, le manque de moyens (ressources) est manifeste, et dans celui de la société de développement, le système laisse transparaître la volonté du pouvoir central de combattre une eventuelle hegemonie de l'organisme para-administratif.

La déconcentration concerne des instances de consultation en ce sens qu'elle ne donne qu'une certaine autonomie dans la disposition et l'emploi des fonds aux services extérieurs de l'agriculture ou aux organismes para-étatiques, tandis que la decision est décentralisee, car donnant du pouvoir aux collectivités territoriales pour collecter et utiliser des fonds sous leur propre responsabilité.

La déconcentration facilite cependant l'expression des partenaires locaux que l'on consulte. Les aspirations de la base sont identifiées et prises en considération dans le processus de planification. Cependant, les actions proposées à partir de la base ne reflètent pas toujours les meilleurs choix, et d'autre part, l'échelon central tranche souvent sans tenir de concertation. Alors se pose la question de savoir comment articuler la planification nationale et la planification regionale?

III-2 REDYNAMISATION DE L'ENCADREMENT

Il est affirmé ici la volonté d'attribuer davantage de moyens aux organes administratifs en vue d'un encadrement plus efficace des producteurs dans les zones non couvertes par les sociétés de developpement. En effet, 90% des paysans se trouvent demunis au niveau des moyens qui leur sont alloués, mais dont la formation en plus laisse à désirer. D'où le double souci du 6ème plan d'une formation des formateurs et d'une éducation en vue de la promotion paysanne. Les cooperatives sont perçues comme un element essentiel de la dynamisation des communautés villageoises et le plan préconise une approche plus participative par une responsabilisation plus grande des cooperateurs, et aussi un assainissement de leur gestion. Il transparait donc ici la tentative de l'état de rencontrer la volonté des acteurs du developpement autre que ceux qu'il a lui-même suscités (administration et para-administration).

III-3 EXTENSION DU SECTEUR DU TYPE AGRO-INDUSTRIEL

Ceci s'inscrit en droite ligne d'une meilleure valorisation des productions locales et de l'augmentation du potentiel de production des zones donnees. Les differentes mesures preconisées afin de faciliter cette extension constituent autant d'incitations en amont et en aval de cette activité. L'on voit bien ici le rôle moteur devolu à la "société de développement" dans l'accroissement des productions par l'effet conditionné. Il

BEST AVAILABLE COPY

est vrai par une perspective de gains surs de la part des producteurs "exterieurs" (paysans, EAMI). Il est évident que la paysannerie de petite ou de moyenne importance dépend alors totalement de l'unité agro-industrielle pour sa production, et qu'un quelconque couac dans le fonctionnement de l'agro-industrie (du fait de difficultés de financements par exemple) aurait des conséquences désastreuses pour le secteur agricole. Ce qui aurait été différent si la production tout comme la transformation étaient le fait de petits producteurs isolés, avec éventuellement des méthodes artisanales améliorees et un encadrement au titre de conseils, formation et animation.

D'une manière générale, les agro-industries font partie du secteur dit des grands amenagements; elles exigent des investissements considérables et modifient profondément les conditions d'exploitations dans les zones où ils sont réalisés, d'où une réorganisation complète du monde rural. Aussi leur rentabilité est-elle liee à la capacité qu'a le pays à mettre en place dans les zones concernees des structures administratives et professionnelles adéquates et efficientes.

III-4 PROMOTION DES EAMI

Les EAMI sont perçues comme [illegible] réalisée à l'impossibilité materielle d'étendre des grandes unités à forts investissements dans tout le territoire en vue de moderniser l'agriculture. Ces dernières ne sont que des noyaux de condensation devant entrainer des mutations structurelles de l'appareil paysannal. Les entreprises (les EAMI) ne demandant donc qu'à développer leurs activités, à condition d'y trouver leur profit, d'où la stratégie préconisée qui s'articule sur la solution du problème foncier, la mise en place d'une politique d'aide et de crédit agricole.

Leurs activités doivent aussi être benéfiques au pays, sans faire obstacle au développement du secteur traditionnel classique, ni nuire à l'environnement, d'où le procédé d'un cahier des charges fixant les engagements réciproques de l'exploitant et de l'état.

III-5 INSERTION DES JEUNES EN MILIEU RURAL

Pour réussir la modernisation de l'agriculture, mais d'abord pour juguler les problèmes du vieillissement des exploitations agricoles, des exploitants et de l'exode rural, il est essentiel de fixer la jeunesse en milieu rural par des mesures incitatrices et en reorganisant les structures d'encadrement. Un bilan effectué dans la période intérimaire du 6eme plan relevait déjà comme tendances lourdes constatées dans l'execution du programme jeunes agriculteurs:

- le manque d'encadrement [illegible] et le sous-equipement [illegible]

- la médiocrité des [illegible] liquides face à l'inflation:

BEST AVAILABLE COPY

- Les détournements [illegible] par les organismes de gestion;

- Les besoins de formation et de recyclage des bénéficiaires des aides publiques;

- Les besoins d'une harmonisation des interventions de tous les partenaires (ONPD, FONADER, COOPERATIVES, AGRICULTEURS, SOCIETES de DEVELOPPEMENT).

Les organismes de développement, dotés de moyens devraient concourir mieux que les services traditionnels de l'agriculture demunis, à déclencher le processus de développement du paysan, par cette opération "jeunes agriculteurs". Ce qui n'était pas le cas.

III-6 CRITIQUES SUR LES POLITIQUES ET SUR LES METHODES DE PLANIFICATION DU 6ème PLAN

III-6-1- CRITIQUES SUR LES POLITIQUES

Les buts du développement sont ambitieux, mais les choix pour y parvenir ne sont pas toujours clairs. Le plan retenu une multitude d'objectifs, qui ne peuvent qu'être conflictuels, à moins que les ressources ne soient illimitées. Dans ce contexte, la planification n'exprime que la volonté politique de changement et d'amélioration, une réaction positive de l'état devant les exigences de la démographie et de la pauvreté, mais met aussi au jour l'immensité de l'effort à accomplir en un temps trop réduit.

L'ambiguïté des politiques disperse les efforts et multiplie les coûts.

III-6-2- CRITIQUES SUR L'INTERPRETATION DU PLAN

La circulaire presidentielle avait défini pour le secteur rural, en amont de l'élaboration du plan, cinq objectifs:

1. Maintenir ou dépasser l'autosuffisance alimentaire;

2. Améliorer le statut nutritionnel des populations;

3. Promouvoir et rationaliser la production des cultures de rente;

4. Promouvoir [illegible] petite et moyenne importance;

5. Assurer un [illegible] raisonnable [illegible] effort national.

Le plan a quant [illegible] retenu les deux premiers points de la circulaire tandis que les objectifs relatifs aux cultures de rente, aux revenus des agriculteurs ont été abandonnés en faveur

BEST AVAILABLE COPY

des deux nouveaux objectifs :

1. Améliorer la commercialisation et la distribution des produits agricoles;

2. Atténuer les disparités régionales et pouvoir les groupes socio-économiques défavorisés.

Ces objectifs généraux ne sont cependant pas apparus dans le document préparatoire sur l'agriculture distribué dans le couvert du comité national de planification. Il y a donc des changements, insertions et omissions à mesure que le plan évolue de la commission nationale de planification au document final.

L'on a noté des alternations dans le document préparé par le MINAGRI, du fait de l'action de consultants privés dont le travail consistait à introduire plus de cohérence dans le plan d'ensemble.

Les orientations privilégiées dans leur forme finale traitent plus de l'organisation et du rôle de l'état que des éléments de stratégie tels le contrôle des prix, les taxes, les crédits. Le document final tend à occulter les questions de stratégies. Ainsi, par exemple, le document préparatoire mentionnait les contrats de performances entre l'état et les entreprises para-publiques, ce qui a été retiré du document final.

Par rapport aux questions d'organisation du monde rural, l'on note aussi des incohérences. Par exemple, les Délégations Provinciales d'Agriculture sont supposées assurer le suivi et la coordination de toutes les activités agricoles dans leurs régions respectives. Il est mentionné la nécessité de leur assurer les ressources logistiques et humaines en vue de la décentralisation effective des tâches mais aucune provision na été faite dans le budget.Leurs crédits ont plutôt diminué.

D'autre part, comment pourraient-elles coordonner les activités agricoles devant des organismes de développement agissant en toute indépendance, et parfois ne dépendant pas du MINAGRI?

Dans les orientations générales et actions prioritaires, le plan donne la prééminence à des objectifs de production physique et aux taux d'accroissement des productions. Un taux de 4,7% par an est projeté pour les cultures vivrières, ce taux tombant à 4% par an si le millet et le sorgho ne sont pas pris en compte. Eux devraient passer de 207.000 tonnes en 1984 à 400.000 tonnes en 1988-89, et 496.000 tonnes en 1992. Ces impressionnants taux de croissance supposent des gains de productivité énormes pour le secteur des petits agriculteurs. L'on peut alors s'interroger sur le bien fondé de l'idée des PMI devant de telles performances des petits exploitants (PMI devant promouvoir des exploitations traditionnelles).

III-6-2 CRITIQUES SUR LA MISE EN OEUVRE

A l'origine, la planification devait mobiliser toutes les forces vives en vue d'obtenir l'indépendance au plan économique. Cependant, la planification ne semble concerner que des hauts technocrates et politiciens, les populations rurales brillant par leur absence de représentation. Les tentatives de decentralisation, en vue d'une participation de plus en plus effective des ruraux donnent des résultats limités sous leurs formes actuelles.

Le contrôle de l'exécution du plan ne s'effectue qu'avec des moyens rudimentaires et très limités. Il est pratiquement impossible à qui de droit de savoir dans quelle mesure le plan est suivi, quel impact les investissements prévus ont eu, quelle action corrective doit être apportée.

Le suivi est essentiellement de type administratif et comptable.

III-7- INVESTISSEMENT ET BUDGETISATION SOUS LE 6ème PLAN

Le financement du plan comport des ressources internes publiques ou privées, des ressources externes multilatérales ou bilatérales. Le montant indicatif prevu pour le développement de l'agriculture était de 20% de l'enveloppe globale du 6ème plan, le financement national prévu était de 478.975 millions CFA, et 327.210 millions pour le financement extérieur.

Il n'existe pas de données relatives à l'investissement privé interne dans le développement rural, et il n'est donc pas possible de déterminer le pourcentage de l'investissement interne provenant de sources privées. L'essentiel du financement interne provient donc du secteur public, dont la principale source reste le budget d'investissement public (BIP), les comptes hors budget (CHB) et l'ONCPB étant réduit à leur plus simple expression du fait de revenus pétroliers décroissants et de la chute des prix des produits de base.

Le BIP lui meme dès la 2ème annee du 6ème plan (87/88) est tombé 10 milliards, après avoir été de 32 milliards en 86/87.

Les pourcentages du chapitre 60 attribues au développement rural ont été de 15% . Il est clair que le secteur n'est pas alors traité comme la priorité des priorités dans l'allocation usuelle des budgets.

En 1986/87, 50 millions CFA ont été alloues au secteur rural 17 milliards du BIP et [illegible] millions au budget recurrent.

En 87/88, le développement rural obtient 22,2 milliards du BIP et 1 milliards du "chapitre 60" au budget recurrent; soient donc 26 milliards contre [illegible] l'année dernier, et donc environ 8%

BEST AVAILABLE COPY

milliards au total en deux ans. L'on peut y ajouter environ 5 milliards octroyés au deux ans par l'ONCPB ; et l'on obtient 81 milliards d'investissements effectués sur 427 milliards prévus en cinq ans, soit 20% au lieu des 40 % prevus pour l'investissent public. Très peu d'investissement devait être attendu durant les trois annees restantes.

L'investissement public ne dépassera pas 30% du montant visé des ressources internes publiques et privees.

La procédure de budgétisation varie suivant qu'il s'agit du budget récurrent ou du BIP.

Les Ministères soumettent leurs demandes de budget récurrent au Ministère des Finances. Celle du MINAGRI atteint 91% en 87/88, tandis que le budget total est passé à 17,2 milliards durant la même période.

Les demandes au BIP transitent par le comité préliminaire de discussion, vont à la presidence, et subissent souvent des coupures que d'aucun estiment trop arbitraires. En 1987.88, le budget du MINAGRI de 80 milliards à 50 milliards CFA par le comité, et à 18 milliards par la Presidence. Le MINAGRI reçut par ailleurs le droit de decider de l'allocation des fonds entre les divers projets à sa convenance. Il reduisit les montants alloues aux différents projets dans la meme proportion dont il avait lui même été victime de la part de la Présidence par rapport à l'année d'avant, soit 50%. L'on peut penser qu'une meilleure approche est concevable, établissant des critères entre les objectifs et les programmes, déterminant des critères de choix dans l'allocation des ressources, etc.

Il faut ajouter que la décision de libérer les fonds du BIP incombe au Ministere des Finances, et les choix dans les sorties de fonds sont laissés à la discrétion et par d'illiquidité (différences entre recettes et depenses). Il est donc hautement souhaitable que les fonds du BIP soient automatiquement libérés une fois qu'ils ont été approuvés.

III-8- IMPACT DES STRATEGIES DE PLANIFICATION DANS LE SECTEUR AGRICOLE

Il est illusoire de douter aujourd'hui de l'échec de la planification agricole, et l'adoption d'une nouvelle politique agricole est suffisamment éloquente à ce sujet. Les resultats des politiques en question ont été nocives à quatre points de vue:

III-8-1. MAINTENANCE D'UNE SURVALUATION DE LA MONNAIE

Le Cameroun appartenant à la zone franc, dont étant un parité fixe de sa monnaie avec le franc français, il n'y a d'autre alternative que d'instituer une politique protectrice, ce qui est difficile à gérer.

BEST AVAILABLE COPY

III-2-2. LOURDE IMPOSITION DES PRODUITS AGRICOLES

Dans le but de preserver les producteurs des fluctuations du marché extérieur, l'ONCPB retenait d'importantes marges à l'exportation, afin de constituer une réserve (caisse de stabilisation). L'importance de cette retenue a eu pour effet de réduire l'engouement des producteurs pour les cultures d'exportation au profit des vivriers. De plus, durant l'actuelle période de récession, l'ONCPB ayant investi les fonds dans les sociétés para-étatiques et autres, plutôt que de les conserver en formes plus disponibles a été incapable de jouer son rôle de caisse compensation. Des encouragements à l'exportation sont aujourd'hui nécessaires pour attirer des ressources dans les secteurs de croissance potentielle (bois, caoutchouc, fruits et legumes, etc.).

III-4-3. LE CONTROLE D'ETAT DE LA COMMERCIALISATION DES CULTURES D'EXPORTATION

Les coopératives et exportateurs agrées ne peuvent rentrer dans leurs coûts du fait de l'inflexibilité du barème. Le système genere coxage et autres fraudes. Une libéralisation du système s'averait donc nécessaire, à l'instar de marchés libérés de vivriers qui se sont montrés efficaces.

III-4-4 INEFFICACITE DANS LA MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES ET DES PROGRAMMES

L'inefficacité de l'appareil de développement rural de l'état est depuis comme, celui-ci avant même crée une commission d'évaluation des entreprises publiques. De nombreuses organisations ont administré une pléthore de projets et d'activités. Le pays s'est trouvé acculé à choisir dans une politique nouvelle de désengagement.

IV-PRINCIPALES REALISATIONS

IV-1 CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL

L'on peut citer comme problèmes graves se posant durant la période du 6ème plan:

- La malnutrition dont souffre 70% des enfants de moins de cinq ans, ainsi que les femmes enceintes;

- La proposition de la population rurale active baisse du fait d'une urbanisation poussée, ce qui entraine que chaque producteur doive assurer la couverture des besoins alimentaires d'un plus grand nombre d'individus;

- Il y a modification des habitudes alimentaires du fait de l'urbanisation;

-1984 aura été l'année d'une grande sécheresse, qui aura entraîné du fait de son prolongement, désertification, famine, migrations des populations à la recherche d'eau, de nourriture et de pâturages.

Le Cameroun connaîtra des formes transitoires d'insécurité alimentaire dans les zones septentrionales affectant le quart de la population.

- La chute des prix du pétrole et des recettes d'exportation a entraîné une réduction des dépenses publiques, la diminution de la capacité de financement de l'état;

- La chute des cours des produits agricoles a entraîné la baisse du pouvoir d'achat des paysans et l'accroissement du chômage en zone urbaine.

IV-2 AFFECTATION DES RESSOURCES AU DEVELOPPEMENT RURAL

On peut mesurer les progrès des engagements de dépenses publiques dans le secteur agricole par le changement survenu dans la moyenne des dépenses publiques dans le secteur agricole par tête de population agricole.

A cet égard, le Cameroun montre une augmentation. Le montant indicatif prévu pour le développement de l'agriculture est de 20% pour le 6ème plan, contre 18,9% pour le 5ème Plan, et ce malgré la situation économique de plus en plus difficile. Cependant, le défaut de financement aura rendu impossible la réalisation des objectifs. En 1986/87, 22 milliards sont alloués au MINAGRI contre 18 milliards en 87/88.

IV-3 POLITIQUES MACRO-ECONOMIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL

Divers types de politiques peuvent avoir des conséquences néfastes pour le secteur rural, tendant à freiner le développement des ressources et à décourager les investissements dans le secteur c'est le cas par exemple de subventions aux facteurs de production insuffisantes pour compenser la taxation et les prix peu élevés à la production.

Or, la politique de développement rural et la réalisation des objectifs de production impliquant la mise en oeuvre par l'état de mesures d'accompagnement efficaces. A cet effet, les résultats suivants ont été obtenus:

IV-3-1 PROMOTION DE L'UTILISATION DES FACTEURS DE PRODUCTION

- La mise en oeuvre de la politique semencière au Cameroun relève de la MIDEVIV, qui a la charge de promouvoir la production vivrière, maraîchère et fruitière, ainsi que la commercialisation de ces produits.

Alors que les taux de réalisation pour la production de matériel végétal étaient dans l'ensemble de 94% et 98,65% pour les cultures vivrières et de rente respectivement en 86/87, la baisse de production de ce matériel observé en 87/88 par rapport à 86/87 (-32,45% sur cultures vivrières et -48,3% sur cultures de rente) est surtout liée à la réduction de la subvention de fonctionnement de plus de 75% accordée à la MIDEVIV. Les équipements de production et de conditionnement manquaient par ailleurs à cet organisme. On note l'inexistence d'industries nationales de semences qui contrôleraient tous les maillons importants de la chaîne allant de la recherche à la distribution aux planteurs.

- Pour le programme engrais, l'objectif est de ramener le taux de subvention de 65% en 85/86 à 40% en 90/91.

Dans le secteur intensif, la consommation d'engrais a connu une courbe normale d'évolution. Par contre, dans le secteur traditionnel, après un taux de réalisation de 79% en 86/87, la distribution d'engrais pour les cafés Robusta et Arabica est tombée à 36%, ce qui s'explique surtout par la mise en place du nouveau programme de réforme du sous-secteur des engrais visant à approvisionner les planteurs.

La consommation d'engrais faible dans l'ensemble, s'explique par le coût élevé des transports et de la commercialisation, l'inexistence des apports technologiques appropriés, la faiblesse de la vulgarisation agricole, le faible accès au crédit institutionnel. La grande dispersion des exploitations ne possédant guère de moyens de transport et leur petite taille entraînent qu'il faille livrer les engrais en petite quantité à un très grand nombre de points de vente au détail, ce qui est assez peu pratique.

- Pour la lutte phytosanitaire, l'objectif est de passer de 100% de subvention à 60% au terme du 6ème plan.

La lutte concerne notamment:

- La cacao-culture pour des luttes anticapsides et contre la pourriture brune;

- La robustaculture, contre l'antestia et l'anthranose;

- L'arachiculture, contre l'antestia et l'anthracnose;

- Les céréales dans les luttes anti-acridienne et anti-aviaire.

A l'exception de la lutte anti-acridienne et anti-aviaire, un taux de réalisation global de 29% était obtenu durant l'année 86/87, et il tombait à environ 21% en 87/88. le budget alloué au programme n'a en tout cas pas permis de dépasser le seuil de 65% de réalisations pendant les deux premières années.

IV-3-2. MECANISATION AGRICOLE

L'objectif prioritaire du 6ème plan est la mise en place des moyens permettant la diffusion en milieu rural des thèmes et du matériel mis au point par le CENEEMA, en réponse aux besoins des agriculteurs.

La conjoncture économique n'aura pas permis de réalisations importantes, malgré quelques activités de formation de mécaniciens agricoles, conducteurs de tracteurs, recyclage de cadres etc...

IV-3-3. CREDIT AGRICOLE

Le FONADER, devrait être transformé en Banque de Crédit Agricole aux caractéristiques adaptées aux besoins de l'agriculture, et étendre ses bureaux dans les zones à forte consommation de crédits.

On observera cependant un retard dans la transformation effective du FONADER en Crédit Agricole du Cameroun (ce dernier se démarquera ensuite complètement du FONADER), et d'énormes difficultés de trésorerie de cette structure.

Après un taux de réalisation de 130% des Crédits Agricoles en 86/87, l'on tombe à 0,25% de réalisation en 87/88.

IV-3-4. PROGRAMMES DE DYNAMISATION DU MILIEU RURAL

a. Encadrement des agriculteurs

Dans le cadre du renforcement des structures traditionnelles du MINAGRI, les crédits alloués ont plutôt diminués de 86/87 à 87/88, de 38%, les véhicules des services publics ont été retirés, d'où ralentissement ou arrêt total de certaines réalisations.

En 86/87, le niveau de l'encadrement de base a été relevé par la mise sur pied des ULER (Unités Locales d'Encadrement Rapproché) qui se sont dotées de 506 techniciens agricoles.

Le projet National de Vulgarisation Agricole est entré au stade expérimental en 87 dans 4 Provinces.

En 87, il a été créé une Mission de Développement du Sud-Ouest, sans que ses activités ne démarrent effectivement sur le terrain. D'autres projets dont les objectifs n'ont pas été atteints ont été supprimés: WADA, SODEBLE, SODENKAM; MIDO, OCB;

b. Installation des jeunes agriculteurs

Cette opération a été réalisée à 96,02% en 86/87, mais a connu une suspension en 87/88.

Les centres de formation ruraux ont connu en 86/87, un taux de réalisation de 33%, mais il faut noter que cette formation se dispense aussi dans d'autres organismes tels l'ONPL, la SODECAO.

c. Actions agricoles féminines

En 86/87, elles se réduiront à la réalisation de deux séminaires ateliers, formation des leaders féminins, et un soutien aux efforts de groupes de femmes en vue de la création de champs communautaires. Parmi les nombreux problèmes qui se sont posés, l'on peut citer la baisse des subventions qui a entraîné la suppression des travaux de construction prévus dans chaque Province.

d. Formation agricole

Ses objectifs étaient le développement des infrastructures (équipements des écoles, etc...), la formation des formateurs, l'organisation socio-professionnelle des agriculteurs.

Pour les deux premiers points, la plupart des objectifs ont été atteints durant les deux premières années du 5ème plan (adductions d'eau dans les écoles de formation, construction de logements, d'écoles de formation, formation des formateurs en collaboration avec le CNEARC de MONTPELLIER).

Le développement du mouvement coopératif connait quant à lui de nombreux problèmes tels l'insuffisance des moyens financiers, matériels et humains, l'inaccessibilité au crédit du fait des conditions à remplir, les ingérences diverses dans la création et le fonctionnement des coopératives. La viabilité des coopératives est également compromise par les termes de l'échange défavorable aux petits agriculteurs qui sont ainsi contraints de commercialiser sur des marchés parallèles.

On ne saurait demander aux coopératives de venir à bout des contraintes structurelles du monde agraire qui empêchent leurs adhérents d'accéder à la terre, ni de remédier aux désavantages que le système social impose aux femmes.

e. Promotion des exploitations agricoles et moyenne importance (EMI)

Les deux premières années du plan n'auront vu qu'une campagne d'information du public sur le programme, la formation de quelques cadres aux techniques d'évaluation des projets, la réalisation des travaux d'identification et de reconnaissance des sites à étudier en vue d'une vulgarisation future dans l'Est, Sud et Nord-Ouest, des essais de solution du problème foncier (note présidentielle n° [illegible]).

Les difficultés économiques sont venue compromettre le projet. Il existe plus de 2.000 dossiers de demandes de crédit (dont au moins 1/5 est bancable) déposés dans les services du MINAGRI.

IV-5 PROGRAMMES D'ACCOMPAGNEMENT

IV-5-1 L'amélioration du cadre de vie en milieu rural porte sur quatre points:

- Hydraulique villageoise, qui a connu un taux de réalisation de 68,2% au cours des deux premières années du plan;

- Les pistes rurales dont les oeuvres les plus importantes ont été effectuées par la SODECAO avec cependant une baisse de l'ordre de 30% en 87/88 par rapport à 86/87.

- Le développement communautaire, qui dans son objectif de mobilisation des masses rurales en vue de l'identification du financement, l'exécution des projets à l'intérieur des communautés villageoises, a connu des problèmes liés à la crise économique et un ralentissement de la plupart de ses activités 31,5% de réalisations en éducation et actions communautaires par exemple).

- Micro-réalisations par le Fonds Spécial d'Actions rurales (FSAR II) placé sous la tutelle du FONADER. Certaines se sont poursuivies avec des taux de réalisation supérieurs aux prévisions , mais nombreuses sont celles qui ont été perturbées par des problèmes d'ordre financier.

IV-5-2. Rémunération du producteur

L'on a de plus en plus conscience de la nécessité de changer les politiques qui défavorisent l'agriculture et favorisent le secteur urbain, entraînant l'exode rural.

Le 6ème plan privilégie l'incitation par les prix et les primes aux politiques de subventions des inputs. Il soutient les prix des principaux produits vivriers par la mise en place d'organismes pouvant acheter à des prix plancher.

Il fixe les prix aux producteurs pour les produits d'exportations en fonction de l'évolution de coûts de production et de prix à la consommation. Il met en place le suivi permanent des prix des cultures vivrières.

Ainsi, les prix d'achats aux producteurs ont été maintenus, en dépit de la chute des cours des produits et de la monnaie d'échange, de 85/86 à 87/88 (cacao 430f/kg, Café Robusta 440f/kg,

café Arabica 475f/kg, coton grain 140f/kg). Il a de plus été institué une prime de conjoncture ONCPB aux producteurs après chaque campagne (30f/kg pour le cacao et le café robusta, 45f/kg pour le café arabica lavé, 15f/kg pour le coton). Il y a aussi des primes à l'arrachage et à la replantation ainsi qu'une création de plantations nouvelles (café, cacao, essences forestières) de 200.000 CFA/ha crée.

Une caisse de péréquation a été mise en place en 87/88 pour le riz, le sucre, l'huile de table, afin de soutenir les prix.

IV-5-3. Liaison recherche-vulgarisation

Il est envisagé une structure de prévulgarisation servant de relais entre recherche et exploitants agricoles.

Les deux premières années auront vu, la péréquation du projet pilote national de formation et vulgarisation dans quatre Provinces (Est, Sud, Extrême-Nord et Nord-Ouest) pour 18 mois depuis mars 1988, l'institution d'ULER pour rehausser l'encadrement de base, la création des unités de liaison et de démonstration (TLU) et le renforcement des TDC (Training and démonstration centers) dans les organismes de développement tels la MIDENO.

IV-6 POLITIQUES PORTANT SUR LA SECURITE ALIMENTAIRES ET LA NUTRITION

La sécurité alimentaire comporte trois objectifs spécifiques:

- Des ressources vivrières suffisantes
- La stabilité dans l'apport de ces ressources
- L'accès aux ressources vivrières disponibles pour ceux qui en ont besoin.

L'autosuffisance alimentaire est fragile, la production alimentaire accusant des taux de croissance négatifs pour de nombreux produits. La ration alimentaire reste déficiente en protéines et trop riche en glucides. 2,6% des produits consommés proviennent des importations nettes.

La stabilité en apport des ressources a autant d'importance que l'accroissement des ressources totales. La disponibilité de stocks de céréales alimentaires constitue un des facteurs déterminants d'un approvisionnement régulier. Un effort important reste à faire en matière de stockage, d'entreposage et de conservation des produits alimentaires tant au niveau du producteur qu'à celui de la commercialisation, afin de réduire les pertes qui demeurent importantes.

Dans le cadre d'une meilleur accès à l'alimentation par les couches de population les plus défavorisées, la politique du Cameroun entre dans celles qui visent à améliorer la productivité, l'emploi et les revenus de pauvres afin de leur

permettre de satisfaire leurs besoins alimentaires.

IV-7 LA SITUATION INTERNATIONALE

IV-7-1. Le commerce international

L'agriculture à la fin des années 70 représentait 30% du produit intérieur brut (PIB) et 80% des exportations totales en 87/88, elle représentait encore 25% du PIB, 50% des exportations totales et induit l'emploi des 3/4 de la population. L'indice mondial des prix des exportations agricoles a accusé en 1985 une chute d'environ 30% par rapport à 1980.

Presque tous les pays en développement ont accusé en 81/85 des taux de croissance négatifs des termes de l'échange nets par rapport à 76/80. Les termes de l'échange de revenu ont fait apparaître la même tendance.

Pour ce qui est de l'accès des pays en développement aux marchés d'exportation, le protectionnismes s'est renforcé souvent dans les secteurs agricole et de transformation. Les pays développés ont souvent étendus les subventions à la production intérieure et à l'exportation, ainsi que les barrières commerciales, à une vaste gamme de produits agricoles. ils ont eu davantage recours aux mesures protectionnistes non tarifaires (accords concernant prix et quantités de produits d'exportation transformés) ce qui a encore restreint l'accès aux marché des PVD et réduit leurs recettes d'exportation. Cependant, le traitement préférentiel dont jouissent les exportations agricoles des PVD au titre du système généralisé de préférence (SGP) a été amélioré: réduction des droits de douane applicables à divers produits, avantages supplémentaires accordés après révision du SGP après la période initiale de 10 ans.

IV-7-2. Les conséquences de la crise économiques mondiale

a. Impact de la crise

Le PIB par habitant est en recul dans presque tous les pays en développement, 11% en termes réels en 87/88 par rapport à 85.86. Compte tenu de l'évolution négative des termes de l'échange des pays en développement au cours de la période envisagée, le recul du revenu national ou de la consommation par habitant serait encore plus grave que celui du PIB/habitant (la consommation totale a baissé de 9% en 85/86 et 86/87).

La crise a entraîné un fléchissement de la demande de produits en provenance des pays en développement. Cela a provoqué un déséquilibre de la balance des paiements qui a eu à son tour pour effet de réduire les importations des P.V. (23% du volume des importations en 85/86 et 86/87).

Le déséquilibre de la balance des paiements s'est souvent accompagné d'un déficit budgétaire imputable à une baisse des

COPY

recettes tirées des impots sur la consommation et de droits d'importation un déficit budgétaire record de 50 milliards était enregistré en 86/87. Le déficit budgétaire a entrainé une compression des crédits consacrés au développement, ce qui a freiné la croissance agricole et aggravé la pauvreté rurale.

Le déséquilibre croissant de l'offre et de la demande s'est traduit par un phénomène d'inflation. Une crise de liquidité du système bancaire s'est manifestée, avec une contraction de près de 10% de la masse monétaire, entre les prix des produits de base qui avaient relativement augmenté en 83 et 84, avec l'amorce d'une reprise de l'économie mondiale, sont à nouveau retombés en 85 et plus encore en 86.

En valeur réelle, les prix des produits de base ont fléchi de plus de 20% au cours de la première moitié de la décennie 80. La croissance du volume des exportations agricoles a également légèrement fléchi. Les conséquences de cette évolution sur les recettes d'exportation et les dépenses publiques ont été d'autant plus marqués que les taux d'intérêt ont augmenté durant cette période. Dans le même temps, la balance des opérations en capital des pays en développement subissait le contrecoups d'une forte diminution des entrées de capitaux. On a assisté en 1987 à un transfert négatif net, c'est à dire que les ressources sont allés des pays en développement vers les pays développés et non l'inverse.

La production agricole a été effectuée directement par l'insuffisance de devises et indirectement par le ralentissement de la production industrielle. La diminution de la quantité de biens d'incitation offerts aux agriculteurs a eu des répercussions indirectes défavorables sur la production.

- AJUSTEMENT STRUCTURE:

Les deux premières années du 6e plan se sont caractérisées essentiellement par de graves problèmes de financement, du fait de la crise économique frappant de plein fouet le pays. L'enveloppe budgétaire n'avait d'ailleurs cessé de se réduire depuis 1985/86. La plupart des objectifs du plan durant cette période n'ont par conséquent pas été atteints.

La production agricole Camerounaise a pu assurer l'autosuffisance alimentaire, bien qu'elle soit qualifiée de fragile et qu'il existe des distorsions importantes suivant les groupes et que les affectations liées à la malnutrition frappent les groupes sensibles de la population (femmes enceintes et enfants de moins de 5 ans).

Sur les marches extérieurs, elle a permis d'importantes rentrées de devises, et les performances de l'agriculture camerounaise ont donc été louables, surtout quand on sait qu'elle recevait moins de 20% des investissements bien que fournissant près de la moitié (et au moins le tiers) du BIP et occupant près de 80% de la population.

BEST COPY AVAILABLE

Cependant, ces performances acceptables du secteur rural n'ont pu empêcher une détérioration de la situation financière au plan externe (déficit de la balance commerciale) et interne (déficit budgétaire). Les raisons en sont entre autres des investissements peu productifs, inefficacité du secteur public, et sur le plan externe, détérioration des termes de l'échange. Le pays a dû souscrire à diverses mesures de sauvegarde destinées à assainir l'économie en échange de prêts à coût terme, selon des conditions où l'aspect financier devient primordial. C'est le programme dit d'ajustement structurel, PAS, et le FMI en est souvent l'initiateur et le pays est invité à coopérer avec lui pour trouver des solutions adéquates à ses difficultés de balance des paiements, qui doit recouvrer une position viable, dans un contexte de stabilité des prix et de croissance économique soutenu, en évitant l'emploi de mesures contraires à la liberté du commerce et des paiements extérieurs.

La balance des paiements est considérée comme viable quand la croissance des emprunts est compatible avec le service de la dette que peut supporter l'activité économique du pays, sans artifice de financement (prêts spéciaux) et sans restriction administrative ou dans le commerce et les paiements extérieurs.

Le FMI a aussi pour objectif global la réalisation d'un équilibre entre les dépenses et le recettes publiques, ce qui implique une réduction du financement du déficit.

De façon pratique, les mesures couvrent quatre domaines:

- Améliorer la base productrice. Il s'agit de dimensionner l'investissement à la capacité efficace d'absorption. Ce qui se traduit souvent par un dégraissage du secteur public, afin d'accroître sa productivité et de réduire son déficit.

- Diminuer le déficit budgétaire. Il s'agit de ramener ou de maintenir le déficit à un certain pourcentage du PIB. D'où une réduction des crédits au secteur public productif et une compression de l'activité des services administratifs.

- Maîtriser la monnaie. Car les états avaient souvent tendance à prêter au secteur privé trop facilement suivant une structure de taux d'intérêt encourageant peu l'investissement privé.

- Mieux s'articuler avec l'extérieur. Il s'agit de réduire au plus vite le déficit de la balance commerciale, en touchant le moins possible à la liberté du commerce: Révision du taux de change, facilitant l'accroissement des exportations et la réduction des importations.

La Banque mondiale intervient également dans le financement des PAS, et ses principales politiques régissant ces programmes sont:

- Réduction de la taille du secteur public et amélioration de sa gestion;

- Elimination des distorsions de prix dans divers secteurs de l'économie.

- Libéralisation accrue des échanges

- Promotion de l'épargne intérieure dans les secteurs public et privé.

La Banque a également soutenu l'ajustement structurel dans des secteurs précis par son programme de prêts sectoriels. Celui-ci vise à introduire et à appliquer des réformes générales dans des secteurs clés tel que l'agriculture.

Le PAS dans son optique de relance des activités économiques, a retenu pour le secteur rural les objectifs suivants:

- La sécurité alimentaire à garantir

- La promotion et la diversification des exportations

- L'accroissement des revenus en milieu rural.

Pour atteindre ces objectifs, il faut:

- Améliorer le système d'encadrement du monde paysan

- Maintenir et développer le soutien aux petits agriculteurs traditionnels;

- Promouvoir la creation des PMI

- Accroître l'efficacité et la valeur ajoutée du secteur agricole.

c. Analyse des implications du PAS

Les PAS actuels sont fondés sur l'argument selon lequel les niveaux de production, d'emploi et des prix (y compris salaires, taux d'intérêt et taux de change) sont mieux déterminés par le libre jeu de forces du marché, et que les prix sont les instruments les plus efficaces d'une allocation optimale des ressources.

Il y a d'autre part une foi inebranlable dans l'efficacité des instruments monétaires, notamment que le volume de la production et le niveau des prix peuvent être réglementés en contrôlant la masse monétaire, et que les forces et les institutions socio-politiques ne jouent qu'un rôle negligeable.

Les premières evaluations de l'impact des PAS sur la situation agro-alimentaire ne permettent pas de conclusion nettes. Cependant, il a pourtant été observé que:

BEST AVAILABLE COPY

- Les importations alimentaires, dont on souhaite la compression, croissent.

- L'expansion voulue des exportations agricoles et les suppressions proposées des subventions aux produits alimentaires semblent aller dans le sens d'une dégradation de la situation alimentaire de la population et d'une restriction de la croissance.

- Les réajustements budgétaires dégarnissent les services d'encadrement de l'agriculture ou diminuent les moyens des organismes paraétatiques s'occupant du développement rural ou d'activités connexes.

- La production agricole semble délaissée.

- Les restrictions à l'importation et le renchérissement des intrants pénalisent plus l'agriculture modernisée que le secteur des vivriers. L'agriculture paysanne peut donc se trouver dans une meilleure situation qu'auparavant relativement au secteur moderne.

- Les mesures d'ajustement contrarient la pratique du développement qui avait favorisé l'exode rural et le dépérissement économique des campagnes. Ce qui entraîne l'aggravation de la situation du pauvre urbain et ouvre une brèche sur la possibilité de renforcement de l'agriculture paysanne et du secteur alimentaire informel;

- Les programmes d'ajustement ne réussissent pas à aborder les véritables questions, et souvent n'ont pu s'attaquer aux causes profondes de la crise. En outre, il ne parviennent pas à saisir les réalités politiques, sociales, culturelles et économique des pays africains. Ils sont trop mécanistes, car ne tenant trop suffisamment compte de certains facteurs pouvant créer des déséquilibres dans la condition humaine tel que l'emploi, et leur durée d'application est trop courte.

D'après un rapport de la Banque Mondiale (B.M, Wash. D.C, "Report on Adjustment Lending", 8 Août 1988, p. 45), les pays d'Afrique subsaharienne appliquant des PAS ont connu après l'adoption de ces programmes:

- Un déclin du taux de croissance du PIB de 2,7% à 1,8%

- Une baisse du rapport de l'investissement au PIB de 20,6% à 17,1%

- Une aggravation du déficit budgétaire de 6,5% à 7,5% du PIB

- Une augmentation du rapport du service de la dette aux recettes d'exportations de 17,5% à 23,4%.

- Une légère amélioration du rapport du compte des comptes courants au PIB de -9,4% à -6,5%

En conclusion, il semble établi que les PAS classiques n'ont pu réduire les conséquences néfastes de la crise économique africaine,à en juger par les économies et les conditions socio-économiques des populations. Leurs répercussions sur les conditions sociales des pays africains sont graves. Il semble qu'ils détruisent les bases de la société africaine, et les couches les plus touchées sont aussi les plus nombreuses: enfants, femmes et personnes âgées.

Les principales conséquences temporaires négatives sont:

- La baisse du revenu/habitant et des salaires réels

- L'accroissement du chômage et du sous-emploi

- La détérioration du niveau des services sociaux par suite des réductions des dépenses publiques dans le domaine social

- La baisse des niveaux en matière d'enseignement et de formation

- L'aggravation de la malnutrition et de problèmes de santé

- L'aggravation de la misère et des inégalités de revenu.

IV-7-3 Impact sur les méthodes de planification

a. Le cadre méthodologique du PAS

Le PAS oblige à considérer autre chose que le moyen terme dans la planification vu sa durée d'application courte, et demande de s'intéresser à d'autres objectifs économiques que la recherche d'investissements.

Le FMI agit dans un contexte macro-économique de stabilisation à court terme de l'économie, en fonction d'objectifs quantitatifs assignés à certains agrégats selon un certain calendrier, sans prendre en considération les implications sur la répartition interne (entre individus ou entre agents) des gains ou pertes économiques engendrées par les mesures de stabilisation. Ces questions doivent donc être prises en charge par des politiques intérieures appropriées. S'agissant d'atteindre les deux objectifs de politique économique que sont l'équilibre interne (état de plein emploi sans inflation) et externe (équilibre au niveau de la balance des paiements), les gouvernements disposent de deux catégories de mesures:

- La réduction du niveau des dépenses nationales

- La réorientation des dépenses.

21

Cette dernière influence la structure des prix relatifs, et elle a pour but de réorienter les demandes interne et externe vers les produits de fabrication nationale, afin de rééquilibrer la balance commerciale et la balance de paiements.

Cette politique de réorientation des dépenses est constituée par l'ajustement du taux de change, permettant de modifier la structure des prix relatifs. Cependant, le Cameroun appartient à la zone franc, caractérisée par une parité fixe du franc français, et dans ce cas, la modification de la structure des prix relatifs s'effectue surtout par des modifications fiscales et parafiscales (changements de taux d'imposition, taxes, etc.). Mais il y a moins d'automatismes d'ajustement économique que pour une variation du taux de change, et le risque est grand de voir subsister de grandes distorsions de prix. De plus, la méthode des mesures fiscales et parafiscales interfère avec la gestion des finances publiques et revient à une politique de réduction des dépenses.

b. La réduction du domaine planifiable

Le PAS conduit à une diminution des moyens d'intervention de l'état, d'où une réduction des charges auxquelles l'état avait a pourvoir. Le relais devant être pris par d'autres, le secteur privé devrait s'étendre. Cependant la lutte contre le déficit de la balance des paiements impliqué une limitation du crédit ge[illegible]nt l'extension du secteur privé dans des domaines à faible rentabilité du capital. Le secteur informel en sort renforcé, mais il a l'inconvénient d'être difficilement planifiable. Le planificateur se trouve devant un niveau d'intervention plus aléatoire et il doit prendre en compte les priorités du court terme pour restaurer ses équilibres macro-économiques. Il doit réduire sa marge de manoeuvre et son domaine. Il doit tenir compte des contraintes nouvelles que lui pose la réalité économique et politique.

En conclusion il semble clair que:

- Les PAS classiques ne sont pas appropriés pour s'attaquer aux causes réelles des problèmes économiques financiers et sociaux des pays africains, qui sont de nature structurelle: il est donc nécessaire d'avoir un cadre de référence pour le PAS, prenant en considération, structure de production et de consommation, ainsi que les populations, principales actrices du développement;

- Les changements induits par la réduction des moyens d'intervention de l'état du fait du PAS, dans les interventions et intervenants en matière d'actions de développement, appelle la planification à revoir ses instruments d'analyse et ses méthodes pour tenir compte des nouvelles réalités, une nouvelle planification s'impose donc.

V- LA NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE

Le PAS ayant déjà défini un cadre d'orientation pour la relance des activités du secteur rural, il restait à élaborer une stratégie cohérente de mise en oeuvre; ce qui a donné lieu au document de la nouvelle politique agricole (NPA), qui consiste en un remodelage en profondeur du développement rural, dans une optique de désengagement de l'état et de responsabilisation plus accrue des paysans. la NPA cherche à consolider les acquis (autosuffisance alimentaire et recettes à l'exportation) et relancer significativement la production agricole par le biais de stratégies nouvelles axées sur:

- La privatisation progressive des activités de l'agriculture

- La responsabilisation plus accrue des agriculteurs

- La diversification de la production agricole

- La protection de la production nationale.

En vue de mieux valoriser les potentiels de production existants, cinq objectifs prioritaires ont été retenus

V-1- La modernisation de l'appareil de production

- Le matériel végétal, afin d'être plus disponible et accessible doit dans sa production et sa distribution être privatisée, et les prix de vente libéralisés;

- Les engrais et pesticides, connaissent une réforme dans le sens de la privatisation qui doit continuer.

Toutefois, la chute des cours des produits agricoles et la réduction de moitié des prix payés aux producteurs pour les cultures d'exportation peut entrainer une réduction importante de l'utilisation des fertilisants et autres intrants, et enrayer l'intensification des cultures. Il n'est pas envisagé de création d'industrie locale d'engrais, et il n'est pas certain que les conditions de mise en place d'une telle unité soient remplies dans le pays, à cause d'un lobby extérieur non négligeable.

- Le machinisme agricole dans son expansion, doit permettre l'utilisation accrue de machines en vue d'accroitre la taille des exploitations et leur rentabilité.

A cet egard, la baisse des revenus des agriculteurs constitue un handicap certain. Les couts de production ont aussi un niveau élevé dans un environnement du franc CFA surevalué (de 30% d'après la Banque Mondiale). La concurrence est devenue plus forte sur le marché, et les importations de materiels fabriqués dans les pays industrialisés ont un impact considérable. La hausse importante du prix de l'acier constitue

BEST AVAILABLE COPY

aussi une contrainte non négligeable.

- Les mesures d'accompagnement concernent le renforcement des activités de la recherche, avec une meilleur adéquation des thèmes de recherche aux problèmes concrets des agriculteurs sur le terrain; l'encadrement des producteurs sera amélioré par la mise en place du projet national de formation et de vulgarisation agricoles. Sera encouragée la création de coopératives authentiques par les paysans eux-mêmes, avec un désengagement effectif de l'état de la gestion de ces unités, celui-ci se contentant de créer un environnement macro-économique, juridique et politique favorable à leur développement.

Le Crédit Agricole sera renforcé en mobilisant l'épargne rurale (tontines, caisses de coopératives, caisses populaires etc) grâce à des taux d'intérêt réalistes (reflétant le coût des ressources). Certains bailleurs de fond se sont inquiétés de la trop forte participation publique dans le capital de la nouvelle banque du Crédit agricole camerounais (CAC), alors que l'on aurait pu bâtir l'institution sur les dépôts des membres, comme les crédits mutuels.

Les responsables du CAC estiment cependant nécessaire la création d'un marché monétaire et aussi d'un marché financier (mise en marché des actions de valeurs), et envisagent de procéder à la distribution des actions en coupons de 10.000 francs par exemple, pour favoriser la prise de participation des particuliers et autres au capital de la banque.

Il semble cependant que le manque de crédit ne soit pas le frein principal à l'adoption de meilleures techniques, et que des facteurs tels que la main d'oeuvre, la possibilité de disposer d'intrants en temps voulu, sont tout aussi importants. Le coût du crédit est un facteur moins limitant que l'accès au crédit.

La commercialisation interne et externe des produits agricoles pour en accroître la compétitivité doit être libéralisée, d'où suppression des entraves administratives à la circulation interne des produits vivriers, de l'intervention directe de l'O.N.C.P.B. dans la commercialisation. Cependant la libéralisation doit s'effectuer avec beaucoup de pragmatisme : pour les cultures d'exportation, du fait de la nécessaire adaptation aux cours mondiaux, une libéralisation des principales filières est indispensable, mais avec des garde-fous tels la mise en place d'un système de prix minimum plancher afin d'assurer le producteur d'une Rémunération minimum.

Par contre, il est reconnu de tous que l'option libérale du Cameroun a compromis la survie de certaines filières de produits alimentaires. En plus que de s'en remettre à l'imposition douanière pour compresser les effets d'un taux de change du Franc CFA surévaluer (du fait de la parité fixe par rapport au Franc Français, une protection supplémentaire est indispensable devant des produits associés au dumping et aux subventions des pays développés, tels le riz; le blé; la viande. Les caisses de

péréquation établies à cet effet n'ont eu pour l'instant que des résultats médiocres.

V-2- La sécurité alimentaire

Elle suppose à la fois disponibilité des aliments en quantité suffisantes et la possibilité pour tous d'avoir accès à ces aliments. Donc elle doit assurer à tous et en tous temps l'accès matériel et économique aux aliments de base indispensables. Trois objectifs doivent être visés à cet effet:

- Assurer une production vivrière adéquate
- Stabiliser au maximum les flux d'approvisionnement
- Assurer l'accès aux approvisionnements aux couches défavorisées.

Un plan alimentaire à long terme avait déjà été effectué. Les stratégies alimentaires avec leurs analyses de filières relèvent de la "méso-économie", tandis que la méthodologie de la planification est d'essence "macro-économique". Le long terme des stratégies alimentaires s'accommode mal de l'horizon de moyen terme d'une planification nationale, et encore plus difficilement du court terme, d'une NPA.

Ainsi n'est-il pas facile en peu de temps, pour les zones sensibles aux calamités cycliques du climat, de développer les infrastructures de communication ; de développer le tissu industriel de manière à promouvoir une industrie de transformation, de mettre au point et en place des systèmes adéquats de stockage.

Les populations s'alimentant en général à partir de leurs ressources régionales, l'insécurité alimentaire dans certaines parties du pays pourrait être atténuer par le développement d'un commerce inter-régional, réduisant les déséquilibres alimentaires.

L'accent est mis sur l'intensification de la production des petits paysans, qui peut notablement augmenter avec les mesures adéquates prises (diffusion des résultats de recherche, encadrement technique plus performant, etc...)

V-3- Promotion et diversification des exportations.

Ceci permettra d'améliorer les recettes à l'exportation en dépit des difficultés rencontrées par les produits traditionnels.

Il s'agit de voir quels sont les produits ayant un marché à l'heure actuelle, et quelles sont les chances du Cameroun vis à vis des concurrents de se placer sur ce marché.

A cet égard, le caoutchouc naturel est cité, et la production d'HEVECAM de 3.000 t en 1990 passera à 30.000 t en

1992.

Les rendements de l'ordre de 2t/ha sont intéressants comparés à ceux d'Asie du Sud-Est. Mais les prix de revient restent trop élevés par rapport aux cours mondiaux, la main d'oeuvre est au Franc français n'arrange pas les choses. En effet, les monnaies asiatiques suivent les aléas du Dollar Américain, ce qui leur a permis de maintenir le prix de leur production à des niveaux acceptables, tandis qu'au Cameroun la chute des cours a atteint 40%.

Le contrat de performance d'Hevecam avec l'Etat permettra une amélioration du taux de rentabilité interne.

La promotion des petites et moyennes plantations autour des exploitations d'état réduira sensiblement les coûts de production.

L'abaissement des taux de fret (plus élevés qu'en Asie) améliora la position camerounaise et favoriserait une ouverture sur le marché Nord-Américain.

Cependant, le projet de plantation d'hévéas à SANGMELIMA suscite des réserves du fait du coût de transport jusqu'à DOUALA, de l'aptitude agro-climatique de la région, des problèmes phytosanitaires probables. D'autre part , compte tenu de la durée de 7 à 8 ans avant l'entrée en production des arbres, ce projet semblerait s'intégrer mieux dans un schéma de planification à moyen terme qu'à une stratégie de redressement à court terme (3 ans).

L'expansion du café arabica, autre culture citée, est limitée par la contrainte terre. rien n'est sûr que de pouvoir installer des plantations sur le Sud de l'Adamaoua, dans sa partie proche du NOUN.

Les variétés d'arabica actuelles sont remplacées par les variétés Java à haut rendement, en culture pure.

Il existe des possibilités de mettre sur les marchés internationaux des produits nouveaux tels les fruits et légumes, mais dont la commercialisation est souvent plus compliquée, ceci dans un environnement favorable à des investissements privés.

V-4- Développement de la transformation des produits agricoles

Il s'agit de mettre en place un véritable plan de développement technologique pour la transformation des produits agricoles destinés à la consommation intérieure et à l'exportation. La zone franche constituerait un cadre privilégié pour la promotion des unités de transformation des produits agricoles.

Il semble que les bailleurs de fonds, telle la Banque

3... ...copy

Mondiale, considèrent plus favorablement d'autres sources d'enrichissement en compensation de la chute des revenus pétroliers; l'on a cité par exemple la forêt primaire équatoriale.

V-5 Equilibre des grandes filières de production

L'objectif est de rendre chaque filière de production autonome avec un désengagement de l'état qui n'est plus en mesure de dégager des subventions. Il s'agira d'appliquer la politique de vérité des prix pour les exploitations paysannes, et une politique contractuelle de salaire pour les grandes unités de production para-étatiques ou privées.

Les moyens de l'état seront désormais orientés vers des infrastructures socio-économiques indispensables au développement agricole, et vers des opérations stratégiques d'intérêt communautaire telle la lutte contre les fléaux.

En somme, la NPA a pour objectif de créer les conditions de la relance en encourageant la participation effective et une plus grande responsabilisation des paysans. L'action de l'état est réduite autant que possible, celui-ci devant seulement asseoir le cadre juridique de l'activité agricole, tout ceci pour moindre coût budgétaire, à un niveau d'efficacité comparable à l'ancienne formule d'interventionnisme poussé. Ceci n'est possible que dans l'optique d'une intégration des aspects macro-économiques (crédit agricoles adéquat, formation des paysans, politique des prix agricoles, fiscale, douanière, budgétaire; amélioration de la législation, renforcement des liens organiques entre les différents départements du MINAGRI et des autres Ministères).

Tout ceci appelle une remise en cause du système de planification dans ses methodes d'élaboration, car le secteur para-public sur lequel elle s'appuyait à cet effet sera remplacé par un auto-encadrement rural.

BEST AVAILABLE COPY

CHAPITRE XI

STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR FORESTIER 1980-1990

INTRODUCTION

La politique forestière doit être comprise comme les grandes orientations que l'on veut donner au développement du secteur forestier. "Elle a donc pour objet de définir les grandes orientations et les règles d'utilisation des ressources forestières du pays de manière que les populations présentes et futures puissent en tirer le meilleur bénéfice possible. Ces ressources concernent à la fois le sol forestier et les biens et services produits ou susceptibles d'être produits".

Trois domaines sont pris en compte:

- La définition du domaine forestier
- La connaissance des ressources qu'il renferme
- La fixation des conditions d'exploitation, de conservation, de développement et de renouvellement de la ressource.

I- ANALYSE DU 5ème PLAN

I-1 Problèmes du secteur forestier

Les problèmes essentiels qui entravent le développement du secteur forestier sont:

- L'insuffisance et le mauvais état des infrastructures de transport et d'évacuation;

- L'absence d'un inventaire forestier national;

- La faible participation des nationaux à la profession forestière;

- Problèmes de personnel en qualité et quantité;

- Faiblesse du budget de fonctionnement des institutions relevant du secteur forestier.

I-2 Politiques et perspectives de production

- L'amélioration de la reconnaissance du patrimoine forestier national (inventaire);

- La rationalisation de la gestion forestière, avec un plan général de gestion pour chaque forêt dense, l'intensification de la régénération des forêts, l'accroissement du domaine forestier permanent (de 9,42% à 15%), la sensibilisation des populations à la protection de l'environnement;

- La promotion du bois, afin d'augmenter la consommation

locale de bois;

- La promotion des nationaux à la profession forestière;

- Le renforcement des moyens pour la gestion forestière.

I-3 Bilan

I-3-1 Connaissance de la forêt

Avant les années 80 les deux activités principales en foresterie étaient le contrôle des coupes par l'industrie forestière et le reboisement dans le cadre du Fonds Forestier.

Depuis cette époque, le développement forestier a couvert d'autres portes. On ne peut gérer efficacement des ressources sans en connaître le potentiel. A cet effet, le CENADEFOR crée en 1981 a eu pour mandat entre autres les inventaires, la mise en valeur des forêts et la promotion des bois.

L'on distingue:

- L'inventaire national qui a pour but de formuler un plan d'ensemble de développement du secteur forestier;

- Les inventions d'aménagement, afin de réaliser des plans d'aménagement des forêts classées de production;

- Les inventions de pré-investissement pour une reconnaissance qualitative et quantitative du bois susceptible d'être extrait d'une forêt donnée;

- Les inventaires d'exploitation qui permettent de connaître le potentiel réel et la valeur résiduelle des superficies à exploiter.

I-3-2 Constitution et aménagement du domaine forestier

La réglementation forestière divise le domaine forestier en quatre grandes entités suivant le mode de propriété. Il s'agit de:

- Forêts domaniales, classées dans le domaine privé de l'état;

- Forêts des collectivités, classées au profit des collectivités ou plantées par elles;

- Forêts des particuliers, plantées sur des terrains détenus en vertu de la législation foncière en vigueur;

- Forêt du domaine national, ne faisant l'objet d'aucun titre de propriété.

SUPPLIED COPY

Donc, l'on peut regrouper ces divers types de forêts en deux catégories:

- Forêts faisant l'objet d'un titre de propriété

- Forêts du domaine national.

La politique forestière s'articule autour de la constitution d'un domaine forestier permanent (forêt classées) qui doit atteindre 20% de la superficie totale du territoire national, et dont l'utilisation se faire sur la base des plans d'aménagement préalablement établis. Ces plans sont élaborés de manière à assurer leur pérennité ou même à développer leur potentiel.

Le domaine forestier permanent devrait donc constituer une réserve inépuisable de ressources forestières.

Mais le Cameroun ne semble pas s'être donné les moyens nécessaires pour classer et protéger ce territoire. Les 4 millions d'ha classés actuellement l'ont été pour la plus grande part avant l'indépendance en 1960. Ces forêts n'ont pas fait l'objet de travaux forestiers suivis. On note un envahissement de ces forêts classées par les autres activités de développement: élevage, exploitation minière, etc...

Le chiffre annoncé de 4 millions d'ha n'est donc que théorique. Un plan d'aménagement du territoire national permettrait d'arranger tant soit peu de choses, à condition que son objectif global soit de définir au préalable dans le temps et dans l'espace le domaine forestier par un découpage territoire national en zone à vocations agricoles et en zones à vocations forestières. En somme, la politique d'aménagement de nos 20 millions d'ha doit tendre vers la satisfaction de tous les utilisateurs potentiels en les mettant à l'abri des besoins en terre.

La stratégie de classement souffrirait d'une faiblesse au niveau des critères de décision sur la localisation et la vocation de ces forêts. Les rapports annuels des conservations forestières semblent indiquer que l'objectif de 20% de forêts classées est interpréter comme étant 20% de chacune des Provinces, alors que certaines Provinces sont déjà surpeuplés tandis que c'est l'inverse pour d'autres.

Le choix des superficies à classer devrait se baser sur l'analyse de certains critères tels:

- Le contexte écologique de la région

- Les besoins socio-économiques de la région

- Les objectifs de classement: recherche sylvicole, production de bois d'oeuvre;

- La richesse de la forêt

- La proximité des infrastructures routières, des usines de transformation, des centres de population, etc. .

Sur 6 millions prévus, seuls 25.000 ha ont été classés. Un effort sérieux reste donc à faire dans ce sens là.

I-3-3 Exploitation de la forêt pour le bois

Pour le bois d'oeuvre, la superficie exploitée annuellement ne représente que 6% des superficies concédées, et les nationaux ne représentent que 5% de la production totale nationale.

Sur plus de 300 essences, 15 d'entre elles représentent plus de 70% de la production forestière totale.

Le taux de transformation locale du bois a été de 58% contre 63% projetés.

Le bois de chauffage qui reste la principale source d'énergie calorifique pour les populations reste inorganisée. Dans le Cameroun septentrional, l'on assiste à une diminution du capital forestier par suite du prélèvement de bois de chauffe, qui est une source d'énergie gratuite. Les transports des surplus du Sud vers le Nord sont difficilement envisageables du fait des coûts de transport.

Le charbon cependant présente un intérêt économique au niveau de la diminution des coûts de transport de l'énergie et est moins toxique à brûler que le bois.

I-3-4 Plantations forestières

Les activités de reconstitution et reboisement des forêts se justifient par le souci de compenser le déficit provoqué par l'exploitation forestière, les défrichements et feux de brousse.

Avec la création de la MARFF en 1982, ces activités ont pris une certaine ampleur, bien que les moyens inscrits au 5ème plan n'aient pas été mis en oeuvre (production de semences, parc mobile, etc.), et concernent:

- L'aménagement des bassins-versants

- La vulgarisation agricole

- L'agro-foresterie

- La défense et la restauration des sols

- La foresterie urbaine et l'horticulture

I-3-5 Conclusion

La constitution d'un domaine forestier, reçoit essentiel de la politique forestière, sa protection et la définition de ses règles d'utilisation, conditionnent l'apport dynamique de la

BEST AVAILABLE COPY

228

concertation entre divers secteurs d'activités. Ainsi, une définition plus concertée des priorités de la recherche rendrait plus disponible des données sur la dynamique du milieu indispensable à de bons plans d'aménagement. Les prêts du domaine national, a la différence des forêts classées, peuvent recevoir des affectations non forestières, et constituent donc des forêts à risque du point de vue forestier, d'où le fait que de lourds investissements financiers ne puissent y avoir lieu, car ils risqueraient d'être perdus si la forêts reçoit une autre affectation. Cependant, bien que ne constituant pas des réserves forestières en tant que telles et étant des forêts risquant d'être perdues, des mesures sont cependant prises tendant à préserver le capital forestier en place (rythme et prescription d'exploitation rendant la régénération naturelle possible).

Donc, la politique forestière qui était d'orientation essentiellement "économique" au début (contrôle des coupes dans la production du bois) évolue dans le sens d'une plus grande ouverture à d'autres rôles, tels la conservation et l'enrichissement du capital forêt. L'on note cependant encore des lacunes au niveau de la définition d'objectifs à long terme autour desquels doit s'articuler la planification.

II.-ANALYSE DU 6e PLAN

II-1- ORIENTATIONS

Ce sont:

-La rationalisation de l'exploitation forestière;

- Amélioration du rendement des forêts pour ce qui concerne la production du bois d'oeuvre grâce à l'exploitation d'un plus grand nombre d'essences;

- Promotion de l'exploitation et de l'utilisation des produits forestiers secondaires.

- Création de nouveaux complexes industriels, notamment en milieu rural;

- Insertion accrue des nationaux dans la profession forestière;

- Diversification de l'industrie forestière;

- Mise en place d'une stratégie adéquate pour assurer le renouvellement des ressources forestières;

-Intensification des actions de lutte contre les effets de la désertification;

- Renforcement du reseau de formation, notamment des

Ingénieurs d'application au sein des cadres des industries du bois, et des centres de la recherche;

- Suivi des réserves forestières: estimation du taux d'occupation, réactualisation des limites, bornage et signalisation;

- Elaboration et suivi des plans d'aménagement des forêts classées.

* Le classement de [illegible].165.000 ha de forêts

* La plantation de: - [illegible]200 ha/an en forêt dense
  - 1000 ha/an en savane humide
  - 1400 ha/an en savane sèche.

* La formation de [illegible].000 agents forestiers nouveaux

II-2 Le financement

Il se présente comme suit :

- Financement public [illegible]
- Financement privé [illegible]

soit 125 milliards au total

II-3 Commentaires

II-3-1- Manque de ressources

Les moyens humains et financiers dont dispose l'Administration forestière sont insuffisants pour réaliser les objectifs retenus, notamment en ce qui concerne les programmes de classement des forêts et de plantation. Le taux de réalisation dans ces domaines a rarement atteint 50%. Il y a une pénurie de ressources humaines qualifiées pour gérer adéquatement les ressources des forêts, avec très peu d'implication de la population dans la préparation des programmes de protection et développement des ressources forestière. Elle ne saisit d'ailleurs pas l'importance de cette gestion pour le futur. L'importance donnée au secteur forestier est bien en dessous de ses potentialités. Les statistiques nationales ne donnent pas à ce secteur la part réelle qui revient dans la constitution du PNB: ni dans le niveau des emplois crées, car le volet bois-énergie est pratiquement inexistant alors qu'il se présente dans ces deux domaines comme un associé à part entière du bois d'œuvre, et aussi que la participation des industries forestières au PNB est intégrée dans le secteur industrie sans possibilité d'identification spécifique et de cause-evaluation.

BEST AVAILABLE COPY

-II-3-2 Absence de concertation entre les intervenants et de politique globale d'utilisation du territoire

La politique forestière nationale visant des objectifs multiples, se doit d'être intégrée dans une politique globale de développement rural et de protection de l'environnement (développement soutenu). Le plan de développement de l'agriculture et de l'élevage, car il ne peut s'effectuer que s'il rencontre l'adhésion du monde rural qui semble pour l'heure assez écarté de ce secteur.

Ainsi plusieurs projets ont des effets négatifs (manque d'eau) dans le parc de Waza et au niveau des riches pâturages de la région de Kousseri.

Ce manque de concertation entre les intervenants en plus de ses effets conflictuels, coûte cher à l'état: chaque secteur contrôlant sa ressource, les brigades de contrôle s'en trouvent multipliées. Les comités de développement ne sont pas orientés dans le sens d'une planification du développement ne sont pas orientés dans le sens d'une planification de l'utilisation du territoire, du fait surtout de l'éclatement des unités de gestion des différentes ressources. Chaque utilisateur définit donc de façon sectorielle ses objectifs de développement sans tenir compte de l'impact sur les autres ressources, ni des possibilités d'intégration avec ces dernières.

Il n'existe pas de plan national d'aménagement et d'utilisation du territoire débouchant sur un plan d'occupation des sols et une mise en valeur rationnelle des ressources forestières.

II-3-3- Absence d'intégration des ressources

Le développement des ressources ne se réalise pas de façon intégré sur un même territoire, à cause de l'absence de concertation entre intervenants le reboisement s'effectue sur un terrain en même temps que le défrichement agricole sur un autre. Or, combattre la désertification par exemple, implique une intégration des activités sur un même territoire, agriculture, élevage, bois de chauffage, etc...

Le maintien de la productivité équilibré de l'ensemble des terres est plus important que la poursuite des objectifs sectoriels et la concurrence entre les différents secteurs.

II-3-4- Absence d'une politique d'exploitation des ressources forestières à long terme

La planification forestière ne s'articule pas autour d'objectifs à long terme qui reflètent ce qu'on entend faire avec le domaine forestier dans le futur.

Les ressources forestières sont mal connues et les objectifs qui guident leur développement sont définis en fonction de la demande sans réellement tenir compte des possibilités de l'écosystème à fournir cette demande.

II-1-b- Absence d'une définition claire du territoire forestier

La définition du territoire forestier ne fait pas l'unanimité parmi les intervenants au Cameroun, sa superficie variant alors suivant les utilisateurs entre 20 millions et 40 millions d'ha. Cette ambiguïté au niveau de la définition represente une contrainte au développement de cette ressource dans la mesure où, ne connaissant pas le territoire sous juridiction, il devient difficile pour les différents responsables du développement rural et forestier de planifier l'exploitation sectorielle des ressources (fonction cognitive de la planification).

III- IMPACT DE LA CRISE ECONOMIQUE/SITUATION DU SECTEUR FORESTIER

Du fait de la persistance de la crise économique, les activités du secteur forestier auront connu un net ralentissement dans l'ensemble, surtout pour les activités de production forestière autre que le bois d'oeuvre, faute de moyens financiers. Les taux de réalisation dans les diverses activités prévues dans les programmes sectoriels dépassent rarement 50%.

L'on aura noté la persistance de problème tels la stagnation de la production, la sélectivité de l'exploitation, les faibles rendements ou encore le gaspillage à l'exploitation forestière. La situation globale du secteur forestier camerounais se présente alors comme suit:

- Il existe une politique forestière déjà conçue et formulée dans les lois forestière de 1981, dans le code forestier et dans le sé plan. Son économie est qu'il y a un passage de l'optique production de bois en forêt dense, à l'ouverture à d'autres domaines dont la protection, la lutte contre la désertification et la prise en compte du principe de rendement soutenu;

- Les ressources forestières sont encore considérables, surtout par rapport aux autres pays d'Afrique de l'Ouest, ce qui permet d'envisager une augmentation sensible des exportations, bien que leur mise en valeur soit rendue difficile par des problèmes de pénétration.

- La connaissance des potentialités de la forêt dense sera totale avant la fin du siècle;

- La pression sur [illegible] forêt dense les plus riches est faible;

- Les disponibilités en main d'oeuvre sont très suffisantes

COPY

- La gestion nationale est critiquée et appréciée au plan international;

- le secteur forestier n'est appréhendé ni dans son intégralité, ni dans sa cohérence, d'où:

  * Une vision trop étroite localisée sur la forêt dense et le bois d'oeuvre, oubliant les problèmes des savanes sèches et du bois-énergie (Nord-Cameroun);

  * Une activité forestière de l'état concentrée pratiquement sur les seules forêts domaniales à l'exclusion du domaine national ou s'exerce des activités d'avenir comme l'agro-foresterie qui ne demanderait qu'à se développer si les deux vecteurs que constituent les femmes et les ONG étaient encadrés et/ou motivés;

  * Une tutelle éclatée en plusieurs Ministères sans le moindre organisme de coordination;

  * Une organisation de l'administration forestière complexe, aux frontières inter-organismes extraordinaires;

  * Des dotations budgétaires faibles et irrégulières malgré les inscriptions budgétaires.

- Les données de base concernant le secteur sont peu fiables:

  * Les chiffres relatifs aux superficies forestières sont vieux de 10 à 15 ans, et ceux concernant leur régression sont certainement sous-estimés d'où possibilité d'erreurs d'appréciation.

  * Les chiffres relatifs à la production et à la commercialisation forestière sont souvent très différents suivant les sources;

  * Le poids économique du bois-énergie est de loin sous-estimé par rapport au bois d'oeuvre;

- Les techniques d'action sur le secteur forestier ne sont pas au point:

  * On maîtrise mal les techniques de plantation relatives à la forêt dense réalisées à partir d'une mécanisation poussée;

  * Les problèmes de conservation de l'environnement et d'agroforesterie en zones sèches sont mal connus, et il y a dégradation continue de la ressource;

  * La formation forestière présente des lacunes, surtout concernant les métiers du bois, et dans la planification des besoins par les organismes demandeurs.

[illegible] inadaptation [illegible] exploré par exemple, des durées de permis [illegible] pour assurer valablement l'amortissement des immobilisations, et la réglement[illegible]tion est muette sur la foresterie communautaire qui risque d'être à l'arme de [illegible]

L'administration forestière a toujours suivi l'exploitation, et ne l'a jamais précédée, même au stade de la planification [illegible]/exploitation/industrialisation. L'exploitation du secteur forestier ne s'est jamais effectuée à partir d'un schéma à agro-sylvo-pastoral.

- Le système général [illegible] en valeur se réduit à une "exploitation minière" itinérante, ce qui se traduit à l'opposé du principe de rationnalisation de la ressource avant son aménagement.

Le plan d'ajustement [illegible] dans son diagnostic sectoriel forestier [illegible] comme [illegible] par la disponibilité [illegible] important des ressources forestières: 20 millions [illegible] disponibles [illegible] sont exploitées [illegible] de grumes de premier [illegible] accessibles [illegible]

Il énumère par [illegible] développement économique [illegible]

- Manque d'infrastructures de communication [illegible] Est)

- Disponibilité [illegible] capitaux [illegible] moyens financiers [illegible]

- Niveau [illegible] techniques [illegible] gestion;

- Manque de normalisation [illegible] transformés;

- Système [illegible] marché;

- Non [illegible] d'installation [illegible]

- Etroitesse [illegible] permettant [illegible] rentabiliser la [illegible].

Dans le cadre de la [illegible], le PAS [illegible] comme stratégie de dynamisation [illegible] un plan [illegible] touchant [illegible] économique, technique et commercial [illegible] tropical [illegible] foresterie qui permette [illegible] en même temps [illegible]

BEST AVAILABLE COPY

IV- LE PLAN D'ACTION FORESTIER TROPICAL (PAFT)

IV-1 LES GRANDES ORIENTATIONS D'UNE POLITIQUE FORESTIERE NOUVELLE (approche hors PAFT)

Ceci est une approche hors PAFT des problèmes que pose le secteur forestier. La foresterie tropicale aura montré trois erreurs de manoeuvre:

- La gestion centralisée des forêts par l'état aura peu fait cas du monde rural qui se considère pourtant comme le gestionnaire traditionnel de ce milieu dans lequel il vit;

- Le bois-énergie, récolté essentiellement dans les défrichements agricoles est passée inaperçu en tant que produit du développement rural;

- Le bois d'oeuvre n'est qu'une partie des multiples productions de la forêt.

Ce constat a conduit à l'idée d'une nouvelle politique forestière basée sur la gestion de la forêt avec une forte implication de la population rurale, ceci nécessitant une formation forestière de ce monde rural à partir de deux motivations essentielles:

- Fourniture permanente d'emplois

- Fourniture permanente de profits en tant qu'usufruitier des produits de la forêt qui l'entoure.

D'où les orientations générales suivantes comme piliers d'une politique forestière:

- Orientations d'une politique de développement, avec principalement le rassemblement dans le cadre d'une politique globale des principales fonctions de la forêt, l'ensemble bénéficiant d'une gestion commune, la politique forestière s'intégrant plus dans une politique globale de protection de l'environnement et de développement agro-sylvo-pastoral, et impliquent davantage les populations rurales.

- Orientations d'une politique économique, redonnant à la filière bois-énergie sa véritable place, préconisant la transformation locale de la production, réactivant la consommation locale, et substituant progressivement l'aménagement de la forêt naturelle aux plantations d'espèces de bois d'oeuvre à moyenne révolution;

-Orientations d'une politique sociale humaine, prenant en compte les besoins et aspirations du monde rural tendant à le stabiliser en l'associant à la gestion de la forêt et en développant des emplois forestiers dans des entreprises

stabilisée.

- Orientations d'une politique d'actions forestières avec le déblocage de zones forestières nouvelles pour une mise en valeur dans le cadre d'un aménagement régional intégré, l'aménagement progressif de superficies déjà exploitées, le développement progressif d'exploitations intégrées en forêt dense fournissant du bois d'œuvre et bois-énergie pour un rendement maximum du capital forêt, la conduite d'études technico-économiques de base permettant de concevoir une planification du développement forestier (production de bois d'oeuvre et bois-énergétique).

IV-2 LES ORIENTATIONS PROPOSEES DANS LE CADRE DU FAFT

L'esprit du FAFT partit du souci de mobiliser une somme de ressources sans précédent pour résoudre le problème forestier tropical à partir de deux données essentielles:

IV-2-1 Le développement des industries forestières

L'objectif pour le [illegible] en place [illegible] intégrés d'approvisionnement [illegible] utilisation des [illegible] associant forêt, industrie, [illegible] population [illegible] constituant des pôles de développement.

Le Gouvernement a accordé l'aspect d'intégration des populations locales aux profits que l'industrie forestière génère, par le biais de la création de PME forestières camerounaises.

Il est plus intéressant, par ailleurs, d'intéresser la population rurale à [illegible] de type [illegible] permanents. [illegible] emplois permanents [illegible] différence des emplois temporaires [illegible] par l'actuelle exploitation forestière par licences à durée limitée et "minière".

Pour ce faire, la règle d'or consiste à stabiliser géographiquement la gestion forestière dans le cadre d'unités forestières de gestion (UFG) où l'on ferait succéder dans le temps exploitation et travaux sylvicoles d'amélioration suivant un rythme d'environ [illegible] ans. [illegible] aurait alors création systématique d'industries forestières permanentes au niveau de chaque UFG, avec comme estimation [illegible] emploi permanent [illegible]

IV-2-2 Le bois-énergie

Le bois-énergie, [illegible] stratégique pouvant entraîner la destruction [illegible] forêt en l'absence de toute gestion et devant la poussée démographique, peut par contre entraîner un développement [illegible] insoupçonné, [illegible] des ressources nouvelles [illegible] au monde rural pouvant seul le produire, et [illegible] un secteur très important de

BEST AVAILABLE COPY

236

fixation du monde rural [illegible] de lutte contre l'exode.

Pour ce faire, il est capital d'assurer le maintien et la pérennité de la ressource, en prescrivant des mesures liant automatiquement exploitation et régénération, des mesures d'incitation du monde rural à réaliser des plantations d'arbres à multiples usages, des mesures d'économie d'énergie (récupération des déchets d'exploitation pour en faire du bois-énergie, développement des actions "Foyers améliorés").

IV-2-3 La conservation des écosystèmes forestiers tropicaux

Elle est capitale devant l'augmentation de la pression de population, afin de prévenir la destruction ou la dégradation des espèces végétales dont le remplacement poserait des problèmes économiques, financiers et techniques souvent insurmontables.

Pour ce faire, compte tenu du fait que la conservation constitue toujours une contrainte pour le milieu rural qui la conçoit comme un empiétement à son milieu de parcours traditionnel, la stratégie de base à adopter est l'aménagement régional, où l'on affecterait d'abord au monde rural les terres à vocation agricole et pastorale, puis viendrait le classement des superficies restantes. Les emplois générés par l'aménagement du parc national seraient réservés prioritairement aux collectivités locales. Par contre, la protection des espèces endémiques ne peut que passer par une protection absolue, telle que l'offre et la disposition des annuaires. L'éducation de la population en matière d'environnement prend ici tout son sens, afin de l'amener à prendre conscience des limites écologiques du potentiel des ressources naturelles, de la nécessité de les utiliser de façon rationnelle et de la détérioration rapide que peut entraîner une exploitation inconsidérée.

IV-2-4 La foresterie dans l'utilisation des terres

L'intégration de l'arbre au domaine agricole, essentiellement perçue comme une solution à la fourniture du bois de feu et la protection des sols, peut être de la première importance pour la sécurité alimentaire, par certaines formes d'intervention.

Il s'agit grâce à l'arbre de mettre en place des systèmes d'utilisation des terres stables et productifs.

Le PAFT préconise à cet effet quatre orientations.

- Le développement agro-sylvo-pastoral, par le quadrillage du paysage agraire d'un réseau forestier, ou par l'introduction individuelle d'arbres aux propriétés diverses dans les champs.

- L'aménagement intégré des bassins-versants, au niveau général du bassin, ou au niveau des parcelles de culture.

- Les zones arides et la lutte contre la diversification.

BEST AVAILABLE COPY

par l'[illegible] l'[illegible] forestière précédemment [illegible] une [illegible] limite de la [illegible] imposer [illegible] [illegible] politiques.

- L'aménagement du territoire, qui dégagerait aux populations par les biais de l'aménagement agro-sylvo-pastoral, des terres boisées à défricher, et donc permettrait leur sécurité alimentaire.

IV-2-5.-LES INSTITUTIONS

Dans une optique de participation active de la population et de création d'une capacité autonome d'action au développement forestier en vue du développement socio-économique, le PAFI recommande de mettre l'accent sur la formation, la vulgarisation et la démonstration, la recherche-développement, et le renforcement des utilisations.

Il s'agit de [illegible] le potentiel humain et institutionnel dont dispose le pays, afin de conférer la portée voulue aux nouvelles [illegible] en matière de développement forestier.

Pour ce faire, [illegible] directeur: la prise en [illegible] du secteur [illegible] exige une unicité de conception [illegible] avant pouvoir de décision [illegible] élevé.

En conclusion, la mission du PAFI s'est fixé:

- Un objectif: [illegible] le long terme, [illegible] définir, puis l'organiser [illegible] grâce à un plan directeur forestier.

- Un calendrier: [illegible] dernières années du [illegible] plan (1988-1991) seront [illegible] les allocations, le [illegible], de mise en place des [illegible].

- Les moyens: La réalisation [illegible] études, mise en place des institutions nécessaires.

Sur ces bases, [illegible] projets ayant l'objet de fiches d'intention, répartis entre les sept thèmes du PAFI, sont proposés, pour un montant [illegible] 7.990.000.000 CFA, [illegible] sur le cours de 1 US $ = 200 CFA.

IV-3. Tendances [illegible] par les bailleurs de fond vis-à-vis du PAFI

Sur les sept thèmes [illegible] les engagements des bailleurs [illegible] les [illegible] suivantes:

BEST AVAILABLE COPY

- Filière bois d'œuvre: 29% des projets (pour 22 projets présentés) pour 15 millions de US $

- Bois de feu et énergie: 100% des projets (pour 5 projets présentés) pour 4 millions de $

- Conservation des écosystèmes: 40% des projets (pour 7 projets présentés) pour 13 millions de $

- Foresterie dans l'utilisation des terres: 25% des projets (pour 14 projets présentés) pour 20 millions de $

- Institutions forestières: 65% des projets (pour 9 projets présentés) pour 26 millions de $

La foresterie dans l'utilisation des terres est donc le parent pauvre de l'ensemble des thèmes du PAFT.

- La Banque Mondiale s'est montrée disposée à financer les aménagements et "l'exploitation conservatoire" des ressources en forêt dense, malgré les incertitudes planant sur cet aspect du programme. L'exploitation conservatoire consiste à empoisonner les essences jugées nuisibles, sur de nombreux hectares de forêts vierge, pour favoriser l'évolution de celles ayant actuellement un potentiel économique important. Le type d'exploitation aurait l'avantage d'être plus compétitif que les plantations d'essences commerciales.

La Banque propose ainsi que les forêts préservées du Sud et de l'Est du pays soient ouvertes à l'exploitation et que les exportations soient diversifiées au-delà des clients traditionnels (la CEE). Il s'agira d'exploiter un plus grand nombre d'essences et de tenter de développer le marché local et la production de produits complexes.

Mais elle reconnaît l'insuffisance des contrôles sur le terrain ainsi que l'inadaptation de la gestion des parcs nationaux. Elle souligne en outre le manque d'informations disponibles sur les terres domaniales et l'absence d'un plan national d'aménagement des terres.

- La Coopérative Française adhère au concept d'unité forestière de gestion (UFG) basé sur l'exploitation conservatoire, mais elle relève une insuffisance du contexte institutionnel camerounais et considère que l'application des aménagements dans le cadre des UFG ne peut être que le fait "d'un service forestier omniprésent dont l'installation sur le terrain est indispensable, même si elle doit se faire progressivement"

- Les Pays-Bas émettent des réserves sur l'exploitation conservatoire. Ils souhaitent pousser plus loin la réflexion sur les risques de dérapage du système et les conséquences à long terme de la manipulation génétique des massifs forestiers.

Une alternative possible à cette manipulation est la plantation d'espèces tropicales, commercialement viables, à croissance rapide. Les Pays-Bas désirent aussi obtenir des réflexions sur l'intégration du développement forestier et la participation des populations rurales. Ils manifestent un grand intérêt pour les zones septentrionales du pays menacées de déforestation.

- La Grande-Bretagne se montre prudente vis à vis de l'exploitation conservatoire et des UFG, désirant davantage d'informations sur les limites de prélèvement de l'exploitation conservatoire, qui doivent se situer en dessous de la seule croissance naturelle, ce qui pour eux nécessite une meilleure connaissance de cette croissance dans diverses aires primaires.

- Le Canada, attache une attention particulière au remplacement de la capacité nationale à gérer le secteur forestier, rappelle que la substitution au gouvernement ne peut être envisagée que de façon partielle et limitée dans le temps; par rapport au PFT, il reste attentif aux précisions à apporter sur le cadre économique, institutionnel et législatif dans lequel évoluera le secteur.

- Le World Rain Forest Movement

D'après ce groupe écologique, le PAFT Camerounais ne s'attaque pas aux vrais raisons de la déforestation, mais se consacre plutôt essentiellement à l'exploitation commerciale des régions forestière nouvelles (Sud et Est). La valorisation de la forêt autre que l'exploitation du bois, n'a connu qu'une attention superficielle. De même, les droits et les besoins des peuples autochtones et des femmes n'ont pas été pris en considération. En clair, le World Rain forest relève que:

- La Banque Mondiale préconise une augmentation substantielle de l'exploitation forestière pour compenser les pertes sur les revenus pétroliers.

- Le PAFT veut faire du Cameroun le plus important exportateur de produits forestier en Afrique, la production de grumes devant doubler d'ici 10 ans.

- Au cours des 10 dernières années, 25 millions de m3 de bois ont été abattus pour l'exportation sur plus de la moitié du territoire forestier, et 67 millions de m3 de bois-énergie, et les exploitants recherchent aujourd'hui de nouvelles concessions.

- Pour rendre accessibles les territoires isolées du Sud et du Sud-Est du pays aux exploitants, l'état envisage la construction d'une route de 600 km entre KRIBI et TOKADOUMA, et un nouveau port à Grand BATANGA pour évacuer les grumes. Ces projets ne s'inscrivant pas dans le PAFT, n'ont pas été soumis aux concertation au sein de la

Communauté [illegible]

- La technique de l'exploitation conservatoire n'a pas encore été maîtrisée et n'a pas encore fait la preuve de sa viabilité économique.

- Les risques de dérapage sont réels du fait que les sociétés forestières, devant des couts d'exploitation en augmentation à cause de la "gestion partielle" du milieu par rapport aux concurrents des pays voisins continuant l'exploitation minière, sont appelées à s'auto-réguler.

- Le sort des pygmées n'est pas clairement défini dans le PAFT, eux qui sont les habitants autochtones du Sud-Est du pays (zone ou l'exploitation est désormais préconisée).

- Le PAFT n'aborde pas en profondeur les problèmes fonciers de la forêt, ni les mecanismes du partage des richesses forestières avec les populations locales.

En conclusion, l'on peut dire que le PAFT préconise une nouvelle méthode de gestion des forêts, l'exploitation conservatoire qui, à la différence de l'écrémage classique qui se caractérise par une action défavorable sur le peuplement d'avenir, donne lieu à un prélèvement adapté à la capacité de production et des actions sylvicoles pour gérer les arbres d'avenir. Cependant les connaissances manquent concernant les effets à moyen ou long terme, mais dans un contexte de contraintes socio-économiques, doit-on attendre de connaître parfaitement les consequences de la transformation de l'écosystème de la forêt dense d'agir? Le PAFT préconise aussi un défrichement intensif d'une partie de la forêt pour dégager la part de terres des agriculteurs avec récupération du capital affiché sans préciser les types de culture envisagés, les terres défrichées, alors que sans biomasse ni brulis, la dégradation de la couche utile du sol qui ne dépasse pas 10 cm de profondeur est très rapide. Le PAFT pour preconise à cet effet des jachères plus courtes en plantant des especes arborées à croissance rapide pour régénérer le sol et procurer du bois, mais ici encore le système est expérimental et nécessite un encadrement des populations qui doivent s'adapter au nouveau système.

V - LA MISE EN OEUVRE DE LA NOUVELLE POLITIQUE FORESTIERE DU GOUVERNEMENT

La nouvelle politique forestière du pays s'exerce dans un environnement de terre conditionnalité de l'aide extérieure, de mise au pas effectuée en regime de crise. Les bailleurs de fonds insistent sur la restructuration des organismes, et la réforme de la législation forestière.

Une nouvelle institution forestière est aussi créée le [illegible]

BEST AVAILABLE COPY

février 1990, l'Office National de Développement des Forêt (ONADEF). Les orientations visent la consolidation des acquis des ex-CENADEFOR et ONAREF, tiennent compte des politiques énoncées dans le texte organique, surtout des prescriptions du PAFT, des remarques des bailleurs de fonds et de la nouvelle dynamique à insuffler au secteur forestier national.

L'ONADEF a donc pour objectif global, la mise en oeuvre de la politique du Gouvernement en matière de développement des activités du secteur forestier national. Etablissement public à caractère industriel et commercial, il est chargé de réaliser les inventaires et aménagements forestiers, la régénération et le reboisement des forêts domaniales, d'exécuter tout programme de lutte contre la désertification, de protection des zones à écologie fragile, d'entreprendre toute action de développement de la filière-bois. Dans une nouvelle approche administrative et financière, l'ONADEF entrevoit une gestion centralisée au niveau de la Direction Générale de certaines tâches administratives et comptables de manière à dégager les Responsables techniques des tâches administratives au profit du travail, et prévoit un accroissement de ses ressources propres (en plus des fonds alloués à l'organisme) à travers une série d'activités pouvant permettre une rentrée appréciable d'argent telles la vente des plants aux particuliers et collectivités locales, la réalisation à prix onéreux des inventaires de toute nature pour les particuliers, la vente des cartes forestières, etc...

Mais, l'ONADEF ne semble pas selon certaines sources, avoir reçu l'agrément des bailleurs de fonds, ce qui est compréhensible quand on sait que d'une manière générale, ceux-ci préconisent la libéralisation de l'économie avec une plus grande prise en charge du développement par le secteur privé (et informel). C'est ainsi que la CCCE estime essentiel de mettre l'accent sur une planification rationnelle de la gestion et de l'aménagement de la forêt dans le cadre de relations contractuelles entre partenaires privés et publics. Elle finance dans cet esprit des groupes français intervenant dans l'exploitation financière au Cameroun. Or l'esprit de création de l'ONADEF semble être une plus grande rigueur dans la gestion des moyens mis à la disposition de l'organisme (ce qui pour les bailleurs de fonds peut n'être qu'un voeu pieux), mais une ouverture nettement insuffisante sur les secteurs autres que public. L'on peut redouter de se trouver de nouveau devant un organisme étatique de développement budgétaire finissant par prendre comme objectif non le développement rural, mais sa propre croissance et finissant par constituer un mal dans l'état.

En conclusion, l'on peut dire que le Cameroun se trouve dans une situation de ressources propres limitées, et est obligé de faire appel de manière importante aux capitaux extérieurs, ce qui multiplie en fait les centres de décision. Le pays pour conserver son indépendance dans l'orientation de son développement doit élaborer ses plans à partir d'un travail de base sans faille sur le plan de la faisabilité technique, économique et sociale, afin de rencontrer autant que possible les "vues" des bailleurs de fonds. Le secteur forestier ne doit pas déroger à cette règle.

BEST AVAILABLE COPY

A N N E X E S

TABLEAU N°6 : EVOLUTION DES EXPORTATIONS CAMEROUNAISES DES PRODUITS FORESTIERS ET DERIVES

Quantité x 1000 kg

Valeur x 1 000 F CFA

[illegible]	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Bois en [illegible] et niveaux	[illegible]	[illegible]	9 209	[illegible]	13 104	18 027	[illegible]	[illegible]	14 294	11 838	14 755
	992 838	1 034 523	877 787	988 953	1 241 233	1 813 821	1 015 991	1 613 740	2 170 231	2 558 651	2 425 128
[illegible]	6 809 973	4 344 704	4 270 838	3 939 288	4 182 818	6 420 343	4 488 429	3 294 222	4 712 843	6 349 352	6 888 404
	34 822 947	24 808 278	24 853 020	22 275 805	23 243 000	39 898 930	25 240 448	28 733 573	33 600 865	55 511 102	58 989 818
Exports pates et [illegible]	[illegible] 284	19 025	18 418	[illegible]	[illegible] 691	12 491	[illegible] 438	[illegible] 107	24 227	14 245	18 087
	216 218	210 198	313 989	488 855	591 540	239 030	527 152	489 298	1 004 373	817 947	593 740

[illegible]

[illegible]		1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
[illegible]	[illegible]	[illegible] 929	19 354	[illegible] 826	[illegible]	28 371	[illegible] 640	[illegible]	[illegible] 907	[illegible] 956	12 588	7 195
	[illegible]	[illegible] 598	1 350 788	1 545 280	[illegible] 354	1 103 108	404 819	255 571	311 894	2 229 380	2 009 897	351 231
[illegible]	[illegible]	[illegible] 210	[illegible] 923	[illegible] 148	[illegible] 412	15 123	19 913	[illegible] 702	20 120	[illegible] 065	14 318	12 001
	[illegible]	[illegible] 417	1 248 400	1 877 919	[illegible] 062	1 808 049	2 398 559	[illegible] 095	[illegible] 181	235 874	1 028 518	958 607
[illegible]	[illegible]	[illegible] 469	228 970	278 890	[illegible] 001	250 727	184 223	[illegible] 108	[illegible] 856	[illegible] 769	[illegible] 328	430 858
	[illegible]	[illegible] 880	12 081 978	13 492 540	[illegible] 277	13 289 303	17 931 830	[illegible] 873	23 921 361	19 809 190	22 381 615	44 473 171

[illegible]

BEST AVAILABLE COPY

TABLEAU No2 EVOLUTION PRODUCTION SEMENCES AMELIOREES

PROJET CACAO/CAFE

		1982/83	1983/84	1984/85	1985/86	1986/87	1987/88	1988/89	1989/90
Cabosses saines	Production	1 140 324	1 220 733	1 565 50[illegible]	1 583 516	1 325 115	1 024 470	1 212 12[illegible]	508 1[illegible]
	Distribution	1 007 928	1 101 79[illegible]	1 [illegible] 13	1 347 293	932 229	903 071	781 264	148 50[illegible]
Boutures racinées	Production	1 583 88[illegible]	2 079 46[illegible]	3 [illegible]	3 140 829	4 692 342	3 188 829	3 074 8[illegible]	1 086 35[illegible]
	Distribution	1 583 88[illegible]	2 048 57[illegible]	3 339 86[illegible]	2 943 46[illegible]	4 657 049	3 167 57[illegible]	3 084 12[illegible]	1 075 38[illegible]
Réalisation par rapport prévisions du plan	Cabosses Distribuées	84%	92%	94%	83%	5[illegible]%	8%	41%	8[illegible]
	Boutures Distribuées	30%	31%	31%	27%	32%	8%	22%	8%

SOURCE:PROJET SEMENCIER CACAO/CAFE

TABLEAU No3 EVOLUTION PRODUCTION SEMENCES AMELIOREES

PROJET SEMENCIER VIVRIER SPC

(En tonnes)

		1980/81	1981/82	1982/83	1983	1984/85	1985/86	1986/87	1987/88	1988/89
Maïs	P R		1 4[illegible]	8[illegible]	[illegible]	55[illegible]	14[illegible]	3[illegible]	2[illegible]	2[illegible]
Arachide	P R		[illegible]	[illegible]	[illegible]	1[illegible]	[illegible]	[illegible]		
Niébé	P R							335 258 P	3[illegible] 46[illegible]	[illegible]
Igname	P R	71 801 P	63 848 P	7[illegible] 973	[illegible]	175 938 P	12[illegible]	69 872 P	46 [illegible]	[illegible]
Manioc	P R		3[illegible]	2[illegible]	[illegible]	7[illegible]	6[illegible]	3[illegible]	2[illegible]	2[illegible]
Plants fruitiers	P R		8 [illegible]	12 0[illegible]	[illegible]	28 00	5[illegible]			
[illegible]	P R									
Pépinière de teck	P R								[illegible]	

P: Prévisions

-annexe-2-

TABLEAU N°1

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DES SEMENCES AMELIOREES

PROJET SEMENCIER NORD

	1981/82	1982/83	1983/84	1984/85	1985/86	1986/87	1987/88	1988/89	1989/90
Arachide	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Soja	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Maïs	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Niébé				[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sorgho				[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fonio de terre					0.5	[illegible]			

Source : [illegible]

TABLEAU N°2

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DES SEMENCES AMELIOREES

PROJET SEMENCIER NORD

(En tonnes)

	1981/82	1982/83	1983/84	1984/85	1985/86	1986/87	1987/88	1988/89	1989/90
Arachide	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Soja	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Maïs	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Niébé				[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Sorgho				[illegible]	[illegible]				
Fonio de terre					[illegible]	[illegible]			

Source : [illegible]

BEST AVAILABLE COPY

PAYS	Nombre d'exploitations	Distribution par type d'énergie: Bois	Mécanique (Tracteur)	Animale (Traction)	Manuelle (Houe)
[illegible]	[illegible]				
[illegible]	[illegible]				
Adamaoua	[illegible]				
[illegible]	[illegible]				
[illegible]	[illegible]				
[illegible]	[illegible]				
[illegible]	[illegible]				
[illegible]	[illegible]				
[illegible]	[illegible]				
[illegible]	[illegible]				
CAMEROUN	[illegible]				

SOURCE [illegible]

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

[illegible] [illegible] de [illegible] [illegible] les infrastructures [illegible] et les capacités opérationnelles et le gestion de l'IRA et [illegible] [illegible] un Centre de Documentation et [illegible] d'Analyse pour le soutien de la recherche [illegible] des [illegible] pour [illegible] et propagation du système [illegible] du système de [illegible]	Accord n° 2266 [illegible] du [illegible] 88 Date prévue pour expiration le [illegible]	[illegible]	$ [illegible] 000 000
1 [illegible] de [illegible] du secteur [illegible] vers la [illegible] (FCA[illegible]) [illegible] aux services de [illegible] [illegible] de la [illegible] entretien des routes [illegible] de [illegible] les fonctions de [illegible] et [illegible] et de [illegible]	Accord n° 2012 [illegible] du [illegible] 88 Date prévue pour expiration [illegible] 12 84	[illegible] M [illegible] G17 [illegible] [illegible]	$ [illegible] 000 $ 400 000 $ [illegible] 000 $ [illegible] 700 000
[illegible]	[illegible] 1990 Date prévue [illegible] 1997	[illegible] [illegible]	$ [illegible] $ [illegible]
[illegible]		[illegible]	$ [illegible] 000 $ [illegible] 000

-annexe-[illegible]-

2[illegible]

BAD Banque Africaine de Développement

FAD Fonds Africain de Développement

BESTAVAILABLE COPY

Annex

[illegible]			
[illegible]	[illegible]	Réalisage	[illegible] Décisions

N.B. Une mission de préparation en Mars 1991 a soulevé le problème du taux d'intérêt élevé servi par la C.C.C.E. Les actions requises [illegible] la rédaction du rapport de préparation du projet et procéder à l'évaluation du projet.

N.B. [illegible]

C.C.C.E

[illegible]	CONVENTION		[illegible]	[illegible]
	[illegible] NATURE	NUMERO		
[illegible]	Avril [illegible]	[illegible] 229 010 410 [illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Février [illegible]	[illegible] 229 000 560 [illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Avril [illegible]	[illegible] 229 000 570 Z	[illegible]	[illegible] 000 00
[illegible]	Décembre [illegible]	[illegible] 229 010 470 B	[illegible]	[illegible] 000 00
[illegible]	Mai [illegible]	[illegible] 229 020 030 [illegible]	[illegible]	[illegible] 000 000 00
[illegible]	[illegible]	[illegible] 229 000 580 K	[illegible]	[illegible] 000 00
[illegible]	[illegible]	[illegible] 229 000 590 W	[illegible]	[illegible] 000 00
[illegible]	[illegible]	[illegible] 229 000 600 G	[illegible]	[illegible] 000 000 00
[illegible]	[illegible]	[illegible] 229 000 610 [illegible]	[illegible]	[illegible] 100 000 00
[illegible]	[illegible]	[illegible] 229 000 620 [illegible]	[illegible]	[illegible] 200 000 00
[illegible]	[illegible]	[illegible] 229 010 460 M	[illegible]	[illegible] 000 00
[illegible]	Octobre [illegible]	[illegible] 229 120 010 N	[illegible]	[illegible] 000 000 00
[illegible]	Octobre [illegible]	[illegible] 229 120 020 Z	[illegible]	[illegible] 000 000 00
[illegible]	Février [illegible]	[illegible] 229 000 640 A	[illegible]	[illegible] 000 000 00
[illegible]	Février [illegible]	[illegible] 229 000 650 [illegible]	[illegible]	1 000 000 00
[illegible]	Décembre [illegible]	[illegible] 229 000 690 [illegible]	[illegible]	[illegible] 000 000 00
[illegible]	Juillet [illegible]	[illegible] 229 000 710 [illegible]	[illegible]	[illegible] 000 00
[illegible]	Décembre [illegible]	[illegible] 229 000 740 [illegible]	[illegible]	[illegible] 000 000 00
[illegible]	Décembre [illegible]	[illegible] 229 000 750 [illegible]	[illegible]	[illegible] 000 000 00
[illegible]	Novembre [illegible]	[illegible] 229 000 820 W	[illegible]	[illegible] 000 000 00
[illegible]	Décembre [illegible]	[illegible] 229 000 810 K	[illegible]	[illegible] 000 00
[illegible]	Octobre [illegible]	[illegible] 229 [illegible] B	[illegible] ACAM	[illegible] 000 00
[illegible]	Octobre [illegible]	154 229 [illegible] B	[illegible] ACAM	[illegible] 250 000 00

[illegible] AVAILABLE COPY

- annexe - 7 -

SIP	22 Décembre 19..	[illegible] 010 0195	prêt NPT	[illegible]
SIP	22 Décembre 19..	[illegible] 010 025	prêt NPT	[illegible]
SIP	22 Décembre 19..	[illegible]	prêt NPT	[illegible]
[illegible]	22 Décembre 19..	[illegible]	prêt NPT	[illegible]
SIP	22 Décembre 19..	[illegible]	prêt [illegible]	1 035 000
SIP	22 Décembre 19..	[illegible]	prêt SF[illegible]	[illegible]
[illegible]	11 [illegible] 19..	[illegible]	prêt [illegible] Cameroun	[illegible]
[illegible]DECA	11 [illegible] 19..	[illegible]	prêt [illegible] Cameroun	[illegible]
CONDS FRERES [illegible]	9 Novembre 19..	[illegible]	prêt [illegible] Cameroun	[illegible]
SOCAPALM	2. Décembre 19..	[illegible]	prêt [illegible]	[illegible]
SOCAPALM	2. Décembre 19..	[illegible]	prêt [illegible]	[illegible]
DEVECAM BEF	3 Mai 19..	[illegible]	prêt [illegible] Cameroun	[illegible]
DEVECAM BEB	3 Mai 19..	[illegible]	prêt [illegible] Cameroun	[illegible]
REDRESSEMENT [illegible]	9 Juin 19..	[illegible]	prêt [illegible] Cameroun	[illegible]
REDRESSEMENT [illegible]	9 Juin 19..	[illegible] 600 97.	prêt [illegible] Cameroun	[illegible]
ROYAL FRUIT M[illegible]	10 Octobre 19..	[illegible]	prêt AF[illegible]	[illegible]
BANANERAIE KON[illegible]	20 Novembre 19..	[illegible]	prêt AF[illegible]	120 000
[illegible]	27 Novembre 19..	[illegible] 043	prêt SF[illegible]	6 000 000
[illegible]	7 Décembre 19..	[illegible] 226 [illegible] 026	prêt [illegible] Cameroun	[illegible]
[illegible]	19 Décembre 19..	[illegible] 010 010	prêt SEB	9 250 000
[illegible]	19 Décembre 19..	[illegible]	prêt [illegible]	9 25[illegible]

-annexe-

Désignation et visites projet bananes	Date de signature et numéro de la convention	Source de financement	Montant du financement (en F CFA)
1. Programme de développement intégré dans la vallée de la Benoué * Intégration des facteurs ruraux des régions occupées de la province [illegible] Nord * Développement cultures vivrières et de [illegible] * [illegible]	5e FED 5e FED [illegible] 5e FED 5e FED	[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]	1 158 671 645 047 [illegible] [illegible] 97 413
[illegible]	[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] 5e FED 5e FED	[illegible] [illegible]	[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] 9 081 129
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]	5e FED 5e FED 5e FED 5e FED 5e FED 5e FED	[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]	776 642 [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] F CFA

[illegible]

5. FAO/PNUD

DES. WALABLE COPY

Désignation et volets du projet financés	Date de signature et [illegible] de la convention	Nature du financement	Montant du financement (en dollars U.S.)
1 Assistance au Centre National des sols (MESIRI)	CMR/83/004 [illegible]	Assistance Technique (DOF)	1 429 [illegible]
2 Etude du secteur forestier (MINAGRI)	CMR/83/013 [illegible]	Assistance Technique (DOF)	[illegible]
3 Education coopérative (MINAGRI)	CMR/83/003 [illegible]	Assistance Technique (DOF)	[illegible]
4 Lutte contre le Striga (MINAGRI)	CMR/86/005 [illegible]	Assistance Technique (DOF)	[illegible]
5 Planification alimentaire (MINPAT)	CMR/86/006 [illegible]	Assistance Technique (DOF)	[illegible]
6 Promotion du mouvement coopératif (MINAGRI)	CMR/86/005 [illegible]	Assistance Technique (DOF)	[illegible]
7 Exploitations Agricoles de Moyenne Importance MINAGRI	CMR/86/007 [illegible]	Assistance Technique (DOF)	[illegible]
8 Réduction des pertes après récolte (MINAGRI)	CMR/86/017 [illegible]	Assistance Technique (DOF)	1 144 [illegible]
9 Assistance à la production semencière (MINAGRI)	CMR/87/016 [illegible]	Assistance Technique (DOF)	[illegible]
10 Documentation agricole (MINAGRI)	CMR/87/014 [illegible]	Assistance Technique (DOF)	[illegible]
11 Cellule de planification forestière (MINAGRI)	CMR/86/011 [illegible]	Assistance Technique (DOF)	[illegible]
12 Assistance à l'UTAVA (MINAGRI)	CMR/83/002 [illegible]	Assistance Technique (DOF)	[illegible]
13 Etude sur le cacao	CMR/[illegible]	[illegible]	[illegible]

ROUAME DE BELGIQUE

Désignation et volets du projet financés	Date de signature et [illegible] de la convention	Nature du financement	Montant du financement
1 Projet Secteur du Cacao Côte d'Ivoire	19[illegible]	[illegible]	[illegible]
2 Assistance au Centre Universitaire de Dschang	19[illegible]	[illegible]	[illegible]
3 Projet de Séchage du Cacao à Nkongsamba	19[illegible]	[illegible]	[illegible]
4 Cultures Arabes	1[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

[illegible] MAL ARE (UDP)

[illegible]	[illegible]	[illegible]	Montant du financement
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

[illegible]	Date de signature et numéro de la convention	[illegible]	Montant du financement
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

BEST AVAILABLE

5- Education agricole Construction bâtiments Assistance technique [illegible] agricole 6- Programmation de réforme du secteur [illegible] Libéralisation de l'importation, distribution et vente des [illegible] Mise en place d'un fonds de roulement auprès des banques commerciales pour prêts aux importateurs et distributeurs Etudes en vue du suivi de ce programme 7- Programme de réforme du secteur de commercialisation agricole (ONAM) Libéralisation et privatisation de la commercialisation du café arabica Libéralisation immédiate du commerce externe de café arabica Libéralisation durant une période de 2 ans de la commercialisation intérieure du café Arabica Suppression du système de stabilisation des prix exécuté par l'ONAM Réduction du rôle de l'office de commercialisation Etudes en vue du suivi de cette réforme et de son extension [illegible] produits que sont le cacao et le café Robusta	Signature en [illegible] Expiration en [illegible] Signature en [illegible] Expiration en [illegible] Signature en [illegible] Expiration en [illegible]	[illegible]	[illegible]

SUISSE

BEST AVAILABLE COPY

[illegible]	Date de signature et numéro de convention	[illegible]	Montant du financement (en francs suisses)
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	1ère phase 198 000 2ème phase 199 965

10 ITALIE

[illegible]	Date de signature et numéro de convention	Date du financement	Montant du financement (en lire italienne)
[illegible] Mario BAZRA [illegible] et élevage [illegible] produits agricoles et santé	28.02.1987 [illegible]	[illegible]	1987 : 272 903 000 1988 : 345 391 000 1989 : 340 392 000 1990 : 340 300 000 1991 : 239 800 000 1992 : 193 200 000

BEST AVAILABLE COPY

2 Développement local intégré dans les départements d'Ille et Loire et du Nord	22/01/[illegible] 645/[illegible]		

R.F.A

BEST AVAILABLE COPY

CANADA

Désignations et volets du projet financé	Date de signature	Numéros de financement	Montant de financement par [illegible]
Projet appui forestier (phase 2) Production d'un plan directeur Mouvement opération photo carte Etude globale du secteur forestier Etude des besoins et potentiels en [illegible] Création du CENADEF [illegible] Formation des homologues [illegible] Projet appui [illegible] Amélioration de la connaissance [illegible] Inventaire national sur 500 000 hectares Assistance technique aux PME forestières [illegible] Fourniture de matériel d'appoint [illegible] Formation des stagiaires au Canada et [illegible] Evaluation suivi [illegible] Inflation + imprévus [illegible] Contribution locale [illegible] Coût total du projet	[illegible]		[illegible]

[illegible]

[illegible]

TABLEAU No[illegible]

GROSSE DOMESTIC PRODUCT A CONSTANT MARKET PRICES

	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Food crops(1)	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Cash & export crops	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Livestock(1)	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Fishing(2)	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Forestry(4)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Secondary Sector	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Extractive ind.(3)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Manufacturing(5)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Elec gas water(7)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Bldg (pub. works)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible] Sector(8)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible] market sect.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible] but excise tax	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Excise taxes(11)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible] market sector	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]									
[illegible]									
[illegible]									
[illegible]									
[illegible]									
[illegible]									
[illegible]									
[illegible]									

[illegible] PERCENTAGE CONTRIBUTION TO GDP BY SECTOR

	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	

[illegible] AVAILABLE COPY

TABLEAU No10 COFFEE COCOA AND TOTAL EXPORTS

Year	Coffee	Cocoa	Total	Coffee total	Cocoa
	Tonnes of FCFA				
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	19 508	35 561	55 471	23.4	27.8
[illegible]	27 339	42 122	69 842	29.3	24.0
[illegible]	49 597	49 373	98 900	[illegible]	29.8
[illegible]	1 001	[illegible]	132 250	19.3	38.8
[illegible]	1 968	52 511	161 242	19.3	28.8
[illegible]	1 598	29 691	191 010	32.2	28.4
[illegible]	7 233	52 557	198 903	[illegible]	37.0
[illegible]	7 439	80 894	222 364	21.8	31.7
[illegible]	9 111	[illegible]	[illegible]	[illegible]	27.3
[illegible]	[illegible]	13 399	56 314	[illegible]	19.8
[illegible]	[illegible]	57 203	307 203	11.8	14.4
[illegible]	[illegible]	[illegible]	384 144	[illegible]	14.1
[illegible]	[illegible]	[illegible]	335 922	19.6	19.4
1985				[illegible]	21.3
1986					
1987					
1988					
1989					

[illegible] of Statistics and National Accounts, MINPAT
[illegible] percentages calculated from [illegible] figures

TABLEAU N011

PRODUCTION, TRANSFORMATION ET EXPORTATION DES BOIS

(millions de mètres cubes)

	1979/80	1980/81	1981/82	1982/83	1983/84	1984/85	1985/86	1986/87	1987/88	1988/89	1989/90
Production											
Grumes	1 813	1 700	1 832	1 809	1 923	[illegible]	2 087	2 087	1 971	2 120	2 470
Transformation au pays	298	850	1 037	1 056	1 105	[illegible]	984	983	983	998	1 005
Taux de transformation	59.5	50.0	[illegible]	58.4	[illegible]	[illegible]	47.1	47.1	49.9	[illegible]	40.5
Exportation											
Grumes		565	776	791	549	[illegible]	235	95	222	280	258	
Sciages bitacages		197	114	95	96	96	70	97	175	117	119
Taux d'exportation (%)											
Grumes		39.1	19.9	27.7	28.0	19.2	13.7	13.8	16.8	13.0	30.5
Bois transformé		23.1	11.0	8.0	8.7	29.8	7.2	9.9	12.7	15.3	14.8

[illegible] production, exportations, Direction des Forêts, MINAGRI

TABLEAU No12 REGENERATION FORESTIERE PAR l'ONAREF

(hectares)

	1980	1981/82	1982	[illegible]	1984/85	1985	1986	1987/88	1987	[illegible]	1989
Realisations	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Forêt dense	[illegible]	[illegible]	[illegible]			[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Savane						[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Prévisions						[illegible]	[illegible]	[illegible]			
						[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Coût des travaux de plantation	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]				

[illegible]

[illegible]

[illegible]

		1980	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1983	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

TABLEAU No12 REGENERATION FORESTIERE PAR l'ONAREF

[illegible]

	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Realisations	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Prevision	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

[illegible]

		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

[illegible] AVAILABLE COPY

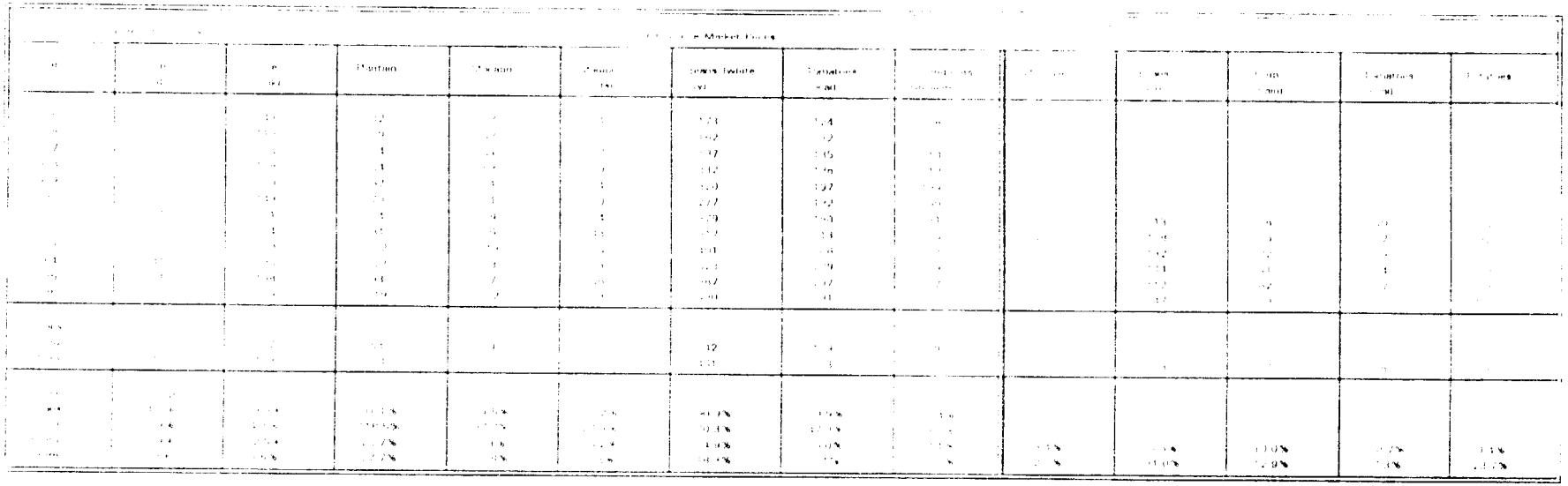

Tableau 15 : ETAT CADRES D'AGRICULTURE FORMES DANS LES ECOLES CAMEROUNAISES DE 1963 [illegible]

Catégories	A2	A1	B	B1	C	Total
1963						
1964					36	36
1965						
1966	10				[illegible]	52
1967	[illegible]			29		[illegible]
1968	[illegible]			23	4	86
1969	[illegible]			25		31
1970	[illegible]			29	[illegible]	[illegible]
1971	[illegible]			28		[illegible]
1972	47			18	[illegible]	67
1973	26			24		52
1974	27			33	[illegible]	11[illegible]
1975	32			42		84
1976	34			65		172
1977	26			73	[illegible]	1[illegible]5
1978	26			62	[illegible]	19[illegible]
1979				53	[illegible]	10[illegible]
1980				108	[illegible]	221
1981	25	1[illegible]		136		2[illegible]
1982	52	10		145	[illegible]	434
1983	11	[illegible]		210	[illegible]	4[illegible]
1984	43	[illegible]	[illegible]	232	[illegible]	4[illegible]
1985	3[illegible]	7		311	[illegible]	5[illegible]
1986	[illegible]	[illegible]	[illegible]	4[illegible]	[illegible]	7[illegible]
1987	1[illegible]	[illegible]		[illegible]		5[illegible]
1988	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	6[illegible]
1989	[illegible]	[illegible]	[illegible]	2[illegible]	[illegible]	8[illegible]
1990	[illegible]	[illegible]	[illegible]			21[illegible]
1991	[illegible]	[illegible]				1[illegible]
						1[illegible]

Source : [illegible]

BEST AVAILABLE

Tableau 23: Coton, SODECOTON

	PRODUCTION ET SUPERFICIE: COTON GRAINE							REVENUS MOYENS DES PRODUCTEURS (FCFA/KG)									ACHATS (Millions FCFA)		
					Qualité de la Prod.			Prix au Prod. par Qualité											
Année	Prod. (t)	Sup. Totale (ha)	Sup. en Cult. Int. (ha)	Rend. (t/ha)	1ère %	2ème %	3ème %	1ère	2ème	3ème	Ristourne	Revenu Brut	Charges	Revenu Net	Ris-tourne	Revenu Total	Achats	Ris-tourne ONCPB	Valeur Totale Achats
1960	29 238	54 846		0.533															
1961	25 100	63 412		0.396															
1962	41 432	67 686		0.612															
1963	45 580	72 227		0.631															
1964	43 963	78 652		0.559															
1965	57 544	91 755		0.627															
1966	55 810	97 820		0.571															
1967	49 085	98 081		0.500															
1968	68 013	101 314		0.671															
1969	91 334	108 194		0.844															
1970	38 394	102 055		0.376															
1971	43 197	99 046		0.436															
1972	45 296	87 679		0.517															
1973	27 837	61 176		0.455															
1974	40 042	64 420		0.622															
1975	49 462	73 176		0.676															
1976	47 767	59 930		0.797															
1977	46 358	48 436		0.957															
1978	59 497	47 130		1.262															
1979	80 335	56 594		1.419				70	70	65	0								
1980	84 453	65 340		1.293				80	75	75	0								
1981	79 819	63 343		1.260				90	85	85	0	90					7 161	0	7 161
1982	72 361	54 629		1.325				105	95	95	0	94					7 560	0	7 560
1983	94 580	71 092		1.330				117	117	105	0	116					11 015	0	11 015
1984	97 412	73 316		1.329	87.8	12.2	---	130	117	105	15	129					12 521	1 463	13 984
1985	115 544	89 232	83 989	1.295	61.3	38.7	---	140	130	110	15	136	22	114	15	129	15 729	1 733	17 462
1986	122 773	94 461	89 696	1.300	42.9	57.1	---	140	130	110	5	134	31	113	5	128	16 487	1 842	18 329
1987	113 699	94 744	86 172	1.200	37	70.3	23.0	140	130	110	15	[illegible]	3	100	15	115	14 334	1 313	15 647
1988	195 431	111 604	104 509	1.482	2.1	64.4	33.5	140	130	110		[illegible]	31	99	0	99	20 433	0	20 433
1989	103 877	89 004	33 248	1.167	73.3	26.5	0.2	85	80	80	[illegible]	[illegible]	25	66	0	66	9 447	0	9 447
1990	113 258	93 814	90 850	1.207	71.5	28.2	0.2	85	80	80	0	81	25	66	0	66	10 268	0	10 268
1991	114 362	89 848	85 826	1.273	81.3	18.7		85	85		0	83	23	70	0	70	10 650	0	10 650
1992								85	80										

Note: l'année SODECOTON. Elle se divise en deux semestres: 1er mai–31 octobre (culture) et 1er novembre–30 avril (commercialisation).

Note: production. Le tonnage de coton graine correspond à celui entré en usine. "Superficie en culture intensive" correspond approximativement aux superficies traitées aux engrais et aux pesticides.

Source: SODECOTON, excepté pour les prix au producteur de 1979 à 1984 (ONCPB). Après 1984 Rapport de Campagne 1991/92.

Tableau 24: Riz, Production, Superficie, Rendements et Prix au Producteur

Année	Production de Paddy (t) SEMRY	UNVDA	SODERIM	Secteur Tradit.	Prix au Producteur (FCFA/kg) (CFD)	Superficie (ha) SEMRY	UNVDA	SODE-RIM	Secteur Trad	Rendement Paddy (t/ha) SEMRY	UNVDA	SODE-RIM	Secteur Tradit.	Equivalent Riz (t) SEMRY	UNVDA	SODE-RIM	Secteur Trad
1960																	
1961																	
1962																	
1963																	
1964																	
1965																	
1966																	
1967																	
1968																	
1969																	
1970																	
1971																	
1972																	
1973							130										
1974							520										
1975																	
1976																	
1977					43		820										
1978					43		869										
1979		2 695	2		43		774	1			3,48				1 698	1	
1980		2 920	52		55	7 688	894	12			3,27				1 840	33	
1981	52 857	3 764	200		55	10 238	1 273	44		5,16	2,96			33 300	2 371	126	
1982	74 026	4 680	411		62	13 706	1 231	86		5,40	3,80			46 636	2 948	259	
1983	80 240	6 600	631		62	14 740	1 518	120		5,44	4,35			50 551	4 158	398	
1984	78 892	6 753	726		62	16 470	1 753	140	19 123	4,79	3,85		2,71	49 702	4 254	458	
1985	102 680	7 898	904	16 162	78	20 346	2 178	203	8 209	5,05	3,63	4,45	1,97	64 688	4 976	570	10 182
1986	80 403	7 348	678	12 118	78	15 435	2 058	141	5 746	5,21	3,57	4,80	2,11	50 654	4 629	427	7 634
1987	59 547	6 060	586	8 492	78	11 577	1 612	132	4 443	5,14	3,76		1,91	37 515	3 818	369	5 350
1988	52 179	3 805	538	4 885	78	10 775	1 087	108	1 374	4,84	3,50		3,56	32 873	2 397	339	3 078
1989	53 665	4 350	650	4 715	45	10 848	1 243	294	1 568	4,95	3,50		3,01	33 809	2 741	410	2 970
1990	52 377			10 615	45	9 389				5,58				32 998			6 687
1991																	
1992																	

Sources:

Secteur traditionnel. 1985/90-90/91: Enquêtes agricoles, MINAGRI/DEAPA.

SEMRY. A partir des documents SEMRY. Saison pluvieuse, juin-octobre. Saison sèche: novembre-avril.

SODERIM. A partir des documents SODERIM.

UNVDA. A partir des documents UNVDA. Cibles UNVDA: Developper 3,000 ha. de paddy et installer 6,000 exploitants

CFD. Données compilées par la CFD pour le riz, a partir desquelles tonnage paddy est calculé avec extraction de 0,65

USDA. Economic Research Service, United States Department of Agriculture.

Année	Production (t)	Prix (FCFA/kg) Producteur	FOB	P. Prod./P. FOB (%)	Exportations (t)
1949/50	45 800	37,5			
1950/51	50 400	47,5	91	52,2	
1951/52	57 800	78,5	120	65,4	
1952/53	57 100	84	117	71,8	
1953/54	58 700	80	118	67,8	
1954/55	60 100	125	165	75,8	
1955/56	60 700	101,5	142	71,5	
1956/57	64 400	70	99	70,7	
1957/58	70 200	72	108	66,7	
1958/59	70 400	76	139	54,7	
1959/60	75 300	80	124	64,5	
1960/61	86 100	80	121	66,1	
1961/62	77 500	75	104	72,1	
1962/63	94 400	70	113	61,9	
1963/64	92 000	72	117	61,	
1964/65	96 500	80	90	88,9	
1965/66	80 400	45	97	46,4	
1966/67	88 000	55	127	43,3	
1967/68	92 200	55	153	35,9	
1968/69	98 400	70	201	34,8	
1969/70	98 000	85	196	43,4	
1970/71	110 200	85	144	59,0	
1971/72	124 900	75	128	58,6	
1972/73	105 300	75	224	33,5	
1973/74	106 000	80	227	35,2	
1974/75	117 800	100	277	36,1	
1975/76	96 000	120	236	50,8	
1976/77	82 000	150	303	49,5	
1977/78	105 000	220	527	41,7	
1978/79	106 600	260	563	46,2	65 899
1979/80	123 701	290	498	58,2	83 842
1980/81	120 800	300	401	74,9	92 080
1981/82	123 200	310	446	69,6	106 858
1982/83	106 300	330	493	66,9	88 221
1983/84	108 900	370	657	56,3	90 438
1984/85	122 700	440	812	54,2	101 994
1985/86	119 000	450	804	55,9	94 456
1986/87	123 000	450	606	74,3	98 912
1987/88	132 800	450	513	87,7	104 548
1988/89	121567	435	553	78,7	99 057
1989/90	128823	250	386	64,7	100 370
1990/91	120067	220	314		76093
1991/92			360		103481,27

Sources: (1) 1949/50 à 1977/78, Michael P. Lindon, Dr. Anthony Wawa Ngono and Timothee Avissi, collectées de sources diverses et présentées aux pages 58.a et 58.b de "Cocoa in Cameroon: Policy and the Economics of Production", DEP MINAGRI, Août 1982
(2) 1978/79 et après, ONCPB [illegible]

267

Année	Production (t) Arabica	Production (t) Robusta	Prix de l'Arabica (FCFA/kg) Fob	Prix de l'Arabica (FCFA/kg) Prod.	Prix de l'Arabica (FCFA/kg) Prod/FOB (%)	Prix du Robusta (FCFA/kg) Fob	Prix du Robusta (FCFA/kg) Prod.	Prix du Robusta (FCFA/kg) Prod/FOB (%)	Différence FOB Ara./Rob. (FCFA/kg) FOB	Différence FOB Ara./Rob. (FCFA/kg) Prod.	Exportations (t) Arabica	Exportations (t) Robusta
1959/60	10 100	34 300										
1960/61	10 200	41 000		180		157	100	63,9		80		
1961/62	8 000	30 020	202	175	86,5	142	96	67,4	60	79		
1962/63	13 500	30 200	205	175	85,6	142	90	63,2	62	85		
1963/64	12 250	38 100	225	192	85,5	155	102	65,8	70	90		
1964/65	15 000	37 000	235	195	83,0	149	127	85,2	86	68		
1965/66	22 500	49 950	230	185	80,6	145	100	69,1	85	85		
1966/67	20 500	43 040	214	157	73,4	161	115	71,7	54	42		
1967/68	21 000	56 000	210	156	74,3	166	115	69,5	45	41		
1968/69	22 600	51 000	218	158	72,5	156	115	73,8	62	43		
1969/70	24 500	68 000	276	201	72,8	197	117	59,4	79	84		
1970/71	26 200	50 800	263	174	66,2	204	125	61,3	59	49		
1971/72	30 451	63 427	248	165	66,5	208	125	60,0	40	40		
1972/73	31 341	62 935	284	175	61,6	209	125	59,8	75	50		
1973/74	24 668	66 974	296	200	67,6	256	130	50,8	40	70		
1974/75	31 123	80 025	324	190	58,6	261	135	51,7	63	55		
1975/76	21 990	57 185	457	235	51,4	404	145	35,9	53	90		
1976/77	18 877	62 192	936	305	32,6	819	195	23,8	117	110		
1977/78	21 466	64 352	1 022	325	31,8	863	250	29,0	159	75		
1978/79	24 803	80 661	613	360	58,7	608	280	46,1	6	80	21 058	72 613
1979/80	24 401	71 624	786	350	29,7	706	310	43,9	80	40	28 164	67 886
1980/81	24 122	88 256	573	340	59,3	521	320	61,4	52	20	25 157	66 328
1981/82	25 417	78 626	735	350	47,6	602	330	54,9	133	20	32 560	62 648
1982/83	21 838	103 154	928	370	39,9	695	350	50,3	233	20	18 021	79 447
1983/84	16 832	47 365	1 177	410	34,8	1 142	390	34,2	35	20	28 215	67 697
1984/85	18 932	117 854	1 350	450	33,3	1 174	460	39,2	176	−10	20 423	68 622
1985/86	18 967	76 829	1 412	520	36,8	1 013	470	46,4	398	50	23 641	83 264
1986/87	22 562	123 988	765	520	68,0	847	470	55,5	−82	50	8 704	69 551
1987/88	13 027	74 566	727	520	71,5	576	470	81,6	151	50	21 632	73 394
1988/89	15 381	117 667	816	475	58,2	507	455	89,8	309	20	15 934	91 865
1989/90	9 985	76 433	423	250	59,2	292	175	59,9			21 622	120 032
1990/91				250			155					
1991/92											7 854	88 265

Sources:

Production:

1959/60 – 1970/71, à partir du graphique de la page 25, "Bilan du Secteur Agricole, 1960 – 80", MINAGRI.
1971/72 – 1978/79, Etude faite par Agland, citant à la p.13 des chiffres officiels du gouvernmt. camerounais ("Cameroon government figures").
1978/79 et après, production = achats ONCPB.

Prix au Producteur:

1960/61 – 1978/79, excepté 1976/77, MINAGRI, "Bilan Diagnostic du Secteur Agricole, 1960 – 80", p. 160.
1976/77 and 1980/81 et après, MINPAT
1979/80, MINAGRI/DEP

Prix FOB 1960/61 – 1977/78, MINAGRI, "Bilan – Diagnostic du Secteur Agricole, 1960 – 80", p. 160
1978/79 on, ONCPB

Tableau 2[illegible] Pluviométrie

		1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
(EN)	Maroua Salak	768	753	476	777	627	548	628
(N)	Garoua	1 083	1 071	535	419	915	924	702
(A)	Ngaoundéré	1 508	1 595	994	1 298	1 354	1 661	1 391
(A)	Tibati	1 684	2 061	2 111	2 551	1 573	1 546	1 556
(A)	Banyo	1 362	1 839	1 188	1 535	1 698	1 768	1 492
(NW)	Bamenda	2 508	2 295	1 841	2 403	2 267	2 231	1 968
(W)	Nkoundja	2 028	2 134	1 177	1 868	1 960	1 720	1 653
(W)	Dschang	1 642	2 232	1 406	1 639	1 765	1 664	1 779
(E)	Bétaré–Oya	1 551	1 811	1 017	1 482	1 909	1 223	1 472
(E)	Bertoua	1 257	1 419	1 132	1 526	1 671	1 307	1 335
(C)	Yaoundé	1 637	1 593	1 122	2 261	2 052	1 636	1 799
(C)	Eséka	1 946	1 968	2 747	2 342	2 317	1 825	1 901
(S)	Ebolowa	1 588	1 733	1 146	1 990	2 075	1 892	1 919
(S)	Kribi	1 811	2 550	1 338	3 109	4 981	2 777	2 518
(L)	Yabassi	3 035	2 539	2 275	1 973	2 468	2 333	2 020
(L)	Douala	4 566	3 923	2 423	2 356	3 461	4 096	3 158
	Average	1 873	1 970	1 433	1 846	2 068	1 822	1 706

Source: Direction de Météorologie

BIBLIOGRAPHIE

1. Rapport de réunion de concertation des responsables provinciaux du MINAGRI.

2. Ier,IIème,IIIème,IVème,Vème et VIème plans de développement économique et social (MINPAT/DP).

3. Bilan d'exécution du Vème plan économique et social;secteur agricole (MINAGRI).

4. Bilan diagnostic du secteur agricole de 1960 à 1980 (MINAGRI/DEP).

5. BIlan d'exécution des deux premières années du VIème plan de développement économique et social: secteur agricole (MINAGRI/DEP).

6. Problématique et perspectives du développement du secteur agricole au cours du VIème plan (MINAGRI/DEP).

7. FIchiers projet, VIème plan agricole (MINAGRI/DEP)

8. Plan alimentaire à long terme (SEDA 1986).

9. Objectif de production programmes et projets proposés au VIème plan agricole (MINAGRI/DEP).

10. Revue du secteur agricole du Cameroun (Banque Mondiale 1986).

11. Rural developpement planning and budgetting in Cameroon.

12. Rapports d'activités du MINAGRI de 1986 à 1991.

13. Perspectives de réformes des prix des produits agricoles d'exportation et des substituts aux importations dans l'agriculture Camerounaise.

14. Sécurité alimentaire.

15. Ressources naturelles.

16. Le sous-secteur forestier.

17. Le cadre institutionnel de l'agriculture et ses problèmes.

18. Les coopératives et finances rurales.

19. Les femmes dans le développement.

20. Plan directeur d'industrialisation du Cameroun (MINDIC 1990).

21. Etudes préparatoires EAMI (MINAGRI/DEP 1989).

22. Séminaire national sur la vulgarisation agricole (MINAGRI/-DEP 1987).

23. Plan forestier tropical (FAO,Rome 1987)

24. Recensement agricole (MINAGRI,DEP,1972 et 1984).

25. L'agriculture Camerounaise en chiffres (MINAGRI/DEP,1986).

26. Enquetes sur engrais (MINAGRI/DEAPA,1990).

27. Recensement général de la population (MINPAT/DS,1987).

28. "Food consumption and consumption projection in Cameroon" (Kwain Sama and Ayissi, CUDS, 1988).

29. Annuaires statistiques du MINAGRI.

30. Rapports annuels sociétés de production et de développement rural.

31. Annuaires statistiques du MINPAT/DSCN.

32. Nouvelle politique agricole (MINAGRI,DPA,1990).

BIBLIOTHEQUE

	1982/83	1983/84	1984/85	1985/86	1986/87	1987/88
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	18.668
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	15.667
[illegible]						
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	2.320
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1.524
[illegible]						
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]						
[illegible]				[illegible]		[illegible]
[illegible]				[illegible]		[illegible]
[illegible]						
[illegible]				[illegible]		[illegible]
[illegible]						

FOOD CROPS IN THE TRADITIONAL SECTOR

	Cassava	Plantains	Taro & Cocoyams	Bananas	Yams	Potatoes	Maize	Millet & Sorghum	Rice (1)	Ground-nuts	Beans	Peas	Sugar Cane	Palm Oil
Number of Farms Harvesting Each Crop														
1984/85	518,300	528,800	552,000	515,100	459,200	138,300	732,300	334,900	17,000	722,200	511,000	136,000	182,800	230,500
1985/86	431,040	562,840	560,820	546,100	455,900	143,480	755,430	335,860	18,940	669,830	495,080	96,630	178,880	199,330
1986/87	548,980	574,260	549,120	549,460	457,440	131,520	777,680	360,180	16,530	675,570	515,400	145,030	209,200	196,690
1987/88	531,100	516,700	507,600	547,540	452,020	109,880	728,120	321,140	9,630	631,270	434,240	90,180	183,760	182,340
1988/89	505,640	495,100	522,880	497,240	372,150	113,980	756,400	321,660	5,560	626,640	501,750	98,500	154,620	166,220
1989/90	488,230	506,610	545,340	496,420	381,320	117,800	807,070	334,900	7,570	617,770	484,340	110,120	130,280	150,100
1990/91	426,504	434,848	870,259	436,033	449,709	158,063	806,107	282,810	8,281	162,459	465,695	101,607	156,091	301,205
Average 1984/85 to 89/90	503,882	530,718	539,627	525,310	429,672	125,827	759,500	334,773	12,538	657,213	490,302	112,743	173,257	187,530
Production (metric tons)														
1984/85	1,385,300	1,001,600	191,800	701,900	109,420	41,980	408,740	207,660	7,330	99,180	54,460	6,910	122,810	82,630
1985/86	1,499,037	1,238,803	1,081,945	741,550	95,708	22,585	309,682	338,525	16,162	100,930	56,916	4,865	92,273	47,551
1986/87	1,496,088	1,310,390	1,005,817	738,775	119,520	24,265	389,260	541,472	12,118	98,386	61,970	6,855	134,780	38,978
1987/88	1,336,372	948,960	898,742	742,460	100,740	20,850	386,887	236,263	8,492	84,255	40,255	4,179	101,069	39,730
1988/89	1,176,480	854,177	840,808	612,035	78,715	26,665	366,735	418,175	4,885	79,770	59,095	6,494	83,681	33,910
1989/90	1,728,814	1,136,310	916,746	593,535	53,480	31,115	373,321	343,146	4,715	74,766	54,055	5,526	63,929	34,330
1990/91	1,587,872	869,544	265,182	594,100	118,696	38,581	513,381	309,760	10,615	113,720	63,095	20,306	96,523	36,709
Average 1984/85 to 89/90	1,437,015	1,081,707	822,643	688,376	92,931	27,910	372,438	347,540	8,950	89,548	54,459	5,805	99,757	45,188
Planted Areas (hectares)														
1984/85	115,300	43,300	98,100	27,300	23,100	23,800	205,700	373,500	5,100	134,100	91,800	5,700	n.a.	41,800
1985/86	93,799	59,563	90,232	33,787	27,971	17,198	181,757	434,443	8,209	122,632	83,824	6,605	3,050	27,089
1986/87	117,670	75,059	115,188	45,384	26,156	17,723	202,090	503,125	5,746	135,905	84,093	10,576	6,009	20,850
1987/88	102,889	67,116	90,230	34,468	25,299	16,266	196,072	341,237	4,443	106,111	68,236	7,597	3,603	27,285
1988/89	80,897	60,334	95,330	31,622	20,305	11,565	174,245	498,145	1,374	95,858	83,364	6,566	1,980	17,740
1989/90	76,709	70,031	131,099	51,738	15,442	14,741	185,153	487,381	1,568	93,909	73,345	10,586	1,436	24,205
1990/91	*Fields not measured this year.*													
Average 1984/85 to 89/90	97,877	62,567	103,363	37,383	23,046	16,882	190,836	439,639	4,407	114,753	80,777	7,938	3,216	26,495

(1) SEMRY production not included in rice figures

Sources: 1984: Agricultural Census of the traditional agricultural sector, MINAGRI, DEAPA.
1985-90: Annual Surveys of the traditional agricultural sector, MINAGRI, DEAPA.

BEST AVAILABLE COPY

Tableau 12 Crédits accordés par le FONADER

De 1979/80 à 1987/88 (en 1000 FCFA)
Par Bénéficiaire

	Individuel	GAM	COOP	Soc. Dev.	Total
1973/74	45 590	41 628	11 773	62 150	161141
1974/75	418 762	154 918	194 875	121 246	889801
1975/76	646 789	256 988	97 200	285 906	1286883
1976/77	711 264	370 281	291 625	446 647	1819817
1977/78	702 543	410 824	396 881	891 635	2401883
1978/79	635 330	481 854	425 638	925 658	2468480
1979/80	876 372	502 430	652 390	25 000	2056192
1980/81	876 879	482 606	412 686	406 000	2178171
1981/82	876 000	460 842	567 597	46 810	1951249
1982/83	1 001 919	154 052	676 889	367 000	2199860
1983/84	1 391 755	245 434	201 363	150 000	1988552
1984/85	4 210 448	234 462	2 597 794	40 000	7082704
1985/86	5 069 346	419 515	362 000	150 000	6000861
1986/87	4 194 294	385 741	930 000	–	5510035
1987/88	46102	–	–	–	46102

GAM = Groupement d'Agriculteurs Modernes
COOP = Cooperatives
Soc. Dev = Societes de Developpement
SOURCES : Rapports d'Activites FONADER

De 1973/74 à 1987/88 (En 1000 FCFA)
Par Filiere

	Agriculture	Elevage	Autres	Total
1973/74	154 141	7 000	–	161141
1974/75	641 691	150 962	97 148	889801
1975/76	792 622	352 018	142 243	1286883
1976/77	1 349 496	397 846	72 475	1819817
1977/78	1 063 118	691 923	646 742	2401783
1978/79	1 249 059	605 041	614 400	2468500
1979/80	1 173 193	435 190	447 809	2056192
1980/81	1 387 322	318 952	471 997	2178271
1981/82	993 473	434 700	522 276	1950449
1982/83	998 766	569 073	632 021	2199860
1983/84	1 069 028	587 223	332 301	1988552
1984/85	1 930 233	1 697 136	3 455 365	7082734
1985/86	3 040 598	1 245 446	1 714 617	6000661
1986/87	2 819 979	1 368 385	1 321 671	5510035
1987/88	7092	38480	430	46002

SOURCE : Rapports d'Activites FONADER

BEST AVAILABLE COPY

Tableau 20: Personnel MINAGRI

ETAT DU PERSONNEL MINAGRI PAR PROVINCE (1989)

Grade	Catégorie	ES	EN	NO	AD	SW	CE	LT	NW	OU	SU	Total
I.A.	A	10	4	9	4	7	20	20	6	8	6	94
I.T.A.	A	36	9	13	19	22	98	44	21	21	31	314
T.S.A.	B2	0	7	3	4	6	15	–	20	–	16	71
T.P.A.	B2	7	0	1	0	7	19	21	–	–	–	55
T.A.	B	70	8	70	69	63	259	120	85	45	74	863
A.T.A.	C	66	16	33	22	55	202	83	100	38	55	670
A.T.A.A.	D	6	7	4	2	9	24	16	10	1	2	81
TOTAL		195	51	133	120	169	637	304	242	113	184	2148

CARACTERISTIQUES ACTUELLES DES DIFFERENTES ZONES D'OPERATIO

	Adamaoua	Centre	Est	Ex.t. Nrd	Lt	Nord	Nrd-W	S.W	Sud	Ouest	Total
Superficie (km2)	62 000	62 000	109 000	34 260	21 500	68 000	17 400	24 720	47 160	13 890	459930
Population totale	422 500	1 752 000	476 000	1 727 500	1 667 500	607 500	1 164 000	824 700	406 600	1 330 000	1E+07
Population rurale	326 846	876 000	361 760	1 209 250	1 347 500	105 527	931 200	367 816	288 686	809 151	6623736
Exploitants agricole	50 700	155 800	65 500	275 300	67 600	96 400	145 100	83 300	52 003	161 900	1 53603
Encadreurs	105	803	210	458	208	455	173	234	243	449	3338
taux d'encadrement	1/482	1/194	1/311	1/601	1/323	1/211	1/389	1/364	1/214	1/360	1/330
Nbre Départements	5	8	4	6	4	4	5	4	3	6	49

SOURCE: Programme National de vulgarisation et formation agricoles, MINAGRI 1989.

BEST AVAILABLE

Tableau 22 [illegible]

	1988	1987	1986
Tomates	1 256	180	260
Oignons,Echalots et autres	32 166	26 675	34 238
Artichauts	112	132	66
Autres légumes frais	1 548	1 428	775
Légumes et plantes congelés	2 040	846	308
Légumes et plantes conservés	502	54	77
Haricots écossés	30	27	138
Plantes et légumes désséchés	332	295	286
Autre légumes écossés	252	132	182
Dattes	112		162
Bananes fraîches	899	22	2
Noix de coco	767	192	336
Ananas	18	29	11
Mangues,Avocats,Goyaves	849	353	952
Oranges	4 891	6 205	1 432
Clémentines,Mandarines	168	423	483
Citrons et Limons,Limes	57	53	59
Autres agrumes	394	512	268
Figues fraîches	6	9	8
Figues sèches	5	3	13
Raisins frais	359	474	375
Raisins secs	102	318	242
Fruits à coques	431	339	206
Pommes,Poires et Coings frais	12 208	13 331	16 008
Fruits à noyaux frais	98	153	232
Baies fraîches	53	23	20
Autres fruits frais	158	201	86
Fruits congelés	2	2	
Fruits secs	44	2	49
Noix de Cola	4 851	3 977	3 715
Légumes fruits au vinaigre	258	1 861	3 057
Légumes préparés sans vinaigre	48 351	52 438	91 297
Fruits congelés sucrés	22		
Fruits confits	65		240
Pâte de fruits,confiture marmelade	956	1 711	5 465
Fruits à coques secs,grillés	69	89	44
Fruits à l'alcool	6		
Fruits préparés sans alcool	13	24	78
Fruits au sirop	326	538	567
jus de fruits ou de légumes non sucrés	1 353	349	494
Jus de fruits sucrés	2 420	7 696	8 494

N.B: Données disponibles par pays d'origine
Source: MINPAT/DCN

Tableau 21: EVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ENGRAIS ET DE PESTICIDES

		1980/81	1981/82	1982/83	1983/84	1984/85	1985/86	1986/87	1987/88	1988/89	1989/90
	ENGRAIS (En Tonnes)	85 822	103 276	136 509	134 251	126 015	151 626	164 435	69 000	136 212	
	Tx Réalis	82%	86%	100%	86%	71%	75%	71%	26%	45%	
PESTICIDES	Poudre(Kg)				3 922 230	9 101 611	1 719 182	3 577 700	2 435 847	2 652 930	1523121
	% Subv				68%	98%	70%	51%	40%	53%	2%
	Liquide (L)				3 696 227	2 806 280	1 338 388	1 887 876	1 040 072	910 920	548 863
	% Subv				41%	90%	81%	9%	75%	75%	26%

SOURCE - Etude Engrais SEDA
- DIRAGRI

FERTILIZER PURCHASES BY DISTRIBUTOR

	20-10-10	12-06-20	10-30-10	Am. Sul.	Urea	TOTAL
For 1989 season						
NWCA	5 300			1 000	700	7 000
UCCAO	10 000	10 000			10 000	30 000
COOPROVINOUN				5 000		5 000
UCAL	11 000	2 000		6 500	1 500	21 000
Total	26 300	12 000	0	12 500	12 200	63 000
Percentage	41.7%	19.0%	0.0%	19.8%	19.4%	100.0%
For 1990 season						
NWCA	7 000	100	100	2 200	600	10 000
SOCATRA	800			[illegible]	1 000	2 500
UCCAO	10 000				5 000	15 000
Aminou & Co.	7 700				5 100	12 800
COOPROVINOUN	6 500		1 000	1 500	1 000	16 000
FOGACAM	1 000			[illegible]	500	2 500
Group One					1 151	1 151
Ets. LATANI	1 500				500	2 000
Ets. NTOPA					7 500	7 500
SPNP	1 800			100	400	2 300
UCAC	5 000	500		500	2 000	8 000
UCAL	4 500	500		1 000	4 000	10 000
WAGA & Assoc.	1 000			500	800	2 300
Total	47 000	1 100	1 100	13 300	29 551	92 051
Percentage	51.1%	1.2%	1.2%	14.4%	32.1%	100.0%

FERTILIZER PRICES TO FARMERS

	20-10-10	12-06-20	10-30-10	Am. Sul.	Urea
For 1989 season					
NWCA*	64			52	61
UCCAO	55	55	55		
COOPROVINOUN					
UCAL	52	52		51.6	52
For 1990 season					
NWCA*	74			61	70,4
SOCATRA	54			46	50
UCCAO	50				50
Aminou & Co.					
COOPROVINOUN	57			57	56,6
FOGACAM					
Ets. LATANI					
Ets. NTOPA					
SPNP					
UCAC					
UCAL	60	60			60
WAGA & Assoc					

* Where NWCA prices are not whole numbers they are averages of prices that vary with sales location

SOURCE: USAID, FSSRP monitoring documents